

Présentation globale et synthétique

Période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

TABLE DES MATIERES

Préambule	1
Agriculture	3
Culture	13
Education physique et Sports	29
Jeunesse	41
Famille, Enfance, Affaires sociales et Prêts d'études	53
Logement	67
Enseignement	75
Formation et Centres PMS et PSE	93
Infrastructures et Environnement	107
Santé publique & Qualité de vie	119
Direction des Systèmes d'Information	129
Tourisme	143
Grands Evénements	159
Communication, Protocole et Relations extérieures	169
Gestion des Ressources humaines	185
Cellule Fonds Européens	209
Sanctions administratives communales	217
Supracommunalité	227

2014 : se souvenir du passé, construire le présent, préparer l'avenir

L'année 2014 restera dans les mémoires comme celle du **Centenaire de la Première Guerre mondiale**. Notre Province a ainsi eu l'honneur d'accueillir l'une des célébrations internationales majeures, le 4 août 2014, en présence de S.M. le Roi Philippe et de nombreux Chefs d'Etats étrangers. Coordinatrice des commémorations sur son territoire, partenaire important de « *Liège Expo 14-18* » et initiatrice de l'exposition itinérante « *PHENIX 21, Morts et Renaissances d'une région industrielle* », la Province ainsi que ses services transversaux du **Protocole**, de la **Communication** et la Cellule des **Grands Événements** a fortement contribué à faire de ces multiples manifestations rappelant ce nécessaire devoir de mémoire, une réussite aux yeux de la population, notamment grâce au travail de terrain de dizaines d'agents provinciaux. En outre, la Fédération du **Tourisme** de la Province de Liège a proposé des packages relatifs au tourisme mémoriel, prélude au développement du tourisme réceptif.

Comme on peut le constater à la lecture des rapports d'activités, c'est néanmoins au quotidien que la Province de Liège assume principalement ses missions **au service des citoyens, des communes, des associations et des entreprises**.

L'**enseignement** reste son « premier métier ». Le secondaire bat des records d'inscriptions avec près de 9.900 élèves tandis que la population de la Haute École demeure la plus élevée de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec près de 8.900 inscrits. Ce succès s'explique avant tout par le besoin constant de la Province de Liège de répondre à l'évolution des demandes et des besoins des citoyens et du monde de l'entreprise sur son territoire. Cette adaptation au contexte social et économique a abouti, en cette année 2014, à la dynamisation d'un Centre d'Enseignement sur le site de Huy, proposant des pôles de formation thématiques plus performants.

Pour ce qui est de la **formation**, 3.300 policiers, 2.800 pompiers et 9.700 urgentistes étaient inscrits sans oublier plus de 4.000 personnes formées à l'École d'administration. Cependant la nouveauté qu'il convient de mettre en exergue dans ce secteur est le lancement du Mobi'TIC qui va désormais à la rencontre des seniors pour les former à internet et aux nouvelles technologies dans un souci de contribuer à résorber la fracture numérique entre les générations.

La **santé** est également un pilier de l'action provinciale. Il convient de signaler notamment que 300 défibrillateurs ont été commandés par 108 partenaires (communes, clubs, associations). Le dépistage mobile a procédé à près de 8.000 examens liés au cancer du sein et, selon les cas, entre 3.500 et 5.800 analyses liées à "1/4h pour votre santé". La Médecine du voyage a administré plus de 5.000 vaccins et les laboratoires ont rendu près de 140.000 résultats d'analyses. Les **affaires sociales** ont pour leur part ouvert de nouvelles antennes Openado à Theux, Herve, Welkenraedt et Saint-Nicolas.

Le Salon du Volontariat s'est décliné en 3 événements de proximité, un par arrondissement, à Liège, Verviers et Huy et a accueilli au total 7000 visiteurs. Le projet « Sentinelles » a convaincu 34 nouveaux acteurs ainsi que des entreprises et administrations de rejoindre ce réseau de prévention du suicide. L'exposition « Pan'Art ! Un coup de pied aux idées reçues » sur le handicap a démontré à plus de 2.500 visiteurs que l'art était l'affaire de tous !

Le bureau des relations extérieures est un facilitateur de contacts et sert d'intermédiaire dans le cadre de contacts internationaux pour développer des projets et des échanges bilatéraux visant à valoriser le savoir-faire liégeois et ainsi promouvoir une image positive et dynamique de la Province de Liège. Il est également un relais « Europe Direct » qui a pour objectif d'expliquer l'Europe aux citoyens.

En matière de **culture**, la Province a connu plusieurs avancées importantes. Le Musée de la Vie wallonne a battu son record de fréquentation avec 70.000 visiteurs (pour 50.000 en 2013),

notamment grâce au volet « Liège dans la tourmente » de « Liège Expo 14-18 ». La première artothèque de Wallonie a également été inaugurée tandis que « Page1, », l'initiative de soutien aux dessinateurs et illustrateurs, a par ailleurs publié sa première BD « Aëlig ». Le dossier « pôle culturel » sur le site de Bavière, a été déposé au FEDER.

Le **sport** pour tous constitue aussi un axe fort des activités provinciales. Outre le soutien à de nombreuses manifestations et clubs amateurs, la Province de Liège propose également une Académie provinciale des Sports. Suite à son succès (4.300 enfants dans 45 communes), les adolescents (12-16 ans) peuvent désormais bénéficier eux aussi de l'Académie des ADOS.

Les services **agricoles** de la Province ont quant à eux mis en place un partenariat entre producteurs et enseignes de la grande distribution afin de proposer des produits locaux dans un grand nombre de magasins. D'autre part, la conserverie solidaire mobile se met au service des maraichers et jardiniers amateurs pour leur apprendre les techniques de conservation des fruits et légumes.

Les parkings d'EcoVoiturage, tout comme le projet Covoit'Stop, font partie intégrante de l'effort fourni en matière d'**environnement et d'infrastructures**. Le travail pour réduire l'empreinte écologique des agents provinciaux et des citoyens se poursuit en mettant en place une centrale d'achat de bornes de rechargement pour véhicules électriques, en augmentant les performances environnementales des bâtiments provinciaux et en utilisant des matériaux et des techniques énergétiquement performantes pour ses nouvelles constructions.

Les premiers projets **supracommunaux** voient progressivement le jour via Liège Europe Métropole (LEM). Notre **démarche supracommunale** s'étend désormais au-delà la sphère conceptuelle pour entrer de plain-pied dans les réalités de terrain. Les Communes en sont aujourd'hui convaincues en témoigne la constitution de LEM le 20 février 2014. Chacun reconnaîtra la pertinence de l'institution provinciale naguère décriée et maintenant reconnue et pérennisée notamment dans son rôle d'ensemblier supracommunal aux côtés des Communes et des Conférences d'arrondissement.

Par ailleurs, 71 communes de la Province de Liège adhèrent désormais à la centrale d'achat de sel de déneigement. 54 communes ont marqué leur intérêt pour les parkings d'Ecovoiturage, 16 projets étant concrètement à l'étude et 10 en prospection.

Enfin, la Province de Liège prépare l'avenir en investissant dans ses infrastructures et son patrimoine: construction des Campus de La Reid et Verviers; projets de Maison Erasmus (Jemeppe) et de pôle culturel (Bavière). La Cellule « Fonds européens » a été créée afin de chercher de nouveaux financements et intensifier les collaborations eurégionales.

Comme vous le constaterez à la lecture de ces pages, plus que jamais, La Province est LÀ.

Pour le Collège provincial,

Marianne LONHAY,
Directrice générale provinciale

André GILLES,
Président du Collège provincial.



Province
de Liège

Rapport d'activités

AGRICULTURE

INTRODUCTION

L'agriculture fait partie de l'axe prioritaire ayant pour objectif le développement territorial durable.

Ce concept, assez vaste, permet de concrétiser des actions en matière d'économie, de social, d'environnement, de supracommunalité, ...

En Province de Liège, l'agriculture et la sylviculture représentent encore 2/3 du territoire ; ce territoire est très diversifié puisqu'il englobe la Hesbaye, le Condroz, le plateau de Herve et l'Ardenne.

Fiers de cette diversité, les Services agricoles tentent de répondre de manière concrète aux besoins très différenciés du monde rural provincial.

Le présent rapport d'activités en est une preuve matérielle.

1. LES PARTENARIATS AVEC LES COMMUNES

1.1. PROVINCE MAYA

Conformément à la charte « Province Maya », les Services agricoles ont organisé, en collaboration avec l'Union des Ruchers Wallons, une opération « Apicharme » destinée au grand public les 27 et 28 septembre 2014 à Terwagne et une opération complémentaire qui a permis de sensibiliser les enfants de 5^e et 6^e primaires des communes de Clavier et de Modave au monde des abeilles.

Les Services agricoles ont semé un pré fleuri à Terwagne et ont replanté des tilleuls à Waremme.

Un stand d'information sur les abeilles a été présenté lors des foires agricoles de Libramont et de Battice.



1.2. LES JARDINS COLLECTIFS ET LE MARAICHAGE

Depuis 2012, les Services agricoles sont partenaires des jardins collectifs suite aux nombreuses demandes émanant des communes ou des CPAS.

En 2014, 17 jardins repartis sur 11 communes ont été encadrés. Outre ce travail avec les CPAS, le technicien apporte son aide à 18 maraîchers qui tentent de créer leur propre structure de production.



1.3. DOSSIERS « BAUX AGRICOLES »

Le Service est toujours sollicité par les communes, les CPAS et les fabriques d'églises dans le cadre de l'attribution de biens agricoles.

1.4. LA RECOLTE DES PNEUS USAGES AGRICOLES

Les Services Agricoles ont collaboré avec les communes de Clavier, Stoumont et Waimès pour la récolte de pneus usagés d'origine agricole. Ceci a permis de récolter près de 6.000 pneus sur les trois communes.

Nous avons également aidé financièrement les Agences de Développement Local (ADL) de Berloz, Donceel, Faimès et Geer – Braives – Engis – Villers-le-Bouillet qui ont récolté 9907 pneus usagés d'origine agricole.

La commune de Büllingen a également collecté 2151 pneus.

1.5. LES COULEES DE BOUE

Les Services agricoles ont poursuivi en 2014 leur aide aux communes en matière de problématique de coulées de boue afin d'épauler les communes dans leurs efforts pour œuvrer à la réduction des risques de catastrophes. Cette année la ville de Herve ainsi que la commune de Donceel ont profité de notre soutien.



2. LE LABORATOIRE

2.1. LABORATOIRE SANTE & QUALITE DE VIE

Activités

■ **Chimie et microbiologie de l'environnement** : chimie minérale, chimie organique, chimie organique alimentaire, physico-chimie, microbiologie, réception-coordination, prélèvements et interface.

Le volume d'activités est majoritairement représenté par les administrations publiques, l'administration provinciale et les citoyens (67 %). Un total de **99.580 résultats** ont été rendus pour un montant global de **736.145 €** (+1,3 % par rapport à 2013).



- **Contrôle de Qualité** : **28.675** résultats de contrôle qualité au cours des analyses de routine – dont le développement des techniques d'analyses pour l'obtention de l'agrément « Sols » - et **6.037** résultats de tests inter-laboratoires (taux global de satisfaction de 97 %).
- **Toxicologie** : **3.198** résultats ont été rendus pour un montant global de **28.370 €** (-1,3 % par rapport à 2013).



Participations extérieures

- Salon « **JardinExpo 2014** », aux Halles des Foires de Liège, du 27 février au 2 mars 2014 ;
- 19^{ème} **Conférence en microbiologie des aliments**, les 18 et 19 septembre 2014, à Bruxelles.

2.2. LA STATION PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES

Activités

■ **Réalisation d'analyses physico-chimiques des sols** pour les agriculteurs et les particuliers, de profils nitrates complétés de conseils de fertilisation spécifiques, d'analyses de fourrages, de détection des nématodes de la betterave et d'identification des principaux ravageurs et maladies de cultures potagères ou plantations ainsi que des conseils de lutte biologique appropriés.

Le volume d'activités est majoritairement représenté par les agriculteurs.

Un total de **16.359 résultats** ont été rendus pour un montant global de **182.836,20 €** (-0,3% par rapport à 2013).

■ **Contrôle de Qualité** : **8.449** résultats de contrôle qualité au cours des analyses de routine et **108** résultats de tests inter-laboratoires (taux global de satisfaction >90%)

Participations extérieures

JardinExpo 2014 : La Foire Internationale de Liège a organisé, du 27 février au 2 mars 2014, le salon « JardinExpo 2014 ». Une vitrine provinciale a été assurée par la présence du Laboratoire provincial.

Foire de Libramont : La cellule Promotion et la Direction des laboratoires étaient présentes à la foire de Libramont le vendredi 25 juillet 2014.

Foire de Battice : La cellule Promotion des Laboratoires était présente à la foire de Battice, le samedi 6 samedi septembre 2014.

Jardins d'Automne : La cellule Promotion des Laboratoires a assuré la permanence du stand, les 21 et 22 septembre 2014.

Journée de la Pomme au château de Wégimont : La cellule Promotion des Laboratoires a assuré la permanence du stand, le dimanche 26 octobre 2014.

3. LES FILIERES

3.1. LA FILIERE ANIMALE (en voie de reconversion)

■ Département production laitière



La production laitière annuelle s'élève à 1.313.000 litres de lait. Le troupeau laitier compte environ 139 vaches en lactation.

La production fourragère a concerné 220 ha (4 coupes sur 55 ha) de prairie permanente. La ferme a permis aux élèves de l'Institut Provincial d'Enseignement Agronomique de La Reid (secondaire et supérieur) de réaliser leurs travaux pratiques.

■ Département production porcine



20 verrats ont séjourné dans les installations d'Argenteau, ce qui représente 6.900 journées de pension.

Au total 13.011 doses dont 60 doses congelées ont été commercialisées.

3.2. LA FILIERE PROMOTION ET GESTION

■ Département comptabilité et gestion



Le département encadre 170 agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Liège.

En 2014, une nouvelle PAC avec de nouveaux critères de subsidiarité a été introduite. Les conseils apportés ont été d'une grande importance.

■ Aide à la diversification

En Province de Liège, de nombreuses entreprises tentent de diversifier leurs produits et leurs débouchés. Le service est régulièrement sollicité pour fournir une assistance en cette matière.

■ Département promotion

Promogest s'est engagé dans une vaste opération de mise en évidence des produits du terroir liégeois au cœur des rayons de la grande distribution.

En 2014, plusieurs enseignes ont été également achalandées en produits liégeois. Ainsi 45 magasins font maintenant partie du réseau de Promogest.

Cette commercialisation entraîne une organisation professionnelle :

A) sur le plan logistique :

- 1 La recherche des producteurs intéressés,
- 2 L'établissement et la gestion des contrats,
- 3 L'établissement des fiches techniques des produits et des entreprises,
- 4 Le référencement,
- 5 La gestion des commandes,
- 6 Le groupage et les livraisons directes au magasin,
- 7 Une facturation groupée.



A) sur le plan marketing :

- 1 L'organisation de « foires » avec les producteurs au sein des magasins,
- 2 La gestion de l'agenda des animations dans le magasin par les producteurs,
- 3 Le bilan des ventes,
- 4 L'information pertinente des opérateurs à tous les niveaux (évolution de la législation, fonctionnement, mise à jour des procédures...).



Promogest compte quelque 90 producteurs ou artisans avec une gamme de 1.000 références.

Au total, en 2014, la fréquentation des magasins concernés par le projet ne comptait pas moins de 200.000 visiteurs par semaine et donc acheteurs potentiels qui ont pu se rendre compte de l'action provinciale en la matière.



■ Développement informatique

En 2014, les services ont poursuivi le développement d'un outil de gestion des « circuits-courts » dans le cadre de nos opérations de création de rayons « produits locaux » au sein des magasins de grande distribution.

3.3. LA FILIERE VEGETALE

■ Réseaux d'avertissements agricoles

67 sites de culture, sous surveillance quotidienne, ont permis d'alimenter les messages d'avertissements diffusés aux agriculteurs et destinés à réduire les traitements des cultures à leur strict minimum.

■ Agriculture et environnement

Problématique des nitrates : suivi parcellaire des reliquats azotés.

Lutte anti-érosive : amélioration de la technique du cloisonnement des interbuttes en culture de carottes pour réduire l'érosion des sols.



■ Encadrement des producteurs

Plusieurs actions sont menées. Citons :

- Les conseils d'irrigation,
- Suivi de la maturité des maïs,
- L'encadrement des producteurs de maïs,
- Accompagnement des producteurs pour la certification de leurs productions.

4. LES PROJETS (y compris ceux en cours)

4.1. DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Un réseau d'agriculteurs-conseillers « bio » a été mis en place afin d'assurer un encadrement technique et/ou administratif des producteurs bio.

La filière végétale collabore avec le Centre Pilote Bio dans la mise en place d'essais en céréales.

De plus, la filière végétale assure le suivi technique du CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) Bio qui a organisé de nombreuses réunions et des tours de plaines.

4.2. LA CONSERVERIE MOBILE

Complémentairement à l'encadrement des jardins collectifs, un projet transversal a été mis en place avec l'école provinciale postsecondaire d'agriculture : la conserverie mobile.

Il s'agit de mettre à disposition de ces jardins collectifs et des maraîchers, un équipement mobile permettant de conserver (essentiellement par pasteurisation) les produits issus de ces jardins amateurs ou professionnels.

5. AGRICHARME

Le départ du tour « Agricharme » 2014 a été donné dans la commune de Saint-Vith. Les différentes étapes ont permis de s'arrêter à Berloz, Blegny, Villers-le-Bouillet et Clavier. L'arrivée était située dans la commune de Sprimont.



Quelque 742 enfants inscrits dans 22 écoles de tous les réseaux de notre Province et accompagnés de leurs enseignants ont découvert de manière ludique et vivante les rôles multiples et essentiels de l'Agriculture.

6. MANIFESTATIONS

6.1. LE GRAND MARCHÉ DES AOC-AOP-IGP A BOURG-EN-BRESSE



Vu le succès rencontré en 2013, les Services agricoles ont décidé de participer pour la deuxième fois au "Grand Marché des AOC-AOP-IGP" organisé à Bourg-en-Bresse les 15 et 16 mars 2014.

Ce salon, qui place les produits labellisés «AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) - AOP (Appellation d'Origine Protégée) - IGP (Indications Géographiques Protégées)» en vitrine, a été l'occasion pour les producteurs de la Province de Liège d'être mieux reconnus en France.

Les produits sous label sont actuellement, en Province de Liège, au nombre de 3, à savoir :

- le Beurre d'Ardenne (AOP),
- le Jambon d'Ardenne (IGP),
- le Fromage de Herve (AOP).

Il convient d'y en adjoindre d'autres, en cours de labellisation :

- le Sirop de Liège,
- l'Oie de Visé.

6.2. FOIRES ET EXPOSITIONS



Les Services agricoles ont participé à la foire de Libramont et de Battice.

6.3. LA DISTRIBUTION DES FRUITS LORS DE LA JOURNEE DE L'ARBRE A WAREMME



Les services agricoles ont été sollicité par la ville de Waremme afin d'animer conjointement la journée de distribution des arbres.

Le stand des services agricoles comportait une distribution de jus de pomme d'un producteur local, l'information sur la manière de bien planter un arbre et la distribution de fruits par un producteur chargé de sensibiliser la population aux problèmes résultant de l'embargo russe sur la commercialisation des fruits belges.



Province
de Liège

Rapport d'activités

CULTURE

1. CULTURE, MUSEES ET LECTURE PUBLIQUE

1.1. COORDONNEES DU SERVICE

Direction générale de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique
Rue des Croisiers, 15 – 4000 Liège
Tél. : 04/232.86.98 – 04/232.86.48
Fax : 04/232.86.94
<http://www.provincedeliege.be/culture/>
E-Mail : dgculture@provincedeliege.be

1.2. CELLULE RELATIONS PUBLIQUES

En 2001, la cellule relations publiques, mise en place au sein du département Culture, a été chargée des partenariats et de la promotion générale du département et des activités culturelles menées ou soutenues par le secteur.

Depuis le dernier trimestre de 2014, la cellule relations publiques assure la coordination transversale de la communication entre les différents services du département (Education permanente, Musée, Jeunesse, Lecture publique) dont les activités ont été rassemblées dans un calendrier commun afin de planifier plus efficacement les actions de communication pour l'ensemble de l'année.

2. ACTIVITES AU SEIN DES DEPARTEMENTS

2.1. DEPARTEMENT LECTURE PUBLIQUE

Depuis 2008, le rapport d'activités est scindé en trois parties :

Partie 1. La Bibliothèque Chiroux (locale-pivot) et ses services

- Bibliothèque pour enfants
- Espace Jeunes
- Section pour adultes
- Médiathèque
- Section de consultation

Partie 2. La Bibliothèque itinérante (bibliobus de prêt et de dépôt)

Partie 3. La Bibliothèque centrale-principale et les services offerts aux professionnels de la lecture en Province de Liège

Ce découpage correspond aux missions remplies par la Bibliothèque de la Province de Liège et aux différents niveaux de reconnaissance octroyés, selon l'ancien décret sur la lecture publique, par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La nouvelle législation sur la lecture publique prévoit que toutes les bibliothèques reconnues doivent introduire un nouveau dossier de demande de reconnaissance en application du nouveau décret avant le 31 mars 2014.

Le réseau local liégeois de lecture publique (Province de Liège, Centre Multimédia Don Bosco et Ville de Liège) a introduit son dossier de reconnaissance en juillet 2013 et a été officiellement

reconnu le 1^{er} janvier 2014 en catégorie 3, bibliothèque à caractère encyclopédique c'est-à-dire qu'elle se doit d'offrir et d'assurer la conservation d'une collection encyclopédique disponible pour les bibliothèques et les usagers d'un territoire plus large que celui visé par sa reconnaissance.

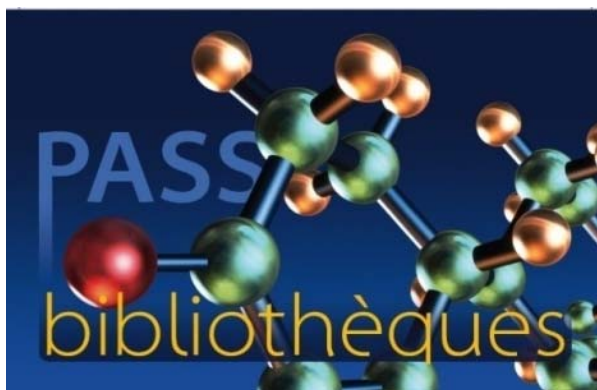
Les dossiers de la bibliothèque itinérante et de la bibliothèque centrale ont, quant à eux, été introduits en mars 2014 pour une reconnaissance prévue au 1^{er} janvier 2015 mais reportée. Ces reconnaissances sont acquises pour une durée de 5 ans et devront être renouvelées par l'introduction d'un nouveau dossier.

■ LA BIBLIOTHÈQUE LOCALE - CHIROUX

Le dossier de reconnaissance

La bibliothèque locale (dorénavant opérateur direct) fait partie, avec la Ville de Liège et le Centre Multimédia ASBL, du réseau liégeois de lecture publique reconnu en tant qu'interlocuteur unique par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Outre les parties relatives aux infrastructures, au personnel et au budget, le dossier de reconnaissance comprend, pour l'essentiel, le plan quinquennal de développement de la lecture. Celui-ci se décline en 5 axes prioritaires : la politique des collections, diversification des supports et des pratiques de lecture ; la langue, un enjeu démocratique et culturel ; la médiation numérique ; la participation citoyenne et socio-culturelle ; l'ouverture et l'adaptation des pratiques des services de lecture publique. Ces priorités seront le socle des actions à mener au long des 5 prochaines années.



Le Pass bibliothèques

Depuis la création du Pass Bibliothèques en 2010, sur les 56 communes de la Province ayant une bibliothèque reconnue, 42 ont signé la convention d'intégration dans le logiciel Aleph et 2 communes ne possédant pas de bibliothèque reconnue l'ont signé également. 40 communes sont déjà opérationnelles et 4 autres le seront dans les prochains mois. Le catalogue collectif des bibliothèques en Province de Liège est devenu un outil documentaire incontournable.

Autour du numérique

La bibliothèque s'investit sans cesse dans les technologies de l'information et de la communication. Elle propose à ses usagers des accès à des bases documentaires en ligne, au Wi-Fi, le prêt de liseuses et l'accès à 2 bibliothèques numériques, Bibliovox et Numilog. La plate-forme Bibliovox est également accessible aux bibliothèques du réseau Aleph. C'est ainsi que la bibliothèque fait figure de pionnière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Activités de formation

De nombreux bibliothécaires ont suivi des formations dans des domaines variés : bibliothéconomie, nouvelles pratiques numériques, gestion de projets,...

- Participation à des colloques
- Participation à des salons

Activités d'animation

A destination de tous les publics, du public adulte, adolescent et enfant.

L'artothèque, nouvelle section de la bibliothèque

Le 18 novembre, la Province de Liège a inauguré officiellement sa nouvelle Artothèque, permettant à toute personne inscrite à la Bibliothèque Chiroux d'emprunter, gratuitement, une œuvre d'art contemporaine pendant deux mois. Ce concept, unique en Wallonie, permet tout à la fois de mettre en valeur la production artistique locale contemporaine mais également de faire entrer l'art chez le citoyen, de le sensibiliser et de répondre à une volonté politique de démocratisation de l'art.



Conjointement au prêt des œuvres d'art, l'artothèque organisera des expositions, des conférences, suscitera des publications et sera présente sur Internet.

La collection de l'artothèque de la Bibliothèque Chiroux se compose quasi exclusivement d'œuvres multiples en deux dimensions (œuvres originales créées en plusieurs exemplaires) et compte, à ce jour, une septantaine d'œuvres.

■ LA BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE

Les Bibliobus provinciaux desservent deux fois par mois 50 communes pour un total de 121 haltes d'une durée variant de 15 minutes à une journée. Un véhicule spécialement adapté dessert avec des dépôts de livres des écoles élémentaires, des organismes d'éducation permanente et collectivités. Le prêt est informatisé avec le système de gestion ALEPH.

Un projet pluriannuel d'animations en collaboration avec la Fédération Wallonie Bruxelles se poursuit dans 5 écoles de la Province.

2014 a été marquée par le dépôt du dossier de reconnaissance en catégorie 2 de la bibliothèque itinérante selon les modalités de la nouvelle législation.

■ LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

Le nouveau décret sur la lecture publique fait de la Bibliothèque centrale un opérateur d'appui. Elle est une structure d'aide, d'appui et de coordination au profit des bibliothèques locales futures opérateurs directs. Un travail conséquent a été réalisé auprès des Bibliothèques et des opérateurs culturels pour réaliser un plan de développement quinquennal cohérent sur l'ensemble du territoire provincial.

La Bibliothèque centrale Chiroux a mené en 2014 de nombreuses actions destinées aux bibliothèques de son réseau :

- Aide en matière de prêts et de dépôts d'ouvrages ;
- Aide en matière de communication, d'animations et de formations.

Formations

De la centrale	Décentralisées
<ul style="list-style-type: none"> - Remise à niveau du catalogage dans le logiciel de gestion des bibliothèques ALEPH. - Echanges – formations sur la thématique de la bande dessinée - Numilog et Bibliovox : initiation aux nouvelles technologies liées aux livres numériques 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un conseil de développement de la lecture (5 journées en mai et juin) ; - Comment aborder le changement ? (2 journées en février) ; - Clés pour une action intergénérationnelle en bibliothèque (2 journées en mars) ; - Culture numérique et transmédiate des adolescents (2 journées en janvier) ; - Sensibilisation aux classes-lecture (1 journée en mai)

Expositions-Animations

La Bibliothèque centrale propose au réseau des bibliothèques publiques des expositions et des animations visant à développer l'intérêt de chacun pour le livre et la lecture.

Aides-services : prêt interbibliothèques, aide à l'égavage, site professionnel, guichet électronique, gestion de salles de formations et de réunions.

Activités menées en partenariat

- « Bibliothèque insoumise » avec les Territoires de la Mémoire ;
- « Les Indiens contre les géants du pétrole » avec « Annoncer la Couleur » ;
- « Littérature, jazz et politique ».

Publications

Des listes bibliographiques sont régulièrement proposées aux bibliothécaires sur des thématiques d'actualité. En 2014, une bibliographie intitulée « La guerre 14-18 » en bandes dessinées a été réalisée dans le cadre des commémorations de la première guerre mondiale.

Réseau ALEPH

Le Réseau Aleph a permis la mise en place d'un catalogue virtuel rassemblant autour de la Bibliothèque Chiroux différentes bibliothèques locales dont les pouvoirs organisateurs ont souhaité s'associer au projet. Le réseau de la Ville de Liège, des bibliothèques de Verviers, le réseau Burdinale-Mehaigne, le réseau de Fléron, de Herstal, de Hesbaye communal, de Visé communal, le réseau du Centre Multimédia, le réseau de Neupré, de Marchin-Modave, d'Anthisnes, Dison, Hesbaye libre, le réseau de Spa, de Bassenge, de Jalhay, de Chaudfontaine communal, Amblève-Lienne et l'Asbl « Annoncer la couleur » font désormais partie du réseau Aleph de la province de Liège.

Cet objectif a entraîné la mise en place de deux cellules spécialisées :

- SGRA (Service de Gestion du Réseau ALEPH) ;
- OSEMA (Organisation, Support et Maintenance d'ALEPH)

Numérique

Les abonnements aux fournisseurs de livres numériques « Bibliovox » et « Numilog » ont permis d'élargir considérablement l'offre à l'ensemble des Opérateurs culturels sur le territoire de la Province.

■ POLE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le 14 mars 2014 était lancé l'appel à projets publics FEDER 2014-2020. Lors du précédent appel, la Province de Liège avait déjà rentré un projet de rénovation du site des Chiroux. Ce projet n'avait pas été retenu par le gouvernement wallon.

La Province de Liège décida donc de répondre à l'appel 2014-2020 avec un projet entièrement repensé. Cette fois, il n'était plus question de rénovation mais bien d'une nouvelle construction. Initialement prévu sur le site des Chiroux, c'est le site de Bavière qui fut choisi par le Collège pour cette nouvelle implantation, sur proposition de la Ville de Liège.

Ce pôle repose sur la conjonction de trois unités distinctes mais complémentaires : un centre de ressources (bibliothèque), un exploratoire des possibles (maison de la création) et un incubateur d'entreprises culturelles.

Le dossier FEDER présenté conjointement avec la Ville de Liège fait partie d'un portefeuille de projets qui comprend également la réhabilitation des voiries et des espaces situés devant l'Espace Bavière.

2.2. DEPARTEMENT CULTURE, JEUNESSE ET MUSEES

2.2.1. MUSEES ET EXPOSITIONS

2.2.1.1. MUSEE DE LA VIE WALLONNE

■ MISSIONS DE CONSERVATION

Centre de documentation

Grâce au centre de documentation, les usagers peuvent consulter les collections conservées au MVW (Fonds du Musée, Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, Fonds Desarcy-Robyns). C'est également via le centre de documentation que le MVW met à disposition, sous forme de prêt d'archives, nombre d'ouvrages et d'objets de ses collections pour des expositions organisées par des Services provinciaux ou des organismes extérieurs.

Réseau de musées

Le réseau s'élargit à d'autres musées et institutions. Le Musée de la Vie wallonne a intégré le réseau « Ethno » initié par l'asbl Musées et Sociétés en Wallonie, qui réunit divers musées centrés sur l'ethnographie.



Collections

Le Département Collections est divisé en 8 départements distincts en relation directe avec les collections.

1. Le Fonds d'histoire du mouvement wallon (FHMW) ;
2. La Bibliothèque des dialectes de Wallonie (BDW) ;
3. Les Archives générales ;
4. Les Archives multimédia (archives photographiques, filmées et sonores) ;
5. Les Objets ;
6. La Bibliothèque ;
7. La gestion des réserves (Ans) ;
8. La Médiation culturelle.

■ DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Promotion et Tourisme

- Promotion directe : production et diffusion de documents publicitaires via supports papier, presse écrite, Internet
- Promotion indirecte : la promotion du Musée est également assurée par des visites officielles, des événements régionaux et actions spécifiques au Musée, des locations d'espaces, la boutique, l'Espace Saveurs géré depuis janvier 2011 par l'ASBL Work Inn, des rencontres et formations...
- Statistiques : En 2014, le Musée de la Vie wallonne a totalisé 69.639 visiteurs. Il s'agit du chiffre de fréquentation le plus élevé depuis la réouverture du Musée en 2008. Le chiffre record de 49.593 visiteurs totalisé en 2013 (augmentation de 17 % par rapport à 2012) a été largement dépassé en 2014 avec 20.046 visiteurs supplémentaires, soit une augmentation de 40 %. Cette progression s'explique notamment par le succès des événements organisés à l'occasion de la Commémoration de la Grande Guerre, dont l'exposition « Liège dans la tourmente », volet de LIEGE EXPO 14-18. Sur le site du Musée, l'exposition a accueilli 23.816 visiteurs du 2/08 au 31/12/2014. Cela représente 35 % de la fréquentation totale.

Création d'événements : Expositions, concerts, colloque, concours,...

Création artistique et technique

Cette cellule a été constituée sur base d'une partie du personnel de l'ancien Service des Expositions, les graphistes et les menuisiers. Ils réalisent des produits graphiques tels que dépliants, affiches, brochures pour divers services provinciaux (Lecture publique, Office provincial des Métiers d'Art, Jeunesse, Château de Jehay, ...) ainsi que la scénographie d'expositions et participent au montage des expositions.

2.2.1.2. CHATEAU DE JEHAY

Statistiques

En 2014, 33.336 visiteurs ont poussé la porte du domaine. Une chute importante de la fréquentation des visiteurs individuels essentiellement se fait à nouveau sentir. Cette cause est

toujours due à la fermeture du château. Les événements, certes plus nombreux que l'an dernier, sauvent la mise, affichant un total en hausse de plus de 7.000 personnes.

Tourisme

Le château étant fermé aux visiteurs, l'exposition « *Le Cabinet de curiosités de Jehay* » a intégré une partie des salles du rez-de-chaussée des dépendances. Elle a pour objectif de montrer au public une petite partie de la collection provinciale de Jehay et son côté diversifié sur le thème d'un cabinet de curiosités.

L'exposition *Trésors venus d'Irlande* a intégré une partie des salles du rez-de-chaussée des dépendances. Elle a remplacé l'exposition *Paul Delvaux, Empreintes Intimes*. Cette nouvelle exposition a pour objectif de montrer au public l'origine particulière de certaines des œuvres appartenant à la collection provinciale du château de Jehay.



Afin d'attirer le touriste vers les jardins, l'événementiel s'est encore étoffé en 2014.

Événements

Le Jeu de Pâques, Marché gourmand, Pique-nique, Patrimoine bières, Exposition et spectacles de la trilogie contemporaine, Les enfants d'abord !, Journées du Patrimoine, La Nocturne, Foire aux plantes, Nuit des sorcières, Marché de Noël au Château.

Restaurations

Plusieurs œuvres, parties en atelier de restauration en 2013, sont rentrées dans la collection en 2014 et exposées dans *Trésors venus d'Irlande*.

2.2.2. ÉDUCATION PERMANENTE – JEUNESSE – ADMINISTRATION

2.2.2.1. SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

La notion d'éducation permanente, liée à l'évolution de notre société, a fortement changé au fil des ans. Les changements qui, en un demi-siècle, ont affecté l'ensemble des réalités sociales, économiques ou sociologiques, ont conduit à une redéfinition de la culture.

Le secteur dit de l'Éducation permanente n'a pas échappé à ces mutations fondamentales, induisant de nouvelles pratiques et un élargissement des champs d'action touchant désormais à l'ensemble de la production artistique : théâtre, musique, arts plastiques, design, intersectoriel, multiculturel...

La problématique des arts plastiques constitue depuis plusieurs années un des axes forts de la politique du Service Culture comme en témoigne la poursuite, en 2014, d'un cycle de six formations destiné aux animateurs des centres culturels.

■ TRANSVERSALITE

En 2014, plus importants encore ont été les prolongements de l'événement « Passages choisir les imaginaires » qui, d'une part se sont soldés par la reconduction de manifestations et d'autre part par la volonté d'accroître encore les mises en réseaux des acteurs culturels.

- « Ram Dam en fanfares » : reconduction de « Passages en fanfares » en partenariat avec le PAC de Liège.
- Un soutien aux activités supra-communales : en 2014, outre les manifestations inscrites dans le cadre des commémorations 14-18, ce sont 15 projets supra-communaux qui ont été soutenus qui tentent de décloisonner les secteurs et à développer des projets en commun).
- Organisation de la 3^e édition du concours de nouvelles « Achève-moi » sur le thème du « passage à l'acte... »
- La transversalité : mise en place d'une formation pilote « Vers une logique de la transversalité » destinée aux agents.

Le Département de l'Éducation permanente travaille au quotidien en collaboration avec l'ensemble des institutions et associations culturelles implantées sur le territoire provincial, soit plus de 250 partenaires réguliers parmi lesquels on compte les 25 Centres culturels faisant l'objet d'un contrat-programme avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre philharmonique Royal de Liège, le Théâtre de la Place, l'Ikob, Les Brasseurs, Les Drapiers... ou encore un important réseau de musées publics et privés.

La Province soutient aussi les activités menées par 116 Centres d'expression et de créativité.

■ SECTEUR ARTS PLASTIQUES

Trilogie contemporaine Arts & Métaux

Dans le domaine des arts plastiques, 2014 a vu la première édition de la Trilogie contemporaine « Art et Métaux ». « Arts & Métaux » est une exposition d'art contemporain mais aussi un événement pluridisciplinaire. Inscrite dans le contexte culturel liégeois et prenant en considération la place centrale que la sidérurgie y occupe, cette manifestation met en lumière le métal en tant que matériau et thématique.

Pour cette première édition, le secteur des Arts plastiques de la Province de Liège-Culture a décidé de favoriser la découverte d'artistes. Et, par le biais d'un appel à projets, un comité artistique constitué d'experts a pu effectuer un choix circonstancié parmi des artistes de moins de 40 ans. En parallèle, une installation de photographies de l'artiste Jacky Lecouturier a offert un prologue à l'exposition de sculptures avec un reportage documentaire et poétique sur les sites industriels de notre bassin.



Durant trois soirées de septembre, en prologue au week-end, le parc-potager fut le théâtre d'une programmation consacrée aux « Arts de la Scène » : deux concerts sur le thème du métal par la violoncelliste Claire Goldfarb et par le percussionniste, Pierre Berthet ; un spectacle produit par la Compagnie Arsenic2 en collaboration avec la Maison de la Poésie d'Amay et le Collectif du Lion a invité à une roue des poètes sur le thème de l'insurrection et à une libre interprétation du procès de Constantin Brancusi.

In Situ

Projet de création, en partenariat avec les centres culturels et diverses associations locales, d'une œuvre de qualité pour une population déterminée.

Trois types d'œuvres sont concernés : l'œuvre éphémère, la performance et l'œuvre pérenne. Création d'un premier projet à Marchin, sous la forme d'une sculpture-nichoir pour Effraie des clochers (de l'artiste liégeois Pierre Gérard), en collaboration avec le Centre Culturel de Marchin et Natagora.

Culture / Ecole



Ce projet pilote mené par le secteur des Arts plastiques de la Province de Liège se définissait de la façon suivante : collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école Grivegnée-Belleflamme et la participation de celle-ci et des élèves à l'organisation d'une exposition d'art contemporain au sein de l'établissement (installation sonore de Marie Zolamian dans l'entrée, sculpture dans la cour des grands de Jean-Pierre Husquinet, sculpture sonore dans la cour des petits d'Olivier Bovy).

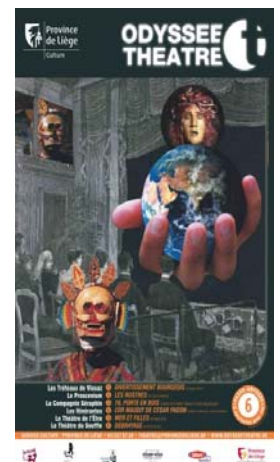
Quatre projets *Art à l'école* sont prévus pour l'année 2015.

■ THÉÂTRE

Odyssée Théâtre

« Odyssée Théâtre » continue de favoriser la mise en valeur de créations d'œuvres récentes où recherche et audace dominant. Parmi les moyens mis en œuvre :

- Soutien financier et/ou technique à des spectacles (10 sélectionnés en 2014) ainsi qu'une aide sur l'ensemble de la promotion ;
- Mise sur pied d'un système d'abonnement appelé « Pass Odyssée » : Sur 1.000 passes mis en circulation, 884 ont été vendus lors du premier semestre 2014.



Ateliers d'art dramatique

Ces ateliers, qui se déroulent en deux ans, ont pour ambition de former des comédiens amateurs de manière à alimenter le vaste réseau des troupes amateurs implantées en Province de Liège. 74 inscriptions en 2014.

Théâtre professionnel français

Le Département de l'Éducation Permanente subventionne, annuellement, plusieurs compagnies de théâtre professionnel, publiques ou privées, installées sur le territoire de la Province de Liège. Ce service aide également, de façon plus ou moins ponctuelle, certains festivals de théâtre professionnel comme le Festival de la « Rue du Bocage » – Herve, le Festival « Soiron sur Scène » - Pepinster, le Festival de Théâtre de Stavelot, le Festival de Théâtre de Spa.

Art de la scène

Le Département de l'Éducation Permanente s'implique dans les arts de la scène en général en allant visionner diverses créations en Belgique dans l'objectif d'aider et/ou de programmer et/ou de conseiller les programmations artistiques de manifestations provinciales (Fêtes de Wallonie, etc.), celles de petits lieux ou de centres culturels (reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou non) et de manifestations privées organisées ou non en collaboration avec la Province de Liège ou avec des structures extra provinciales.

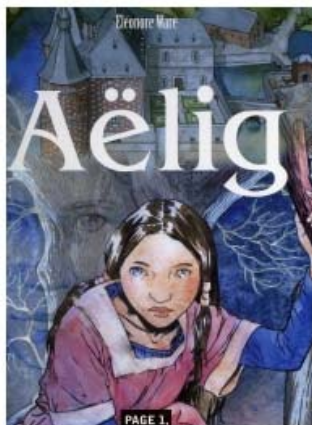
Théâtre amateur dialectal

Les Rencontres provinciales d'art théâtral wallon se déroulent de septembre à mars. Le groupe des observateurs visionne les spectacles qui s'inscrivent aux Rencontres.

Le Gala wallon et le « Printemps du théâtre amateur wallon » se sont déroulés au Trianon.

Octobre 2014 a été marqué par le « Gala Wallon de la Province de Liège. Le spectacle de cette année s'inscrivait dans les manifestations programmées dans le cadre des commémorations de la Grande Guerre.

■ BANDES DESSINEES



Mis en place en 2012, le projet *Page 1* a permis la publication de 4 numéros semestriels. Ce projet se poursuit et un 5^e numéro est en préparation pour 2015. Pour l'avenir, les perspectives de *Page 1*, resteront les mêmes : un outil promotionnel pour les jeunes créateurs, mais au-delà de ce travail de fond important, il nous est apparu également nécessaire de soutenir certains jeunes d'une manière plus ponctuelle et plus précise.

Ainsi avec Eléonore Ware, lauréate du premier Page1, une collaboration a été mise sur pied qui a permis l'édition d'*Aëlig*, un album de BD ayant pour toile de fond le château de Jehay qui est sorti au mois de novembre 2014, et qui a été présenté pour les fêtes de fin d'année.

Pour les Commémorations 1914-1918, une bande dessinée *Comme en Quatorze* a été réalisée en collaboration avec une maison d'édition française (Des Ronds dans l'O).

■ AUDIOVISUEL

Ouvert en 2006, l'asbl Clap, bureau de tournage en province de Liège, travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels de ce secteur, il autorise une meilleure réponse à toute une série de demandes techniques ou administratives, notamment au niveau des lieux de tournage, des possibilités d'occupation de lieux, de voiries, etc.

Le Département de l'Éducation permanente contribue également à l'éducation cinématographique des publics en déléguant des animateurs dans les ciné-clubs et en octroyant des aides à la création audiovisuelle. Durant l'année 2014, 525 conférences/animations ont été organisées au sein des associations d'éducation permanente agréées. 33 séances de ciné-clubs auront été organisées sur le territoire francophone de la Province.

■ LITTÉRATURE

Le Service Culture soutient la promotion et l'édition littéraires : subventions et aides techniques, aides à l'édition.

Le décloisonnement du secteur a invité le Service à développer des activités en partenariat avec le Département de la lecture publique.

- Le Salon du livre pour adolescents « Livr@do ».
- Un écrivain en ville.
- Développement de l'artothèque.

■ CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ

LE CEC « Les Croisiers »

L'objectif fixé est de toucher un public impliqué dans l'animation d'un centre d'expression et de créativité ou amené à utiliser les techniques d'expression manuelle et artistique dans un cadre professionnel ou en qualité de bénévole. 52 localités sont représentées parmi les 113 inscriptions aux formations. L'action menée touche également 12 localités situées hors province de Liège. La promotion de ce Centre est assurée par la publication d'une brochure annuelle.

Subventionnement

Une subvention est accordée annuellement à 107 ateliers.

■ CRÉATION ET PROMOTION ARTISTIQUES

Expositions

« Porcelaines » (346 visiteurs), « Enrubannons-nous ! » (258 visiteurs), « Bijoux de créateurs » (370 visiteurs), « Femme, femme, femme ... » (265 visiteurs), «Point de fusion » (630 visiteurs), «Nos papiers » (570 visiteurs), « Cadeaux» (1088 visiteurs).

Patrimoine

23 œuvres de 13 artistes ont été acquises en vue de compléter les collections provinciales et participer ainsi à la promotion de nos artistes.



Les journées européennes des métiers d'art en province de Liège

Le succès de 2013 se confirme puisque quelque 7.000 visiteurs (locaux mais également venant de Maastricht ou encore d'Aix-la-Chapelle) se sont pressés sur le site de Blegny-Mine pour découvrir les métiers traditionnels tels que la broderie aux fuseaux, le cannage de sièges, la poterie, la fabrication de marionnettes liégeoises, la gravure sur armes...

Nouveauté en 2014 : la participation du Musée de la Vie wallonne et du Centre de la laine à Verviers, deux institutions de qualité qui œuvrent à la conservation du patrimoine.

D'autre part, des expositions ont été ajoutées au programme : la Galerie Traces, le Musée de la Vie wallonne, la Maison des Métiers d'Art et le Centre de la laine et de la mode ont présenté au public des créations originales dans des scénographies personnalisées.

Collaboration avec l'Entente interprovinciale des métiers d'art

La 18^e édition du Week-end chez l'Artisan d'art a eu lieu les 15 et 16 novembre. Les participants pour la Province de Liège étaient au nombre de 66.

■ MUSIQUE ET DANSE

Aides

Le Secteur Culture soutient les organisateurs et les musiciens par des aides financières, des aides à la formation, à l'édition de CD.

Ça Balance...

Cette opération propose depuis onze ans aux jeunes groupes de musiques actuelles une aide pluridimensionnelle tant sur le plan financier que technique, avec des soutiens ciblés à la création, à la promotion, à la diffusion et, but ultime, à la production et à l'édition discographique.

Chaque année depuis 2004, une compilation est éditée à 2.000 exemplaires et est distribuée au secteur musical professionnel. En 2014, deux compilations ont été éditées présentant le style pop rock d'une part et le style jazz d'autre part.

Ça balance étend également son action grâce au projet MULTIPISTES : un dispositif d'accompagnement dédié aux Musiques Actuelles en Grande Région. Il est le fruit d'une collaboration entre des structures belges, luxembourgeoises et lorraines.

Le traditionnel concert au Forum a été remplacé depuis 2013 par une émission télévisée diffusée sur les télévisions locales RTC et Télévesdre.

Studio

Le Studio est mis à disposition pour des réalisations provinciales (Ça balance, Multipistes, Odysée théâtre, spots, ...) mais aussi extérieures (Article 27, Vacances Théâtre Stavelot,...).

Soutien à l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures dédiées aux groupes musicaux amateurs et professionnels

Le vaste projet d'aménagement de studios au Complexe « Comédis », enclenché en 2013, a été poursuivi en 2014. Par ailleurs, un seul opérateur a concrétisé son intérêt à savoir « Wooha » pour un complément d'intervention suite à une étude de stabilité nécessitant des travaux supplémentaires.

■ RELATIONS EXTÉRIEURES

Eurégio Meuse-Rhin

Suite à l'implication très importante de la Province de Liège aux travaux liés au dépôt de la candidature de Maastricht, capitale culturelle 2018, et malgré l'échec de cette candidature, des

accords avaient été scellés en 2013 avec le Limbourg néerlandais pour le financement de manifestations culturelles en Province de Liège entre 2013 et 2016 comme suit :

- En 2014 : 100.000 euros pour l'exposition « Liège dans la tourmente » au Musée de la Vie Wallonne.
- En 2015 :
 - 125.000 euros pour Reciprocity
 - 00.000 euros pour le spectacle populaire dans le cadre de Mons 2015.

Les programmes européens

En 2014, une collaboration a été entamée avec la nouvelle cellule Fonds européens en vue de répondre aux appels à projets européens.

Cette collaboration s'est soldée par l'introduction d'une candidature auprès d'Interreg intitulée « Interreg – 139 GR (SRLW) 35264 – De charbon, d'acier, de sueur et de feu ».

■ PATRIMOINE ET MUSÉES

Comme chaque année, de nombreux musées bénéficient de subsides alloués par les autorités provinciales. En 2014, 17 établissements publics et 35 établissements privés ont ainsi reçu le soutien financier de la Province.

2.2.2.2. LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION

D'une manière générale, l'Administration générale des Affaires Culturelles assure le soutien administratif de toutes les activités et initiatives développées par la Direction générale. Le service du personnel assure la gestion administrative de l'ensemble du personnel (hormis les vacataires) du Service des Affaires culturelles, environ 230 personnes aux statuts différents. Il traite toutes les demandes, relatives au statut administratif des agents provinciaux, à introduire auprès du Collège provincial, de même qu'il donne suite à toutes les circulaires et autres sollicitations émanant de la Direction générale.



**Province
de Liège**

Rapport d'activités

**EDUCATION PHYSIQUE ET
SPORTS**

L'ACTIVITE SPORTIVE

1. SES AXES

Grâce à une politique persévérante et cohérente menée depuis plusieurs années, le Service des Sports est devenu une réalité bien connue et appréciée dans la vie collective de la province de Liège et dont la qualité est régulièrement soulignée dans le pays. Il assure la complémentarité entre le sport amateur et le sport professionnel.

L'activité du Service des Sports s'organise autour de **six vecteurs de développements** :

1) Des infrastructures sportives de qualité

Des infrastructures sportives, équitablement réparties sur le territoire au profit des utilisateurs et dont la Province de Liège assure la gestion ou la cogestion, sont adaptées dans leur mode de fonctionnement afin de les rendre plus accessibles au public, notamment en termes d'accès aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est d'y proposer une offre étendue, notamment au profit des sportifs amateurs ou individuels et d'accentuer les synergies avec les établissements scolaires géographiquement proches.

2) Le perfectionnement sportif

La Province de Liège veille à accentuer ses programmes de perfectionnement destinés aux jeunes sportifs motivés et désireux de progresser. Le but reste de les aider à atteindre un niveau de performance que ne permet pas d'espérer la seule pratique de club. A cette fin, de nouveaux partenariats avec les Fédérations et Associations sportives provinciales sont conclus dans le but de créer des pôles de perfectionnement en gymnastique, en sports de ballon, en athlétisme, en cyclisme, en tennis de table ou encore pour le sport adapté.

3) L'initiation au sport et la lutte contre le décrochage sportif

Le Collège provincial souhaite que l'offre sportive provinciale atteigne aussi un public qui reste en marge des structures de clubs ou un public qui souffre, pour des multiples raisons, d'une forme de « décrochage sportif ». Aussi, il s'agit de poursuivre le soutien aux actions de « sport pour tous » et notamment les joggings, les randonnées cyclotouristiques, les challenges pour jeunes sportifs, etc. En matière de découverte et d'initiation au sport, l'Académie provinciale des sports propose, depuis 2010, avec un succès unanimement salué sur l'ensemble du territoire provincial, en partenariat avec les communes et clubs locaux, une offre sportive unique en Belgique, pour des jeunes de 4 à 11 ans et depuis 2014 pour des adolescents de 12 à 16 ans. Organisée par tranches d'âge et suivant des cycles de plusieurs semaines, elle est accessible à proximité du domicile et à un prix démocratique.

4) Le soutien aux acteurs sportifs locaux

La politique de soutien financier et logistique aux organisateurs d'évènements ponctuels à dimension locale, provinciale, régionale ou nationale assurant la promotion du sport en province de Liège est maintenue et renforcée que ce soit par l'octroi de trophées ou de subventions pour des activités ponctuelles attribuées dans le respect du règlement provincial applicable à la matière.

5) Les compétitions de sport de haut niveau

Au-delà des retombées économiques et médiatiques induites par ce type d'évènements à retentissement international, la venue des « grands noms » du sport provoque, auprès de

notre population jeune et même moins jeune, par un phénomène de mimétisme bien connu, l'envie de pratiquer le sport, sous quelle que forme que ce soit. Forte de son expertise acquise en la matière, la Province veille donc à organiser, seule ou en partenariat, des compétitions internationales.

6) Les activités de la Maison des sports

Au sein de l'ASBL Maison des Sports, dont les activités sont soutenues à l'identique, un Guichet du Sport a été mis en place en octobre 2013. Sa mission consiste essentiellement, outre le fait de renseigner utilement les usagers, à épauler, en termes de conseils, les structures et associations sportives de la province de Liège sur les plans administratif (gestion d'asbl, construction de dossier de demande de subventions,..), juridique voire technique (entretien d'infrastructures et aires de jeu sportives).

Par ailleurs, la « Maison des Sports de la Province de Liège », en tant que telle, constitue un outil de travail performant où les fédérations sportives provinciales disposent, à des conditions très avantageuses, de locaux adéquats, équipés des dernières technologies, pour leurs réunions mais aussi pour assurer leur propre secrétariat.

2. LES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les activités du Service des Sports se concrétisent par :

▪ Les stages pour moins valides

Durant les vacances scolaires de Pâques et d'été 2014, le service a proposé des stages adaptés pour moins valides. Ceux-ci ont été organisés en collaboration avec différentes communes de la province (Waremmé, Malmedy et Visé).

▪ L'Académie provinciale des Sports

C'est une véritable passerelle vers le sport qui a été créée, à l'initiative du Collège provincial, en octobre 2009.

Décentralisée sur divers sites de la province, cette Académie propose, depuis janvier 2010, des activités sportives organisées par tranche d'âge, offrant ainsi la possibilité aux enfants de 4 à 11 ans, de s'initier à diverses disciplines avant de se spécialiser selon leurs aspirations, leurs capacités. Elle est aussi la cellule fonctionnelle au sein du Service des Sports qui coordonne un important plan de formations en collaboration avec les Fédérations sportives provinciales. De plus, une action particulière s'est mise en place dans le cadre de l'intégration des personnes moins valides.

L'enfant a accès à une initiation basique et ludique de plusieurs sports consécutifs par année scolaire. Chaque sport choisi comprend 8 séances dispensées à raison d'une fois par semaine.

Cette année 2014, l'Académie des Adolescents est venue agrandir la tranche d'âge des jeunes qui peuvent profiter de cette offre et ainsi avoir la possibilité de s'initier à une discipline sportive et même mieux pour cette catégorie, de pouvoir réaliser en fin de module un petit défi.

Durant l'année 2014 (de janvier à décembre), 4.300 enfants ont fréquenté l'Académie dans plus de 45 communes dont: Wanze, Héron, Villers le Bouillet, Huy, Amay, Braives, Burdinne,

Waremmé, Donceel, Faimés, Geer, Remicourt, Oreye, Crisnée, Herstal, Oupeye, Juprelle, Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne, Verviers, Dison, Limbourg, Engis, Flémalle, St-Nicolas, Ans, Seraing (rive gauche soit Jemeppe), Grâce-Hollogne, Stavelot, Malmedy, Stoumont, Lierneux, Modave, Marchin, Tinlot, Neupré, Nandrin et Esneux, Comblain, Ferrières, Athisnes, Sprimont,

L'Académie provinciale des Sports a ainsi proposé près de 5.500 séances d'initiation et de découverte aux différentes disciplines sportives.



■ Les organisations sportives

Les organisations initiées par le Service des Sports

Il s'agit de manifestations organisées à l'initiative du Service des Sports telles que :

- la journée ludique pour personnes moins valides le 16 octobre 2014 au Hall Omnisports et à la piscine communale de Wanze ainsi que dans les infrastructures du club Multigym « Les Spirous d'Antheit » et de l'Institut « L'Oiseau Bleu » à Antheit, en collaboration avec l'AWIPH et cette année, la présence d'une délégation de la province de Luxembourg ;
- le jogging « la Forme du Cœur » le 21 septembre 2014 dans le cadre des Fêtes de Wallonie à Liège ;
- les séances de gymnastique pour le troisième âge organisées tout au long de l'année dans le gymnase de la Haute Ecole de la Province de Liège (rue Beeckman à Liège) ainsi qu'au hall des sports de Beyne-Heusay.

Les organisations soutenues par un partenariat entre le Service des Sports et les organisateurs

Sur décisions du Collège provincial, le Service des Sports a collaboré en 2014 à plusieurs dizaines de manifestations sportives par le biais de l'octroi d'une aide financière et/ou de la mise à disposition de membres du personnel (animateurs), de matériel divers ainsi que par une aide à l'impression et/ou à la diffusion de documents promotionnels. Parmi celles-ci, on relève plus particulièrement :

- Le « Challenge Jogging de la Province de Liège » qui a compté 26 épreuves ;
- La « Cross Cup Internationale de Hannut » le 26 janvier à Hannut ;
- Le Marathon de la Meuse dans la région de Visé le 11 mai ;
- La course cycliste « Tour de Belgique » pour élites avec contrat qui proposait en province de Liège, le départ et l'arrivée de la dernière étape à Oreya le 1^{er} juin ;
- Le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège le 16 juillet ;
- Le Tour de la Province de Liège pour élites cyclistes sans contrat et espoirs internationaux (53^{ème} édition) qui s'est disputé du 14 au 18 juillet (5 étapes : Wanze-Wanze, Burdinne-Burdinne, Amel-Amel, Engis-Engis et Seraing- Seraing) ;
- Le Tour de Wallonie pour cyclistes élites avec contrat du 26 au 30 juillet et qui comportait, en province de Liège, les étapes : « Herve-Waremme » et « Malmédy-Ans » ;
- Le Jumping International de Liège qui s'est déroulé du 29 octobre au 2 novembre ;
- Le Rallye du Condroz qui a eu lieu du 1^{er} au 3 novembre.

3. UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ ET DE SOUTIEN POUR DES ORGANISATIONS SPORTIVES LOCALES

Dans le cadre d'une politique de proximité, l'action du service des sports se traduit ainsi par :

▪ **l'attribution de trophées**

Durant l'année 2014, 95 coupes et trophées ont été attribués à 31 clubs, fédérations ou groupes sportifs dans le cadre de leurs manifestations ponctuelles.

▪ **l'octroi de subventions pour des activités ponctuelles**

En 2014, 271 clubs ou fédérations ont obtenu sur décision de l'autorité provinciale compétente, des subventions à titre d'intervention dans l'organisation de manifestations ponctuelles locales, régionales, nationales ou internationales et ce, pour une somme globale de 946.573,78 €.

▪ **l'octroi de subventions à l'Association Sportive de l'Enseignement Provincial (A.S.E.P.)**

En 2014, cette association a reçu une subvention provinciale d'un montant de 16.300 € pour l'organisation de ses différentes activités de l'année.

▪ **l'octroi de subventions à des associations sportives pour la formation des jeunes**

Au cours de la législature 2012-2018, le Collège provincial souhaite poursuivre son soutien à des actions dans le domaine de la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive. Ainsi, dans ce cadre, diverses associations sportives ont reçu une aide financière en 2014 :

- Liège Basket pour ses actions de formation des jeunes durant la saison 2014-2015 (20.000 €) ;
- Le RBC Verviers-Pepinster Amateurs ASBL (Basketball) pour ses actions de formation des jeunes durant l'année 2014 (7.000 €) ;
- Le VBC Waremme (Volleyball) pour ses actions de formation des jeunes durant la saison 2014-2015 (10.000 €) ;

- Ladies Liège Panthers (Basket féminin) pour ses actions de formation des jeunes durant la saison 2014-2015 (2.500 €) ;
- Le C.S Sart-Tilman (Football) pour ses actions de formation des jeunes durant l'année 2014 (5.000 €) ;
- L'Union Beynoise de Handball pour ses actions de formation des jeunes durant l'année 2014 (2.500 €).

Par ailleurs, une convention pluriannuelle de partenariat a été conclue entre la Province de Liège et le club de football du Standard de Liège pour les saisons de 2014 à 2018. Sur cette base, une subvention de 45.000 € a ainsi été octroyée au club pour la saison 2014-2015.

▪ **l'octroi de subventions accordées dans le cadre de conventions d'objectifs**

Une des priorités de la politique sportive provinciale pour la législature 2012-2018 est la FORMATION. Outre les jeunes, les publics ciblés sont les dirigeants, bénévoles, arbitres, entraîneurs et même les parents de jeunes sportifs. Le Service des Sports a ainsi établi divers contacts avec plusieurs Fédérations et Associations sportives provinciales liégeoises pour élaborer un planning annuel ou pluriannuel pour la législature en cours au travers de conventions d'objectifs conclues entre les parties.

Une convention a ainsi été conclue avec :

- l'Union Belge de Football (32.000 € à la Commission Provinciale des Arbitres de Liège) ;
- le Comité provincial de Tennis de table (25.000 €) ;
- le Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball ASBL (15.000 €) ;
- la Fédération Royale Ouvrière de Tennis de table Belge Francophone (10.000 €) ;
- la Commission de formation des Arbitres du Comité provincial de Liège de basket-ball (2.000 €) ;
- la Ligue Belge Francophone de Rugby (15.000 €) ;
- l'Association Francophone de Tennis (10.000 €) ;
- le Centre de Formation des Ecoles de cyclisme de la Province de Liège (13.500 €) ;
- la Ligue Francophone de Handball ASBL (3.000 €).

4. L'ATTRIBUTION DE PRIX SPORTIFS DE LA PROVINCE DE LIEGE

En application du règlement arrêté par le Conseil provincial, le Collège provincial a, sur proposition du jury, respectivement désigné pour l'obtention du:

- Trophée sportif individuel 2013-2014 : Nafissatou THIAM (Athlétisme)
- Trophée sportif par équipe 2013-2014 : B. GODON et A. STEEMAN (Ultra Trail)
- Trophée sportif moins valides 2013-2014 : Sandra BENETTI (Cyclo-danse)
- Prix de l'Espoir sportif 2013-2014 : Loïc VLIEGEN (Cyclisme)
- Prix du Fair-Play 2013-2014 : Rémy DOCQUIER (Tandem malvoyants)
- Prix de la Formation 2013-2014 : Volley Club Dames S.C. Thimister-Herve (Volley-ball)
- Prix du Public 2013-2014 : Fémina Visé (Handball)
- Prix du Cœur sportif 2013-2014 : Claude BOURDOUXHE (ancien arbitre de D1 de football)

Ces prix ont été remis aux lauréats lors d'une réception organisée le 19 septembre 2014 au Palais provincial dans le cadre de l'ouverture officielle des Fêtes de Wallonie à Liège.

5. L'ACCUEIL DE PERSONNALITES DU MONDE SPORTIF

Régulièrement, à l'initiative du service des sports, le Collège provincial reçoit et met à l'honneur divers acteurs du sport.

6. LE GUICHET DU SPORT DE LA PROVINCE DE LIEGE



Depuis le 1^{er} octobre 2013, Le Service des Sports a mis en place le Guichet du Sport de la Province de Liège.

Sa mission consiste essentiellement à conseiller, aider et soutenir les diverses associations ou structures, tant publiques que privées, qui œuvrent dans le domaine du sport, sur le territoire de la province de Liège en ce compris, la population au sens le plus large du terme.

Les services proposés et les actions mises en place par le Guichet du Sport de la Province de Liège sont destinés à un très large public (fédérations sportives, clubs, étudiants, toute personne désirant pratiquer une discipline sportive, responsables communaux de la province, organisateurs d'événements sportifs,...).

Dans ce cadre, des conventions ont également été établies avec l'aide de la Maison des Associations d'Amay et la Maison Verviétoise des Sports, l'idée étant outre le fait de mettre au point et organiser une action commune et complémentaire au service de tous les bénéficiaires, de déconcentrer la présence et l'action du « Guichet du Sport de la Province de Liège » en quadrillant au mieux le territoire de la province de Liège et ses arrondissements.

7. LA CELLULE ASSISTANCE GAZON DE SPORT

Depuis le 28 février 2013, la cellule « Assistance Gazon de Sport » a été créée par le Collège provincial pour assurer quatre missions :

- 1 Une mission d'information via un vademecum destiné aux préposés à l'entretien des surfaces des sports gazonnés des communes et des clubs de la province de Liège.
- 2 Une mission d'assistance technique, sur demande, aux mêmes préposés.
- 3 Une mission de maintenance des terrains de sport gazonnés utilisés par la Province de Liège elle-même.
- 4 Une mission de formation ultérieure à destination des préposés précités.



8. LES PARTICIPATIONS DU SERVICE

8.1. A LA GESTION DE L'ASBL « MAISON DES SPORTS »

Le Service des Sports assure la gestion de l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » qui offre divers services aux Fédérations et Associations sportives provinciales :

- Des bureaux destinés à accueillir leur secrétariat.
- La mise à disposition de salles de réunion et de conférence (de 10 à 150 places).
- Un service cafétéria.
- Un site internet www.plgsports.be

Au 31/12/2014, la Maison des Sports compte 62 membres adhérents.

Au cours de l'année **2014**, elle a accueilli **704 réunions** pour un nombre de **15.783 participants**.

8.2. A LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU COMPLEXE PROVINCIAL DE NAIMETTE - XHOVEMONT

La Province de Liège, assure, via le Service des Sports, le Service des Bâtiments et sa Régie, l'entretien du site de Naimette – Xhovémont utilisé tout au long de l'année par les clubs du RFC Liège Athlétisme et du RFC Liège Rugby.



8.3. A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DE LA PISTE D'APPRENTISSAGE CYCLISTE PROVINCIALE D'ALLEUR

En collaboration avec la section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie – Bruxelles et la Commune d'Ans, le Service assure la gestion technique quotidienne de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur (Ans).

8.4. A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DE L'ASBL CENTRE D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION DE HAUT NIVEAU EN FOOTBALL DE LA REGION WALLONNE (CREF)

Depuis 2004, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, technique et promotionnelle des infrastructures sportives du site (l'aspect hébergement étant concédé à l'ASBL « Blegny – Mine »), en parfaite concertation avec le Service des Sports et sous la maîtrise des instances de l'ASBL CREF.

8.5. A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DU CENTRE PROVINCIAL DE FORMATION DE TENNIS DE HUY

Le 27 mai 2009, la Province de Liège a acquis les infrastructures du Tennis Club de la Sarte à Huy pour y créer un Centre provincial de formation de tennis. Depuis lors, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, sportive et technique du site.

Par ailleurs, les utilisateurs suivants ont occupé également, de manière récurrente, ces installations afin d'y dispenser des séances d'entraînements et de formation : l'A.F.T., l'ASBL New Tennis Huy, de l'ASBL Ecole HOP et de l'ASA Tennis d'Antheit et plusieurs écoles situées dans les environs du centre (Marchin, Huy, Amay,...).

Au-delà de ces occupations et en fonction des disponibilités, il a été permis aux clubs, aux écoles de tennis, aux établissements scolaires et aux particuliers de s'adonner à la pratique du tennis en louant les installations.



9. LES PARTICIPATIONS PROVINCIALES

9.1. DANS LE CENTRE DE FORMATION DE TENNIS DE TABLE DE BLEGNY

Par une convention de mise à disposition conclue le 18 décembre 2008, la Province de Liège a mis ce centre à disposition de l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !!! » pour une durée de 20 ans. Cette Association assure ainsi la gestion quotidienne et l'entretien des infrastructures. Par ailleurs, en application du contrat de gestion conclu avec ladite ASBL, un représentant de la Province de Liège siège au sein de son Conseil d'administration.

9.2. DANS LE COUNTRY HALL DE LIEGE

La Province de Liège est actionnaire de la SA « Société de gestion du Bois Saint-Jean » où elle dispose d'une part sociale sur 615.

En application de la convention d'associés conclue le 27 novembre 2007, elle dispose en échange d'une aide financière annuelle récurrente de 750.000 €/an durant 20 ans depuis 2005, de 15 jours d'occupation gratuite du site par an. Elle dispose également d'un poste d'administrateur au sein du C.A. qui en compte 8.



Province
de Liège

Rapport d'activités

JEUNESSE

1. HISTORIQUE

Un service d'une quarantaine d'années

Les différentes métamorphoses des deux sites d'implantation du Service Jeunesse ainsi que la grande flexibilité et adaptabilité des collaborateurs vont de pair avec le développement des trois secteurs : l'animation, le service de prêt de matériel, le centre d'hébergement.

Le secteur de l'animation évolue depuis 1992. Il s'organise par la mise en place d'opérations importantes. A titre d'exemples : les Rencontres Théâtre Jeune Public, Acte Jeunes, les expositions délocalisables « Natur'a ma porte » et Objectif Développement Durable « Exploratorium », le concours de scénarii publicitaires « Pub Fiction » ; sont des événements qui s'intègrent dans une politique jeunesse dont l'objet est de soutenir ou de développer des actions, des projets portés au plan local, et qui contribuent à l'épanouissement des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs citoyens.

Les projets du Service Jeunesse ont résolument une dimension culturelle. Par des techniques créatives, ils visent à apporter aux jeunes le plaisir de vivre, dans le respect de l'autre, la découverte de leurs capacités et la conscience des enjeux de la citoyenneté afin d'assurer l'avenir de la société.

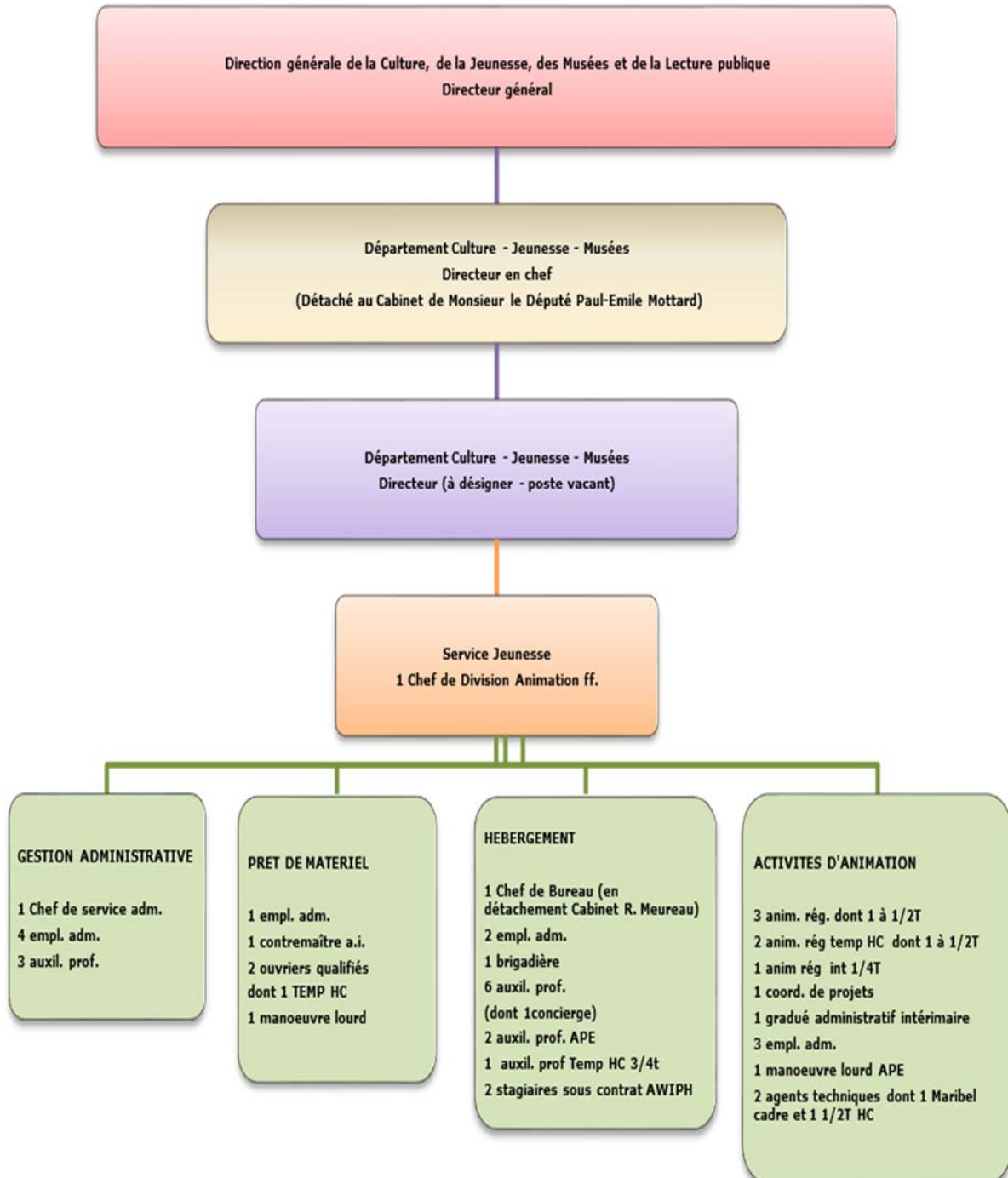
2. PRESENTATION DU SERVICE

2.1. COORDONNEES DU SERVICE JEUNESSE

- Administration, animation
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone général : 04/237.28.70
Téléfax général : 04/237.29.00
Email général : service.jeunesse@provincedeliege.be
- Prêt de matériel
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.28.80
Téléfax : 04/237.28.89
Email : jeunesse.pret-materiel@provincedeliege.be
- Espace Belvaux
189, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.29.10 ou 11
Téléfax. : 04/237.29.14
Email : espace.Belvaux@provincedeliege.be

Site internet : <http://www.provincedeliege.be>

2.2. ORGANIGRAMME



3. POLITIQUE CULTURELLE MENEÉ PAR LE SERVICE

Le partenariat avec les communes de la province de Liège se développe depuis des années.

Tous les opérateurs témoignent leur satisfaction à l'égard des modules « Vacances Actives », de l'opération « Place aux Enfants » ou des formations proposées dans le cadre du soutien aux communes.

Le Centre d'hébergement « Espace Belvaux », en symbiose avec le Service Jeunesse, est très dynamique. Les chiffres de fréquentation et la satisfaction des usagers prouvent que l'investissement réalisé continue à porter ses fruits.

L'objectif global de la politique culturelle de proximité est de renforcer ou de créer des initiatives locales dont les enjeux sont d'entraîner la participation des enfants et des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

3.1. LES ACTIONS VERS LES COMMUNES

Les opérations menées par la Province de Liège – Service Jeunesse en partenariat avec les communes sont initiées en vue de créer ou de renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local.

Les nouvelles missions décrétales qui concernent les bibliothèques, les centres culturels et bientôt plus largement la redéfinition d'un Plan Jeunesse, renforcent le rôle supracommunal rempli par les Provinces.

■ Les objectifs et moyens

Les actions se situent en dehors de l'école, considérant que celle-ci s'attache à transmettre des connaissances. L'action culturelle favorise l'éveil de l'enfant et du jeune, tente de lui donner l'accès à leurs émotions, leur sensibilité. Le plaisir de faire domine dans les activités proposées, le jeu, la participation active favorisent quant à eux leur émancipation. La remise en question des stéréotypes constitue une pratique qui permet à l'enfant et au jeune de prendre conscience que les réalités sont multiples.

■ Les actions et les publics

a) L'opération «Place aux Enfants»

Elle permet, le temps d'une journée, à des jeunes de 8 à 12 ans de découvrir de manière active la vie professionnelle des adultes. Ils découvrent ainsi un univers qu'ils côtoient au quotidien sans jamais vraiment le connaître.

En 2014, 45 communes ont participé à l'opération. 621 hôtes d'un jour, 693 accompagnateurs, 3.598 participants et 22.273 enfants contactés.



b) Les modules «Vacances Actives»

Deux axes traversent les modules : la découverte de la nature et organisés en les techniques artistiques.

82 modules ont été demandés par les communes, 12 n'ont pu réunir le nombre suffisant d'enfants ou de jeunes et n'ont pas été ouverts.

En 2014, 1.098 enfants ont participé aux Modules Vacances Actives partenariat avec 34 communes.



c) Formation des animateurs de centre de vacances

Elle vise des jeunes de 16 ans au moins. Cette formation se déroule sur 8 mois et se construit en alternance (150 heures d'apport théorique - 150 heures de pratique sur le terrain). Les animateurs formés sont destinés à encadrer des activités dans les Centres de vacances et notamment les plaines de jeux communales.

Depuis 2006, cette formation est organisée par le Service Jeunesse en partenariat avec l'Enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme.



En 2014 : 20 jeunes ont entamé la formation et 17 l'ont terminée. Par ailleurs, une formation complémentaire ayant pour objectif « l'approfondissement du rôle de l'animateur, en développant ses connaissances et en assurant son savoir-faire en animation » s'est déroulée du 28 au 29 juin, ainsi que le samedi 4 octobre 2014. Cette formation a été proposée aux jeunes ayant obtenu leur brevet en 2013, pour lesquels les formateurs ont constaté quelques fragilités. Celles-ci relèvent majoritairement du manque de maturité des candidats, âgés pour la plupart de 16 ans.

L'évaluation positive de leurs prestations sur les plaines de vacances en 2014, confirme la nécessité de maintenir ce module complémentaire.

d) Formation du personnel de l'accueil extrascolaire

Conformément au Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'Accueil extrascolaire, le Service Jeunesse – Province de Liège organise des formations pour le personnel de l'Accueil extrascolaire et ce, en partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale de Huy-Waremme.

Le contenu des 100 heures de formation respecte le programme imposé par la Communauté française et s'articule sur 4 modules :

- développement et psychologie de l'enfant ;
- techniques d'animation ;
- déontologie (relations avec les parents, enseignants, confidentialité...);
- méthodologie (projets d'établissement, déclaration d'accidents, responsabilités...).

Depuis 2006, les formations « continues » (50 heures sur 3 ans), imposées également par ce même Décret, s'articulent sur 7 modules.

- Technique d'animation (30 périodes)
- Gestion de conflits (20 périodes)
- Bosses et bobos (10 périodes)
- Initiation à la lecture de contes et d'histoires pour enfants (24 périodes)
- Initiation aux techniques de déclamation (24 périodes)
- Conception et animation de jeux courts (12 périodes)
- Gestion du stress (24 périodes)



En 2014, 86 personnes ont suivi la formation de base. Pour 2014-2015, les formations continues se dérouleront durant le premier semestre 2015. Notons que 7 nouveaux modules de formations continues seront proposés dès le premier semestre 2015, portant le total à 14.

e) Exposition « Objectif Développement Durable » - Exploratorium

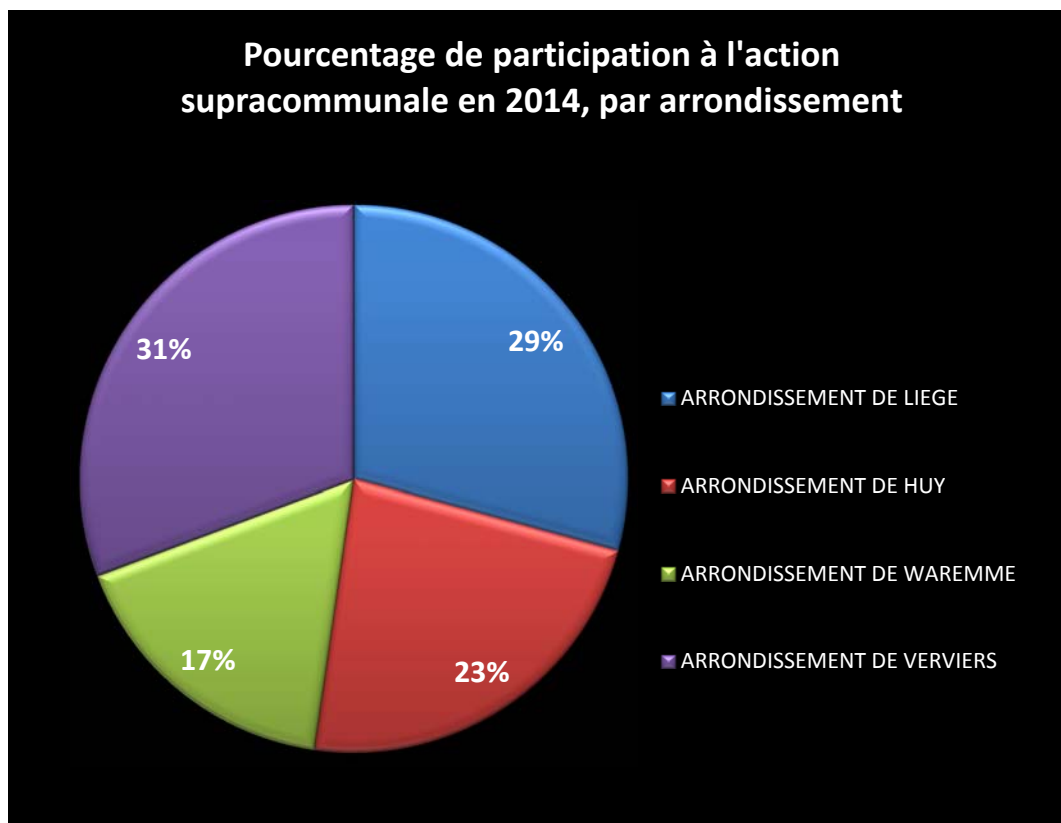
Suite à l'exposition « NATUR'A MA PORTE » qui a permis, durant quatre années de délocalisation, de sensibiliser 23.000 élèves de 6 à 12 ans au fragile équilibre de l'environnement, le Service Jeunesse de la Province de Liège a proposé un nouvel outil en début d'année 2012.

Une exposition itinérante abordant le développement durable et l'empreinte énergétique. Elle est proposée aux communes et aux établissements de l'enseignement primaire.

En 2014, 4.348 enfants auront découvert l'exposition durant les 4 décentralisations programmées (Plombières, Blegny, Malmedy et Stavelot).

Visualisation de l'ensemble des 65 communes ayant participé au moins à une activité « Acte Jeunes » en 2014.





3.2. CLASSES DE DEPAYSEMENT

Celles-ci s'articulent autour de deux grands thèmes : la nature et la culture.

- Au Domaine de Wégimont, les enfants vont à la découverte de notre environnement à travers des activités concrètes, actives, ludiques en situations individuelles et collectives.

En 2014, 2.273 enfants ont participé aux « Classes Vertes » soit une augmentation du nombre d'enfants de 29,5 % en 5 ans.



- A Grivegnée, les classes sont centrées sur le patrimoine historique, scientifique et artistique. L'enjeu est d'apprendre à l'enfant à regarder, à s'étonner, à s'émuouvoir de ce qui l'entoure et que parfois, il ne perçoit plus ou ne voit plus.

En 2014, 338 enfants ont participé aux « Classes de Ville ».

3.3. THEATRE JEUNE PUBLIC

■ Introduction

Les activités du Service jeunesse en matière de théâtre jeune public découlent du programme « Spectacles à l'école » initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci a pour but de soutenir la diffusion des productions du secteur, en partenariat avec les Provinces wallonnes et la COCOF pour la région bruxelloise.

Ce programme se déroule à plusieurs niveaux :

- La sélection de spectacles par la Commission de Concertation du Théâtre à l'École ;
- Les Rencontres Théâtre Jeune Public présentant les spectacles du programme ;
- L'intervention financière dans la diffusion des spectacles.



Le Service Jeunesse est impliqué à tous les niveaux du programme « Spectacles à l'école » puisque non seulement il est représenté à la Commission de Concertation et participe financièrement à la diffusion des spectacles, mais surtout il est l'organisateur des Rencontres Théâtre Jeune Public depuis 1985.

■ Rencontres Théâtre Jeune Public

Chaque année, les spectacles adhérant au programme « Spectacles à l'école » sont présentés aux Rencontres Théâtre Jeune Public.

■ Diffusion du Théâtre à l'École

Les diffuseurs du programme « Spectacles à l'école » bénéficient d'interventions financières de la part des pouvoirs publics lorsqu'ils programment des spectacles jeune public. Ces interventions correspondent à une grille de référence proposée par le Service de la Diffusion des Arts de la Scène, tenant compte du nombre d'artistes, de techniciens, de matériel, elles sont réparties entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Provinces (3/4 – 1/4).

Pour la saison 2014, 115 spectacles ont bénéficié de l'aide à la diffusion accordée par les pouvoirs publics, 36 organisateurs ont programmé des spectacles durant le temps scolaire.

3.4. PROJET « ADOLESCENTS »

■ Soutien ponctuel aux Maisons des Jeunes.

Le Service Jeunesse permet aux Maisons des Jeunes reconnues de la Province de Liège d'introduire une demande d'intervention portant sur la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.

Pour 2014, 10 subventions de 800 € ont été attribuées, ainsi que 4 délégations d'animateurs pour une durée de maximum 30 heures.

3.5. ACTIONS MUSICALES

■ Diffusion de la Chanson à l'École

Pour 2014, 32 représentations ont été programmées avec 10 organisateurs différents. Ces programmations ont rassemblé 4.710 enfants.

On constate :

- le maintien du nombre d'organisateur ainsi que du nombre de représentations ;
- une diminution du nombre d'enfants due à la jauge plus petite des spectacles sélectionnés par les organisateurs.

3.6. AIDES PONCTUELLES ET OCTROI DE SUBVENTIONS A DES INITIATIVES EXTERIEURES

Des délégations d'animateurs ou l'octroi d'une subvention permettent de soutenir des projets nécessitant la participation d'experts. Les aides ponctuelles apportées aux associations concernent le théâtre, les arts plastiques, la musique, l'audiovisuel, l'éducation aux médias.

3.7. LE PROJET PUB FICTION



En concertation avec le Centre Culturel Régional de Huy, le Service Jeunesse a proposé un projet pilote durant le deuxième semestre de l'année scolaire 2012-2013, le concours de scénario publicitaire « Pub-Fiction ».

Par le biais de ce concours, le projet propose aux jeunes de 10 à 20 ans sur le territoire du Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy, de partir à la découverte de leur créativité et de leur liberté de penser.

Pour cette deuxième édition (2014-2015), l'appel à projets s'articule autour d'une thématique centrale qui a pour intitulé « le pouvoir ». L'idée est de permettre aux participants d'utiliser les mécanismes de la publicité non pas pour vanter un produit mais bien une idéologie en fonction de leur singularité.

Ce projet répond à un double objectif qui vise à mettre en exergue une démarche créative et innovante tout en permettant d'ouvrir le champ des possibles et de la réflexion au service d'un futur à la fois ambitieux et créatif.

Dans un souci de cohérence et de mise en réseau et dans le cadre d'une action pilote, le Service Jeunesse s'est associé au Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy, structure active sur le territoire concerné par le projet mais aussi à l'ASBL « CLAP ! » afin de bénéficier de son expertise et de son réseautage.

Cette politique de service, en adéquation avec la déclaration de politique régionale, tend à favoriser le travail en réseau et les échanges avec les multiples sources vives au sein de notre territoire.

L'ensemble des jeunes de l'arrondissement Huy-Waremme sont concernés par ce projet. Les réseaux du fondamental et du secondaire sont des vecteurs privilégiés.

En effet, dans le cadre de ce concours, nous proposons aux écoles qui le souhaitent une animation sur mesure en fonction de la tranche d'âge concernée. Celle-ci est basée sur le théâtre invisible permettant aux participants de vivre une publicité de l'intérieur en guise de « mise en bouche » au projet.

En complément à cette intervention de médiation, un cahier pédagogique leur est fourni, offrant de multiples pistes abordant aussi bien la thématique que le travail d'écriture scénaristique.

Le projet propose de travailler en étroite collaboration avec les écoles afin de ne pas faire de la culture une préoccupation « élitiste ». Notre désir est de promouvoir l'art et la culture à l'école afin d'en donner l'accès et les clés de lecture au plus grand nombre de personnes.

3.8. ACCUEIL TEMPS LIBRE

■ Les Commissions Communales de l'Accueil Temps Libre (CCA)

Les commissions communales de l'Accueil Temps Libre (CCA) résultent du décret sur l'ATL de 2003, et permettent aux communes, via un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) de mettre en place une politique cohérente en matière d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans. Par accueil temps libre, il faut entendre toutes les périodes avant et après l'école, y compris les week-ends et congés scolaires. Les CCA regroupent des membres du conseil communal, les différents réseaux d'enseignement, les parents, les opérateurs d'accueil, les associations sportives et culturelles. Elles sont présidées par un membre du Conseil communal (en général du Collège) désigné en son sein.

Les communes entrant dans ce programme bénéficient de subsides leur permettant notamment l'engagement d'un coordinateur de l'Accueil Temps Libre (ATL). Ce mécanisme oblige également les communes à former les accueillantes extrascolaires (anciennement garderies scolaires), formation dispensée notamment par le Service Jeunesse en collaboration avec l'Institut de Promotion Sociale Huy-Waremme.

Le Service Jeunesse est représenté dans 57 CCA en tant que membre invité. Cette présence, accrue depuis 2013 (3 personnes se répartissant le territoire), nous a permis de nouer de nombreux liens au sein de ces communes mais également d'avoir un bon aperçu des politiques jeunesse menées dans notre province.

■ Le Comité de Pilotage de l'Accueil Temps Libre (ATL)

Le Service Jeunesse participe également au Comité de Pilotage de l'ATL mis en place par l'ONE et la Province de Liège en 2011, une convention régit ce partenariat. Les échanges au sein de cette plate-forme regroupant, coordinateurs ATL, représentants de l'ONE et Province de Liège sont quasi mensuels.

En conclusion, notre présence dans les CCA, ainsi qu'au Comité de pilotage A.T.L, renforce notre relation aux communes et permet à l'équipe d'animation de mieux appréhender les besoins du terrain afin de mettre en place des actions pertinentes (stages, délégations d'animateurs, formations...), mais aussi servir de relais pour d'autres départements, secteurs et services provinciaux.

3.9. LES SERVICES

■ Le prêt de matériel

Le secteur prêt de matériel met gracieusement à la disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, du matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition. Il aide ainsi les associations à développer des actions sportives, pédagogiques, culturelles, en rapport avec leur raison sociale. Les activités ne peuvent avoir de but lucratif. Les prêts sont de courte durée (maximum 15 jours) et se pratiquent sur rendez-vous, en accord avec le représentant de l'organisation bénéficiaire. Ces dispositions permettent une rotation maximale du matériel.

En 2014, 643 demandes ont été agréées.

■ Le Centre d'Hébergement (Espace Belvaux)



Outre les possibilités d'hébergement et de restauration, en vue de satisfaire les besoins des groupes à caractère social, culturel, sportif et d'éducation permanente, six locaux sont mis à disposition du public.

Ceux-ci ne sont accessibles au public que moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation. L'accès reste néanmoins gratuit pour les groupes qui logent et/ou prennent un repas sur place.

En 2014 : 4.308 nuitées, 18.096 repas et 1.479 locations de salle.





Province
de Liège

Rapport d'activités

**FAMILLE, ENFANCE,
AFFAIRES SOCIALES ET
PRETS D'ETUDES**

LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES

Le Département des Affaires sociales est un regroupement de services d'aides et d'actions sociales créés ou repris par la Province de Liège.

Les Services du Département sont répartis en trois implantations :

1. **L'Espace BEECKMAN** héberge le Service Openado Accueil et Prévention, la Cellule « Assuétudes », les services Egalité des Chances et Violences conjugales et intrafamiliales. Depuis mai 2013, l'Espace Beeckman gère également l'octroi de subventions aux associations.

Espace BEECKMAN

Rue Beeckman, 26
4000 LIEGE
TEL : 04/237.93.43. – FAX : 04/237.93.31.

2. **L'Espace CHARLEMAGNE** héberge, outre une partie des services administratifs, le Centre d'Etudes et de Documentation Sociales (CEDS), le site internet ALISS, le CAD, la coordination des actions en matière de prévention du suicide et la Cellule « Seniors », les initiatives « Volontariat » et « Handicap ».

Espace CHARLEMAGNE

Place de la République Française, 1 – 2^{ème} étage
4000 LIEGE
TEL : 04/237.27.46. – FAX : 04/237.27.62.

3. **L'Espace OPERA** s'occupe de l'octroi des prêts financiers à des taux avantageux, de l'octroi de prêts d'études et de prêts « installations jeunes » ainsi que de l'aide financière aux personnes âgées et handicapées à revenus modestes.

Service des Interventions financières à caractère social

Rue Georges Clémenceau, 15 – 6^{ème} étage
4000 LIEGE
TEL : 04/220.22.23. – FAX : 04/220.21.01

OPENADO Accueil - Prévention : 04/237.93.18 – 04/237.93.12-13 ou 24



L'Openado (Orientation – Prévention ENfants – ADOlescents) est un service **anonyme** et **gratuit**. De la simple demande d'information au suivi pour une meilleure orientation, chacun (**jeunes 0–25 ans, familles et professionnels**) est écouté, entendu, soutenu voire orienté afin de trouver réponses à ses demandes.

Celles-ci peuvent porter sur toutes situations problématiques liées à l'enfance/l'adolescence, elles peuvent donc être très variées.

Une **approche globale de chaque situation** est privilégiée et facilitée par l'analyse d'une équipe pluridisciplinaire (assistants sociaux, psychologues, médecin psychiatre, criminologue, graduée juriste).

Outre ces ressources, un véritable **réseau de partenaires** est en continuelle évolution. La connaissance de celui-ci permet une **orientation personnalisée**.

En matière de prévention, deux axes de travail sont développés :

- L'axe "animations enfants/adolescents" : les animations sont proposées dès la 2^{ème} maternelle jusqu'en secondaire, à raison de 8 à 10 séances étalées sur l'année scolaire ;
- L'axe "projets équipes éducatives" : les établissements scolaires ont la possibilité de solliciter l'Openado-Prévention afin de réaliser un projet en rapport avec une difficulté qu'ils rencontrent.

Activités complémentaires :

- Des cycles de conférences à l'attention du grand public et des professionnels ;
- Des ateliers thématiques à l'attention des parents.
- Des capsules de bonheur à l'attention des familles.

Dans un souci de **proximité** et **d'accessibilité** pour les citoyens, afin de **faciliter les partenariats/collaborations** avec le secteur associatif local et en tenant compte des réalités parfois très différentes d'une région à l'autre, d'une commune à l'autre, **d'autres antennes Openado ont vu le jour en partenariat avec les Villes de Theux, Herve, Welkenraedt et Saint-Nicolas.**

En amont de ces inaugurations ont eu lieu une analyse des ressources et des besoins locaux, une concertation avec les autorités locales et le secteur associatif ainsi qu'une analyse de faisabilité.

Dans ce cadre, le soutien provincial s'est concrétisé par :

- La formation des travailleurs locaux mis à disposition par les communes ;
- La réalisation et l'impression de documents divers ;
- L'identification visuelle des locaux ;
- Le soutien à la mise sur pied d'activités complémentaires ;
- La mise à disposition d'un psychologue et/ou d'une assistante sociale selon les besoins ;

- Un suivi des travailleurs (examen de situations,...) ;
- Pour des questions plus spécifiques (juridiques, liées à la sexualité, de logement, avis psychiatrique...) il est fait appel aux ressources internes du Département (juristes, psychiatre, équipe « suicide »,...).

LA CELLULE « ASSUETUDES » : 04/237.93.23 - 26



La Cellule « Assuétudes » initie et/ou soutient, en concertation avec les acteurs de terrain, des actions originales, novatrices et spécifiques en matière de lutte et de prévention des dépendances. Le public privilégié est celui des jeunes. Cependant des actions sont régulièrement menées à l'attention d'autres publics (enseignants, parents, entreprises, ...).

Moyens :

- Mise à disposition et création **d'outils de prévention** en concertation avec les acteurs de terrain (Ecrans@plat, expositions informatives, jeux pédagogiques,...) ;
- **Formations** à l'utilisation de ces outils ;
- Création et mise à disposition de **publications** informatives et préventives à l'attention de différents publics ;
- **Séances d'information sur la toxicologie des drogues et autres produits psychotropes** en milieu scolaire et autres ;
- **Soutien aux Communes** et participation à des manifestations ponctuelles (Liège Province Festive, Salon du SIEP, fin des examens dans le « carré » à Liège, ...).

En 2014, la Cellule « Assuétudes » a poursuivi ses activités : écoute, information, orientation, prévention et suivis visant à une meilleure gestion ou un arrêt de la consommation.

Dans ce cadre, suite à l'interpellation de plusieurs écoles, **un nouveau module d'animation** traitant des boissons énergisantes a été mis en place.

Le public visé reste très large : consommateurs âgés de 12 à 25 ans, parents et entourage, enseignants, professionnels des secteurs psycho-médico-sociaux et justiciables (probations prétorienne).

En 2013, en partenariat avec le RéZéa, le Département des Affaires sociales a créé un **outil de prévention** sur le thème de la « Cyberconsommation » et initié les premières sessions de formation permettant l'utilisation de celui-ci. En 2014, ces sessions de formation se sont poursuivies.

S'adressant à la fois aux jeunes, aux professionnels et aux parents, cet outil a pour objectif de favoriser le dialogue.

Il se présente sous la forme d'un DVD découpé en plusieurs parties en fonction de l'âge et du support utilisé (ordinateur, GSM, console,...) ; il

comporte une partie théorique et une partie plus « ludique » sous forme de saynettes réalisées par des jeunes eux-mêmes.

LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES : 04/237.93.07



Dans le cadre de la promotion de l'Égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision, le Département des Affaires sociales met sur pied divers projets **en partenariat** avec les communes, le monde associatif local et le milieu scolaire, le tout en concertation avec l'Etat fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie en vue d'assurer **une véritable cohérence des actions développées et une coordination de celles-ci sur le territoire provincial.**

À titre d'exemple :

- Elaboration et diffusion de **publications et d'outils pédagogiques** porteurs d'un message « Egalité » : bracelet, post-its, blocs-notes, badges, brochure « La boîte à outils pour elle, la boîte à coudre pour lui... Quand le genre s'éveille à l'autre » ;
- Organisation d'une **journée d'études** sur le thème du « surprésentisme » ;
- Coordination du projet « **Girls Day, Boys Day. Choisis ton métier sans préjugé !** » ;
- Mise en place d'**animations** à destination d'un public scolaire ;
- Organisation du projet « **Fête de l'Accueil Temps Libre** » - 2^{ème} édition ;
- Gestion et développement du **Portail Accueil des Enfants.**

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES : 04/237.93.21



Dans ce champ d'action, le Département des Affaires sociales mène des initiatives en collaboration avec les communes, le secteur associatif et les autres niveaux de pouvoir.

Afin de tendre à une meilleure coordination des services (travailleurs sociaux, police, justice,...), la réflexion est menée au sein des **trois plateformes** correspondant aux arrondissements judiciaires (Huy, Liège et Verviers).

Ce mode de fonctionnement permet de **tenir compte des réalités et ressources locales et a permis les concrétisations suivantes** : échanges de bonnes pratiques par le biais de casus, élaboration d'un protocole de prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales,...).

En parallèle, diverses actions sont initiées à l'échelle du territoire provincial :

- **Formations** à destination des juges et des magistrats ;
- **Formation** sur les manipulateurs : Comment le travailleur social peut-il repérer la manipulation et la perversion narcissique et y réagir ? ;
- **Formation** « Quand les éléphants se battent, c'est l'herbe qui souffre » et **élaboration d'une formation** à destination des maternités (2014 – 2015) dans le cadre de la prise en charge des enfants exposés aux violences conjugales ;
- Campagne **Ruban Blanc** ;
- Groupe de travail sur le thème « **Hommes victimes de violences conjugales** », élaboration d'une nouvelle campagne de sensibilisation, diffusion d'un spot radio du 23/12/14 au 04/01/2015 ;
- Groupe de travail sur le thème de la lutte contre la **Traite des Etres Humains**. Séances d'information du personnel hospitalier et du personnel des antennes du CPAS de Liège ainsi que l'organisation d'une soirée ciné-débat à destination du grand public ;
- Poursuite des **permanences à l'attention des victimes de violences conjugales** (écoute, conseils juridiques, orientation).

CAD : 04/237.27.69



Le Centre d'Aide à Domicile composé d'une équipe de puéricultrices a pour objectifs :

- De développer le lien parent-enfant ainsi que l'apprentissage des soins à donner aux enfants dans le respect des compétences des parents et le renforcement du caractère unique de leur place ;
- D'accompagner, soutenir et guider les parents face aux diverses difficultés : vie quotidienne, relation parent-enfant, relations familiales, soutien moral, orientation vers les différents services sociaux, médicaux ou administratifs ;
- D'aider les parents à s'occuper de leurs enfants dans de bonnes conditions et d'ainsi, **réduire les risques de négligence** ;
- D'éviter le placement des enfants ;
- De développer l'autonomie des parents ;
- De conscientiser les parents de leurs difficultés/ressources ;
- D'aider les enfants à ne pas reproduire les mêmes dynamiques familiales difficiles en présentant d'autres modes de fonctionnement.

Pour ce faire, les puéricultrices participent ponctuellement à la vie quotidienne de familles en difficultés.

LA PREVENTION DU SUICIDE : 04/237.27.50



Les objectifs principaux poursuivis dans ce champ d'action sont de mener des initiatives visant à démystifier le suicide, de diffuser une information la plus large possible, de développer des actions de prévention, mais aussi d'apporter une aide aux personnes ayant fait une tentative de suicide ainsi qu'à l'entourage de ces personnes.

Moyens:

- Organisation de formations (travailleurs sociaux, police locale de Liège, personnel des Services d'aide à domicile, personnel soignant d'ISoSL,...) ;
- Publications (ex : « Deuil en milieu de travail ») ;
- Equipes de première intervention (écoles, entreprises) ;
- Organisation de journées d'études (ex : « Prévention du suicide en milieu éducatif ») ;
- Animations de sensibilisation en milieu scolaire.

Plus spécifiquement :

- Elaboration d'une procédure déterminant un **modus operandi à adopter en cas de suicide ou de tentative au sein du personnel provincial** ;
- Mise en place de « **réseaux de sentinelles** ». Le projet québécois a été adapté aux spécificités de notre province (formation de responsables d'implantation, des intervenants et de formateurs de sentinelles) ;
Ces sentinelles sont des citoyens adultes, susceptibles d'être en lien avec des personnes en détresse de par la place qu'ils occupent dans la communauté. Ils peuvent repérer et venir en aide aux personnes en détresse en posant un geste « citoyen ». Le geste contribuera à diminuer le taux de suicide mais aussi à améliorer le bien-être des personnes en détresse.
En 2014, trois formations : « sentinelles-citoyens » ont été organisées.

LES SENIORS : 04/237.27.43



Parmi les grands phénomènes de société, le vieillissement de la population est sans conteste un défi pour les années à venir. La Cellule veut offrir aux seniors la possibilité d'être des partenaires actifs dans la vie sociale, économique et politique.

Spécifiquement en 2014 :

- **Commission Provinciale Seniors** : créée en vue de réfléchir aux actions et initiatives à développer en faveur des seniors en matière d'information et prévention ; elle s'est réunie à 4 reprises.

- Participation citoyenne par la création de synergies nécessaires au bon fonctionnement des conseils consultatifs communaux des aînés.
- Organisation de la 4^{ème} édition de l'opération « **Une fleur pour un sourire** ». Celle-ci vise à rompre la solitude et l'isolement, parfois vécus par les résidents de Maisons de repos, en les mettant en contact avec de jeunes enfants venant sur place, à leur rencontre ;
- **Formations** à l'attention des aides familiales (maltraitance des personnes âgées, santé mentale, écoute active,...) ;
- Soutien à l'initiative « **Carrefour des Générations** ».
- Participation aux activités organisées dans le cadre des Plans de Cohésion Sociale de la Wallonie au niveau de l'axe « retissage » des liens sociaux et intergénérationnels.
- Contribution à des manifestations et des journées d'études extérieures destinées aux aînés.

LE HANDICAP : 04/237.27.72



Les axes de travail développés dans le cadre de cette thématique sont :

- Structurer et renforcer les partenariats avec l'AWIPH et le secteur associatif ;
- **Sensibiliser le grand public.**

Plus particulièrement en 2014 :

- Organisation de la 4^{ème} édition de « **Pan 'Art, un coup de pied aux idées reçues** ». L'idée est de montrer que l'art est l'affaire de tous en permettant aux bénéficiaires de centres de jour et d'hébergement d'offrir leurs plus belles œuvres au regard d'un large public mais pas toujours averti.
- Ces créations sont les témoins de la richesse et de l'étendue des capacités de ces personnes souffrant d'un handicap mental et /ou physique.
- Organisation du **Spectacle théâtre** : « Quand l'Arc-en-ciel rêve... », de la Compagnie de l'Arc-en-Ciel (SAJA Le Chêne)
- **Organisation d'un Café-Débat** autour du thème : « l'expression artistique, un outil d'inclusion ? »
- **Organisation** de l'accueil, du transport et de l'hébergement, sur le territoire de la province de Liège, des délégations d'athlètes étrangers, lors du passage de la Flamme Olympique des European Special Olympics, à Liège, ponctuée par une animation adaptée sur le site de la Plaine de Cointe.

LE VOLONTARIAT : 04/237.27.76



- Organisation de la **6^{ème} édition du Salon du Volontariat** visant à croiser les besoins du secteur associatif avec les souhaits des volontaires potentiels. Pour l'édition 2014, **le salon s'est décliné sur trois sites, à savoir, à Verviers, Huy et Liège**. Partant du constat que le volontariat s'envisage à un échelon local en termes de disponibilité et d'accessibilité, il est apparu important de pouvoir rapprocher cette organisation du citoyen et des associations situées à proximité de son domicile ;
- Mise à disposition de **brochures informatives** (aspects légaux et guide pratique du volontaire) ;
- Gestion d'un **site internet** visant à dynamiser les contacts entre volontaires et organisations à finalité sociale ;
- **Permanences** visant à assurer un accueil et un suivi personnalisé des associations et des candidats volontaires ;
- Cycles de formations destinés aux volontaires et/ou futurs volontaires.

Le CEDS Asbl : 04/237.27.72 – 73



Le Département des Affaires sociales/CEDS Asbl a pour objectif principal de mettre à disposition des **travailleurs psycho-médico-sociaux**, divers **outils d'éducation permanente**, participant ainsi à une continuelle évolution de ces professions.

C'est ainsi que le Centre est un endroit :

- De réflexion et de documentation (Bibliothèque spécialisée) ;
- De coordination (dynamisation de projets, de réseaux, ...) ;
- D'information (une newsletter trimestrielle, un site internet) et de formations (journées d'études, conférences, formations, ...) ;
- De sensibilisation (Pan'Art, Volontariat,...).

Le site internet ALISS – Associatif Liégeois du Secteur Social – www.aliss.be.

- ALISS (Associatif Liégeois du Secteur Social) est un site internet qui répertorie gratuitement les structures actives en matière sociale sur le territoire de la province de Liège.
- Cette base de données offre la possibilité d'obtenir des informations concrètes sur plus de 2300 institutions.
- Les services y sont répertoriés et classés en différentes rubriques et sous-rubriques correspondant aux secteurs de l'aide sociale.
- Différents modes de recherche, par rubriques, critères géographiques ou encore par mots-clefs facilitent l'accès à l'information.

Aliss se veut un outil de recherche à disposition de toute personne concernée de près ou de loin par le domaine de l'aide psycho-médico-sociale.

SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS : 04/237.36.95

Un crédit est annuellement réservé au budget provincial pour soutenir des actions développées par des associations oeuvrant en faveur :



- des personnes handicapées,
- de la famille,
- de l'enfance défavorisée/promotion familiale,
- de la détresse sociale et humaine,
- de l'intégration des personnes d'origine étrangère,
- ...

Selon les montants, ces interventions sont accordées soit par le Collège provincial soit par le Conseil provincial, après examen des demandes par les Services concernés ou la Commission du Conseil compétente.

En 2014, l'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

Catégories d'associations	2014	
	Montants	Bénéficiaires
Aide et Action sociales	10.755,00 €	10
Handicapés	27.267,67 €	18
Enfance défavorisée/Promotion familiale	26.205,00 €	16
Détresse	52.080,00 €	39
Famille SERVICES PRIVÉS	294.498,00 €	11
Famille SERVICES PUBLICS	63.631,62 €	10
Intégration des populations d'origine étrangère	24.785,00 €	10
Subvention d'investissement (BE)	25.972,30 €	17
Problématique des assuétudes	3.720,00 €	2

LES INTERVENTIONS FINANCIERES A CARACTERE SOCIAL : 04/220.22.23

Celles-ci se développent sur deux axes :

1) L'octroi de prêts financiers à des taux avantageux

La Province de Liège mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de prêts répondant aux préoccupations sociales et financières de certains étudiants de l'enseignement universitaire, supérieur, voire secondaire. C'est dans cette optique qu'elle octroie des **prêts d'études**.

La Province de Liège est également enregistrée depuis de nombreuses années auprès du Service Public Fédéral de l'Economie, des P.M.E., des Classes Moyennes et de l'Energie en qualité d'organisme de crédit social, l'autorisant ainsi à octroyer des **prêts à l'Installation des jeunes**.

2) L'octroi de subventions aux personnes

Le Collège provincial accorde une aide financière **aux personnes âgées et handicapées** ayant des revenus modestes, contribuant ainsi à alléger leurs frais d'abonnement auprès d'un opérateur téléphonique et de location d'appareil de télévigilance.

Le Collège provincial accorde également des primes de naissance aux bénéficiaires d'un prêt.

1. L'OCTROI DE PRETS FINANCIERS A DES TAUX AVANTAGEUX

■ LES PRETS D'ETUDES

Le nouveau Règlement des prêts d'études, adopté par le Conseil Provincial en séance du 14 juin 2012, stipule que les prêts d'études dorénavant consentis par la province de Liège le sont :

- **sans intérêt** si l'étudiant, ses parents ou la personne qui pourvoit à son entretien disposent de revenus dont le montant n'excède pas le plafond imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'octroi des prêts d'études ;
- **à un taux de 0,5 % d'intérêt** pour l'année scolaire 2014/2015 si les revenus à prendre en considération excèdent le plafond imposé par la Fédération Wallonie- Bruxelles pour l'octroi des prêts d'études.
L'intérêt est calculé sur le capital emprunté et le taux fait l'objet d'une révision chaque année.
L'échéance de remboursement est fixée trois ans après la fin ou l'interruption des études.

Les prêts d'Etudes s'adressent à présent aux étudiants de condition modeste qui suivent :

- **des études organisées au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de plein exercice** organisé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et situé sur le territoire de la province de Liège, sauf si les études poursuivies ne sont pas organisées sur le territoire de la province de Liège ;
- **des études à l'étranger visant l'apprentissage de la langue ;**
- **des études visant à suivre une spécialisation** dans une langue différente de celle du diplôme de l'enseignement supérieur obtenu : études, stages ou travaux de recherche ;
- **des études à finalité de perfectionnement professionnel** organisées par des établissements privés pour autant qu'il n'existe pas d'études de ce type organisées par des établissements publics.

Les étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans, de nationalité belge ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou réfugiés politiques reconnus et domiciliés en province de Liège depuis 2 ans au moins.

Le montant du prêt :

- 500 € maximum pour l'enseignement secondaire supérieur ;
- 1.000 € maximum pour l'enseignement supérieur de type court ;
- 1.500 € maximum pour l'enseignement supérieur de type long et universitaire ;

Rappelons que, pour ce qui concerne les études de l'enseignement supérieur, et sur base d'un dossier spécifique, un prêt supplémentaire de 1.500 € maximum peut être sollicité.

Toutefois, **ces montants pourront être dépassés pour des études faites à l'étranger ou dans une langue différente de celle du diplôme obtenu précédemment.**

Dans certains cas un cautionnement est nécessaire.

Des dérogations sont possibles pour motifs pédagogiques, sociaux ou économiques évidents et ce après enquête sociale et sur avis du Comité de gestion des prêts d'Etudes.

Statistiques des prêts d'études :

NIVEAU D'ETUDES	ANNEE SCOLAIRE	2013-2014	2014-2015 *
	Secondaire		2
Supérieur		11	9
Universitaire		10	19
Spécialisation		1	3
TOTAL	Nombre	24	31
	Montant	50.713,00 €	87.785,38 € *

* Rappelons qu'il n'y a plus de date limite d'introduction des dossiers de demandes.

■ **LE PRET « INSTALLATION JEUNES »**

Un prêt destiné à l'acquisition d'objets mobiliers ou ménagers d'utilité courante, d'usage normal, à l'exclusion de tout objet de luxe ou d'agrément, peut être octroyé aux personnes âgées de **moins de trente-cinq ans** mariées ou non, seules ou en couple.

La demande doit être introduite au plus tôt lorsqu'il y aura promesse de mariage, ou dès la date de cohabitation officielle, ou dès l'installation officielle en tant qu'isolé et au plus tard 12 mois après le mariage, le début de la cohabitation ou de l'installation comme isolé.

Le montant net des revenus mensuels des demandeurs, au moment de la demande, ne peut excéder **2.950,00 € pour un couple et 1.770,00 € pour un demandeur isolé** (montants indexés avec les salaires des agents des services publics).

Le montant maximal du prêt est de **4.000 €** remboursable par mensualités égales et constantes, à taux d'intérêt avantageux et fixe, pour une durée ne pouvant excéder **84 mois**.

De plus, une allocation de naissance est octroyée pour toute naissance ou adoption survenant pendant la durée de remboursement du prêt.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Service a octroyé 5 prêts de ce type. Un montant total de 1.000,00 € d'allocations de naissance était prévu au budget 2014, mais le Service n'a enregistré aucune demande.

2. L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX PERSONNES

L'aide financière aux personnes âgées et handicapées à revenus modestes

L'action provinciale s'adresse aux personnes âgées de 70 ans minimum, aux handicapés et invalides à 66 %, disposant de revenus modestes.

Elle a pour finalité d'aider ces personnes à sortir de leur isolement, et consiste en une prise en charge annuelle constante d'une partie de leurs frais d'abonnement de téléphonie et en une participation dans les frais de location d'un appareil émetteur-récepteur de télévigilance relié à une centrale d'écoute permanente où un personnel qualifié est prêt à recevoir, 24 heures sur 24, les appels des télé-assistés, à les identifier et à prendre les mesures qui s'imposent pour leur venir en aide.

L'intervention provinciale se traduit comme suit : **octroi d'une participation annuelle dans les frais d'abonnement de téléphonie et de télévigilance**. En 2014, cette intervention a été fixée à **48,00 €** par personne.

Les dossiers introduits en cours d'année sont indemnisés à raison de douzièmes du forfait annuel.

A noter que les plafonds de revenus maxima pris en considération pour l'obtention de ces interventions sont ceux fixés pour l'obtention du bénéfice de l'intervention majorée (B.I.M c-à-d ex-VIPO).

L'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

ANNEE	Nombre de personnes		Montant des aides		
	TELEPHONE	TELEVIGILANCE	TELEPHONE	TELEVIGILANCE	TOTAUX
2014 *	4.680	1.108	209.584,00 €	47.980,00 €	257.564,00 €

* S'ajouteront fin décembre 2015 les dossiers rentrés tardivement en 2014.



Province
de Liège

Rapport d'activités

LOGEMENT

En matière de **logement social**, la Province de Liège développe une politique complémentaire et additionnelle à celle de la Région wallonne, tant dans le secteur acquisitif que locatif, qui a pour objectif de faciliter au mieux l'accès à la propriété et à un logement décent pour tous, en particulier pour ses concitoyens les plus défavorisés.

Les actions menées par la Province s'articulent ainsi autour de deux lignes de force :

Une contribution significative au développement du logement social

En l'occurrence, les actions provinciales menées ont pour objectif de favoriser l'augmentation de l'offre de logement locatif en contribuant à mettre ainsi sur le marché immobilier des logements qui participent à la dignité humaine, répondant par là même à un droit essentiel inscrit dans la Constitution.

Des interventions financières à caractère social : les prêts au logement

Il s'agit, d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste et, d'autre part, des prêts complémentaires à l'achat (paiement des frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P).

L'octroi de prêts au logement s'arrête au 31 décembre 2014. En effet, à partir du 1er janvier 2015, la Province de Liège ne peut plus en accorder. Cette compétence est reprise par le Gouvernement de la Région Wallonne.

1. CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

1.1. SOUTIEN AU LOGEMENT LOCATIF

Depuis l'année 2003, la Province de Liège a consacré un montant de 500.000,00 € pour mener une politique de logement social locatif afin d'améliorer et augmenter l'offre de logement locatif dans les habitations anciennes. Cette politique se structure en partenariat avec la Région Wallonne et est répartie sur 3 axes :

- opération d'acquisition,
- opération de rénovation et
- opération de réhabilitation des dessus de commerces.



En ce qui concerne la rénovation d'immeubles insalubres ou inhabitables, la Province de Liège a accordé une subvention de 33.000,00 € à la S.C.R.L. « Le Foyer de la Région de Fléron » pour l'acquisition/restauration d'un immeuble à TROOZ afin de le transformer en 3 logements sociaux locatifs dont la réception provisoire des travaux a eu lieu et que conformément à la législation, le Comité d'Attribution avait procédé à la désignation des futurs locataires.

Les Agences Immobilières Sociales

Ces Agences ayant pour but la promotion à l'accès au logement salubre de personnes fragilisées ont reçu une subvention de fonctionnement pour l'année 2014 de 124.992,00 € à parts égales entre les 9 agences immobilières sociales.

Opérations de réhabilitation de dessus de commerces situés dans les centres urbains



Le Collège provincial, en séance du 07 juillet 2011, a décidé d'affecter, à titre conservatoire, une somme de 505.000,00 € au bénéfice de la Société Wallonne du Logement en vue de soutenir la rénovation, voire la reconstruction, des immeubles d'habitation touchés par la terrible explosion de gaz survenue le 27 janvier 2010 dans un appartement de la rue Léopold à Liège.

A cet égard, des négociations se poursuivent entre la Province, la Ville de Liège et la Société Wallonne du Logement en vue de concrétiser, au sein d'une convention, les modalités d'un partenariat ainsi que les droits et obligations de chacun des intervenants.

La liquidation de la somme de l'espèce demeure, bien évidemment, soumise à la signature, par l'ensemble des partenaires, de la convention dont objet *supra*.

1.2. SOUTIEN AU PLAN « HABITAT PERMANENT » EN CAMPINGS

Un crédit de 100.000,00 € a été inscrit au budget en 2005. Cette initiative a pour but de définir les contours d'un habitat adapté afin d'aider certains résidents qui se trouvent en zones inondables.

Ces habitations répondent à 3 impératifs :

- Economie à la construction,
- Economie à l'usage et
- Transposabilité en d'autres lieux.

Ces moyens financiers s'inscrivent dans le cadre de 2 axes spécifiques :

Les projets immatériels

En 2011, une somme de 5.000,00 € a été engagée dans la poursuite de la collaboration avec l'A.S.B.L. « LA TEIGNOUSE » de Comblain-au-Pont. Cette association joue un rôle important dans ce type de projet qui se prolongera au-delà de la construction de maison afin d'assurer l'accompagnement des résidents.

Les Habitats permanents – Projet SPIRALE

Un montant total de 458.500,00 € a été accordé sur plusieurs années par le Collège provincial. Cette somme sera consacrée à un partenariat avec le « Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie » à la réalisation du projet pilote.

De ce fait, 2 conventions de partenariat ont été conclues entre la Province de Liège et le « Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie » ainsi que la SPI.

Par sa décision du 2 juillet 2009, le Collège provincial en accord avec le FWL a fixé les modalités de liquidation des subsides en 3 phases :

- 170.000,00 € dès l'octroi du permis d'urbanisme,
- 170.000,00 € à la commande des travaux et
- Le solde à la réception provisoire des travaux.

Les deux premières tranches de 170.000,00 € ont été payées respectivement en 2009 et 2011 (travaux réalisés par la Société ELOY de Sprimont). La troisième tranche, relative à la réception provisoire des travaux, de 95.000,00 € a été liquidée en octobre 2014.

La réception définitive des travaux devrait avoir lieu minimum un an après la réception provisoire. Si entre les 2 réceptions, il n'y a pas de frais supplémentaires, le solde, majoré des intérêts du placement, soit un minimum de 49.493,20 € en capital sera réclamé à la SPI.

2. LES PRETS SOCIAUX AU LOGEMENT

Les prêts au logement octroyés sont d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste (maison, appartement), avec d'éventuels travaux de rénovation et, d'autre part des prêts complémentaires à l'achat (frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P.). Outre les conditions spécifiques applicables pour chaque type de prêts défini ci-après, des critères communs sont applicables en matière de cautionnement par une tierce personne dans certains cas particuliers.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, sur le rapport de son Collège, le Conseil provincial a adopté **des modifications au règlement d'octroi des prêts hypothécaires** afin de répondre au mieux aux besoins sociaux de ses concitoyens les plus démunis en tenant compte de l'évolution du marché immobilier, à savoir :

■ Conditions d'octroi

Objectifs : respect et renforcement du caractère social - adaptation des critères aux normes du marché

- adapter annuellement le montant de la valeur vénale selon nécessité;
- déterminer une seconde catégorie de bénéficiaires (ménages à deux revenus) afin d'apporter une réponse plus juste et personnalisée aux besoins des ménages en tenant compte de leur composition, de leurs besoins en logement; de leurs revenus et bien sûr de leur capacité de remboursement ;
- garantir le caractère social des revenus au moment de la demande ;
- augmenter la durée maximale du prêt de 25 à 30 ans.

■ Renforcement des exigences

Objectifs : rendre l'immeuble habitable de manière décente plus rapidement dans le respect des exigences requises et pour un coût davantage contrôlé

- exiger plusieurs devis pour travaux ;
- instaurer un suivi du contrôle plus efficace pour la réalisation des travaux exigés par l'expert provincial ;
- fixer un délai raisonnable pour l'exécution des travaux et l'occupation du logement ;
- exiger les justificatifs prouvant l'utilisation de la seconde tranche pour travaux

■ Accompagnement social

Objectifs : soutenir et encadrer les demandeurs dans leurs démarches administratives et les aider à maîtriser le coût de l'énergie

2.1. LES PRETS HYPOTHECAIRES



Le montant maximum du prêt hypothécaire (incluant frais de notaire et d'éventuels travaux de transformations pouvant intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie) est fixé à **maximum 120 % de la valeur d'achat**, augmenté de l'estimation des dits frais, **sans pouvoir dépasser 80.000 € ou 100.000 €**, selon que le(s) demandeur(s) dispose(nt) d'un ou plusieurs **revenus plafonné(s) respectivement à 20.000 € ou 25.000 € + 1.500 € par personne fiscalement à charge**.



Ces montants sont majorés du montant de l'assurance vie et de 500 € par personne fiscalement à charge, le cas échéant.

Le remboursement du prêt se fait par **mensualités constantes réparties sur 30 ans maximum** et pour autant que le(s) demandeur(s) n'atteigne(nt) pas l'âge de **70 ans avant l'expiration du terme**.

Une cellule sociale d'accompagnement peut désormais apporter aide, soutien, assistance et conseil aux emprunteurs.

Des réductions sont appliquées au taux annuel de base, soit de 0,5 % à 1 % pour 2 enfants à charge ou davantage, et 0,5 % si l'habitation est située en zone Z.I.P (zone d'initiative privilégiée).

2.2. LES PRETS COMPLEMENTAIRES

L'on distingue deux types de prêts complémentaires :

■ Les prêts complémentaires à l'achat et à la transformation

Ceux-ci sont destinés à :

- payer les **frais de notaire lors de l'achat**, auprès d'un autre organisme de prêt, d'une habitation en province de Liège dont la valeur vénale n'excède pas le montant de 100.000 € majoré de 2.500 € par personne à charge.
- la **transformation** d'une habitation, sans limitation de valeur vénale dans ce cas, par des citoyens dont les revenus bruts imposables sont plafonnés à 25.000 € majorés de 1.500 € par personne à charge.

Le montant du prêt est limité à 12.500 € majoré de 10% par personne à charge.

Le remboursement s'effectue par mensualités constantes à un taux d'intérêt avantageux et fixe pour toute la durée du prêt, celle-ci limitée à 15 ans (achat) et 10 ans (transformation) maximum.



■ Les prêts complémentaires à l'embellissement extérieur en zone Z.I.P



Ceux-ci sont destinés à financer des travaux de sablage et de rejointoiement de façade, de remplacement de châssis de fenêtres et de portes,...d'habitations situées en zone d'initiative privilégiée.

Les conditions applicables aux demandeurs et à leurs revenus sont identiques aux prêts complémentaires visés supra, excepté la valeur vénale de l'habitation considérée qui ne peut excéder 50.000 €.

La durée du prêt, dont le taux d'intérêt est particulièrement avantageux, est limitée à 10 maximum.

2.3. STATISTIQUES DES PRETS AU LOGEMENT

Année	Prêts complémentaires		Prêts hypothécaires	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant
2014	11	101.198,63 €	9	737.062,16 €

IFSOC - Service Logement
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 - LIEGE

☎ GENERAL : 04 / 220.21.00 FAX : 04 / 220.21.01

interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be
www.provincedeliege.be



Province
de Liège

Rapport d'activités

ENSEIGNEMENT

1. UN BREF HISTORIQUE

En devenant Pouvoir organisateur en 1920, la Province de Liège a créé un enseignement qui s'est immédiatement centré sur la formation technique et professionnelle de jeunes et d'adultes.

En réponse au nombre sans cesse croissant d'étudiants qu'il a accueillis, l'Enseignement de la Province de Liège a, dès le début, développé et diversifié ses structures, notamment par des créations ou des reprises d'écoles.

Au fil du temps, il a chaque fois trouvé la juste réponse aux nouveaux besoins de formations ou aux évolutions décrétales :

- *dans l'Enseignement secondaire* : adoption de l'enseignement rénové, développement des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA), adoption de la « Certification Par Unités d'acquis d'apprentissage » (CPU), renforcement de l'approche orientante auprès des élèves du 1^{er} degré, projet de déploiement de tablettes numériques...;
- *dans l'Enseignement de Promotion sociale* : développement des cours pour répondre aux demandes de perfectionnement, organisation en unités de formation, correspondance avec l'enseignement de plein exercice, adaptation de son enseignement supérieur aux exigences européennes, projet de déploiement de tablettes numériques, organisation de formations en blended-learning, modification de l'enseignement supérieur pour le mettre en adéquation avec le Décret « Paysage »... ;
- *dans l'Enseignement supérieur* : diversification et élargissement de l'offre de formations, intégration à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur, création de la Haute Ecole de la Province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles provinciales, organisation de deux Masters en alternance (« Master en Facility Management » et « Master en Gestion de production »), intégration au Pôle académique Liège-Luxembourg...;
- *au niveau transversal* : création d'outils novateurs (Techni Truck, nouveau bateau-école, le « Province de Liège I et II » et le Centre de Technologie Avancée en industrie graphique), achat et rénovation d'un bâtiment sur le site du Barbou, conception des projets de campus à Verviers et La Reid, participation au projet européen BRICKER, collaboration à la création et à l'utilisation de l'outil pédagogique, lié à la notion de citoyenneté, qu'est l'exposition itinérante « Phénix 21 »...).

2. L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

2.1. LE PROJET EDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE

En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne. Elle a d'ailleurs formalisé cet engagement dans son Projet éducatif. Adopté par le Conseil provincial en mai 1990 et modifié en mai 2004, il définit parfaitement son esprit, ses méthodes et ses objectifs.

2.2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (13 instituts)

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organise, dans 25 domaines de formation, les quatre degrés de l'enseignement secondaire et les 4 types (général, technique de transition, technique de qualification ou professionnel) qui préparent à la fois aux études supérieures et à l'insertion professionnelle immédiate des diplômés.

En septembre 2014, plusieurs sections ont vu le jour. Citons par exemple, la 3^{ème} année technique de transition « Sport-études (Basket) » à l'IPES Hesbaye, la 3^{ème} année professionnelle « Arts appliqués » et la 5^{ème} année professionnelle « Auxiliaire administratif et d'accueil » à l'IPES Huy, la 3^{ème} année professionnelle « Coiffure » et la 5^{ème} année professionnelle « Coiffeur » à l'EP Huy, la 7^{ème} année professionnelle « Complément en cuisine internationale » à l'IPES Seraing, la 5^{ème} année technique de transition « Education physique » à l'EP Verviers...

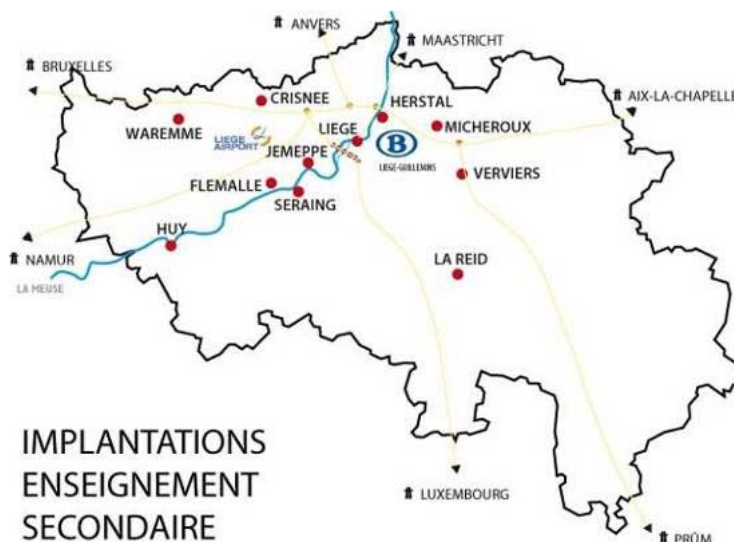
L'enseignement secondaire en alternance (4 Centres d'Education et de Formation en Alternance)

A chacune des quatre Ecoles polytechniques (Herstal, Huy, Seraing et Verviers) sont associés des Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) qui offrent des formations adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité du métier. Ils assurent soit des formations sanctionnées par une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice (article 49) soit des formations spécifiques (article 45).

De nouvelles sections ont été créées. Evoquons, la 3^{ème} année professionnelle article 49 « Coiffure » et la 5^{ème} année professionnelle article 49 « Coiffeur » au CEFA Huy et la 7^{ème} année professionnelle article 49 « Complément en peinture-décoration » au CEFA Seraing.

L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice (1 Institut)

L'enseignement spécialisé de type 4 (déficience physique) ou de type 5A (maladie chronique non contagieuse), permet aux élèves de suivre des études d'adaptation sociale et professionnelle ainsi que des études professionnelles et techniques compatibles avec leurs difficultés spécifiques.



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

Dès l'année scolaire 2013-2014, selon le décret en vigueur, l'Enseignement de la Province de Liège a pris les dispositions permettant la mise en place, dans sa phase organique, de la Certification Par Unités (CPU).

Plusieurs sections sont concernées par la phase d'expérimentation obligatoire : Mécanicien d'entretien automobile (EP Verviers et Seraing), Mécanicien polyvalent automobile (EP Herstal, Huy, Seraing et Verviers), « Esthéticien » (IPES Seraing et Verviers) et « Coiffeur » (IPES Herstal, Verviers et Hesbaye).

Les établissements concernés ont dû élaborer par section un projet de mise en œuvre de la CPU. Des dossiers individuels d'apprentissage ont également été élaborés par section, reprenant les éléments constitutifs de la CPU, à savoir les objectifs de la formation commune et qualifiante, le découpage en unités, les modalités d'organisation des épreuves et l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage.

Les bulletins et documents officiels ont été modifiés sur base des circulaires d'application de ce décret.

Une lettre d'information a été réalisée, en vue d'informer parents et futurs élèves des modalités générales applicables dans les sections concernées par la CPU.

Une réflexion est en cours autour de nouveaux projets pédagogiques pour la forme 3 de l'Enseignement spécialisé.

L'Enseignement provincial souhaite renforcer l'approche orientante qui, en intégrant les matières et les notions vues au cours dans une démarche orientée métier permet aux élèves du 1^{er} degré de choisir une option qui leur convient. La collaboration avec l'UMons a pris forme à travers une première formation à destination des directions des établissements scolaires et des PMS. Depuis septembre 2014, les enseignants du 1^{er} degré sont sensibilisés à la démarche. Une commission pédagogique concernant l'approche orientante a été constituée.

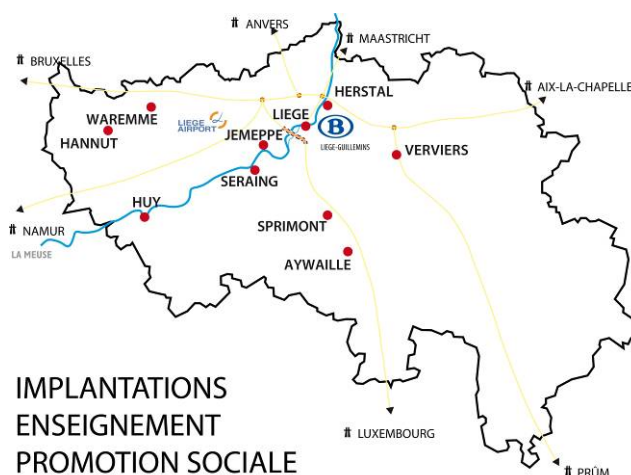
Les élèves de 1^{ère} année des établissements concernés par le projet de déploiement des tablettes numériques ont commencé à utiliser l'outil pédagogique en classe. Pour la bonne mise en œuvre du projet, le wifi a été installé dans les écoles concernées. Des commissions pédagogiques sont organisées chaque mois. Un responsable logistique et un responsable pédagogique ont été désignés dans chaque école. Les enseignants ont reçu des formations organisées en collaboration avec l'IPEPS Seraing orientation technique.

2.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de Promotion sociale, tant au niveau secondaire qu'au niveau supérieur, organise à la fois des orientations d'études proposées dans l'enseignement de plein exercice et des formations qui lui sont spécifiques. Parce qu'il est modulaire et libellé en termes de compétences, cet enseignement permet aux 8 Instituts provinciaux de pratiquer la validation et la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité. Il permet aussi à chacun d'avancer à son propre rythme, en tenant compte des besoins et disponibilités spécifiques des adultes en formation.

Nos 8 Instituts organisent également des formations réparties en 25 secteurs et décentralisées dans de nombreuses communes et agglomérations en Province de Liège, allant à la rencontre des besoins et des habitants.

En 2014, de nombreuses nouvelles formations ont été organisées dans les Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale. Citons entre autres : la section « Brevet d'Enseignement Supérieur : Conseiller En Insertion Socioprofessionnelle » (IPEPS Huy-Waremme), l'unité de formation « Réflexologie plantaire » (IPEPS Herstal), les deux unités de formation de la section « Bachelier en psychomotricité » : « Approche conceptuelle » et « Stage d'intervention » (IPEPS Liège), l'unité de formation « Maladies d'Alzheimer et autres formes de démences : approche du patient » (IPEPS Seraing orientation général et économique), la formation « Technicien en transport et logistique » (IPEPS Seraing orientation technique), l'unité de formation « cours préparatoires à l'obtention du permis de conduire théorique B » (IPEPS Verviers orientation technologique), la formation « Parage du pied bovin » (IPEPS Verviers orientation commerciale)...



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

A travers ses nombreuses collaborations et conventions, l'Enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège a toujours été attentif à proposer des formations en adéquation avec les besoins particuliers et évolutifs des milieux professionnels.

Dans ce cadre, des collaborations positives s'établissent tout naturellement entre l'Enseignement de Promotion sociale et d'autres organismes actifs dans le milieu de l'insertion socio-professionnelle. Citons notamment, la formation qualifiante d'« Assistant en logistique » fruit d'une collaboration entre la cellule C.A.R.E. (Centre d'Accompagnement à la Recherche d'Emploi) d'Aywaille et l'IPEPS Seraing orientation générale et économique ou encore la formation de « Brevet cariste » mise en place par l'IPEPS Huy-Waremme à la demande de la Maison de l'emploi de Comblain-Hamoir.

En ce qui concerne les nouvelles technologies, afin de permettre aux enseignants d'exploiter au mieux le potentiel des tableaux blancs interactifs, l'IPEPS de Verviers orientation commerciale leur propose des formations spécifiques. L'IPEPS de Seraing orientation technique organise quant à lui des formations autour des tablettes numériques à destination des enseignants. Des tablettes sont également mises à disposition des étudiants issus de milieux défavorisés et des seniors afin de les familiariser avec l'appareil. Pour rencontrer les besoins de ces nouvelles formations, les Instituts se sont équipés d'antennes Wifi.

2.4. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ORGANISE EN HAUTE ECOLE



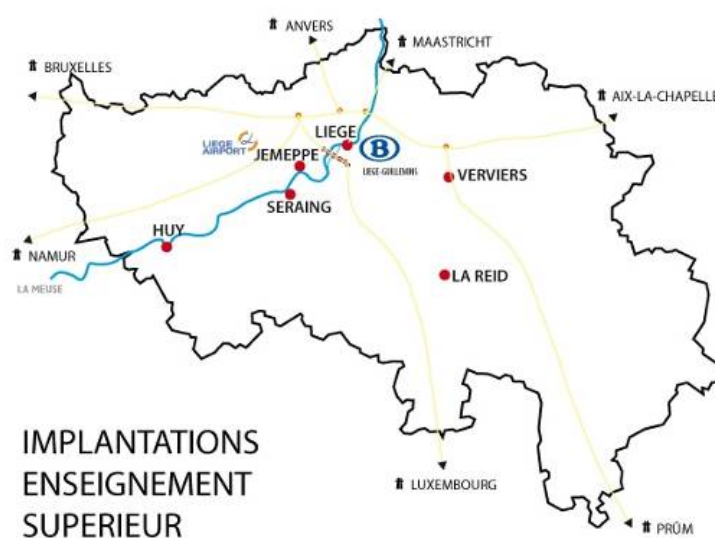
Depuis toujours, la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région.

La Haute Ecole de la Province de Liège propose aujourd'hui des formations de Bacheliers et de Masters qui conjuguent théorie et pratique et visent à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi. Ces formations leur assurent également d'importants acquis théoriques

valorisables, notamment par passerelles ou crédits ECTS (European Credits Transfer System), dans d'autres filières d'enseignement et de formation.

Notre Haute Ecole occupe, sur l'échiquier de l'enseignement supérieur, un positionnement fort et reconnu en Province de Liège et, plus largement, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle développe également d'étroites collaborations avec des institutions étrangères, ce qui lui vaut d'être appréciée comme institution d'enseignement supérieur à part entière au niveau européen, voire au niveau international.

La Haute Ecole de la Province de Liège est celle qui compte la plus forte population en Fédération Wallonie-Bruxelles (8.875 étudiants pour l'année scolaire 2014-2015).



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

■ Formations continues et conférences en Haute Ecole

La Haute Ecole, a lancé ou reconduit des formations axées sur des problématiques novatrices (« Cadre de santé », « Coordinateur sécurité et santé pour les chantiers temporaires et mobiles (Niveau B) », « Expertise comptable et fiscale », « Gériatrie », « Infirmier(e) spécialisé(e) en pédiatrie et néonatalogie », « Intervention systémique et travail social », « Maître de psychomotricité dans l'enseignement maternel », « Processus thérapeutique en psychomotricité », « Sciences fiscales »,...).

Par l'organisation de séminaires et conférences sur des sujets pointus ou d'actualité (« La prise en charge logopédique de la personne âgée démente », « Atterrissons. Une nouvelle voie pour l'agriculture du 21^{ème} siècle », « E-commerce, bonnes pratiques pour réussir », etc.), la Haute Ecole participe également à la formation continue et à la mise à jour des connaissances de ses étudiants et anciens étudiants.

Par ailleurs, du lundi 6 octobre au vendredi 10 octobre 2014, la Catégorie Economique de la Haute Ecole de la Province de Liège a organisé une semaine de séminaires (« Entreprendre pour apprendre »), d'exposés et de modules de formation relatifs à la création de projets entrepreneuriaux notamment au travers de l'opération Young Enterprise Project (YEP) dont la finale a eu lieu le 11 décembre 2014.

■ Organisation du Job Day

La 8^{ème} édition du Job Day de la catégorie technique a été organisée au milieu du mois de mars 2014. Il s'agit d'un espace de rencontres entre les étudiants de dernière année et les entreprises et institutions à la recherche de jeunes talents.

Le Job Day de la catégorie économique a été élargi aux Catégories sociale et pédagogique. Il s'est déroulé le 13 novembre 2014. Outre plusieurs conférences le matin, une bourse à l'emploi a été organisée l'après-midi.

L'Espace européen de l'Enseignement Supérieur

Intégration de l'enseignement supérieur à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a mené, au cours des dernières années, différents travaux visant à favoriser son intégration à ce nouvel Espace européen, ce qui lui a permis d'adopter sereinement les axes majeurs du Décret dit « de Bologne ».

Ainsi, et aussi grâce à l'adoption d'un Système de Management de la Qualité, la Haute Ecole de la Province de Liège est déjà en mesure d'offrir à tous ses étudiants, futurs travailleurs européens, la possibilité de profiter pleinement de la nouvelle dimension offerte par ce processus d'intégration au sein de l'Union européenne.

L'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES)

Rappelons que l'enseignement supérieur de Promotion sociale est, au même titre que l'enseignement supérieur organisé en Haute Ecole, pleinement concerné par les différentes réformes liées au Processus de Bologne visant à mettre en place progressivement un Espace européen de l'enseignement supérieur.

L'Enseignement supérieur de la Province de Liège (Promotion sociale et Haute Ecole) participe aux travaux d'évaluation de la qualité des cursus, conformément à la méthodologie préconisée par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES).

Les différents travaux menés en 2014 concernent les cursus suivants : « Bachelier en Gestion des transports et logistique d'entreprise » à la HEPL (visite du comité d'experts) ; « Bachelier en Construction » et « en Gestion des transports et logistique d'entreprise » à la HEPL (publication des rapports finaux de synthèse des experts) ; « Bachelier en Chimie » à la HEPL et « Secrétariat de Direction » à l'IPEPS Huy-Waremme (rédaction du rapport d'évaluation interne) ; « Bachelier en logopédie » à la HEPL, « Assistant en psychologie » à la HEPL, « Master en Sciences de l'Ingénieur industriel » à la HEPL et « Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif » à la HEPL, à l'IPEPS Liège et à l'IPEPS Verviers orientation technologique (désignation de coordonnateurs qualité et recherche de candidats experts).

Les référentiels de compétences et les profils d'enseignement en Haute Ecole

L'élaboration des profils d'enseignement s'est poursuivie en 2014 pour concerner l'ensemble des cursus de 1^{er} cycle de la HEPL et certains Masters et spécialisations.

Durant les premiers mois de l'année 2014, la Cellule Qualité-Compétences HEPL a organisé des ateliers « compétences » dans l'ensemble des cursus de premier cycle, dans quelques Masters et spécialisations, de manière à accompagner les enseignants dans la définition de leurs acquis d'apprentissage (AA) et dans l'établissement des liens entre ces derniers et le référentiel de compétences de leur section.

En juin 2014, conformément au prescrit décretaal, les programmes détaillés de l'ensemble des cursus de 1^{er} cycle ont été communiqués à l'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), accompagnés des fiches ECTS.

La mobilité dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a constamment développé des collaborations avec des institutions européennes d'enseignement supérieur. Ainsi, au cours de l'année académique 2014-2015, la Haute Ecole a eu l'occasion d'envoyer 41 étudiants en séjour d'études à l'étranger dont certains dans des pays extra-européens. 66 étudiants ont pu réaliser leur stage en Europe tandis que 197 étudiants ont également effectué des stages internationaux d'études (USA, Chili, Emirats arabes unis, Australie, Malaisie, Chine...). Par ailleurs, au cours de la même période, la HEPL a accueilli une centaine d'étudiants en provenance d'institutions partenaires.

Cette mobilité concerne tout autant les enseignants. En sus de la préparation des séjours estudiantins, ces derniers ont assuré 28 missions d'enseignement dans les institutions partenaires de la HEPL (« Droit du patient », « Constructions passives », « Introduction à la criminologie », « Eléments de psychopathologie »...).

Signalons également que la Haute Ecole de la Province de Liège a développé, en tant que promoteur, un programme de cours intensif ERASMUS (IP) qui a permis à 40 étudiants issus de la HEPL et d'institutions partenaires de travailler ensemble, pendant deux semaines, sur le thème de la créativité et de la création d'entreprises.

Par ailleurs, il faut souligner la réalisation de deux programmes d'échanges d'étudiants dans la Catégorie paramédicale, à savoir la semaine eurégionale en soins infirmiers et la semaine de rencontre et d'échanges en biologie médicale entre les étudiants de la HEPL et la Hogeshool Gent.

Lifelong Learning

Depuis l'année académique 2010-2011, le concept de valorisation des acquis de l'expérience (VAE) qu'elle soit personnelle et/ou professionnelle, tend à se développer au sein des Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un groupe de travail mis en place au niveau du Conseil Général des Hautes Ecoles (CGHE) a ainsi déterminé les procédures harmonisées pour permettre aux Hautes Ecoles d'appréhender pleinement la notion de VAE.

La valorisation des acquis de l'expérience peut mener :

- à l'obtention de dispenses de cours, accompagnées d'une éventuelle réduction de la durée minimale des études ;
- à l'accès à des études de 2^{ème} cycle ;
- à l'établissement d'un programme spécifique.

2.5. LES POPULATIONS SCOLAIRES

9.193 élèves ont été comptabilisés au 1^{er} octobre 2014 dans l'enseignement secondaire ordinaire, 585 dans les Centres d'Education et de Formation en Alternance et 100 à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux. Il y a donc au total, pour l'année scolaire 2014-2015, 9.878 élèves inscrits dans les établissements provinciaux d'enseignement secondaire.

8.875 étudiants fréquentent la Haute Ecole de la Province de Liège dont 240 dans la catégorie agronomique, 922 dans la catégorie économique, 3.964 dans la catégorie paramédicale, 610 dans la catégorie pédagogique, 1.575 dans la catégorie sociale et 1.564 dans la catégorie technique.

Pour l'année civile 2014, les huit Instituts d'enseignement de Promotion sociale ont recensé 12.767 élèves (pour un total de 32.377 inscriptions).

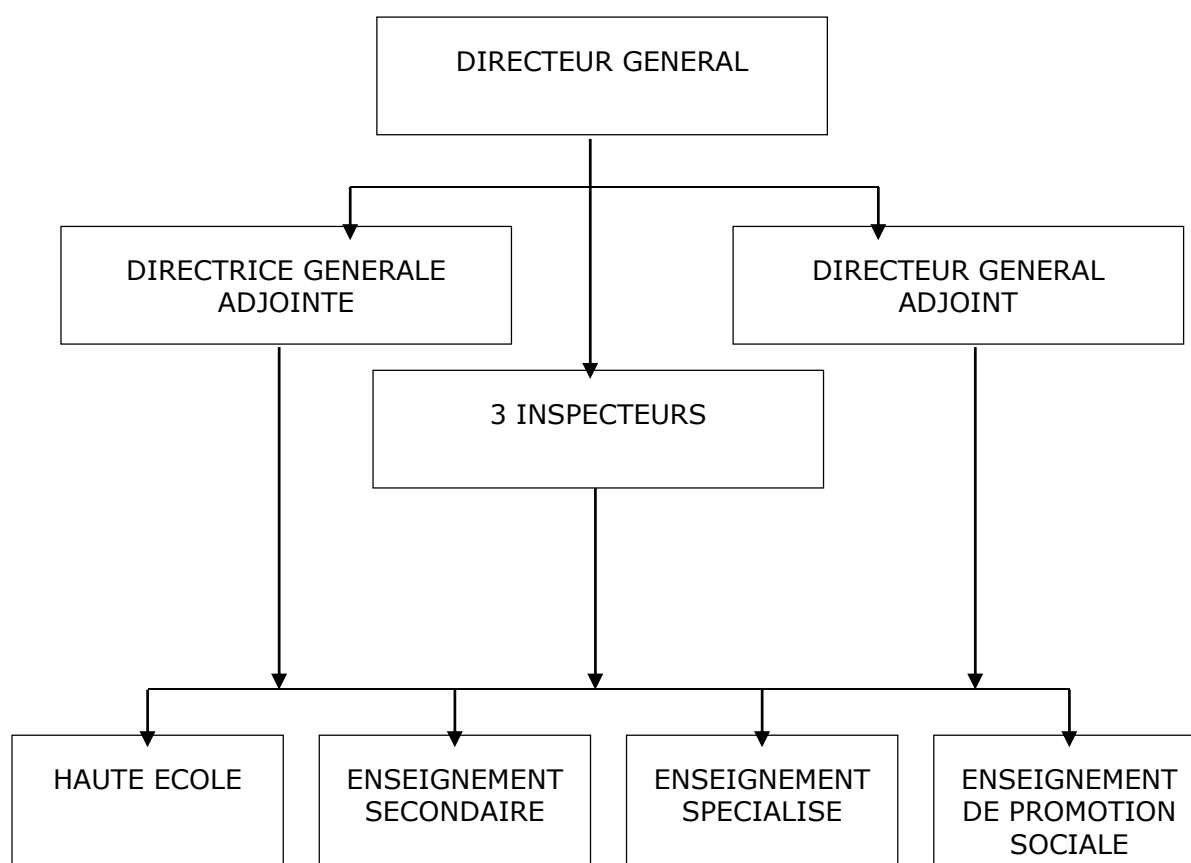
2.6. LES INFRASTRUCTURES ET LES SERVICES COMPLEMENTAIRES

Soucieuse d'offrir l'accès le plus large possible à un enseignement de qualité, la Province de Liège met à la disposition de ses élèves des infrastructures et des services complémentaires, dont notamment :

- sept internats (fréquentés en 2014 par 956 étudiants) ;
- un Institut médico-pédagogique (qui accueille en moyenne 15 élèves) ;
- une crèche d'application « Les Pacolets » (qui accueille 60 enfants à temps complet ou partiel) ;
- le Service social de la Haute Ecole (qui, en 2014, a traité 1.642 demandes d'aide financière pour un montant total octroyé, en accord avec le Conseil social de la Haute Ecole, de 361.277,37 €).

3. LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT (DGEPL)

3.1. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT



3.2. STRUCTURATION DE SES DOMAINES D'ACTION

Les domaines d'action de la Direction générale de l'Enseignement sont multiples et se structurent comme suit :

- la coordination générale de l'Enseignement provincial : gestion administrative et pédagogique des structures, grilles-horaires et programmes, tutelle administrative (suivi des démarches) et pédagogique des établissements, coordination des projets pédagogiques, coordination de l'évaluation du personnel (enseignant et non-enseignant)... ;
- la gestion du personnel enseignant : suivi de la carrière d'un enseignant (subventionné ou non), mise en place du personnel... ;
- la gestion du personnel non enseignant : gestion du personnel non enseignant non subventionné, du personnel administratif subventionné, des agents PTP, des agents APE... ;
- la gestion financière et technique : vérification et la validation des bons de commande émis par les différents instituts, vérification et de la coordination budgétaire et comptable de l'ensemble des Instituts, analyse des études de gestion, support et contrôle des dossiers liés aux marchés publics, traitement des dossiers liés aux assurances, gestion des équipements, coordination des infrastructures des différents centres d'enseignement de l'Enseignement de la Province de Liège, respect des législations en matière d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité... ;
- les manuels scolaires : plan d'acquisition élargi aux supports pédagogiques (manuels, ouvrages de référence, logiciel...) ;
- le développement des outils de gestion informatisée : conception et développement d'outils de gestion adaptés, maintenance de l'équipement informatique existant, gestion et modernisation du parc de matériel administratif (dépannage, configuration, sauvegarde des données...), développement et maintenance de l'Ecole Virtuelle, conception et développement de l'outil GIHEP,... ;
- la promotion, l'information et la communication (SPIC) : gestion et coordination de la promotion, de l'information et de la communication de l'offre de formation de l'Enseignement de la Province de Liège, gestion financière et création de la publicité relative à l'EPL, conception et réalisation des stands EPL pour divers foires et salons, conceptualisation et coordination logistique du Cocktail de rentrée de l'EPL, prises de vue photographiques et vidéo lors d'événements de l'Enseignement de la Province de Liège, montage vidéo de manifestations organisées par l'EPL... ;
- le site officiel de l'EPL : gestion rédactionnelle ;
- les pages Facebook de la HEPL et du Centre d'Enseignement Provincial de Huy : gestion et modération ;
- la maintenance et la mise à jour de banques de données : elle constitue une aide à la gestion administrative et pédagogique des différents établissements d'enseignement ;
- la mise en place d'un espace dédié aux programmes d'application dans l'Enseignement secondaire ;
- la mise en place d'une démarche Qualité à tous les niveaux d'enseignement.

La Direction générale s'investit également dans d'autres domaines d'actions tels que les aspects pédagogiques des programmes, les dossiers relatifs à l'encadrement différencié et aux primo-arrivants, la coordination générale des sports et loisirs scolaires, la coordination générale des colloques, expositions et journées d'études, l'organisation des événements, réceptions et manifestations...

Outre ces activités, elle remplit par ailleurs diverses missions extérieures afin de représenter l'Enseignement provincial et son personnel auprès de différentes instances (Commissions paritaires, Commission centrale de gestion des emplois, Organe de Gestion de la Haute Ecole, Conseil général des Hautes Ecoles (CGHE), Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement

Officiel Neutre Subventionné (CPEONS), Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES), Pôle académique Liège-Luxembourg, ASBL Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces...).

4. DES ACTIVITES EN ADEQUATION AVEC LE PROJET EDUCATIF DE L'EPL

Au-delà des formations qu'ils proposent et qui constituent le fondement de leur action quotidienne, les différents Instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets leur permettant de rencontrer les valeurs promues dans le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège et les objectifs énoncés notamment dans la Déclaration de politique générale.

Tantôt organisateurs, tantôt participants, les Instituts de l'EPL s'engagent dans des activités multiples et variées (visites, représentations théâtrales et projections de films, conférences, séminaires et débats, concours, programmes d'échanges, voyages humanitaires, collaborations avec les milieux professionnels...).

Ce sont autant d'activités qui participent à l'ouverture sur le monde extérieur et qui interpellent les étudiants sur des notions aussi fondamentales que la citoyenneté, la culture, les sciences, les relations avec les milieux professionnels, la santé, le sport, le développement durable.

5. FOCUS SUR...

5.1. LE COCKTAIL DE RENTREE

Le 2 octobre dernier avait lieu, dans les locaux de l'Athénée Provincial Guy Lang de Flémalle, la 12^{ème} édition du « Cocktail de Rentrée de l'Enseignement de la Province de Liège ». M. André Gilles, Député provincial-Président en a profité pour faire le bilan de l'évolution du Département Enseignement notamment en matière de population scolaire et de projets phares et a également remis le prix « EPL Excelle ».

5.2. LES RECOMPENSES ET PRIX OBTENUS PAR LES ETUDIANTS DE L'EPL

La participation des étudiants à des concours et autres challenges est une occasion de démontrer au grand public ainsi qu'au monde professionnel et éducatif, la qualité de l'enseignement provincial et le savoir-faire transmis à la jeune génération. Cette année encore, nos élèves ont brillé en remportant de nombreux prix. Citons par exemple :



- la seconde place au concours Défi-Langues organisé le 28 mars à Verviers pour 2 élèves flémallois ;
- les 3 premières marches du podium pour 3 étudiants de la formation « Bachelier en Electromécanique » au championnat des métiers techniques « Startech Days » dans la catégorie « Dessin industriel CAO » ;
- une médaille d'or au championnat européen des métiers « Euroskills » dans la catégorie « Entrepreneuriat » pour une diplômée de la formation « Bachelier en E-business » de la HEPL ;
- le 1er prix du concours de projets scientifiques « EXPOsciences » décerné aux élèves élèves des formes 3 et 4 de l'IPES Spécialisé de Micheroux ;
- le Prix du Yep Maton, le Prix du Public, le Prix de l'Economie durable ainsi que le « Hyundai Brilliant Young Entrepreneurs Award » pour un projet conçu par des étudiants de la HEPL au « YEP Challenge » ;

- le 2^{ème} prix du concours « Parce que je suis Techie » décerné à une étudiante de 2^{ème} année « Bachelier en Ecriture multimédia » ;
- ...

5.3. QUELQUES PROJETS PARTICULIERS DE MOBILITE

L'enseignement provincial offre à ses étudiants l'occasion de participer aux différents programmes européens de mobilité (Erasmus, Leonardo, Comenius) afin de perfectionner leur connaissance en langues étrangères, élargir leur horizon culturel, rencontrer de nouvelles personnes et vivre de nouvelles expériences. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés :



- plusieurs élèves du Lycée Jean Boets se sont rendus en Pologne dans le cadre du projet Comenius « Shop and eat by the colors ». Ce projet a également permis à 4 étudiants de 5^{ème} et 6^{ème} années de la section « Agent d'éducation » de se rendre à Adana en Turquie ;
- 4 élèves de la section « Aide-soignant » du Lycée Jean Boets ont effectué un stage de 4 semaines en Finlande ;
- la classe de 4^{ème} année « Techniques sociales et d'animation » du Lycée Jean Boets, a également accueilli ses partenaires portugais du projet « A Choral Song ». Plusieurs élèves ont ensuite été sélectionnés pour participer au rassemblement final du projet à l'Institut Alcarria Baja de Mondéjar avec des délégations de tous les pays participants ;
- 10 élèves de 5^{ème} et de 6^{ème} années ont représenté la section « Restaurateur » de l'IPES de Seraing dans le cadre du projet Leonardo « Terre catalane » organisé en collaboration avec l'école d'hôtellerie de Figueras ;
- 3 élèves de l'IPEA La Reid se sont mesurés à l'école d'Ösberg en Suisse à des équipes de 14 pays européens lors d'épreuves horticoles ;
- un séjour à Bari en Italie a été organisé pour plusieurs élèves de l'IPES Herstal dans le cadre du projet Comenius « ECOOL, l'école, c'est cool » autour de l'objectif de lutte contre le décrochage scolaire ;
- la centaine d'étudiants « In » du Programme Erasmus a été invitée à participer à la semaine d'accueil organisée par le Bureau des Relations Internationales de la HEPL ;
- dans le cadre du programme de mobilité étudiante intrabelge Erasmus Belgica, une journée d'accueil a été organisée au Campus 2000 pour 85 délégués de la section « Toegepaste Informatica » inscrits à la « Hogeschool Gent » ;
- grâce aux subsides du projet européen Erasmus, un programme intensif d'échange autour de l'enseignement et de la sensibilisation à la problématique des droits du patient a été initié ;
- l'Université de Vilnius a sollicité la HEPL afin qu'elle prenne part au programme de cours intensif Erasmus intitulé « Droits de l'homme et démocratie : nouveaux défis pour l'Union européenne » ;
- l'IPEPS Huy-Waremme via sa filière horticole a pris part au projet européen « Certi-Org » visant les personnes en situation de handicap.

5.4. DOSSIER PEDAGOGIQUE « 1914-1918. LA GRANDE GUERRE VUE DE LA PROVINCE DE LIEGE ET DE BELGIQUE »

Dans le cadre de l'opération coordonnée par la Province de Liège à l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale et conformément à la Déclaration de Politique générale 2012-2018 souhaitant valoriser la notion de citoyenneté par des éclairages spécifiques de notre Histoire, l'Enseignement de la Province de Liège a produit un dossier pédagogique « 1914-1918. La Grande Guerre vue de la Province de Liège et de Belgique » en 2 volets destinés d'une part, aux élèves

des 5^{èmes} et 6^{èmes} années de l'enseignement primaire et du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et, d'autre part, les élèves du 3^{ème} degré de l'enseignement secondaire.

Au-delà des aspects historiques et militaires, un dossier pédagogique de l'exposition itinérante « PHENIX 21, Morts et Renaissances d'une Région Industrielle » a également été adapté et mis en page par le Département Enseignement et son Service Promotion, Information et Communication, en collaboration avec le Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques. Pour rappel, cette exposition qui sillonne l'ensemble du territoire provincial, a été inaugurée le 21 novembre 2014 dans l'Agora du Campus 2000 de la Haute Ecole de la Province de Liège.



5.5. LE PROJET « ECOLE NUMERIQUE »

8 établissements provinciaux d'enseignement figurent parmi les lauréats de la 3^{ème} étape de l'appel à projets « Ecole numérique » qui permet aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles de bénéficier d'un vaste plan d'équipement technologique.

Citons les 8 initiatives retenues :

- la mise en place d'un espace collaboratif et interactif de référentiels numériques pour les élèves de 1^{ère} année (EP Huy) ;
- l'acquisition d'un outil de projection des productions écrites des élèves afin d'augmenter leur autonomie communicationnelle (IPESS Micheroux) ;
- l'accueil et l'intégration des élèves du 1^{er} degré via un projet de découverte des locaux et de l'offre de formation de l'établissement (EP Herstal) ;
- « l'approche orientante : Un, deux,... tic c'est parti ! » (IPES Hesbaye) ;
- « PraTIC ton anglais! - PractICE your English! » (IPEA La Reid) ;
- l'acquisition d'un logiciel d'aide aux élèves dyslexiques et dysorthographiques (EP Verviers) ;
- « Ateliers MITIC : Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication » (Catégorie pédagogique de la HEPL) ;
- « E-Conduite » (IPEPS Huy-Waremme).

5.6. LE TECHNI TRUCK

Durant l'année 2014, le Techni Truck, véritable outil didactique, consistant à revaloriser les métiers et études techniques aux yeux de la jeune génération, a poursuivi sa mission avec assiduité.



Il a parcouru 9.465 km, a visité 188 écoles et 4.248 élèves ont réalisé les manipulations proposées. Durant les vacances scolaires, il s'est installé à proximité des écoles en Province de Liège. Il a participé à plusieurs salons spécialisés dans le domaine de la formation et/ou de l'emploi.

5.7. LES MINI-VILLAGES DES METIERS TECHNIQUES



Durant l'année scolaire 2014, l'opération « Mini-villages » a été reconduite dans les établissements d'enseignement provinciaux. Parmi les nombreuses démonstrations et animations présentées cette année, on peut citer : chauffage, bio-esthétique, hôtellerie, maçonnerie, cariste, peinture, environnement, chimie, microtechnique, arts plastiques, soudage, horticulture, aspirant en nursing, coiffure, techniques sociales...

L'événement a une nouvelle fois attiré un grand nombre d'élèves de 6^{ème} année à chacune de ses étapes.

5.8. LA BIENNALE MUSICALE ET THEATRALE

Le samedi 22 mars, la salle entièrement rénovée de l'IPES de Huy a ouvert ses portes au public à l'occasion de la Biennale théâtrale et musicale sur le thème de la communication. Au total, plus d'une centaine d'élèves inscrits dans douze établissements de l'enseignement secondaire provincial sont montés sur scène pour présenter le fruit d'un travail de plusieurs mois.



5.9. PROJETS CULTURELS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION ADOPTEE PAR LE CONSEIL PROVINCIAL

Grâce au budget octroyé (500 €) par le Conseil provincial pour la réalisation d'un projet à caractère culturel, les initiatives suivantes ont été réalisées :

- IPES Seraing : « Mon école, c'est notre école » et « la bibliothèque du cœur » ;
- EP Seraing : « Soyons des citoyens responsables, commençons par notre école ! » ;
- IPES Hesbaye : « La porte de Hesbaye » ;
- IPESS de Micheroux : participation au concours EXPOsciences avec le projet « Comment fabriquer du papier recyclé ? » ;
- IPES Herstal : « Organisation d'ateliers de lecture et d'écriture » ;
- EP Herstal : « La violence, non merci ! » ;
- IPES Paramédical : « L'Art de Soigner : de l'ébauche à la maturation... » ;
- AP Guy Lang Flémalle : « Tous en scène » ;
- LTP Jean Boets : « Théâtre d'ombres » ;
- EP Huy : « PC : primitive communication » ;
- IPES Huy : « Rénovation et relooking de la cour de récréation » ;
- EP Verviers : « Réalisation de tables et de bancs agrémentés de petites compositions de plantes et de légumes » ;
- IPES Verviers : « La découverte de l'autre pour commencer du bon pied dans ma nouvelle école » ;
- IPEA LA Reid : « Club de... ».

5.10. LE REDEPLOIEMENT DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL DE HUY



Le Centre d'Enseignement Provincial de Huy, formé par l'IPES et l'EP, a connu de profonds changements. Face à l'évolution des demandes et des besoins des citoyens et du monde de l'entreprise dans l'arrondissement de Huy-Waremme, il était devenu indispensable de modifier l'offre de formations des écoles dans le souci de proposer des programmes de cours cohérents et des pôles de formation thématiques plus performants. Tous ces changements ont entraîné des bouleversements non seulement dans l'aménagement des locaux (entamé depuis le mois de mars) mais aussi dans la vie des établissements.

5.11. LA RENTREE ACADEMIQUE DE LA HAUTE ECOLE

A l'occasion de sa Rentrée académique, M. Fred Colantonio était le conférencier invité par la HEPL. L'auteur de la trilogie « L'attitude des héros », avait pour objectif général de faire intégrer à l'auditoire le concept de l'« attitude gagnante », combinaison efficace de l'état d'esprit et du comportement gagnants, à appliquer tant dans la vie privée que dans l'univers professionnel.



5.12. LE CAMPUS DE CRISTAL



Cette année, les étudiants de la formation « Bachelier en Communication » de la Haute Ecole ont décerné le Campus de cristal à Jacques Bredael, personnalité connue et respectée du monde journalistique et télévisuel wallon. Après une description des rouages de son métier très intéressante et émaillée d'anecdotes, le lauréat a répondu avec pédagogie et humour aux questions des étudiants.

5.13. LE PROJET ECOMOTION

Le projet EcoMOTION initié en 2010 par les étudiants et professeurs des formations de « Bachelier en Electromécanique », de « Bachelier en Informatique et Systèmes » et du « Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalités Electronique et Electromécanique » n'a cessé de se perfectionner. Pour rappel, le défi est de parcourir la plus longue distance possible avec un minimum de carburant. Ainsi, l'équipe a participé une fois de plus à l'Eco-Marathon de Rotterdam. Elle a également pulvérisé ses précédents records au « Finnish eco marathon » en Finlande où le prototype a parcouru 1.280 km avec 1 litre de bioéthanol.



Le public est régulièrement invité à découvrir le prototype et rencontrer ses concepteurs par le biais de salons, d'exposition, de foires, etc.

5.14. LES PROJETS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Désireuse d'être à la pointe de l'innovation et du progrès, les catégories technique et paramédicale de la Haute Ecole de la Province de Liège collaborent également à plusieurs programmes. Citons les projets en cours, ayant débuté ou s'étant achevé en 2014 : CARAT, CIPESTIM, DEMETER, FLEXIPAC, DAURECO et VIBTHERM.

Signalons également la création de la première spin-off de la Haute Ecole de la Province de Liège baptisée AMHYSPIN, qui exploite les résultats d'un projet précédent (AMHYCI).

5.15. LE BATEAU-ECOLE « PROVINCE DE LIEGE I ET II »



Le bateau école de l'Enseignement de la Province de Liège est composé d'une péniche pousseur (« Province de Liège I ») et d'une barge citerne motorisée (« Province de Liège II »).

Cette année, une session résidentielle à bord du bateau a eu lieu du 8 au 10 janvier. Les étudiants ont effectué une boucle en partant de Huy et en passant

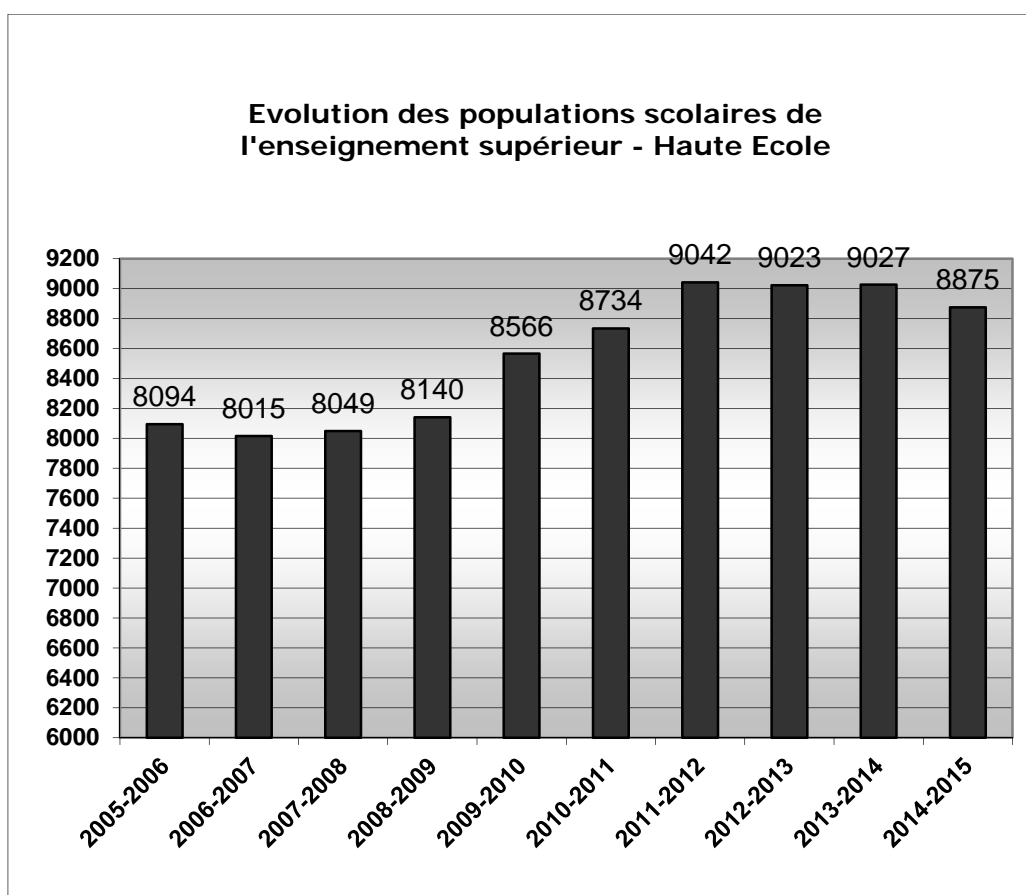
par Hasselt et Anvers avec un total de 408 km parcourus. Par ailleurs, l'IPEPS Huy-Waremme a également organisé la formation « Expertise pour le transport de matières dangereuses par voie navigable » à destination des professionnels du secteur fluvial.

5.16. LA CREATION D'UN RUCHER PEDAGOGIQUE

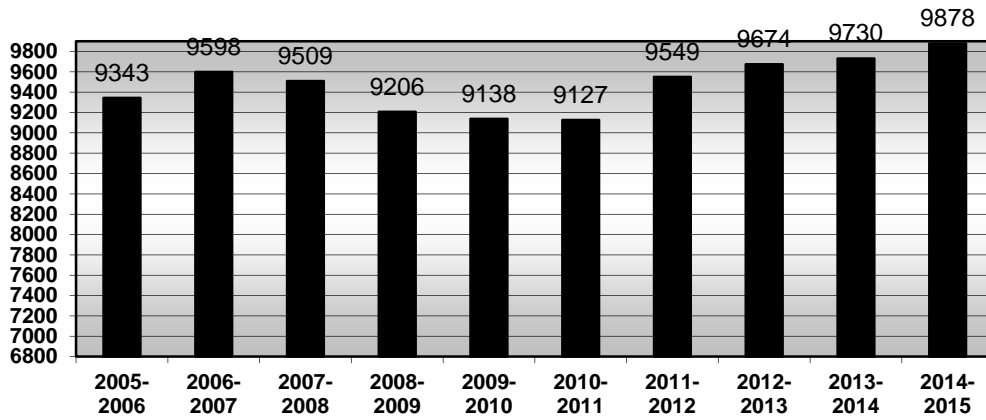
L'IPEA La Reid a décidé de proposer à ses élèves une formation d'initiation à l'apiculture. Afin de mettre en pratique l'enseignement théorique dispensé, un rucher a été conçu. Ce projet est également le fruit d'une collaboration avec l'IPEPS orientation commerciale de Verviers puisque l'Institut prend en charge la formation théorique et pratique des élèves.



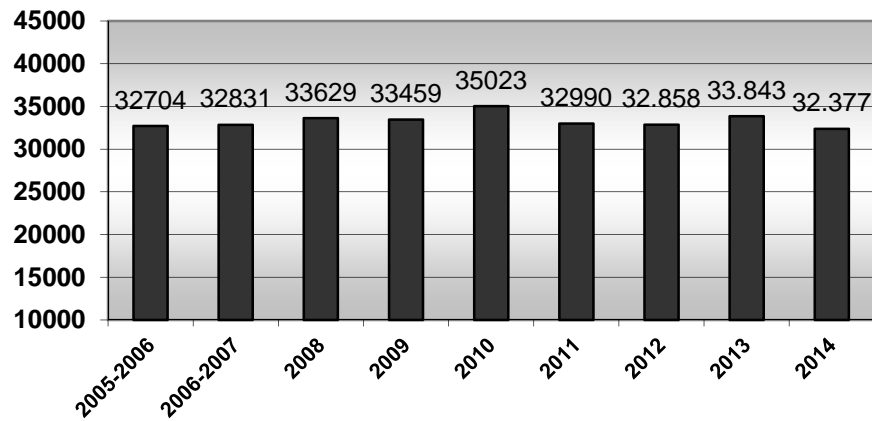
6. EVOLUTION DES POPULATIONS SCOLAIRES



Evolution des populations scolaires de l'enseignement secondaire



Evolution des inscriptions de l'enseignement de promotion sociale





Province
de Liège

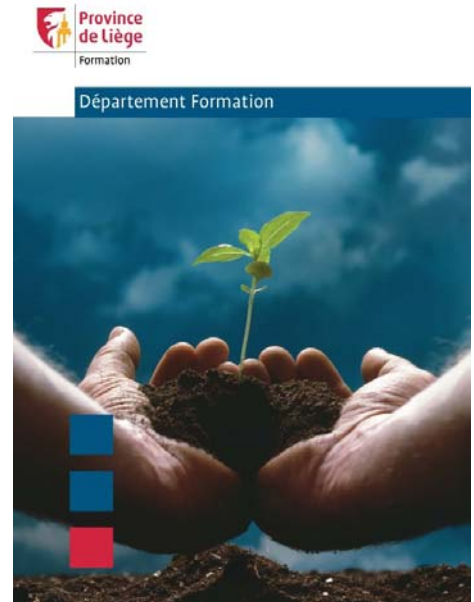
Rapport d'activités

**FORMATION &
CENTRES PMS ET PSE**

1. EVOLUTION DE LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

La Formation s'inscrit dans les axes prioritaires de la Province de Liège définis par le Conseil provincial, axes dans lesquels l'Institution provinciale, par son niveau supra-communal, apporte sa plus-value. Guidée par les principes de cohérence et d'efficacité, la Province de Liège apporte, pour la formation, un potentiel important en matière de soutien et de solidarité, et ce, grâce à la proximité qu'elle entretient avec tous les pouvoirs locaux. Cette solidarité est tournée vers les villes et les communes, mais également vers les citoyens et les entreprises. Grâce à ses actions de partenariat et de maillage des opérateurs, le département Formation s'inscrit résolument dans le soutien au redéploiement économique et social.

En 2002, le Conseil provincial décidait de réunir au sein d'un seul département les opérateurs provinciaux existants et actifs dans le domaine de la formation. Le département Formation était né. Au service de tous les opérateurs de formation et d'enseignement de tous les réseaux, tant privés que publics, des pouvoirs locaux et également des entreprises, sa vocation est de contribuer au redéploiement économique par des actions concertées de formation avec toutes les parties prenantes mises en réseaux sur le territoire de la Province de Liège.



Ses missions se déclinent en quatre points :

- Soutenir la qualité par l'innovation pédagogique dans la formation et l'enseignement, en partenariat avec les services publics et les entreprises ;
- Assurer une politique cohérente de formation des personnels des services au public, enseignants et non enseignants ;
- Soutenir l'orientation scolaire et professionnelle en favorisant les approches pluridisciplinaires ;
- S'inscrire dans une dynamique d'organisation de formations qui favorise le redéploiement économique et apporte une assistance technique en formation aux entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Au départ, 4 services étaient ainsi rassemblés : l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services Publics, la coordination des Centres Psycho-Médico-Sociaux, le Centre des Méthodes d'Enseignement et le Centre de Coopération Technique et Pédagogique. Petit à petit, le département s'est développé : des services y ont vu le jour, tandis que d'autres l'ont rejoint. En 2014, le département rassemble 15 services qui, en quelques années, ont contribué à la mise en place d'une dynamique de mise en réseau des opérateurs existants.

L'objectif du département Formation est de mettre en place des services catalyseurs de synergies, partir de l'existant pour l'améliorer, mailler pour avancer tous ensemble.

Au service des pouvoirs locaux, des citoyens, des entreprises, de tous les opérateurs de formation ou d'enseignement quel que soit leur réseau, le département Formation développe ses activités en trois pôles :

LA FORMATION

Ce pôle propose des formations spécialisées aux professionnels, aux agents des services de sécurité et d'urgence, aux agents des pouvoirs locaux, en vue d'améliorer leurs compétences. Il offre également aux adultes des possibilités de se former pour se réorienter, se réintégrer, ou envisager un autre avenir professionnel. Il est constitué de :

- L'Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence ;
- L'École Provinciale d'Administration ;
- Le Centre de Réadaptation au Travail ;
- L'École Provinciale Postsecondaire d'Agriculture ;
- L'École Supérieure de Pédagogie.



LE CONSEIL EN FORMATION

Les services entendent soutenir tous les réseaux d'enseignement et les opérateurs de formation, les pouvoirs locaux ainsi que les entreprises dans leurs démarches formatives : analyse des besoins, étude des offres existantes sur le marché, mise en place de formations adéquates en collaboration avec les opérateurs privés et publics, innovation pédagogique, etc. Ces services ne font pas de formation à proprement parler. Toujours dans l'esprit de synergie et de maillage de l'existant, ils aident à faire converger les besoins émis par la société et les offres disponibles.

- L'Espace Qualité Formation ;
- La Maison des Langues ;
- Le Service Appui Formation ;
- Le Centre des Méthodes d'Enseignement ;
- Le Centre de Coopération Technique et Pédagogique.

LA GUIDANCE

Ce pôle réunit trois services incontournables et indispensables dans le milieu scolaire. Ceux-ci concourent à lutter contre l'échec scolaire. Ils visent à favoriser la réussite de tous les jeunes en obligation scolaire, quel que soit le réseau d'enseignement. Leur objectif commun est d'assurer un suivi de l'éducation des jeunes aussi bien à l'école, qu'en dehors. L'échec coûte cher à la société, mais pèse également sur la capacité à favoriser le redéploiement économique.

Apporter aux jeunes un encadrement solide est important. Orientation scolaire, hygiène et santé, soutien lors de décrochage, autant de domaines pour lesquels le pôle Guidance rend de précieux services à la population.

- Les Centres Psycho-Médico-Sociaux ;
- Le Service de Promotion de la Santé à l'École ;
- L'Espace Tremplin.

Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, le département Formation a rédigé un Programme Global d'Activités. Ce plan stratégique trisannuel vise la cohérence entre les objectifs politiques et stratégiques fixés par l'autorité, les actions entreprises sur le terrain et les moyens à disposition. C'est un outil de pilotage qui a guidé les actions des différents services du département Formation.

2. LA FORMATION

2.1. L'ÉCOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION

Spécialisée dans la formation des personnels des pouvoirs locaux, l'EPA soutient l'amélioration continue de leurs compétences. L'école organise les cours de sciences administratives et propose également un large panel de formations continues offrant l'opportunité aux agents d'anticiper et de s'adapter aux évolutions constantes de la société, tant sur le plan des technologies que des modes de gestion. L'École met en place des formations « sur mesure » notamment pour permettre aux pouvoirs locaux de répondre aux nouvelles exigences légales. C'est le cas, par exemple, de la formation *Permis C et D*, qui découle d'une directive européenne. 23 sessions ont été organisées en 2014. Une soixantaine sont déjà prévues pour 2015.



L'EPA apporte également son soutien dans le cadre de la réforme des sanctions administratives communales. En collaboration avec l'école de police, elle organise les formations permettant la professionnalisation des procédures dans le respect de la législation. Une plateforme web pédagogique a également été développée en vue de favoriser le partage d'expériences entre les acteurs des pouvoirs locaux concernés par cette thématique.

L'EPA continue aussi à participer à la démarche d'optimisation de la gestion des ressources humaines entreprise par la Province, notamment par l'organisation d'une nouvelle série de formations de 5 jours sur le *Management humain et la Communication*. Elle a également mis en place un coaching des agents du service des Affaires culturelles en matière de management transversal, qui a abouti à l'édition d'un manuel. En 2014, l'EPA a enregistré **4.132 inscriptions**.

2.2. L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE

Un des piliers du soutien aux communes et aux citoyens, l'IPFASSU répond aux besoins en matière de sécurité et d'urgence, en coordonnant le fonctionnement et le développement des 4 écoles de formation des agents de ces services. Cela passe, notamment, par l'organisation d'exercices de simulation de situations de crise permettant aux acteurs de l'urgence d'accroître leurs compétences de coordination et de travail conjoint.



Au fil du temps, l'Institut est devenu une référence dans le domaine. En 15 ans, l'IPFASSU a connu une notable explosion de ses inscriptions, passant de 693 en 1999 à **16.144 inscriptions en 2014**. Pour faire face à l'augmentation de ses activités, aux réformes de la sécurité civile et de la formation des policiers, l'expansion de la Maison provinciale de la Formation était devenue indispensable : modernisation des dispositifs

pédagogiques et techniques, développement des infrastructures de formation pratique, renforcement qualitatif de la structure administrative, etc.

La **phase 2** de la Maison de la Formation accueillera, dès l'automne 2015, l'École d'Aide Médicale Urgente sur le site de Seraing dans des locaux hautement spécialisés. La **phase 3**, dont la construction du gros œuvre débutera en 2015, prendra la forme d'un grand hall d'exercice, d'une « maison de simulation » et de différentes salles d'entraînement physique.

La **phase 4**, située à Amay, est opérationnelle. Une dalle d'entraînement et des containers aménagés permettent à l'école du feu d'y organiser depuis mars 2014 des formations chaudes et froides de technique de sauvetage et de maîtrise d'incendie.

Placée également sous la houlette de l'IPFASSU, la Cellule « **Appui psychologique aux intervenants** » (API) a pour objectif la mise en place d'un dispositif de formation de soutien des intervenants de la sécurité et de l'urgence face aux difficultés qu'ils rencontrent au quotidien et plus particulièrement lors d'événements particulièrement choquants. Cette initiative a reçu un prix récompensant les bonnes pratiques pour la prévention des risques psychosociaux décerné par le Service Public Fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation sociale.

2.2.1. L'ÉCOLE DE POLICE

Agréée par le SPF Intérieur pour la Province de Liège, l'école a enregistré plus de 3.300 inscriptions en 2014. Elle dispense les formations de base, mais également de nombreuses formations subsidiées par l'Autorité Fédérale visant l'acquisition de compétences qui répondent aux exigences du terrain. A titre d'exemple, la formation *Coppra – End user* vise à sensibiliser les officiers de terrain et les agents de quartier à la problématique du radicalisme par une approche proactive et réactive. Ces derniers sont en première ligne en matière de détection des signaux de radicalisation.



L'école propose également un recyclage en matière de *maîtrise de la violence avec et sans arme à feu*. A la demande des zones de police, elle forme les futurs spécialistes amenés à entraîner les hommes de terrain.

En plus des collaborations développées en « interne » (Cf. *la formation SAC* avec l'école provinciale d'administration), l'école nourrit des contacts avec des écoles/collèges internationaux (Roumanie, Québec, Grande Région) pour favoriser l'échange de bonnes pratiques en matière de formation.

Sensible à la qualité des formations qu'elle dispense, l'école s'investit en continu au niveau méthodologique et pédagogique. En cours théorique, pratique ou dans la conception des cours, elle compte plus de 200 chargés de cours, experts et pédagogues dans ses rangs.

2.2.2. L'ÉCOLE DU FEU ET DES CADETS



Agréée par le SPF Intérieur, l'école répond aux besoins en matière de formation des 26 services d'incendie de la Province de Liège. En 2014, le nombre d'inscriptions a connu une importante croissance passant à **2.772 inscriptions**, contre 2.198 en 2013.

Depuis le mois d'avril, l'école organise ses formations flash-over sur le terrain d'exercices d'Amay. Référence en la matière en Wallonie, l'école peut, grâce à cette structure, réaliser toutes les formations pratiques de manière éco-responsable. Cette **phase 4** permet à

l'école de développer, en outre, ses formations d'équipiers de première intervention, notamment à destination des agents provinciaux, des membres des services de police ou du personnel des sociétés privées en collaboration avec le CECOTEPE.

A la demande du Centre fédéral de connaissance pour la Sécurité civile (KCCE), l'école a également mis en place la deuxième session des « **Summer classes** » destinées aux officiers pompiers de toute la Belgique.

L'École des Cadets remporte toujours un franc succès auprès des jeunes dès 15 ans. Près de 100 cadets ont reçu leur brevet à l'issue des trois ans de formation. 120 jeunes, issus des épreuves de sélection, ont intégré un des 7 centres situés en province de Liège pour débiter la formation. Les Cadets de 2^{ème} année se sont rendus au Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU) de Bruxelles afin de découvrir les activités quotidiennes du plus grand service d'incendie professionnel de Belgique. Tandis que les futurs brevetés se sont rendus à Strasbourg afin de visiter le centre européen et le camp de concentration de Struthof.



En mai, la journée des cadets permet au public de découvrir les capacités techniques et pratiques que les cadets acquièrent durant l'année à l'occasion d'une après-midi récréative.

2.2.3. L'ÉCOLE PROVINCIALE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (EPAMU)

Après 15 années d'existence, force est de constater que les inscriptions au sein de l'école ont littéralement explosé, passant de 790 à **plus de 9.700 en 2014**. L'école dispense les formations de base des candidats Secouristes-Ambulanciers, mais également des formations spécialisées, pointues, visant à augmenter la qualité des services de secours –notamment grâce à l'**E-PaSS Center**, laboratoire de simulation haute-fidélité ciblant l'amélioration de la prise en charge des situations aiguës par des équipes multi-professionnelles.

Depuis 2012, l'EPAMU participe au projet EMuRgency, en collaboration avec le CECOTEPE. Clôturé en décembre 2014, ce projet interrégional était destiné à améliorer le taux de survie des victimes d'un arrêt cardiaque dans l'Eurégio. L'EPAMU s'est particulièrement investi dans 3 missions :

- former les élèves de l'enseignement secondaire (1.264 élèves ont été formés) ;
- initier le plus grand nombre de citoyens aux techniques de réanimation (création d'un scénario pédagogique et d'un stand de présentation) ;
- donner une plus grande visibilité aux défibrillateurs (développement d'un site internet recensant les défibrillateurs accessibles au public : AED-pointer.eu)

Parallèlement, l'EPAMU développe de **nombreuses synergies** avec l'enseignement, secondaire et supérieur, de différents réseaux. Par ces actions, la Province met son infrastructure et ses compétences au service d'une meilleure qualité de soins. L'école organise, entre autres des formations SISU multi-réseaux, des brevets européens de réanimation pour les élèves du secondaire paramédical et des brevets de secouriste d'entreprise pour les élèves de rhéto.



2.3. LE CENTRE DE RÉADAPTATION AU TRAVAIL



Le CRT a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des adultes en situation de handicap physique ou de maladie invalidante. Il s'agit de permettre l'accès ou le retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Le CRT apporte un accompagnement spécifique et individualisé à chacun de ses bénéficiaires.

Par rapport aux opérateurs dits « classiques » de formation, les actions du CRT ont une plus-value sur plusieurs points. Au niveau de l'infrastructure, notamment, le Centre est adapté à tous types de handicaps et/ou limitations physiques et dispose d'un aménagement ergonomique des postes de travail ; il propose un hébergement et une tutelle médicale 24h/24. Du point de vue de la méthodologie de travail, outre les plans d'actions personnalisés selon les besoins individuels, le CRT propose une pédagogie adaptée et différenciée, une approche valorisante et un encadrement par une équipe pluridisciplinaire. Au niveau de la mise à l'emploi, la moyenne calculée sur base d'un quinquennat se situe à un taux de 75%.

2.4. L'ÉCOLE PROVINCIALE POSTSCOLAIRE D'AGRICULTURE

L'École est agréée par la Région Wallonne comme centre régional pour la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l'agriculture. Les métiers du secteur vert sont très exigeants : à la fois sujets et victimes des avancées des techniques et des normes de sécurité. Inauguré en 2014, le projet « **Conserverie Solidaire mobile** » a été mis en place grâce à une fructueuse collaboration du département Formation avec les Services agricoles.

Véhicule équipé d'un atelier, agréé par l'AFSCA, pour la transformation des aliments, la Conserverie Solidaire, par le biais d'actions de sensibilisation et de formations itinérantes, veut favoriser l'apparition de filières économiques « en circuits courts » porteuses d'emplois locaux, respectueuses de l'environnement et soucieuses de la qualité de ses produits. Ce projet a reçu le prix belge de l'énergie et de l'environnement (catégorie « Education Eco-award »).



Sur le plan des formations, l'EPPA a reconduit ses formations en phytopharmacie et permis de conduire G. Elle a également mis en place des formations en informatique et photographie numérique à destination des propriétaires de gîtes.

2.5. L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PÉDAGOGIE

L'école organise la formation continue des enseignants des niveaux maternel et primaire de tous les réseaux. Parmi ses anciens étudiants, on ne compte plus les générations d'inspecteurs, de directeurs d'école, de maîtres d'adaptation, de maîtres de stage qu'elle a contribué à former.

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'école a enregistré **538 inscriptions** dans les différentes formations qu'elle propose : formation Directeur, méthodologie spéciale, méthodologie du français et des mathématiques, psychologie de l'enfant, aspect relationnel, philosophie de l'éducation, leadership pédagogique de la direction, etc. Pour la rentrée 2014, l'école a mis en place de nouveaux modules afin de répondre encore mieux aux attentes du terrain.

3. LE CONSEIL EN FORMATION

3.1. L'ESPACE QUALITÉ FORMATION

Créé en 2002, l'EQF soutient le développement économique de la région, en travaillant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, tous réseaux confondus, et de la formation. Il adopte une approche partenariale : mailler et développer les réseaux, ainsi que la coordination des structures existantes, dans et hors de la Province de Liège, dans le but de rendre l'offre de formation qualifiante plus efficiente. L'EQF décline sa mission en 3 axes principaux :

- Améliorer la gouvernance des institutions de formation et d'enseignement par des outils et des démarches de gestion qualité ;
- Améliorer l'insertion socioprofessionnelle des publics fragilisés ;
- Améliorer l'adéquation entre l'offre formative et les besoins du monde économique.

En 2014, l'EQF a continué à soutenir la mise en œuvre de la démarche qualité par l'outil CAF Education chez divers opérateurs. Cet instrument est destiné à initier les organisations publiques aux techniques de gestion par la qualité pour améliorer leur fonctionnement. Il a notamment accompagné l'IPSS de Micheroux, ainsi que l'Ecole de Police (dont les projets seront poursuivis en vue de l'obtention d'un label).

En matière d'amélioration de l'insertion socioprofessionnelle des publics fragilisés, dans le cadre de la programmation Fonds Social Européen 2014-2020, l'EQF, chef de file d'un partenariat de 10 opérateurs, a déposé un portefeuille de 12 projets intitulé « Inclusion socio-professionnelle,



solidarité et proximité ». C'est également dans cette optique que l'Espace a collaboré activement au Master Plan social de Seraing.

Dans un registre parallèle, le projet MobiTIC, structure mobile d'initiation des seniors aux technologies de l'information et de la communication a pris son envol. Inauguré en septembre 2014, cet outil, au service des acteurs de proximité et de terrain, participe à la lutte contre l'isolement des seniors. Initié par la Province de Liège, le MobiTIC a été développé avec de nombreux partenaires ;

il est mis à disposition des Villes et Communes, CPAS, Conseils Consultatifs des Aînés, bibliothèques, espaces publics numériques, maisons de repos et opérateurs de formation. Les animateurs de l'EQF proposent des modules de démystification des outils informatiques. Les seniors qui le souhaitent ensuite, sont orientés vers des offres de formation existantes plus approfondies.

En matière d'adéquation entre l'offre formative et les besoins du monde socioéconomique, l'EQF a clôturé un projet auquel elle participait depuis 2011 : **Future proof for care and care**. L'objectif était d'améliorer le marché des métiers de soins dans l'Euregio Meuse-Rhin. L'EQF était chargé de la coordination des partenaires liégeois francophones. Entre autres activités réalisées, des dossiers pédagogiques ont été élaborés et mis à disposition des « ambassadeurs-métiers » désireux de promouvoir les métiers de soins, en collaboration avec le CECOTEPE.

3.2. LA MAISON DES LANGUES

Créée en 2008, La Maison des Langues a pour objectif de développer l'apprentissage des langues étrangères auprès des travailleurs et des futurs travailleurs de la province de Liège. Seule initiative du genre en Belgique, la MDL est une plate-forme au service du citoyen, des entreprises et de l'enseignement. Elle travaille en partenariat avec divers organismes et institutions, constitués en « comité d'accompagnement » depuis 2011. Lors de leur rencontre annuelle, le comité dresse le bilan des actions et définit les objectifs prioritaires.

Les activités de la MDL s'inscrivent dans 4 objectifs globaux :

- Sensibiliser et informer le grand public sur la nécessité du multilinguisme et du potentiel de la population à y accéder ;
- Soutenir l'enseignement et la formation des jeunes, de l'éveil aux langues, à l'immersion scolaire ou extrascolaire ;
- Développer l'apprentissage fonctionnel des langues pour les particuliers et les entreprises en partenariat avec les organismes de formation publics et privés ;
- Développer la mobilité des futurs travailleurs dans l'Eurégio.

En 2014,

- **1.064** particuliers ont bénéficié du service d'orientation de la Maison des Langues pour une formation en langues.
- La recherche d'enseignants en langue (69), principalement pour l'immersion, reste stable et témoigne de l'intérêt du service proposé.



▪ L'action de conseil aux entreprises, pour la mise en place de formations en langues sur mesure, a également progressé depuis 2011. 18 d'entre elles ont bénéficié des services de la MDL en 2014.

En décembre 2014, la MDL a organisé le Salon des Langues destiné au monde de l'entreprise dans le cadre du salon à l'Export de l'AWEX. Ce salon, qui s'est déroulé au Palais de Congrès, était une première à Liège.

Il a réuni les entreprises et les professionnels privés et publics du monde de la formation en langue et de la traduction. La MDL y a notamment présenté son service de consultance proposé aux entreprises. En 2014, elle a également fait la promotion du nouvel outil web gratuit « **Babelreg : trouvez une formation en langues en moins de 5 minutes !** ». Ce site référence l'ensemble de l'offre de formation en langues en province de Liège et dans l'Euregio et facilite ainsi l'accès du citoyen à la formation qu'il recherche.

3.3. LE SERVICE APPUI FORMATION

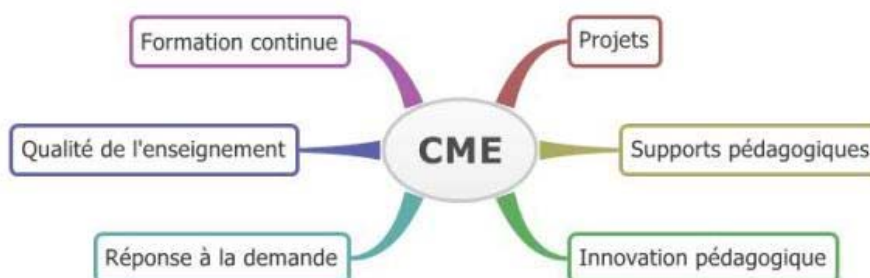
Le Service Appui Formation apporte un soutien logistique et pédagogique aux pouvoirs locaux en matière de formation. Son activité phare est l'accompagnement des communes et des CPAS dans l'élaboration du plan de formation de leur personnel.



C'est un véritable service que le SAF rend aux pouvoirs locaux, ceux-ci restant maîtres de l'ouvrage. La réalisation d'un plan de formation implique de nombreuses réunions (Collège, direction générale, syndicats, chefs de service, le personnel) ; elle se nourrit des descriptifs de fonction, des entretiens d'évaluation, de la RGB, etc.

3.4. LE CENTRE DES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Le CME promeut la qualité de l'enseignement et de la formation en organisant la formation continue des enseignants et en développant de l'innovation pédagogique. Il met également en place un accueil et une formation spécifique pour les nouveaux enseignants qui ne bénéficient pas d'un titre pédagogique. C'est le CME qui organise également les formations aux fonctions de sélection et de promotion, formations obligatoires pour devenir éducateur économe, secrétaire de direction, chef d'atelier, sous-directeur dans l'enseignement secondaire et de promotion sociale, et coordinateur CEFA. Elles sont assurées par du personnel provincial en fonction expérimenté et par des experts extérieurs.



En matière d'innovation pédagogique, le CME est à l'origine du développement du projet « **Réussir Ensemble** » visant la réussite scolaire et éducative des élèves du territoire de la Province de Liège. Actuellement l'accent est mis sur la finalisation des actions entamées dans les trois écoles pilotes (EP de Seraing, et de Verviers, IPES Seraing), ainsi que sur l'élargissement à d'autres établissements. Les supports pédagogiques réalisés sont téléchargeables sur le site internet du CME.

Dans le cadre du développement de la formation en B-Learning, le CME, via la cellule de communication pédagogique du département Formation, encadre, au niveau pédagogique et technique, des enseignants de promotion sociale dans l'adaptation d'UF « classiques » vers le B-learning. Il procède également à la réalisation concrète des activités en ligne.

3.5. LE CENTRE DE COOPÉRATION TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE

From basic cell lines to **Boosted cell lines**



Le CECOTEPE soutient le développement économique, par l'amélioration des compétences des personnels des entreprises, et des opérateurs d'enseignement et de formation, tant en Belgique qu'à l'étranger. Depuis plus de 35 ans, le CECOTEPE est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formations.

En collaboration avec l'Institut de la Formation en cours de Carrière, le CPEONS ou directement avec les écoles, le CECOTEPE organise des formations continuées pour des enseignants de tous les réseaux.

En 2014, le CECOTEPE s'est également particulièrement investi dans les formations du domaine de la sécurité (en collaboration avec l'Ecole du Feu, équipier de première intervention) ; ainsi que dans les formations à destination des professionnels de la santé en collaboration avec la HEPL (kinésiotape, thérapie manuelle pelvienne, pharmacologie pour les sages-femmes spécialisées, entre autres).

Les résultats des projets de recherche et développement ont été particulièrement encourageants en 2014. C'est ainsi que le CECOTEPE a participé à la création d'une Spin-off nommée **AMHYSPIIN** issue du développement d'un procédé unique au monde pour régénérer et dynamiser des cellules « hybridomes » productrices d'anticorps.

Une licence d'exploitation a également été conclue avec une société internationale pour exploiter les brevets déposés dans le cadre du projet **SURNISOM**. Ce projet a conçu un système de surveillance non invasive du sommeil par la mesure de signaux physiologiques à l'aide de capteurs intégrés dans un textile ergonomique et d'une liaison sans fil à courte distance et à faible puissance.

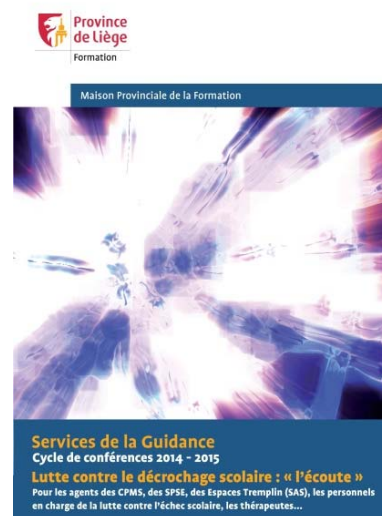
4. LA GUIDANCE

Les Services de la Guidance rassemblent les Centres PMS, l'Espace Tremplin et le Service de la Promotion de la Santé à l'École. Leurs actions sont centrées sur le soutien pour la réussite des jeunes en obligation scolaire, quel que soit le réseau d'enseignement. L'objectif commun est d'assurer un suivi de l'éducation ainsi qu'un lien avec les familles. L'accent est placé dans le

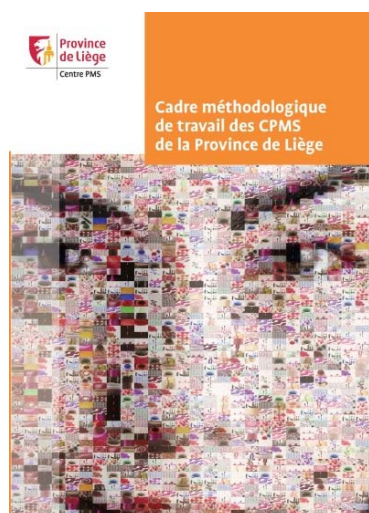
renforcement des synergies entre le Service PSE et les Centres PMS, en vue d'harmoniser les initiatives spécifiques des deux services, et ce, dans une vision de parfaite complémentarité.

Les Services de la Guidance organisent des cycles de conférences sur le thème de la lutte contre le décrochage scolaire: les matinées sont consacrées aux conférences ouvertes à toutes personnes intéressées/concernées par ce thème. Les après-midis sont spécifiquement organisés pour les agents des CPMS de la Province de Liège.

Ces journées représentent l'opportunité de rencontrer des personnalités de renom dans le domaine venus partager leurs études et leurs expériences : psychanalystes, professeurs d'université, directeurs thérapeutiques, entre autres.



4.1. LES CENTRES PSYCHO-MÉDICO-SOCIAUX



En 2014, **66.672 élèves** et leur famille ont bénéficié du soutien des 11 centres PMS organisés par la Province de Liège. Depuis septembre 2014, le PMS d'EUPEN a été transféré à la Communauté germanophone selon les dispositions de la résolution du Conseil provincial du 30 janvier 2014.

Cette année, l'accent a été mis sur la réédition du **Cadre méthodologique de travail des CPMS de la Province de Liège**. Ce document, élément de structuration du travail des agents des CPMS et des projets de centre, met l'accent, au départ de la valeur du respect de la personne, sur la primauté du sujet qu'est l'enfant dans son contexte scolaire. Des formations sont mises en place par les Services de la Guidance pour permettre aux personnels concernés d'appréhender au mieux cette méthodologie.

Depuis mai 2014, des réunions de travail regroupant des membres des équipes éducatives des écoles secondaires et des agents CPMS sont organisées de manière à réfléchir ensemble aux actions à développer dans le cadre de **l'approche orientante**. Cette approche appuie ses principes sur l'orientation positive des élèves, le développement de la connaissance de soi et le renforcement de l'estime de soi. Nos Centres PMS développent ainsi, au sein des classes du premier degré, des animations et/ou entretiens en lien avec l'intégration des élèves et la connaissance de soi visant l'instauration d'un climat de classe positif, ainsi que des animations favorisant l'estime de soi.

4.2. LE SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE

En 2014, 15 antennes veillent à la santé et au bien-être de **64.479 élèves et étudiants**. Les SPSE ont réalisé les bilans de santé obligatoires pour plus de 27.100 élèves ; ils ont effectué près de 1.550 bilans spécifiques sur demande du médecin SPSE, du CPMS ou des parents. Plus de 6.200 vaccins ont été administrés. Au niveau « prophylaxie », 4.718 intradermo-réactions ont été réalisées chez des élèves ou des étudiants effectuant des stages à risques.

La coordination du Service PSE, avec l'appui des équipes, a travaillé sur divers projets qui ont trait à la visibilité du Service (édition de fiches santé destinées aux étudiants de la HEPL, d'un calendrier,

etc.), à la réactualisation d'outils de promotion de la santé (bilans de santé, fiche pédiculose), entre autres, mais aussi à la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

Afin de développer de manière optimale les missions qui lui sont assignées, le SPSE met en place de nombreux partenariats externes (les intervenants du monde scolaire, les centres de planning familial, PROVAC, ONE, CLPS, APES-ULg, les AMO locales, etc.) ou internes à la Province (Open ado, Centre d'Aide aux fumeurs, etc.).

Une importante collaboration a été mise en place avec le service informatique dans le cadre de l'implémentation du programme OMNIPRO au sein des équipes PSE. Une autre collaboration a également été initiée avec l'EPAMU dans le cadre d'une formation aux premiers soins proposée à l'ensemble du personnel des CPMS et du SPSE.



Chaque année, des journées d'échanges inter-équipes sont organisées en vue de développer des projets permettant une évolution proactive et positive des actions des SPSE.

4.3. L'ESPACE TREMPLIN



L'**Espace Tremplin** accueille les jeunes de moins de 18 ans en situation de décrochage scolaire, quel que soit le réseau d'enseignement. Son objectif est de permettre aux jeunes de réintégrer rapidement et positivement une structure scolaire. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Province de Liège et des asbl agréées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il propose un accompagnement pédagogique et social des jeunes et de leur famille. Pour garantir la proximité indispensable, **8 implantations** sont organisées : à Huy, Hannut, Seraing, Verviers, Waremme, Eupen et deux à Liège.

Depuis avril 2014, le soutien s'est amplifié, l'asbl **TIME OUT** de la communauté germanophone a rejoint l'action des autres asbl présentes sur le territoire. Au total, **226 jeunes ont été pris en charge**. Parmi les activités originales : un "TRIP GÉANT", suite originale du film "LES GEANTS" de Bouli Lanners, a été réalisé par une centaine d'adolescents de la région liégeoise dans le cadre d'un projet piloté par l'asbl Compas Format. Le scénario est écrit par les jeunes. Partant de leur parole et de leurs points de vue sur l'adolescence, ils ont abordé la thématique de la drogue et de ses dangers. Certains jeunes ont pris part au projet en tant que comédien, d'autres ont assuré le cadrage ou la prise de son.

Dans le prolongement de l'Espace Tremplin, une extension « **Maillage social** » a été mise en place. En effet, il a été constaté que pour beaucoup, les problèmes rencontrés trouvent leurs origines en dehors des murs de l'école (conflits familiaux, santé, précarité, etc). Pour venir à bout de ces situations, il était nécessaire de faire appel à des intervenants spécialisés, tels que le centre PMS, le Service d'Aide à la Jeunesse, le CPAS, etc.



Province
de Liège

Rapport d'activités

**I N F R A S T R U C T U R E S &
E N V I R O N N E M E N T**

1. DIRECTION GENERALE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Adresse :

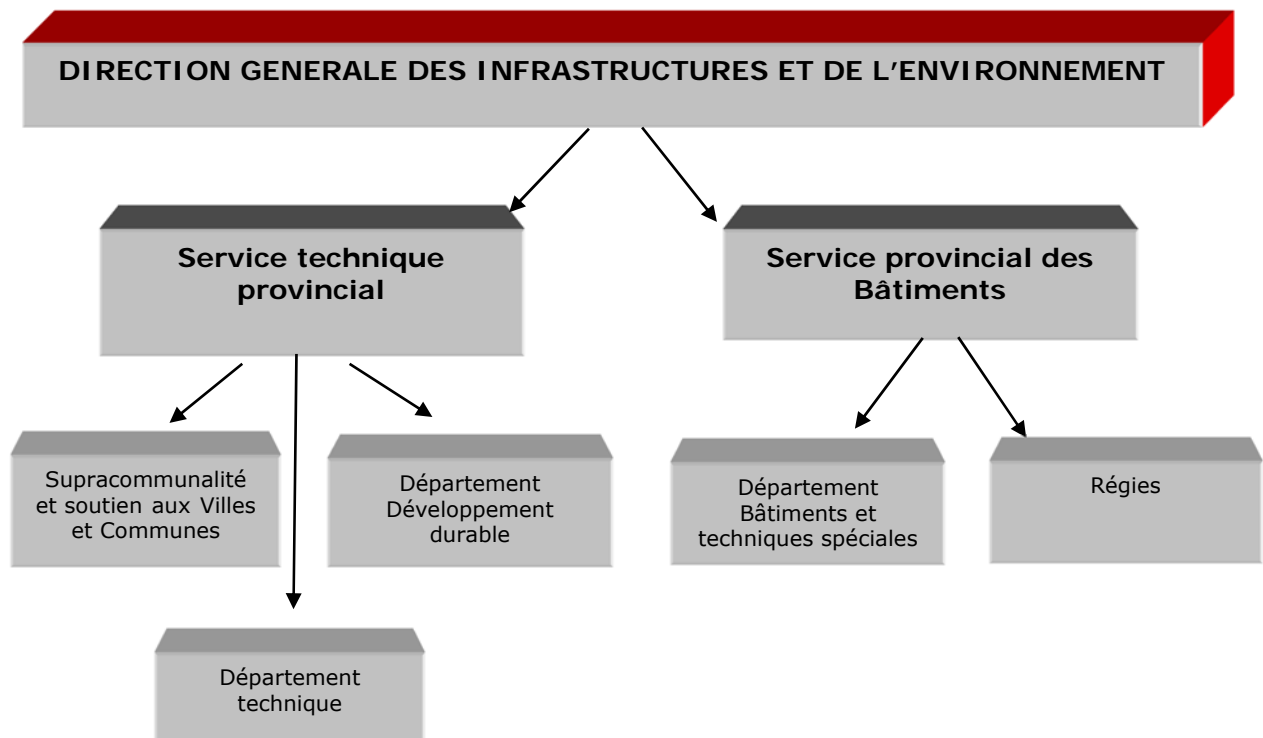
Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement
Boulevard de la Sauvenière, 77
4000 Liège

Téléphone : 04/237.30.50 – 04/220.71.00
Téléfax : 04/237.30.60
E-mail : dgstp.secretariat@provincedeliege.be

Depuis 1995 (résolution du Conseil Provincial du 27.04.1995), la Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement chapeaute le Service provincial des Bâtiments, sa Régie et le Service technique provincial.

Au 31 décembre 2014, l'ensemble des services représente un total de 300 agents effectifs.

En ce qui concerne les moyens budgétaires, le budget global pour 2014 dans le secteur Infrastructures est de l'ordre de 28.000.000 €.



■ SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL

Adresse :

Service technique provincial
Rue Darchis, 33
4000 LIEGE

Téléphone : 04/230.48.00
Téléfax : 04/230.48.10
E-mail : stp.direction@provincedeliege.be

Conseiller technique de la Province à la disposition de tous les pouvoirs publics sous le contrôle du Collège provincial.

Trois départements :

- Département technique => Infrastructure et paysage – Voirie vicinale
- Département développement durable => Cours d'eau - Mobilité durable et Coordination sécurité-Environnement - SAMI
- Département Affaires générales => Affaires générales – Supracommunalité et soutien aux Communes (logistique- cartographie).



■ SERVICE PROVINCIAL DES BATIMENTS

Adresses :

Service provincial des Bâtiments
Rue Fond Saint-Servais, 12
4000 LIEGE

Téléphone : 04/220.71.71
Téléfax : 04/220.71.70
secretariat.spb@provincedeliege.be

Régie du Service provincial des Bâtiments

Rue de Wallonie, 30
4460 GRACE-HOLLOGNE
Téléphone : 04/237.94.46
Téléfax : 04/237.94.82
secretariat.regie@provincedeliege.be

Auteur de projets pour les travaux de construction et d'entretien du patrimoine provincial et gestion de ce patrimoine.



Il assure, par l'intermédiaire de sa Régie, la maintenance et l'entretien de ces bâtiments.

Cinq départements :

- Département Architecture ;
- Département Techniques spéciales ;
- Département Travaux communaux ;
- Département Administration ;
- Département Régie (Grâce-Hollogne et régies locales) ;

2. OBJECTIFS

Le Département Infrastructures et Environnement s'est attaché à mener une réflexion durable dans la conception des travaux en matière de bâtiments, de voiries et cours d'eau. Il a privilégié, tant au niveau des études réalisées que des actions entreprises, le développement territorial durable.

2.1. SUPRACOMMUNALITE ET SOUTIEN AUX COMMUNES

■ Pour la 4^{ème} année consécutive, l'opération « **Province Communes partenaires pour l'hiver** » a été reconduite. Ce marché d'acquisition de sel de déneigement ne cesse de prendre de l'ampleur.

Aujourd'hui, 71 municipalités participent au projet, soit 84,5% des Communes du territoire.

Une nouvelle brochure pour aider les Communes et plus particulièrement les services hivernaux a été réalisée. Elle détaille notamment les modalités pratiques d'utilisation et d'épandage des fondants.

De plus, durant l'année écoulée, un accord de principe a été pris avec la Province du Luxembourg afin d'élargir la centrale du sel liégeois au sel luxembourgeois : 110 communes seront concernées au total, ce qui représente plus d'un tiers des communes wallonnes.



■ Par ailleurs, les centrales de marché pour l'achat de gaz et d'électricité mais aussi pour l'achat groupé de gasoil de chauffage ont été reconduites auprès des partenaires locaux et des intercommunales.

A ce jour, la Province compte plus de 100 partenaires !

Il est bon de rappeler qu'au travers de ces marchés, la Province se soucie des aspects environnementaux en imposant aux soumissionnaires un pourcentage d'électricité verte important, et en commandant du gasoil à faible teneur en soufre, moins agressif pour les matériaux de toiture.

■ Le Service de Cartographie a analysé les possibilités d'implémenter des interfaces cartographiques et de mettre à disposition des outils pouvant répondre aux besoins des Villes et Communes en matière de gestion des données géographiques.

C'est dans cet esprit qu'un accord a été conclu avec les Provinces de Luxembourg et de Namur, pour bénéficier du travail réalisé, depuis une dizaine d'années, par le Groupement d'Informations Géographiques (GIG).

■ Depuis le 1^{er} juin 2014, l'application de produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics est interdite. Dans le but d'éviter aux collectivités de devoir initier des procédures d'acquisition complexes et de réduire substantiellement les coûts, une **centrale de marchés relative à la fourniture de matériel de désherbage** a été organisée au profit des Pouvoirs locaux.

■ Le partenariat conclu en juillet 2012 avec EDF et EDF Luminus a été largement développé tout au long de l'année 2014. Selon l'annonce faite lors du Conseil provincial thématique, dédié aux Villes durables et à la supracommunalité, l'action de **mise à disposition, gratuitement, de véhicules électriques aux Villes et Communes**, par EDF Luminus, a été mise en œuvre, au bénéfice de 34 Entités.

■ L'organisation d'une **centrale d'achats de bornes de rechargement pour véhicules électriques** soutient pleinement la stratégie pour des carburants propres, annoncée par la Commission européenne.

Cette centrale d'achats permettra à l'ensemble des pouvoirs locaux d'acquérir des bornes de rechargement à un prix compétitif. Pour encourager les Municipalités,

La Province de Liège a décidé qu'un subside de 2.500 € par entité sera accordé pour l'acquisition de la première borne de rechargement.



■ A la demande des Communes, un **projet pilote d'engagement d'indicateurs-experts** a été examiné dès le début de l'année 2014. La mission des indicateurs-experts provinciaux s'est principalement dirigée vers une aide aux Communes dans la recherche des biens présentant des incohérences avec la matrice cadastrale et dans la rédaction des formulaires à envoyer aux contribuables.

■ Dans cette même perspective d'aide aux communes, en matière d'urbanisme également, le **Service des cours d'eau** est amené à analyser et à fournir un avis sur les permis de bâtir, de lotir et les permis uniques situés en bordure des rivières et ruisseaux (266 avis en 2014).

■ Le développement du **Plan provincial de l'Energie** a été poursuivi en y incluant ponctuellement des actions spécifiques, en ciblant des problématiques, particulières ou d'actualité, notamment en matière de recyclage de certains déchets et de préservation de l'environnement.

Les Provinces de Liège et de Luxembourg ont collaboré à l'édition commune d'une brochure intitulée « Prévenir et gérer les déchets dans les milieux professionnels et scolaires administratifs ».

De plus, un « **Plan d'Actions Territorial en faveur de l'Energie durable** » est en cours de réalisation. Ce plan se subdivise en trois phases :

- Etablissement d'un diagnostic de la production et de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre ;
- Fixation des objectifs à atteindre et des actions à réaliser ;
- Réalisation d'un plan de mise en œuvre des actions.

Ce plan permettra aux Villes et Communes de bénéficier d'un accompagnement qui constitue un préalable à l'obtention de certains subsides et financements européens.

■ Enfin, il faut relever que le partenariat conclu avec la Wallonie, dans le but de sauvegarder et numériser **les Atlas de la Voirie vicinale** datant de 1840, a maintenant trouvé un aboutissement. Toutes les planches d'Atlas et les tableaux descriptifs de la voirie vicinale ont été entièrement scannés en couleur avec une haute résolution permettant de garder une bonne visibilité des différentes données.

2.2. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

■ Un partenariat a été proposé à chacune des 84 communes, afin de réaliser une opération unique en Wallonie, visant à favoriser la création de petites infrastructures, dites d'EcoVoiturage, permettant de **développer la pratique du covoiturage** : 54 communes ont répondu favorablement à ce projet.

A l'heure actuelle, 16 projets sont concrètement à l'étude et une dizaine sont en prospection. La Province prend en charge une partie de l'investissement par le biais de subsides à hauteur de 75 % des coûts du projet avec un maximum de 100.000 € par projet. Il est à souligner que chaque aire de parcage, outre de nombreux aménagements tels que mobilier urbain, éclairage LED, bulles à verres,... sera équipée d'un point de connexion pour une borne de rechargement pour véhicules électriques.



■ Le **projet Covoit'Stop**, système d'autostop organisé qui intervient en complément du covoiturage et des transports en commun, poursuit son développement. Une centrale d'achats, sur une durée de quatre ans, pour l'acquisition de matériel utile à l'essor de cette initiative sur l'ensemble de son territoire, est à l'étude.



Préalablement à l'organisation de ce marché, la Province de Liège coordonne la rédaction d'une convention entre les partenaires et la définition des prescriptions techniques liées au matériel.

■ En 2014, le Collège provincial a marqué son accord sur la participation de la Province à une **centrale d'achat pour véhicules électriques**.

L'objectif de la démarche est de collaborer avec l'Intercommunale de traitement de déchets en région liégeoise, la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux, l'Université de Liège et Publifin afin de mutualiser la démarche et la réflexion en cette matière.

La CILE organise et gère le marché qui consistera à prendre en leasing, dès 2015, des véhicules utilitaires et berlines entièrement électriques.

■ Toujours dans le cadre du développement territorial durable, les **aspects énergétiques** revêtent une importance primordiale.

Des outils de travail ont été mis en place afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments :

- mises à jour périodiques du cadastre énergétique et gestion analytique de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments provinciaux ;
- établissement d'un classement énergétique sous forme de label ;
- contrôle de l'image globale des bâtiments par thermographie ;
- amélioration des caractéristiques énergétiques et intégrations des critères environnementaux en fonction de la nature des travaux et de leur contexte ;
- recours aux énergies renouvelables : les bâtiments provinciaux sont équipés au total de près de 400m² de panneaux solaires thermiques et d'une centrale de 80m² de panneaux photovoltaïques, implantée sur la toiture du Charlemagne ; les projets actuels recourent aux énergies renouvelables par l'installation de panneaux photovoltaïques et de sondes géothermiques. C'est notamment le cas pour la construction de la phase 2 de la Maison de la Formation, pour le Campus Verviers et le Campus La Reid.

■ En ce qui concerne **les matériaux et fournitures**, l'intégration des techniques et matériaux, rencontrant les critères de construction durable, est privilégiée selon les objectifs définis.

Parallèlement à l'exclusion de matériaux pouvant être nocifs pour les personnes, l'utilisation de matériaux naturels est recherchée dans tous les projets.

Ces exigences environnementales se retrouvent pratiquement dans tous les projets actuels de constructions neuves, telles que la phase 2 de la Maison de la Formation, ainsi que les Campus Verviers et La Reid. Les dossiers de « fournitures » font également référence, lorsque cela s'avère judicieux, au guide des achats durables.

■ Il faut également relever que, dans le cadre d'une collaboration avec la Wallonie et l'APW, l'action en vue du dépistage du radon à l'intérieur des bâtiments a été poursuivie. Dans ce cadre, 400 détecteurs ont été commandés auprès de la Province de Liège via le site internet du Radon Day.

■ Au niveau de la politique de gestion des **Cours d'eau** non navigables, l'accent est mis sur les techniques douces d'entretien. Les techniques végétales sont principalement utilisées pour la stabilisation des berges.

La Province de Liège s'est engagée dans la lutte contre les plantes invasives, dans le cadre d'une gestion globale de la problématique par les acteurs concernés et sous la coordination de la Wallonie et des Contrats de rivière.

2.3. POLITIQUE PATRIMONIALE PROVINCIALE : 4 GRANDS THEMES

2.3.1. LES INVESTISSEMENTS D'AUJOURD'HUI SERONT LES ECONOMIES DE DEMAIN

C'est dans un souci de pérennisation du patrimoine que des travaux d'amélioration, d'entretien, de sécurité et d'économies d'énergie sur l'ensemble du patrimoine provincial sont réalisés de façon récurrente; ceux-ci visent principalement la rénovation des installations techniques, le monitoring et la télégestion des installations de chauffage, la mise en conformité des ascenseurs, les travaux d'entretien urgents aux toitures, l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des citoyens.

Des interventions régulières et rapides évitent souvent des besoins de restauration et de conservation plus onéreux.

Un travail quotidien relayé par des équipes de maintenance est assuré sur terrain, via les régies locales provinciales de première intervention.

Par ailleurs, au-delà de cette gestion journalière, la Direction générale du Département Infrastructures et Environnement priorise les travaux d'amélioration énergétique du parc immobilier.

En matière de référence et de vitrine des nouvelles technologies dans la gestion énergétique des bâtiments, il faut souligner le Projet BRICKER qui vise l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'école d'ingénieurs située Quai Gloesener à Liège, en recourant à des techniques innovantes bénéficie du soutien de la Commission européenne. Un monitoring de l'installation va permettre de mesurer précisément l'impact des travaux pour servir de référence en la matière.



HEPL - Site Gloesener

2.3.2. POURSUITE DE LA RATIONALISATION PATRIMONIALE

Entamé en octobre 2011, le redéploiement immobilier dans le centre de Liège est à présent concrétisé. De ce fait, l'institution provinciale bénéficie d'une plus large visibilité et le service aux citoyens est facilité par le regroupement des services au sein d'un même bâtiment : les implantations principales sont les sites Opéra et Charlemagne.

Par ailleurs, une analyse du fonctionnement des différents centres d'impression provinciaux a mené à la décision d'un regroupement sur le site de l'Athénée provincial de Flémalle.



*Nouveau centre d'impression
à Flémalle*

Les travaux d'un centre d'impression unique sont en voie de finalisation et permettront, dès lors, de regrouper les technologies de l'offset et du numérique, nécessaires pour rencontrer la majorité des besoins provinciaux en terme d'impression.

2.3.3. DYNAMISATION DU PATRIMOINE CULTUREL CLASSE

Le Château de Jehay, élément majeur du patrimoine de la Province de Liège, fait l'objet d'une attention particulière suite à la découverte de problèmes de stabilité au niveau des structures anciennes.

Un marché de services a été conclu avec un bureau d'études spécialisé pour l'examen de ces désordres, afin d'y apporter les solutions requises et établir un projet de restauration.

Les études et travaux menés en 2014 ont concerné essentiellement le parc et ses éléments architecturaux, tels que la glacière, les douves, les voies de circulations, etc.

2.3.4. CONSTRUCTION DE NOUVEAUX COMPLEXES

Le secteur de l'enseignement est représentatif de l'activité de la Direction générale du Département Infrastructures en Environnement en matière de projets de constructions neuves et de rénovation.

En envisageant la construction du nouveau Campus La Reid, il s'est agi, essentiellement, de répondre à deux exigences : l'augmentation croissante du nombre d'élèves d'une part, et la construction d'un modèle de bâtiment semi- passif, d'autre part.



Campus La Reid : un chantier de 2 ans

Ce ne sont pas moins de 23 salles de cours qui sont prévues dans ce nouveau bâtiment, dont un auditoire de 250 places; elles permettront d'agrandir sensiblement la capacité de l'Institut d'enseignement secondaire spécialisé en agronomie.

Plusieurs normes seront respectées lors du chantier de manière à obtenir un bâtiment dit « passif ».

Le budget pour cette construction avoisine les 8.000.000 €, subsidiés à hauteur de 60% par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Créer un pôle étudiant à Verviers, tel est le but du chantier du nouveau Campus. Celui-ci, vaste de 5.400 m², est destiné à accueillir le secteur paramédical.

Ce bâtiment, qui sera construit sur quatre niveaux, comprendra un auditorium de 300 personnes, cinq de 60 personnes, 16 classes dont six spécialisées pour le paramédical ainsi que tous les locaux répondant aux exigences pédagogiques, fonctionnelles et environnementales.

Il s'agira d'un bâtiment passif dont les besoins énergétiques ne pourront dépasser 15 kWh/m²/an.

Le budget pour cette construction avoisine les 10.000.000 €, subsidiées à hauteur de 60% par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



*Chantier de Campus Verviers
devant s'achever fin 2015*



Le Partenariat Public-Privé réalisé à Verviers, complémentaire au Campus d'enseignement, va transformer la physionomie des sites provinciaux. En effet, le promoteur privé s'engage à implanter, sur le site de la rue aux Laines, deux nouveaux centres PMS et deux PSE d'une superficie totale de 1.200 m² ainsi qu'un bâtiment scolaire.

Le site provincial de la Maison de la Formation à Seraing évolue constamment. Le deuxième bâtiment de plus de 3.000 m² dédié à l'École d'Aide médicale d'Urgence et à l'École du Feu pour leurs travaux pratiques, sera opérationnel à la rentrée de septembre 2015. Le budget de cette phase 2 est de 6.500.000 €, dont 4.520.000 € sur fonds propres.

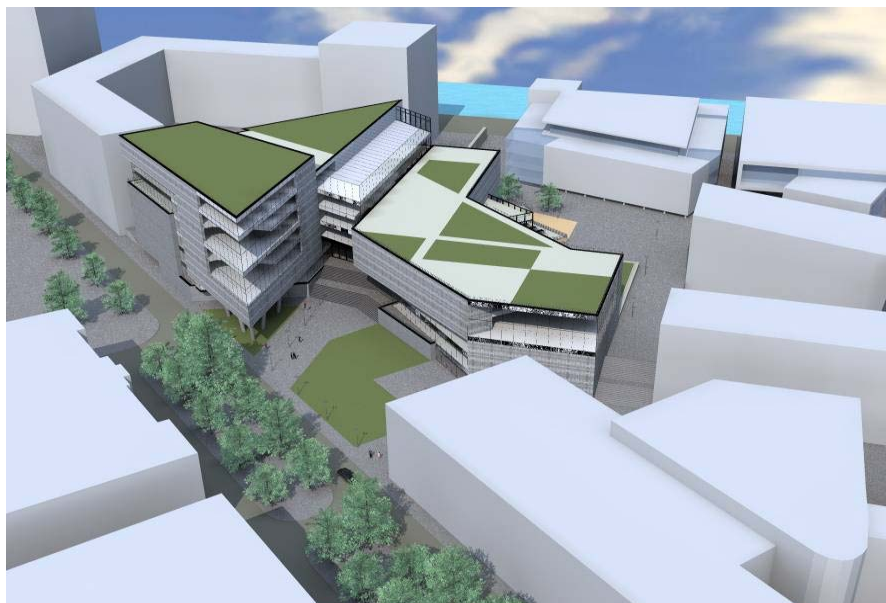
Quant à la phase 3, elle est d'ores et déjà à l'étude. Le bâtiment projeté permettra un ensemble de mises en situation pour les policiers, les pompiers et les ambulanciers.

A Amay, dans le parc d'activités économiques, le Centre de formation pratique pour les services de sécurité et d'urgence est opérationnel.

L'aménagement d'une maison ERASMUS et de locaux d'administration pour la Haute Ecole de la Province de Liège dans l'ancien Hôtel de ville de Jemeppe est à l'étude. Celle-ci, située à côté du Campus et de l'I.P.E.S. de Seraing, engendrera un redéploiement sur ce secteur et améliorera l'accueil des élèves de plus en plus nombreux.

Enfin, un dossier emblématique par excellence est celui de la nouvelle bibliothèque qui sera implantée sur l'ancien site de Bavière. La Province et la Ville de Liège ont déposé, en mai 2014, un dossier FEDER concernant la revitalisation du quartier d'Outremeuse.

Les études sont orientées vers une nouvelle conception de bibliothèque, ainsi que des espaces dédiés à des activités culturelles et à une pépinière d'entreprises liées au domaine du livre, de l'édition, de la reliure et de l'impression 3D.



Simulation de l'intégration du Pôle culturel sur le site de Bavière

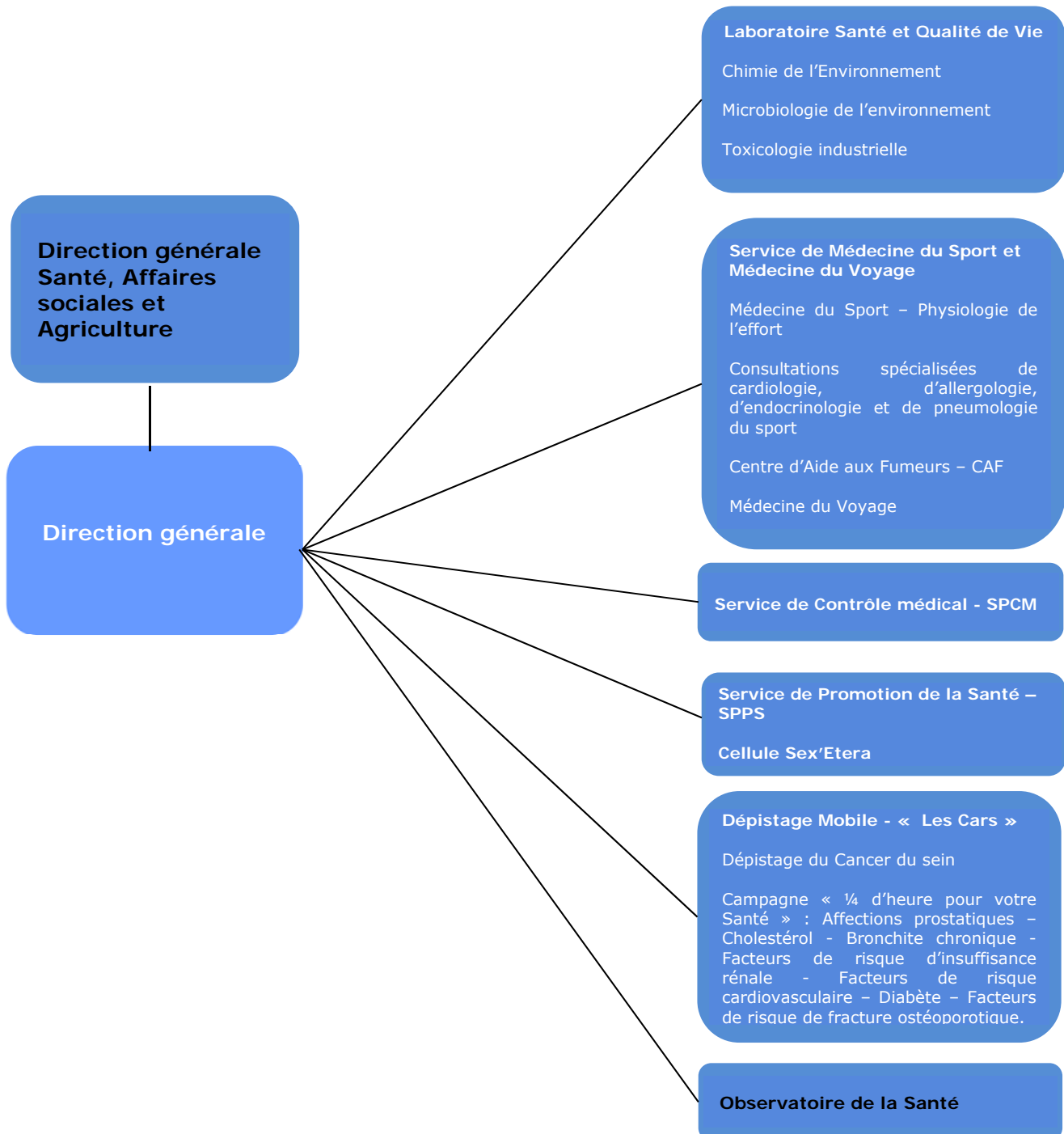


Province
de Liège

Rapport d'activités

**SANTE PUBLIQUE &
QUALITE DE VIE**

1. ORGANIGRAMME



2. FAITS MARQUANTS EN 2014 !

■ **Marché groupé DEA**

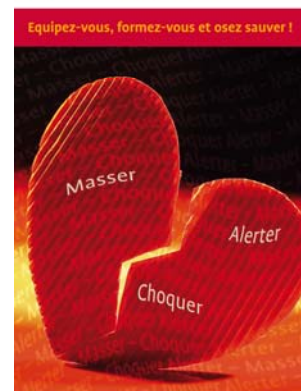
En matière d'aide médicale urgente, la Direction générale de la Santé a clôturé en date du 31 mars 2014 le marché stock d'achat de **Défibrillateurs Externes Automatisés** destiné aux établissements provinciaux, aux pouvoirs locaux, aux associations diverses et aux clubs sportifs ayant leur siège sur le territoire de la province de Liège.

Au total, 49 communes, 8 CPAS, 9 écoles, 3 zones de Police, 2 Cours du Travail, 25 clubs de sport et 12 associations ont adhéré à ce marché groupé pour une quantité de **300 appareils DEA** commandés.

Par ailleurs, 22 nouveaux appareils ont été commandés par la Province pour compléter l'équipement des établissements provinciaux.

De nombreux pouvoirs locaux ont déjà sollicité nos services quant à la reconduction d'un tel marché en 2015.

Défibrillateur Externe Automatisé DEA



■ **Subventions**

Le Collège provincial a octroyé un montant de près de **160.000 € à plus d'une soixantaine d'associations** qui œuvrent dans le domaine de la promotion, de la prévention et l'information en matière de santé ou qui s'inscrivent dans le projet « Liège Province Festive ». Via ces aides financières, la Province est au cœur des actions de **proximité**, de **solidarité** et d'**aide aux communes**.

Conformément aux nouvelles dispositions en matière d'octroi de subventions par les pouvoirs locaux, la Direction générale de la Santé a été particulièrement attentive au **suivi** et au **contrôle** des subventions octroyées quant à leur utilisation et à leur justification.

■ **Contrôle médical**

En matière de gestion de l'absentéisme, le Service provincial de Contrôle médical confirme les synergies entreprises dans le cadre de la supracommunalité. Grâce à cette dynamique, le Service de Contrôle médical a été désigné dans le cadre de nouveaux marchés publics, et notamment pour le contrôle des absences du personnel de la commune et du CPAS d'Engis, ainsi que pour compte de l'Agence Locale pour l'Emploi et du CPAS de Remicourt.

■ **Service Provincial de Promotion de la Santé – SPPS**

Le service a initié un cycle de conférences sur le thème du cancer, une préoccupation majeure en santé publique. Ainsi, un **Jeudi Santé** a été consacré au sujet « *Prévention du cancer : Quel est le rôle de l'alimentation ?* » et une conférence-débat « *Polluants de l'environnement, perturbation endocrinienne et cancer : le point des connaissances* ».

Par ailleurs, le SPPS et le Service de Dépistage Mobile mènent une étude sur les polluants environnementaux avec le service de Toxicologie du CHU et le Laboratoire provincial. L'objectif est d'identifier comment et dans quelle mesure la population est exposée à certains polluants environnementaux tels que les pesticides, les additifs alimentaires, les substances présentes dans les produits cosmétiques, dans les plastiques, ...

Ainsi, dès 2015, des analyses – de sang et d'urine - seront proposées à 250 volontaires au sein des agents provinciaux.

■ **Service du Dépistage mobile**

Le service a obtenu les agréments nécessaires pour les actes techniques – spirométries et mammographies - réalisés par les auxiliaires de soins.

Cette catégorie de personnel doit dorénavant disposer d'un **agrément** du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, pour réaliser la mammographie de dépistage et le test de spirométrie, selon les Arrêtés royaux de fin 2013 fixant les conditions d'accès pour les professions de technologie en imagerie médicale et technologie de laboratoire médical.

Sur 15 auxiliaires de soins, 8 ont reçu l'agrément et 7 ont été affectées à des missions d'accueil de la patientèle et d'aide administrative (rédaction des questionnaires médicaux).

■ **Coaching en médecine sportive**

Le Service de Médecine du Sport a participé à Lille, en France, à EuroSkills, une compétition de niveau européen comportant des épreuves pratiques à l'attention des jeunes formés dans les métiers techniques et issus de toute l'Europe. Ce concours requiert de solides compétences tant physiques, que mentales, techniques et humaines.

Le Service de Médecine du Sport a suivi l'équipe belge composée de 26 jeunes par un véritable coaching incluant un encadrement médical et psychologique, des conseils et des entraînements.

3. DIRECTION GENERALE

Coordonnées

Quai du Barbou, 4 à 4020 LIEGE
Téléphone : 04/344.79.37
Fax : 04/344.79.40
Email : dq.sante@provincedeliege.be

Activités

La Direction générale assure la coordination et la gestion de l'ensemble des Services **SANTE** en étroite collaboration avec le Cabinet du Député provincial rapporteur.

Par une approche **SOCIALE** et **PREVENTIVE**, l'ensemble du Secteur vise à rencontrer les besoins fondamentaux de la population de la Province de Liège.

La Province développe de nouvelles stratégies en matière de médecine préventive, d'information et de sensibilisation du public, offrant à tout citoyen des pistes pour devenir responsable de ses choix en matière de santé et de qualité de vie, et ainsi améliorer son bien-être.

L'Observatoire de la Santé recueille les données statistiques et épidémiologiques provenant en particulier du Service de Dépistage mobile.

4. SERVICE PROVINCIAL DE CONTRÔLE MEDICAL

Coordonnées

Place de la République Française, 1 à 4000 LIEGE
Téléphone : 04/230.69.11
Fax : 04/230.69.10
Email : contrôle.medical@provincedeliege.be



Activités

Le Service provincial de Contrôle médical exerce une mission de surveillance relative à l'**absentéisme** et aux **incapacités de travail**. Il exerce sa mission auprès des **employeurs** et des **travailleurs** (rôle social).

Les médecins-contrôleurs vérifient le bien-fondé des absences pour maladie et réalisent ponctuellement des contrôles au service ou au domicile de l'agent malade.

En 2014, 24.894 certificats médicaux ont été analysés, **4.117** contrôles ont été réalisés au service (+5,5 % par rapport à 2013) et **901** contrôles ont été réalisés à domicile (+12,7 %).

Au sein du **personnel provincial non enseignant**, le nombre de jours maladie est en hausse de 1,77 % (hausse des jours maladie de plus d'un mois à moins de trois mois). On note par ailleurs une baisse constante des absences d'un jour, relevée depuis l'application de l'indice de Bradford en 2010.

5. SERVICE PROVINCIAL DE PROMOTION DE LA SANTE (SPPS)

Coordonnées

Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE
Téléphone : 04/349.51.33
Fax : 04/349.51.35
E-mail : spps@provincedeliege.be

Activités

Le SPPS a pour mission d'informer la population par le biais de campagnes thématiques, de conférences, de stands d'information et de sensibilisation. L'objectif du Service est de donner à tout un chacun les moyens de préserver et d'optimiser sa qualité de vie en devenant actif de sa propre santé. Le Service travaille dans la philosophie de promotion de la santé édictée par l'Organisation Mondiale de la Santé.

De nombreux **partenariats** sont mis en place et de nombreuses associations, villes et communes font appel à notre service tant pour un soutien financier que pour un soutien logistique, méthodologique ou humain.

Le SPPS est le « centre coordinateur » du Projet Ville-Santé pour la Province de Liège. La Province de Liège fait également partie du **Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS** qu'elle a constitué en Asbl en 2009. Elle en assure actuellement la présidence et la coordination via le SPPS.

En pratique, le SPSS a, au cours de cette année :

- organisé **13 Jeudis-santé**, ciné-débats, conférences à destination du grand public ;
- participé à **31 manifestations** (conférences, débats, journées à thème, fibro-café, etc.) ;
- mis à disposition du public **27 stands** d'information et de sensibilisation ainsi que **10 stands Liège Province Festive** ;
- mis sur pied **35 animations relevant du Bus Sex'Etera**.



On notera également :

- **La continuité de certaines campagnes :**
 - Lors de la Journée Mondiale de Lutte contre le **Sida**, le SPSS, les Centres Locaux de Promotion de la Santé et de nombreuses associations de terrain ont, une nouvelle fois, uni leurs efforts pour sensibiliser la population. A cette occasion, un kit de prévention a été distribué sur l'entièreté du territoire provincial ;
 - Dans le cadre de la Journée Mondiale du **Diabète** 2014, diverses actions de prévention axées sur l'alimentation saine et l'activité physique comme facteurs de prévention du diabète de type 2 ont été menées en collaboration avec 7 communes, dans les écoles mais également sur certains marchés.
- **La réalisation de 2 nouvelles brochures :**
 - « *La fin de vie... Une liberté ... des droits* »
 - « *Pochette Santé* » - Carte de coordonnées médicales



6. SERVICE PROVINCIAL DE MEDECINE DU SPORT ET DE MEDECINE DU VOYAGE

Coordonnées

Quai du Barbou, 4 à 4020 LIEGE

Médecine du Sport

Téléphone : 04/344.79.50

Fax : 04/344.78.73

Email : consult.secretariat@provincedeliege.be

Médecine du Voyage

Téléphone : 04/344.79.54

Fax : 04/344.78.73

E-mail : med.voyage@provincedeliege.be

Activités

Ce secteur est constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui évalue la condition physique de nombreux sportifs amateurs ou professionnels. Elle réalise des bilans fonctionnels détaillés chez les patients souffrant de troubles cardio-respiratoires et des expertises d'aptitude à la pratique sportive.

De plus, notre centre agréé de Médecine du Voyage a pour objectif d'assurer l'information, la prévention des risques et maladies ainsi que la réalisation des vaccinations pour les voyageurs.



■ Médecine du Sport

L'ensemble des examens réalisés débouche sur des conclusions médicales et sportives qui permettent d'orienter chacun vers des activités adaptées à ses possibilités et à ses aspirations. Un contrôle objectif et scientifique de l'entraînement permet de préciser les modalités des efforts (intensité, durée, répétition) qui visent non seulement la performance sportive mais aussi une amélioration de la santé.

■ Consultations spécialisées

Les consultations en pneumologie, allergologie, endocrinologie et cardiologie viennent en appui à la médecine sportive de façon plus pointue.

■ Centre d'Aide aux Fumeurs (CAF)

Le CAF apporte un soutien médical et psychologique au patient pendant la période de sevrage tabagique. Le Service répond aux demandes d'informations sur les différentes méthodes de sevrage. L'aide au sevrage tabagique est devenue très importante au vu de la mortalité cardiovasculaire et cancéreuse attachée aux habitudes tabagiques et au durcissement de la législation en la matière.

Le CAF participe activement à la Journée Mondiale sans Tabac.

Cette année, **1450 patients** se sont présentés au Service de Médecine du Sport et des Consultations. **6074 actes techniques**, dont 1557 examens cardiovasculaires, 1710 examens respiratoires, 1297 tests à l'effort et 120 séances de sevrage tabagique ont été réalisés.

■ Médecine du Voyage

Ce service est un centre de **médecine préventive** par son :

- Evaluation personnalisée du risque (antécédents médicaux, destination, durée du séjour, vaccination(s), traitements préventifs, pharmacie de voyage, ...)
- Logiciel EDISAN qui permet d'être informé de toutes les épidémies dans les 24 heures ;
- Accueil téléphonique pour répondre aux interrogations des voyageurs, agences de voyage, médecins : +/- **10.000** appels en 2014 ;
- Site Internet : www.provincedeliege/sante - Rubrique Médecine du voyage.



Le service est présent aux Salons « *Vert, Bleu, Soleil* » et « *Retrouvailles* »

Le service est agréé par le Ministère de la Santé publique pour administrer les deux vaccins obligatoires pour certains pays :

- Contre la fièvre jaune ;
- Contre les méningites à méningocoques.

En 2014, **5.026 vaccins** ont été administrés contre 5.118 en 2013.

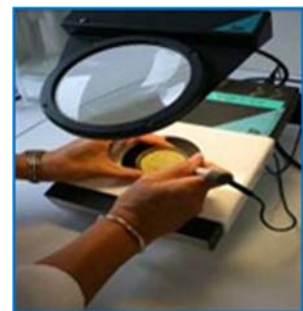
7. LABORATOIRE SANTE & QUALITE DE VIE

Coordonnées

Quai du Barbou, 4 à 4020 LIEGE
Téléphone : 04/344.78.02
Téléfax : 04/344.78.31
Email : laboratoire@provincedeliege.be
Site Web : www.provincedeliege.be/laboratoire

Activités

- Chimie et microbiologie de l'environnement : chimie minérale, chimie organique, chimie organique alimentaire, physico-chimie, microbiologie, réception-coordination, prélèvements et interface.
- Le volume d'activités est majoritairement représenté par les administrations publiques, l'administration provinciale et les citoyens (67 %). Un total de **99.580 résultats** ont été rendus pour un montant global de **736.145 €** (+1,3 % par rapport à 2013).
- Contrôle de Qualité : **28.675** résultats de contrôle qualité au cours des analyses de routine – dont le développement des techniques d'analyses pour l'obtention de l'agrément « Sols » - et **6.037** résultats de tests inter-laboratoires (taux global de satisfaction de 97 %).
- Toxicologie : **3.198** résultats ont été rendus pour un montant global de **28.370 €** (-1,3 % par rapport à 2013).



Participation à des salons et foires

- Salon « **JardinExpo 2014** », aux Halles des Foires de Liège, du 27 février au 2 mars 2014 ;
- 19^{ème} **Conférence en microbiologie des aliments**, les 18 et 19 septembre 2014, à Bruxelles.

8. SERVICE DE DEPISTAGE MOBILE – LES « CARS »

Coordonnées

Rue de Wallonie 28
B-4460 GRACE-HOLLOGNE
Tél. : 04/237.94.84
Fax : 04/237.95.00
Email : depistage.mobile@provincedeliege.be

Missions et chiffres

Les cars de dépistage du cancer du sein :

- ⇒ **4.488** mammographies dans les tranches d'âge 40-49 et 70-74 ans
- ⇒ **3.537** mammothests pour la tranche d'âge 50-69 ans

« Un quart d'heure pour votre santé » :

- ⇒ **4.783** tests fonctionnels pour le dépistage de la bronchite chronique
- ⇒ **5.851** analyses sanguines et d'urines pour la détection précoce des facteurs de risque de l'insuffisance rénale
- ⇒ **4.653** tests de détection précoce des facteurs de risque cardiovasculaire
- ⇒ **4.820** tests de détection du diabète
- ⇒ **4.309** tests de détection du risque fracturaire ostéoporotique
- ⇒ **3.407** tests de détection précoce des affections prostatiques
- ⇒ **4.653** tests de cholestérol

Maximiser le partenariat avec les médecins généralistes





Province
de Liège

Rapport d'activités

**DIRECTION DES SYSTEMES
D'INFORMATION**

1. HISTORIQUE ET PERSONNEL

Considérée comme un secteur indépendant jusqu'en **2011**, la **Direction des Systèmes d'Information** (ci-après : DSI) fait à présent partie de la Direction générale transversale (DGT). Cette direction regroupe le Service informatique, dont les activités et projets seront abordés dans le présent rapport d'activités relatif à la compétence informatisation, mais également le Service des Archives et le Complexe provincial des Hauts-Sarts (imprimerie – blanchisserie).

Pour l'ensemble de cette direction, l'année 2014 aura été une **année de transition**, puisque son Directeur, cheville ouvrière de l'informatisation des services provinciaux, a pris sa retraite, et que plusieurs contrats informatiques importants ont été remis en concurrence.

Notre service illustre particulièrement la politique de la Province en matière de diversité des ressources humaines : sur près de 40 agents, 5 reflètent cette diversité en ce qui concerne l'origine ou le handicap.



2. L'INFRASTRUCTURE RESEAU-INTRANET

Pour rappel, l'Intranet de la Province de Liège, c'est un vaste réseau fibre optique à haute performance reliant plus de 450 bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Liège. Ce vaste réseau permet de mettre à disposition des agents provinciaux un nombre important de services utiles au bon accomplissement de leurs missions : la téléphonie, le courrier électronique, l'accès vers Internet et le monde extérieur, les nombreux applicatifs développés en interne ou par nos partenaires extérieurs. Cette infrastructure Réseau-Intranet est gérée par deux équipes ("serveur" et "réseau/téléphonie") qui collaborent au quotidien pour assurer sa gestion et son évolution, en fonction des normes et besoins en constante évolution : mobilité, disponibilité, sécurité, aide à l'organisation,...

On notera en 2014 la réalisation des projets suivants :

- Dans un objectif de mobilité accrue, création et configuration des comptes 'mail' pour accéder à distance via des appareils dits mobiles au courrier électronique
- Mise à disposition de calendriers collaboratifs en fonction des besoins émis pour une aide à la gestion administrative. Ces outils sont largement utilisés dans la gestion électronique des prestations et ont été mis en place dans plusieurs services (DGT, Services de la Santé, etc.)
- Dans la continuité des projets de déploiement du wifi initiés en 2012, uniformisation du service proposé en déployant les mêmes réseaux Wifi sur chaque site provincial qui en dispose. L'objectif est de pouvoir fournir une connectivité Internet aux visiteurs, aux étudiants et aux appareils mobiles, ainsi qu'une connectivité à l'Intranet pour les agents provinciaux disposant d'un ordinateur portable.

L'infrastructure réseau-Intranet en chiffres :

- **4.100** boîtes mails (-100 par rapport à 2013 en raison de la suppression des comptes de l'hôpital de Lièrnuex) ;
- Près d'un **million et demi** de mails reçus mensuellement dont 800.000 rejetés ou interceptés par nos systèmes de sécurité automatisés ;
- Chaque jour, **4.500** utilisateurs du réseau de la Province de Liège se connectent à Internet ;
- Plus de **80** sites interconnectés au travers d'une centaine de liaisons physiques ;

- **200** km de fibre optique ;
- Environ **500** équipements réseaux (switchs, routeurs) gérés et surveillés en temps réel ;
- Une téléphonie hétérogène (IP, numérique et analogique) d'environ **4000** postes téléphoniques.

3. PROJETS ET DEVELOPPEMENTS - REALISATIONS INTERNES

Depuis le 1^{er} avril 2013, le Service Projets-Développements est sous la supervision d'un Premier Attaché, issu de l'équipe en place. A l'intérieur de ce service, les agents en charge des sites Internet sont gérés par un Attaché.

Dans la Déclaration de Politique générale 2012-2018, il était clairement formulé que l'un des principaux objectifs en termes de communication était de développer davantage les propres outils de communication de notre institution pour informer le public de l'actualité des services qu'elle offre. A ce titre, on mettra donc en avant les réalisations suivantes, entièrement prises en charge par des agents du Service informatique provincial.

3.1. SITE WEB PROVINCIAL

En 2014, le site web provincial a comptabilisé 1.487.488 sessions/visites, ce qui correspond à une période pendant laquelle un utilisateur est actif sur le site web.

833.748 utilisateurs ont exécuté au moins une session sur notre site, ce nombre correspond aux visiteurs uniques.

En comparant les chiffres de l'année précédente sur la période du 28 mai (date de la mise en ligne) au 31 décembre nous constatons une augmentation de +/-12% du nombre de sessions et de visiteur unique.

3.2. RESPONSIVE WEB DESIGN

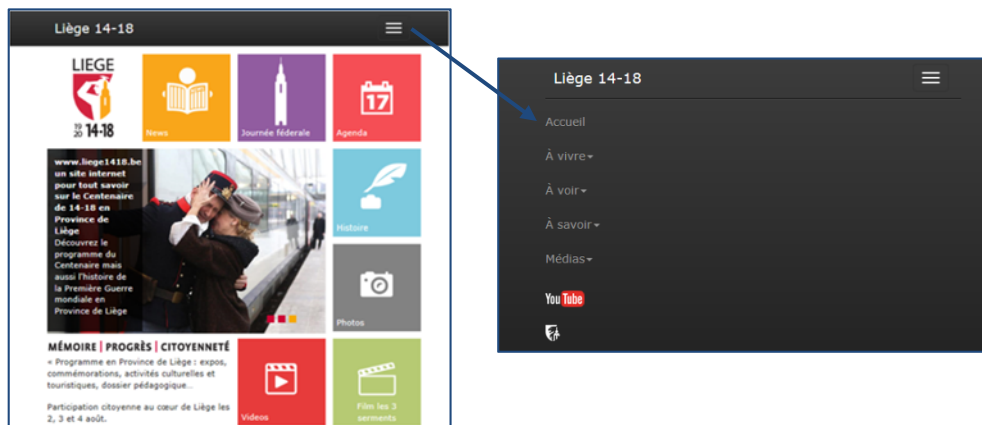
De nos jours, de plus en plus d'internautes consultent les sites web via leur téléphone ou leur tablette. Cela implique de repenser l'approche de création d'un site pour mieux anticiper les différentes contraintes liées à chaque support. Le *responsive web design* est donc aujourd'hui une solution incontournable si l'on veut conserver sa présence sur le web et ce, quel que soit le support de navigation emprunté.

Un site *responsive web design* est conçu pour offrir à l'utilisateur une présentation optimale du site en facilitant la lecture et la navigation. Le visiteur peut ainsi consulter le même site web via différents appareils (ordinateur, smartphones, tablettes, TV, etc.) sans avoir recours au défilement horizontal ou au zoom avant/arrière. Le site s'adapte automatiquement à l'espace disponible sur l'écran afin d'éviter des manipulations qui pourraient rendre la lecture moins agréable.

Actuellement, 25% des visites du site de la Province se font via un smartphone ou une tablette. En 2013 ce chiffre était de 20% contre 15% seulement en 2012 : on constate donc une nette progression de cette pratique, c'est pourquoi l'adaptation du site web provincial sera l'un de nos projets principaux en 2015, pour lequel une analyse importante est déjà en cours.

Il s'agit d'un travail conséquent, nécessitant de repenser complètement la navigation, la disposition du contenu, la priorité des informations mises en avant, etc. Des premières expériences ont pu être menées en 2014 via le site du Gouverneur et le site de la Commémoration de Liège 14-18.

3.3. LIEGE 14-18



Vu l'importance historique des événements ayant eu lieu à Liège lors de la Première Guerre mondiale et afin d'appuyer l'ambitieux programme de manifestations du Centenaire, un logo et un site web spécifiques ont été créés en collaboration avec le Service communication.

En raison de la spécificité du thème abordé, il était opportun de réaliser un site web avec une identité graphique propre. Le site a été pensé *responsive web design* : comme évoqué ci-avant, il est donc compatible sur tous les terminaux (pc, tablette, gsm).

4. PROJETS ET DEVELOPPEMENTS – REALISATIONS EXTERNALISEES

Voici quelques réalisations que nous souhaitons mettre en avant pour l'année 2014.

4.1. ECOSYSTEME ULIS

Plus qu'un simple logiciel de paie basé sur les signalétiques du personnel, le SeGI tente depuis 2011 de faire évoluer son logiciel ULIS vers un écosystème correspondant davantage aux exigences d'une administration moderne et déployant progressivement une réelle politique de gestion des ressources humaines.

Deux volets ont poursuivi leur évolution en 2014 : la gestion des prestations et la gestion des cadres.

Gestion des prestations : en ce qui concerne les absences, différents rapports ont été intégrés au logiciel ULIS permettant ainsi de sortir des statistiques quant aux différentes natures de celles-ci (ex. absence avec ou sans compensation, arrivées tardives, maladie, récupération, etc...).

En 2014, un nouveau règlement de travail destiné au personnel non enseignant, contractuel ou statutaire, subventionné ou non a été avalisé par le Collège provincial en date du 27 février, pour une entrée en application au 1^{er} janvier 2015. Ce règlement qui fixe les conditions générales de travail et informe chacun de ses droits et obligations implique des modifications au niveau de la gestion du temps. En cours d'année, un travail a donc été réalisé sur l'adaptation des règles de calcul du temps de travail développées au sein du logiciel ULIS.

En collaboration avec la Direction des Ressources humaines, le DSI a progressé sur ce projet en listant d'une part les améliorations à apporter au logiciel ULIS pour répondre d'une façon complète

et intégrée aux besoins, puis en déployant progressivement la solution complète au sein de différents établissements.

DGT, Bâtiment Boulevard de la Sauvenière (cellule supracommunalité et DGIE), Bâtiment Malvoz (DGASS)... ont pu bénéficier de la gestion complètement informatisée des prestations ainsi que de l'initialisation automatique en début d'année du droit aux congés légaux et exceptionnels : près de 886 agents sont soumis à la gestion informatisée des prestations au 1^{er} janvier 2015.

Le projet continuera donc à être déployé au sein de nouveaux établissements provinciaux de manière à tendre vers l'objectif du nouveau règlement de travail : une harmonisation des règles pour atteindre une équité entre les travailleurs tous services confondus.

Gestion des cadres : création d'un rapport intitulé "Outil de travail mixte incorporations/affectations" : Les gestionnaires disposent à présent d'un rapport exploitant les informations encodées dans ULIS, et permettant de montrer l'occupation d'un cadre à un moment donné, dans un tableau présentant 2 formes, l'une détaillée, l'autre résumée, avec un code "couleurs" permettant la lisibilité immédiate de la situation.

En 2014, le SeGi a donc été chargé de créer ce nouveau rapport (généralisé sous forme de document EXCEL) partant de tout élément de structure (service provincial) et combinant des éléments d'informations relatifs à l'incorporation et à l'affectation des agents au sein de celui-ci. Rapport que l'on appellera "Outil de travail mixte incorporations/affectations"

Le déploiement de ces nouvelles fonctionnalités a mis en exergue le fait que le marché conclu avec le SeGI, à l'instar du contrat-cadre conclu avec NRB, devait être remis en concurrence pour répondre aux principes de la Législation sur les marchés publics. Le Collège a donc décidé de dénoncer le contrat actuel courant 2014 et de s'inspirer de l'expérience de l'autorité de tutelle, qui a opté pour un marché de régularisation (procédure négociée sans publicité avec le SeGI).

4.2. LOGICIEL ERP SAP

SAP est un logiciel de gestion intégré utilisé, au sein de la Province de Liège, pour couvrir les besoins suivants :

- Budget et comptabilité (modules FI/CO/BCS)
- Gestion des formations dispensées par l'École Provinciale d'Administration (module LSO)

Au cours de l'année 2014, nous avons entamé une réflexion sur l'architecture informatique future à mettre en place autour de SAP afin de répondre à une série de besoins identifiés à ce jour (projets en attente d'une solution informatisée ou solutions existantes à améliorer).

Cette réflexion est balisée par les éléments suivants :

- Passée leur mise en place, les solutions proposées devront permettre à la Province de rester au maximum autonome, en fonction des compétences dont elle dispose sur le plan métier et/ou informatique.
- Le contexte de l'architecture d'informatique décisionnelle (tableaux de bords) doit être intégré dans la réflexion globale.
- Le souhait d'une analyse de faisabilité pour des autres provinces d'exploiter notre logique, voire de l'offrir aux communes.

Elle devrait aboutir courant 2015 à l'établissement d'une "feuille de route" SAP, balisant nos actions des prochaines années dans et autour de ce logiciel.

4.3. GESTION DES COLLECTIONS MUSEALES

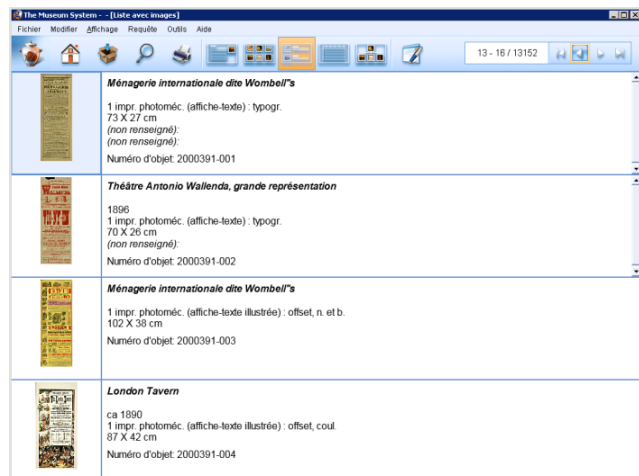


Image	Description
	Ménagère internationale dite Wombell's 1 impr. photoméc. (affiche-texte) : typogr. 73 X 27 cm (non renseigné) (non renseigné) Numéro d'objet: 2000391-001
	Théâtre Antonio Wallenda, grande représentation 1896 1 impr. photoméc. (affiche-texte) : typogr. 70 X 26 cm (non renseigné) Numéro d'objet: 2000391-002
	Ménagère internationale dite Wombell's 1 impr. photoméc. (affiche-texte illustrée) : offset, n. et b. 102 X 38 cm Numéro d'objet: 2000391-003
	London Tavern ca 1890 1 impr. photoméc. (affiche-texte illustrée) : offset, coul. 87 X 42 cm Numéro d'objet: 2000391-004

Ainsi que le prévoit la Déclaration de politique générale, la mise en place d'une gestion informatisée des collections du Musée de la Vie wallonne a vu sa démarche initiée en 2013.

Début décembre 2014, le logiciel TMS sélectionné pour rencontrer les besoins du projet a été mis à disposition des agents du Musée. Ces derniers ont été formés au logiciel et le paramétrage, toujours en cours de finalisation, leur offre déjà une plateforme permettant l'encodage de nouvelles pièces de collection et des recherches partielles. La reprise du catalogue est en cours et devrait être terminée pour la fin janvier 2015. Toutes les archives sont déjà disponibles pour les agents du Musée.

Un menu simple permet alors la recherche de pièces de collection sur différents critères. Ce menu est enrichi d'options plus complexes permettant d'effectuer des recherches avancées, sur base de valeurs dans des listes de référence, sur base de valeurs dans des champs libres et sur base de recherches "comme dans Google", sur l'ensemble des informations descriptives de la pièce de collection. L'affichage résultant peut être détaillé, pièce par pièce ou global, sous forme d'une liste structurée en tableau, ou encore sous forme de succession de cartels avec illustration de la photo ou de l'image principale de l'objet.

L'exploitation de ces informations permet également de naviguer dans les données et aller de l'affiche à son concepteur, pour ensuite faire la liste de toutes les affiches du même concepteur. Il en est de même pour un événement, un lieu géographique, une exposition ... toutes ces opérations pour lesquelles la mémoire collective devait prendre le relais de l'informatique auparavant.

5. MAINTENANCE ET ASSISTANCE

Le rôle de l'équipe "Maintenance et Assistance" est axé sur le service et support à fournir aux agents provinciaux afin qu'ils puissent profiter pleinement de l'outil informatique dans le cadre de leurs missions.

En 2014, le *helpdesk* a enregistré plus de **5.000** appels via son numéro unique (04/237.25.10) et **1.270 mails** via sa boîte générique (informatique.helpdesk@provincedeliege.be), qui ont donné lieu à la planification de plus de **8.700** interventions de maintenance.

Selon leur nature, ces appels sont gérés directement par le Service de Maintenance et Assistance, ou transmis à l'un des deux autres services (Réseau-Intranet ou Projets-développements).

Le service Maintenance et Assistance a en outre participé aux nombreuses manifestations économiques, sociales, culturelles et sportives organisées par la Province de Liège en 2014. Il y a

assuré le prêt, la préparation, la configuration et l'installation du matériel informatique utile au bon déroulement des activités présentées, ainsi qu'une permanence en cas de problème technique (Salon SIEP, exposition Pan'Art, Phenix 21, ...). L'équipe a aussi participé à l'Exposition Liège Expo 14-18 via la préparation du matériel pour le site du Musée de la Vie Wallonne en collaboration avec la Société EUROPA 50.

6. MARCHES PUBLICS PASSES PAR LE SECTEUR

Le contrat-cadre tel que contracté par la Province de Liège et reconduit jusqu'au 16 septembre 2014 a été dénoncé par le Collège provincial en sa séance du 4 décembre 2008, en conformité avec la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, qui stipule, en son article 37, que "*La durée totale, y compris les reconductions, ne peut en règle générale dépasser quatre ans*".

Comme évoqué dans le précédent rapport d'activités, l'analyse préalable à la remise en concurrence du contrat-cadre conclu avec NRB en 1999 et prolongé tacitement à 2 reprises, a donc été l'occasion d'une vaste réflexion sur la remise en concurrence des différents contrats informatiques, dont les résultats commencent à se concrétiser :

- Un nouveau contrat-cadre de services informatiques a été attribué en novembre 2014.
- L'adhésion à des centrales de marchés pour les fournitures en mai 2014 nous permet de gérer les acquisitions qui reposaient jusqu'à présent sur le contrat-cadre d'une part, mais également de mieux gérer les petites acquisitions ponctuelles qui se faisaient sur bons de commandes.
- Un marché relatif au maintien en exploitation technique et fonctionnelle de l'écosystème ULIS a été attribué par le Collège en décembre 2014.
- Une remise en concurrence de nos contrats 'télécommunications' (abonnements de téléphonie mobile, téléphonie interne...) sera ensuite envisagée après analyse sur base d'une consultance éventuelle qui elle, repose déjà (et reposera probablement encore) sur le contrat-cadre de services.

6.1. CONTRAT-CADRE DE SERVICE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PROVINCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SES SYSTEMES D'INFORMATION EN TANT QUE CONSEIL ET FOURNISSEUR DE SERVICES INFORMATIQUES"

Le Collège provincial a marqué son accord, en novembre 2013, sur l'organisation d'une procédure négociée avec publicité européenne, pour un contrat-cadre de services pour l'accompagnement de la Province dans la mise en œuvre de ses systèmes d'information en tant que conseil et fournisseur de services informatiques.

Ce **contrat-cadre** constitue donc, pour rappel, un engagement de collaboration dans le cadre de la mise en œuvre de nos systèmes d'information, soit en vue de l'étude et de l'exécution d'un projet, soit au fur et à mesure de l'évolution des besoins, en vue de la réalisation progressive d'un projet global dont les facettes précises de l'exécution restent indéterminées, leur détermination ne pouvant résulter que de l'exécution du contrat.

Cette collaboration prendra la forme d'un contrat-cadre de services informatiques à valeur ajoutée avec un interlocuteur principal destiné à assurer et/ou assister la Province dans l'étude, la réalisation et la coordination de services et solutions destinés à maintenir, compléter et transformer les systèmes d'information qu'elle met en œuvre pour elle-même et/ou pour ses usagers, dans le respect des **objectifs globaux** qu'elle s'est fixés, à savoir :

- mise en œuvre d'un écosystème mobile et collaboratif,
- support à l'organisation orienté simplification administrative,
- recherche de l'efficacité dans la gestion des coûts récurrents relatifs aux systèmes d'information,
- conformité aux dispositions légales en matière de systèmes d'information.

Le prestataire jouera donc dans ce cadre une **double fonction** :

- Une **fonction de conseil, de conception et de coordination** (analyse de la situation existante et proposition de solutions spécifiques à chaque projet envisagé, selon les besoins), seul ou en appoint à la Direction des Systèmes d'Information. Dans ce cadre, le prestataire assurera davantage des services de consultance de haut niveau, capable de neutralité et d'indépendance, au tarif horaire qui sera défini dans le contrat-cadre (suite aux négociations).
- Une **fonction de fournisseur de services**, dans le cadre de projets particuliers en assumant une responsabilité complète de la phase de réalisation à l'égard de la Province de Liège (garantie de résultat), et des éventuels partenaires publics avec lesquels elle pourrait mener conjointement ses projets. Dans ce cadre, le prestataire assumera la prise en charge du projet au sens large, c'est-à-dire, potentiellement, l'ensemble du projet depuis l'analyse des besoins jusqu'à la mise à disposition de la solution, en passant par la rédaction des cahiers de spécifications (fonctionnelles et techniques), si nécessaire en ayant recours à l'assistance d'une consultance spécialisée dans le domaine concerné, la définition des architectures de solutions qui permettent de rencontrer aux mieux les besoins métiers et enfin le développement, ou la fourniture de la solution répondant aux besoins identifiés ainsi que son exploitation et l'assistance aux utilisateurs. Si nécessaire et pour autant que cela reste accessoire au sens de la Législation Marchés publics, l'acquisition de fournitures dans le cadre de ces projets sera également envisagée.

A l'issue de la fonction de conseil, conception et coordination dans le cadre d'un projet particulier, la Province de Liège restera libre de passer, ou non, à la réalisation du projet, voire de mener cette réalisation en dehors du contrat-cadre, sur base des résultats de l'étude réalisée, si elle le juge pertinent.

Les facettes de ce projet global sont les suivantes :

- La **gestion des projets informatiques** au sens large, c'est-à-dire, potentiellement, l'ensemble du projet depuis l'analyse des besoins jusqu'à la mise à disposition de la solution, en passant par la rédaction des cahiers de spécifications (fonctionnelles et techniques), si nécessaire en ayant recours à l'assistance d'un consultant spécialisé dans le domaine concerné, la définition des architectures de solutions qui permettent de rencontrer aux mieux les besoins métiers et enfin le développement, ou la fourniture de la solution répondant aux besoins identifiés ainsi que son exploitation. Si nécessaire et pour autant que cela reste accessoire, l'acquisition de fournitures dans le cadre de ces projets sera également envisagée.
 - Dans ce cadre, le prestataire jouera la double fonction de conseil et de fournisseur de service.
- **L'exploitation**, c'est-à-dire la gestion des infrastructures et des serveurs pour une partie des services à couvrir (la Province prenant elle-même en charge une partie de cette gestion), en mode IAAS, PAAS voire SAAS¹ selon les besoins et avec un niveau de disponibilité qui sera défini dans les contrats partiels.

¹ Le *cloud computing* est un modèle offrant un accès réseau pratique, à la demande, vers un ensemble de ressources informatiques configurables (serveurs, stockage, applications...) partagées, élastiques (capacités affectées et libérées rapidement) et permettant la facturation à l'usage (*pay-per-use*). Il existe trois catégories principales de services qui peuvent être offerts selon ce modèle : IaaS (*Infrastructure as a Service*), PaaS (*Platform as a Service*) et SaaS (*Software as a Service*), selon la répartition des domaines de responsabilité entre le client et le fournisseur de services

- Dans ce cadre, le prestataire jouera la double fonction de conseil et de fournisseur de service.
- **Helpdesk et maintenance** : pour l'ensemble des outils et solutions informatiques mis à disposition des utilisateurs, la Province dispose d'un guichet unique auquel ils peuvent s'adresser lorsqu'ils rencontrent un problème, que la réponse soit apportée directement par les services provinciaux, ou que ceux-ci doivent faire appel à un fournisseur. Dans ce cadre, le prestataire pourrait donc être amené à jouer un double rôle : fournir un service de helpdesk pour les services qu'il assurera, selon un niveau de service à définir ensemble, mais également, le cas échéant, assister la Province dans l'amélioration de ses propres services de helpdesk.
 - Dans ce cadre, le prestataire jouera la double fonction de conseil et de fournisseur de service.
- **Télécommunications** : à l'heure des connexions unifiées, du mobile et des solutions de type collaboratif, rien de tout cela ne peut fonctionner sans ce maillon essentiel, qui permet la connexion entre eux des différents éléments cités ci-dessus (postes de travail, fixes ou mobiles, serveurs, téléphones...). Les lignes louées, abonnements Internet, abonnements de téléphonie mobile et autres qui permettent ces connexions, constituent ensemble l'Intranet de la Province de Liège, et c'est de leur qualité que dépend également la qualité de la valeur ajoutée qui pourra être mise à disposition de nos utilisateurs.
 - Dans ce cadre, le prestataire jouera uniquement la fonction de conseil. Les différents contrats relatifs aux dépenses récurrentes (abonnements) seront traités en dehors du contrat-cadre.

Le Collège a marqué son accord sur **le choix d'une procédure négociée avec publicité européenne**. Le marché repose en outre sur une procédure restreinte en **deux phases** : seuls les candidats qui remplissaient les conditions de sélection qualitative ont reçu le cahier spécial des charges et ont été invités à remettre une offre.

Au niveau des conditions de sélection qualitative, une attention toute particulière a été réservée à la capacité financière. En effet, au regard des garanties demandées (garantie de résultat sur les projets menés sur base du contrat cadre) et des processus stratégiques qui reposent sur le contrat-cadre (processus décisionnel du Collège, budget, architecture réseau...), il importait que le prestataire soit solide financièrement parlant, et qu'il puisse assurer la Province d'une solution en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Deux dossiers de candidatures nous ont été remis en janvier 2014, toutes deux acceptées par le Collège provincial :

- L'un par la firme NRB SA, de Herstal (BE)
- L'autre par la firme MICROPOLE SA, de Levallois Perret (FR)

Les offres devaient être remises pour le 4 avril 2014 et seule la firme NRB SA a remis une offre régulière, ce qui n'a pas empêché le service informatique de négocier avec le soumissionnaire pour obtenir une *'best offer'* avantageuse pour la gestion des systèmes d'information de la Province de Liège pour les 4 prochaines années. Le Collège provincial a dès lors décidé le 20 novembre 2014 d'attribuer le marché à NETWORK RESEARCH BELGIUM (NRB) de Herstal. La tutelle a approuvé l'attribution du marché le 16 décembre.

La lettre de notification ayant été envoyée à NRB le 22 décembre, le nouveau contrat-cadre a dès lors débuté le 23 décembre 2014 pour se terminer quatre ans plus tard, le 22 décembre 2018.

En synthèse, **on retiendra de l'offre finale de la société NRB de Herstal, seul candidat à avoir remis offre, qu'elle allie les avantages de la continuité** (pas de coûts de transition entre l'adjudicataire précédent et le nouveau) **à ceux du renouveau**, puisque le cahier des charges identifie clairement de nouveaux défis à relever, et que la philosophie de l'offre y répond tout-à-fait

(une gouvernance actualisée, des réponses d'ordre technologique autant que méthodologique, des coûts revus à la baisse), le tout au service des objectifs provinciaux (objectifs informatiques, mais également objectifs stratégiques tels que définis dans Envol 2.0).

6.2. CENTRALES DE MARCHES

L'acquisition de fournitures informatiques par marchés publics n'est pas quelque chose de facile : outre les complexités inhérentes à toute procédure de ce type, l'impossibilité de pouvoir spécifier des marques ou modèles auxquels nous sommes habitués, dont nous connaissons la robustesse et la parfaite capacité d'intégration dans notre écosystème informatique, pourrait mener à des difficultés importantes. Nous ne nous sentions pas encore totalement prêts à mener ce genre de marchés. En outre, dans le cadre de notre analyse du marché, nous avons pu découvrir les possibilités qu'offrent certaines centrales de marchés.

Concrètement, un pouvoir adjudicateur (commune, province, région, hôpital, intercommunale) "consommateur" qui recourt à une centrale de marchés est dispensé de l'obligation d'organiser lui-même une procédure de passation² (pour autant, naturellement, que la centrale ait elle-même respecté la réglementation relative aux marchés publics). Ce pouvoir adjudicateur peut ainsi accéder à un éventail de produits adaptés à ses besoins en profitant à la fois :

- de la mutualisation des coûts,
- de conditions plus avantageuses grâce à un volume d'achat plus important,
- et, bien sûr, des compétences et de l'expérience du pouvoir adjudicateur qui a organisé la centrale d'achat/de marché.

La DSI a principalement identifié 3 structures avec lesquelles travailler dans ce cadre :

- le SPW : le Service public de Wallonie, pour les terminaux mobiles et les imprimantes multifonctions (MFP).
- le GIAL : le Centre de gestion informatique des administrations locales. Basé à Bruxelles, le GIAL fournit des services informatiques aux administrations depuis 1993. Fort de son expérience avec la Ville de Bruxelles, le GIAL a étendu son offre aux services publics communaux, provinciaux, régionaux, communautaires ainsi qu'aux ASBL paracomunales. Nous passons par le GIAL pour les imprimantes, les serveurs et le matériel réseau.
- l'ETNIC : l'Entreprise publique des Technologies nouvelles de l'Information et de la Communication. Installée également à Bruxelles, l'ETNIC propose, depuis 2002, des solutions complètes de développement et de gestion de l'outil informatique pour les services de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des organismes d'intérêt public qui en dépendent. Nous passons par une centrale de marché organisée par l'ETNIC pour l'acquisition de PC et portables.

Il est cependant important de préciser que **rien ne nous empêche de changer d'optique en cours de route** tant que nous respectons les règles établies par les conventions respectives des 3 entités susmentionnées. Nous pourrions donc opter pour d'autres marchés que ceux-ci (ex. téléphonie mobile), tout en restant **libre d'organiser nos propres marchés**.

Le Collège provincial a donc marqué son accord en mai 2014 sur l'adhésion de la Province de Liège aux centrales de marchés du SPW, du GIAL et de l'ETNIC pour l'acquisition des fournitures informatiques (GSM, Smartphones, MFP, Imprimantes, PC, Serveurs, Portables, LAN/WAN, composants actifs...).

² Article 15 de la loi du 15 juin 2006

Sur cette base, la DSI a procédé à 3 phases d'acquisition de matériel en juillet, octobre et décembre 2014. Un bilan sur le fonctionnement de ces centrales de marchés sera dressé en 2015.

6.3. ECOSYSTEME ULIS

Comme explicité au point relatif à l'écosystème Ulis, le déploiement d'une série de nouvelles fonctionnalités a mis en exergue le fait que le marché conclu avec le SeGI, à l'instar du contrat-cadre conclu avec NRB, devait être remis en concurrence.

La Région wallonne s'est retrouvée dans une situation similaire vis-à-vis du SeGI et du logiciel ULIS suite à la dénonciation du contrat avec le GIEI. Dans ce cadre, il faut savoir que la seule étape de rédaction du cahier des charges pour décrire uniquement l'existant en matière de gestion administrative et pécuniaire du personnel a été estimée par ses services à un an / homme. Ils ont donc opté pour une étape intermédiaire de régularisation (procédure négociée sans publicité avec comme interlocuteur le seul SeGI) avant lancement d'un marché public en procédure ouverte. Le Collège a donc décidé de dénoncer le contrat actuel courant 2014 et de s'inspirer de l'expérience de l'autorité de tutelle.

En mai 2014, le Collège provincial a dès lors notamment :

- dénoncé ce contrat,
- chargé les services compétents de l'organisation d'une procédure négociée sans publicité telle que proposée, laquelle a abouti à une décision d'attribution ce 18/12/2014,
- marqué son accord sur la nécessité d'entamer une réflexion pour le choix d'un système d'information de gestion des ressources humaines au-delà de ce maintien en exploitation de transition.

Il peut être traité par procédure négociée sans publicité entre autres pour des raisons de monopole de fait ou de droit : le marché de travaux, fournitures ou services ne peut être confié qu'à un seul prestataire déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité.

C'était notre cas, puisque :

- Nous devons maintenir en exploitation technique et fonctionnelle la solution de gestion administrative et pécuniaire des agents provinciaux au 1er janvier 2015, et continuer de bénéficier, au-delà de cette date, des services de support et d'assistance y associés. Il n'est pas possible, fonctionnellement, de se passer de cette solution.
- Nous souhaitons en outre combler le déficit de documentation technique relative à cette solution qui pourrait rendre difficile toute réversibilité dans les années à venir.
- Le seul interlocuteur capable de répondre à ces besoins – maintien en exploitation technique et fonctionnelle de l'écosystème ULIS (*ULg Information System*) tel que mis en œuvre à la Province de Liège, support et assistance et fourniture d'une documentation technique relative à cette implémentation – est le SeGI (Service général d'informatique de l'ULg), prestataire actuel, qui a écrit et développé une partie des applications spécialement pour la Province de Liège et qui, par conséquent, est le seul à parfaitement les maîtriser ainsi que leur environnement d'exploitation.
- La spécificité technique de l'environnement applicatif ULIS est donc telle qu'il est aujourd'hui indispensable de poursuivre avec ce prestataire actuel, à savoir le SEGI.
- Nous sommes donc dans une situation permettant l'application de l'article 26 §1er 1° f), à savoir que *"les services ne peuvent, pour des raisons techniques (...) être confiés qu'à un (...) prestataire de services déterminé"*.

Le cahier des charges avait été approuvé sans réserve par la Région wallonne (à laquelle un avis préalable a été demandé) et a donc été transmis au SEGI.

Un marché de services pluriannuel a donc été lancé et la DSI a reçu l'offre du SEGI en novembre 2014. Même si seul le SEGI était concerné par ce marché, nous avons profité au maximum des opportunités offertes par la procédure négociée, et exigé des modifications relatives au contenu de l'offre, notamment au niveau financier. Une première offre corrigée a été transmise, qui a encore fait l'objet de remarques par la DSI, avant acceptation de l'offre finale (*Best and final offer – BAFO*), et proposition de cette dernière au Collège provincial.



Province
de Liège

Rapport d'activités

TOURISME

1. FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE ASBL (FTPL)

Le plan stratégique « 2013-2015 » de la FTPL se structure en 15 missions. La présente synthèse présente les principales actions menées en 2014 dans chacune d'elles.

■ **Mission 1 : améliorer le positionnement de la destination touristique**

La FTPL travaille à la définition du positionnement marketing le plus adéquat du territoire et de son inscription dans une démarche de commercialisation.

En outre, la FTPL a participé à la finalisation de **deux projets** liés au marketing du territoire et destinés à lui conférer un positionnement fort :

- la destination « **Ardenne** », avec 7 partenaires touristiques de France, de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg, dont l'objectif est de revaloriser la destination « Ardenne », un peu en perte de vitesse. En 2014, les partenaires ont créé un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) dont le contrat de fondation a été signé en février à Sedan. Enfin, la « Destination Ardenne » a créé, au sein de son comité marketing, un groupe de travail « Commercialisation » chapeauté par la FTPL (Voir mission 7 – « Les groupes ») ;
- la destination « **Cœur de l'Europe** », avec 3 partenaires touristiques de l'Euregio Meuse- Rhin (la StatdeRegion Aachen - DE, le Toerisme Limburg – BE, et le VVV Zuid Limburg – NL). En 2014, diverses actions de promotion ont été réalisées (mailing, collaboration avec des tours opérateurs, newsletter, eductours, publicités, gestion du site de la destination et de sa page facebook...).

■ **Mission 2 : renforcer la logique des points de chute**

Cette logique était principalement comprise des touristes wallons mais pas de ceux issus des marchés étrangers prioritaires (Pays-Bas, Allemagne et France) et secondaires (Italie, Grande-Bretagne, Espagne, Etats-Unis et Chine) ; le positionnement de notre destination sur ces marchés sera défini en 2015, dans le cadre de la « Mission 1 ».

■ **Mission 3 : redéfinir et prioriser les thématiques porteuses**

- **Tourisme thermal** : réflexion quant à la création d'un « Club Bien-être » avec les principaux acteurs de la province (wellness, gastronomie...).
- **Tourisme « Nature active »** : lancement par la FTPL et la SPI d'une étude financée par le CITW, visant l'élaboration d'un « Schéma cyclable directeur pour la province de Liège ».
- **Tourisme culturel** : préparation de la mise en ligne d'une billetterie culturelle et réflexion sur le développement d'un « Club Culture » à l'instar du « Club Bien-être » (cf. ci-dessus).
- **Produits du terroir** : l'opération « Wallonie des Saveurs » encadrée par le CGT est terminée mais poursuite d'initiatives visant à valoriser le terroir : animation de la rubrique « manger » sur le site internet, promotion de produits ou de producteurs à travers la newsletter mensuelle de la FTPL (rubrique e-manger), actions de soutien des Confréries gastronomiques (20ème Grand Prix et sa soirée de gala), opération « Comme en 14' » avec le secteur Horeca, 1 restaurant éphémère appelé « bivouac », 1 « rallye des saveurs » appelé Memory's Road.
- **Tourisme d'affaires** : voir « Mission 15 » ci-après.
- **Tourisme fluvial** : le projet d'acquisition d'un bateau-promenade à vocation « tourisme de loisirs » et « tourisme d'affaires » a été poursuivi au nom de la Province via la FTPL

et Liège Europe Métropole a inclus le tourisme fluvial dans le champ de la supracommunalité.

■ **Mission 4 : prioriser l'offre**

Mise en évidence des sites touristiques et manifestations « Coups de cœur » dans les différents supports promotionnels de la FTPL.

■ **Mission 5 : former les acteurs touristiques**

Renforcement du professionnalisme des acteurs touristiques de la province et des agents de la FTPL, par des formations, colloques, séminaires, etc. Entre octobre et décembre, 54 gîtes, ainsi que 17 chambres d'hôtes et 5 prestataires de sites touristiques ont été formés aux outils de la suite Open Pro (Open Pro Meublés, Campings, Chambres d'hôtes, Billet, Activité, Location de matériel, Open Site, etc.) dans le cadre de la création d'une « place de marché » touristique (e-commerce). (voir « Mission 7 » ci-après).

■ **Mission 6 : développer une logique de service, d'accueil et d'expérience de consommation**

Amélioration de l'accueil des touristes en se focalisant sur « leur ressenti » et « leur point de vue » :

- le projet « Wallonie : Destination qualité » : les contacts avec les partenaires touristiques se poursuivent ;
- poursuite de l'action en faveur des PMR : vérification des travaux d'amélioration à la Ferme de Berwausault (Herve) et réalisation d'analyses d'accessibilité pour les fêtes de la musique à Liège (Auberge de jeunesse Simenon, Musée Curtius, Place Cathédrale à Liège) ;
- labellisation des attractions : courrier adressé à l'ensemble des structures non reconnues en vue de sensibiliser à la labellisation en « soleils » par le CGT (juin).

■ **Mission 7 : commercialiser des produits structurés**

Basée sur la création du département de « Tourisme réceptif », la mission consiste à accompagner et conseiller les touristes (individuels, groupes, MICE) dans la conception et l'achat de leur excursion ou séjour en province de Liège. A cet effet, la FTPL proposera, dès le printemps 2015, par le biais d'une « place de marché » touristique, site internet d'e-commerce, aussi bien des produits packagés (plusieurs offres combinées et vendues à un prix unique) que des achats dits « secs », c'est-à-dire de la billetterie, des nuitées seules, ainsi que des articles divers à l'instar de produits du terroir (à retirer au moment du séjour), des objets « souvenirs », des livres, etc.

En ce qui concerne les groupes, en 2014, la FTPL a mis sur pied et commercialisé 2 packages liés à la thématique des commémorations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale. Ces packages ont comptabilisé 377 réservations (13 groupes) entre septembre et novembre 2014. La moyenne de satisfaction est de 9.2/10 pour les services et prestations.

■ **Mission 8 : adapter les outils de communication**

En 2014, la FTPL a édité les brochures suivantes :

- RAVeL (FR-NL-DE) ;
- En route vers l'Ardenne (FR-NL) ;
- Agenda de l'Été (FR-NL) ;
- Magazine de l'Hiver en Province de Liège (FR-NL) ;

- Fiches MICE (FR-NL-DE-EN) ;
- Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial (FR) ;
- Province de Liège ... Généreuse de nature (FR-NL-DE-EN-ESP-) ;
- Sites et Attractions touristiques (FR/NL/DE/EN) ;
- Tourisme de Mémoire en Province de Liège (FR-NL-DE-EN) ;
- Dépliants « Packages Chemins du Souvenir » (FR-NL-DE-EN) ;
- Carte « Bataille des Ardennes » (FR-NL-DE-EN).

■ **Mission 9 : intensifier l'usage des nouvelles technologies**

- Newsletter électronique « Les bons plans touristiques en province de Liège » (20.000 abonnés) ;
- Page Facebook: **6.255 fans** ;
- Depuis le 4/02/2014, la FTPL dispose également d'une page FAN consacrée au Tourisme de Mémoire en province de Liège. Cette page compte 334 fans ;
- Application mobile « Visit Liège » (FR) : téléchargée par près de **3.500 mobinautes** de 2012 à ce jour ;
- Site internet : plus complet, plus convivial, organisé par rubriques thématiques.
- Début 2014, la FTPL a lancé sa propre chaîne **YouTube**
- La FTPL a également lancé une chaîne **Pinterest** qui permet de partager des photos

■ **Mission 10 : améliorer la présence en foires et salons touristiques**

La FTPL a assuré :

- Une participation à 26 foires et salons « grand public » ;
- Une participation à 8 salons professionnels ;
- Une présence promotionnelle dans 22 manifestations diverses, essentiellement en Wallonie.

■ **Mission 11 : optimiser les actions publicitaire (moins nombreuses et plus porteuses)**

Réalisation d'un « plan médias » pour l'année 2014, en fonction des marchés prioritaires et en tenant compte des thématiques porteuses : terroir, design, commémorations 14-18, tourisme d'affaires, RAVeL, sites (para-)provinciaux...

■ **Mission 12 : renforcer les contacts avec les médias et les professionnels du tourisme**

Développement d'une démarche anticipative (insertions programmées et régulières) et coordonnée avec les prestataires.

■ **Mission 13 : définir des mesures d'impact**

La FTPL a placé sur ses annonces publicitaires, un QR Code permettant au lecteur d'accéder au site internet de la FTPL en flashant le code. Cette initiative doit permettre de mesurer la quantité de lecteurs d'une telle action publicitaire. Un rapport à cet égard sera produit en 2015 en même temps que d'autres actions prévues dans le plan d'actions 2015 de la FTPL.

■ **Mission 14 : mettre en place un système de veille**

- inventaire et analyse des sources d'informations disponibles (publications, web, newsletters, presse, études de marché) et structuration de l'information reçue par marchés ;

- réalisation d'un baromètre touristique 5x/an (sondage auprès de quelque 1.000 prestataires).

■ **Mission 15 : structurer le secteur du tourisme d'affaires**

En attendant le lancement effectif du département de « Tourisme réceptif » dès le printemps 2015, diverses actions promotionnelles et autres ont été entreprises :

- Organisation de rencontres d'acteurs du secteur ;
- Rencontres diverses organisées avec les structures dédiées au MICE Visites d'infrastructures ;
- Réalisation de fiches détaillées présentant l'offre la plus « qualitative » de notre province ;
- Traitement d'une cinquantaine de demandes portant sur l'organisation de séminaires
- Référencement en tant que « Convention Bureau » sur le site internet du CGT ;
- Réalisation d'une vidéo de présentation de la destination MICE Province de Liège sur CanalZ
- Mise à jour de la base de données des prestataires MICE
- Organisation de 2 éductours afin de présenter l'offre MICE de la ville de Liège
- Workshop Meetopolis en partenariat avec WBT (mars et octobre) ;
- Participation à deux salons professionnels (IMEX en mai et EIBTM en novembre) ;
- Workshop WBT : marché néerlandais (juin) ;
- Pop up safari : visite du salon et rencontres diverses (juin) ;
- Workshop WBT : marché français à Lille (MICE PLACE NORD- octobre).

BILANS ET STATISTIQUES TOURISTIQUES

Le tourisme en province de Liège génère 820 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, plus de 19.000 emplois directs et quelque 4 millions de nuitées. Le secteur représente ainsi 30 % du tourisme en Wallonie (INS 2010 - chiffres 2011, 2012 et 2013 indisponibles).

Bilan touristique de l'année
Vacances d'Hiver 2013 (21 décembre 2013 au 5 janvier 2014)
<ul style="list-style-type: none"> - températures douces ; - les hôtels : taux d'occupation de 60% (+5%); - les hébergements pour groupes et villages de vacances : statu quo ; - les hébergements de terroir (gîtes, chambres d'hôtes, meublés) : les gîtes ont un taux d'occupation de 90%, les meublés de 73%, les chambres d'hôtes de 42% (plus de la moitié de ces derniers se disent toutefois satisfaits) ; - attractions : augmentation de fréquentation de 4% avec +- 80% de sites satisfaits à très satisfaits.
Vacances de Printemps (5 au 21 avril)
<ul style="list-style-type: none"> - températures avoisinant les 20 degrés ; - hébergement : 7% de hausse de taux d'occupation par rapport à 2013 avec près de 40% des prestataires satisfaits et 25% très satisfaits ; - attractions : tendance globale positive avec 68% de prestataires satisfaits à très satisfaits ; - visiteurs : les Flamands sont toujours largement représentés dans les hôtels (52%), les campings (40%) et l'hébergement de terroir (44%), à l'exception des chambres d'hôtes où les Français sont bien présents (22%).

Mois de juillet
<ul style="list-style-type: none"> - météo mitigée ; - hébergement : statu quo par rapport à 2013 ; - attractions : 84% des prestataires sont satisfaits à très satisfaits malgré une diminution du public par rapport à 2013 ; - l'événementiel : 75% des prestataires estiment que l'événementiel impacte favorablement leurs activités avec, notamment les Ardentes, les Francofolies et les activités sur le circuit de Spa-Francorchamps ; - visiteurs : les Wallons sont majoritaires dans les villages de vacances et hébergements pour groupes (60% des visiteurs) alors que les néerlandophones et les Néerlandais sont majoritaires dans les autres hébergements.
Mois d'août
<ul style="list-style-type: none"> - météo pluvieuse ; - hébergement : 77% des prestataires satisfaits ou très satisfaits malgré une légère baisse (2%) du taux d'occupation (61%); - visiteurs : les Wallons sont majoritaires dans les attractions, dans les villages de vacances, dans les hébergements pour groupes et dans les chambres d'hôtes.
Vacances d'Automne (3 au 7 novembre)
<ul style="list-style-type: none"> - météo clémente et douce - hébergement : 71% des prestataires satisfaits ou très satisfaits malgré un taux d'occupation assez peu élevé 44%, tous hébergements confondus. - attractions : 71% des prestataires sont satisfaits Parmi ceux-ci 20% sont très satisfaits. - visiteurs : les Wallons sont majoritaires dans les attractions (58%), dans les villages de vacances et dans les hébergements pour groupes (64%).
Vacances d'Hiver 2014 (20 décembre 2014 au 4 janvier 2015)
<ul style="list-style-type: none"> - températures douces - Hébergement : augmentation du taux d'occupation de 2% par rapport à l'an dernier : <ul style="list-style-type: none"> o les hôtels : taux d'occupation de 51%. Hausse de fréquentation de 2% par rapport à l'année précédente. La clientèle est majoritairement flamande (65%) ; o les hébergements pour groupes et villages de vacances : hausse du taux d'occupation de 7% par rapport à l'année précédente. Hausse de 20% du public wallon ; o les hébergements de terroir (gîtes, chambres d'hôtes, meublés) : baisse générale de 4% avec un taux d'occupation qui descend sous les 80%.

2. DOMAINE PROVINCIAL DE WEGIMONT

■ Nombre de visiteurs et recettes par activités - Comparaison 2013 et 2014

	Nombre d'entrées au parc et à la piscine	Recettes HTVA – Buvettes piscine et golf, friterie, golf, canotage, entrées parc et piscine	Nuitées au camping touristique	Nuitées au camping résidentiel	Recettes HTVA
2013	58.350	291.097,11 €	6.520	12.851	91.618,77 €
2014	56.273 (-3,7%)	232.473,31 € (-25%)	6.324 (-3%)	14.602 (+13,6%)	102.715,63 € (+12,1%)

	Nombre de visiteurs au château (internat et externat)	Nombre de repas servis en internat et externat	Nombre de Classes vertes et nombre de visiteurs CV	Recettes HTVA - Hébergement et repas	Recettes totales HTVA
2013	33.496	62.457	37 CV - 1.498	471.785,17 €	854.501,05 €
2014	31.570 (-5,1%)	62.382 (-0,1%)	44CV - 1.630 (+8,8%)	504.572,58€ (+6,9%)	839.761,52 € (-1,7%)

■ Centre d'hébergement au château

Malgré une légère baisse de fréquentation de 5%, le nombre de repas servis est maintenu et le chiffre d'affaire augmente suite aux modifications tarifaires. La clientèle belge continue de représenter les 8/10^{èmes} des clients en internat.

■ Parc

La recette de la saison est en forte diminution car la météo a entraîné un glissement de la clientèle « piscine » (4 €) vers la clientèle « parc » (2,5 €).

■ Camping touristique 3 étoiles et camping résidentiel

On constate que malgré la diminution du taux de fréquentation du camping de passage, les recettes sont en augmentation significative. Ceci s'explique par la modification du tarif applicable en 2014. Camping résidentiel : taux de fréquentation en nette augmentation.

■ Sécurité

La collaboration avec la police locale et fédérale, le « TEC Liège-Verviers » et une société de gardiennage a été mise à rude épreuve cette année mais a parfaitement fonctionné.

■ Manifestations « grand public »

12 manifestations entre avril et octobre 2014 (12.000 participants au total).

■ Manifestations à vocation pédagogique

- 23 journées pédagogiques entre mars & octobre pour une fréquentation de 3.778 personnes ;
- 44 classes vertes accueillies en 2014, soit quelque 1.630 enfants et enseignants ;
- 16 journées DPPP en 2014 (731 élèves et enseignants).

3. COMPLEXES TOURISTIQUES PARA-PROVINCIAUX

3.1. DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBREE (ASBL)

■ CHATEAU DE HARZE

	2013	2014
Chambres louées	3.223	2.984
Salles louées	160	262

CA Chambres et salles	262.203 €	248.934 €
CA Commission générée par le restaurateur	36.457 €	11.538 €
CA Restauration et petit déjeuners	203.868 €	573.190 € *

CA = Chiffre d'affaires

(*) Reprise du reca du Château au 01/05

■ DOMAINE DE PALOGNE

Outre son offre récréative, sportive et culturelle, le Domaine de Palogne propose une infrastructure en hébergement d'une capacité de 131 lits :

Hébergement	Gîte Dame Marthe 21 lits		Gîte Messire Waleran 60 lits		Gîte de Lognards 50 lits	
	<i>Nuitées</i>	<i>Nb. de pers</i>	<i>Nuitées</i>	<i>Nb. de pers</i>	<i>Nuitées</i>	<i>Nb. de pers</i>
2014	207	3.203	210	9.065	196	7.382
Taux d'occupation 2014	56 % (+10%)		57 % (-3%)		54 % (-7%)	

Séjours « classes de dépaysement »	2013	2014
Nuitées	11.195	11.031
CA	458.190 €	450.886 € (-1,59%)

Activités	2013	2014
CA Kayak	130.323 €	115.604 €
CA VTT	24.280 €	28.200 €
CA Hébergements	94.869 €	99.845 €
CA Hébergements + repas classes	71.784 €	74.418 €
CA Taverne	529.000€	543.346 €
CA Total	850.256 €	861.413 € (+1,3%)

CA = Chiffre d'affaires

■ CHATEAU FORT ET MUSEES

Fréquentation

	2013	2014	Evolution
Château de Logne	22.242	22.728	+2,1 %
Musée de Logne	11.037	11.660	+5,6 %
Musée de Harzé	4.018	4.351	+0,8 %
Total	37.297	38.739	+3,86 %

Activités

- Travaux scientifiques : poursuite de l'étude des objets découverts lors des fouilles du puits et travaux sur le site du Château fort, en vue de la réalisation d'un relevé topographique précis ;
- Activités pédagogiques et touristiques:
 - Réfection complète de la grande salle du rez-de-chaussée du musée du château fort de Logne ;
 - Réalisation d'une nouvelle modélisation 3D du château fort de Logne agrémentée d'une nouvelle mouture du film d'animation destiné au public ;
 - Expositions « Voyage dans la 3^{ème} dimension » et « Les métiers de l'archéologie » organisées dans le cadre « d'Archéo 2014 » ;
 - Réalisation d'un dossier pédagogique consacré aux Mérovingiens à destination des groupes scolaires ;
 - Démarche en vue de l'obtention du label « Wallonie Destination Qualité » ;
 - Reconnaissance et agrément par la Région Wallonne comme dépôt de biens archéologiques ;
 - Reconnaissance comme musée de catégorie C par la Fédération Wallonie Bruxelles ;
 - Dans le cadre du « Plan Horizon 2018 » qui vise la valorisation et la promotion patrimoniale du site du château fort de Logne et de l'ensemble qu'il forme avec le Domaine de Palogne, depuis la Ferme de la Bouverie à Vieuxville jusqu'à la Ferme de Palogne au bord de l'Ourthe réalisation de cônes de vision du Château ;
 - Collaboration à l'exposition « L'Or des Dinandiers » à la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan de Bouvignes.

3.2. BLEGNY-MINE (ASBL)

Statistiques de fréquentation

	2013	2014	Différence	%
Mine	67.012	65.917	-1.095	-1,63%
Puits-Marie	11.649	11.206	-443	-3,80%
Tortillard	18.479	16.972	-1.507	-8,16%
Bateau	14.809	12.391	-2.418	-16,33%
Charter	7.037	4.904	-2.133	-30,31%
Hébergement (nuitées)	4.070	4.052	-18	-0,44%
Classes Taupy	2.651	1.762	-889	-33,53%
Biotope Terril	3.119	2.916	-203	-6,51%
Expo.	3.514	1.873	-1.641	-46,70%
Total visiteurs¹	92.989	88.422	-4.567	-4,91%
Total attractions²	132.340	121.993	-10.347	-7,82%

(1) Nombre de visiteurs payants (achat d'au moins une visite au cours d'une journée)

(2) Nombre de visites effectuées par les clients, certains ayant profité de plusieurs attractions sur la journée

Autres chiffres

- 32 manifestations spéciales organisées sur le site (± 43.000 visiteurs au total) ;
- Mobilhomes : 1.750 séjours en 2014 contre 930 séjours en 2013 ;
- E-Bikes (6 vélos) : 87 locations en 2014 contre 74 locations en 2013 ;
- mines gourmandes : 347 participants en 2013 contre 131 en 2013.

Salles d'expositions

Exposition « 14-18, premiers jours d'une longue nuit » programmée à Blegny-Mine depuis juillet 2014.

Collection « Comté de Dalhem »

Aucun ouvrage n'a été publié en 2014 mais un ouvrage concernant Cheratte est en préparation pour 2015.

Centre d'hébergement du CREF – Exploité par Blegny-Mine

- 2013 : 1.963 personnes et 4.070 nuitées
- 2014 : 1.962 personnes et 4.052 nuitées

Cafétéria CREF exploitée par Blegny-Mine

Perte estimée à ± 8.400 €. L'asbl a décidé de ne pas renouveler le contrat de gestion venu à échéance le 31/12/2014.

Car « Découverte pédagogique du patrimoine provincial » (visite des sites de Blegny-Mine, Domaine provincial de Wégimont, Musée de la Vie Wallonne, Château de Jehay, Centre Nature de Botrange, Domaine de Palogne).

- **171** voyages ont été organisés en 2014, soit une diminution de 4,09 % par rapport à l'année précédente (178) ;
- **7.955** passagers ont bénéficié du transport gratuit, ce qui représente une diminution de 3,49 % par rapport l'année 2013 et une augmentation de 9,21 % par rapport à 2012.

3.3. COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES-EIFEL (ASBL)

Le plus gros chantier du Parc naturel repose sur l'élaboration d'un plan de gestion décennal (2016-2026). L'année 2014 fut consacrée à la réalisation du diagnostic du territoire, base de cette réflexion stratégique prévue tout au long de l'année 2015. Il s'articule selon les thématiques suivantes: patrimoine naturel, aménagement du territoire et paysages, développement rural et économique, aspects transfrontaliers et bilan par rapport au plan de gestion précédent.

Les activités entreprises en 2014 par l'ASBL dans le cadre de ses missions, sont exposées ci-dessous.

■ **Nature : Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel et rural**

- **Diagnostic du territoire** dans le cadre du renouvellement du Plan de Gestion.
- Création du **Groupe de Travail Nature** conformément aux statuts de l'ASBL.
- **Restauration et aménagement didactique** de la parcelle en face de la Maison du Parc. Après nettoyage de la coupe, creusement des mares, plantation et protection des essences feuillues réalisés en 2014, le terrassement du sentier est programmé en 2015.
- **Contrat de rivière du bassin de la Moselle (CRM)**. Afin d'assurer une continuité au projet INTERREG « Un contrat rivière pour l'Our », le Parc naturel a rencontré les Bourgmestres des communes concernées par la création de ce CR. Deux communes ayant manifesté leur refus de participer au CRM, une rencontre est prévue en 2015 pour dégager des pistes de solutions.
- **Renforcement des populations de moules perlières** (suite du projet Interreg Habitat Euregio)
- **Analyse de la qualité de l'eau** pour la commune de **Raeren** afin d'évaluer la faisabilité d'un projet de la Commission locale de Développement rural, de mise en place d'un lac de baignade.
- **Gestion de la qualité de l'eau dans le Parc naturel** dans les bassins de l'Our et de l'Amblève (58 stations dans les limites du PNHFE). Les résultats sont en cours d'analyse.
- **Gestion des plantes invasives** (balsamine de l'Himalaya et berce du Caucase) par le Parc naturel dans le bassin de l'Our, en collaboration avec le CR Amblève.
- Mise en place d'une **gestion différenciée des espaces publics** dans la commune de **Raeren**. En collaboration avec le Pôle wallon de Gestion différenciée, un étudiant stagiaire au Parc a inventorié les espaces verts à Raeren en vue d'une classification de ces derniers en fonction de leur future modalité d'entretien.
- **Projet LIFE« Hautes Fagnes »** sélectionné « Best of the Best LIFE Project ».

■ **Agriculture durable et produits du terroir**

- **Les semaines « Oh le goût ! »**
Campagne promotionnelle sur le thème « Circuits courts, plaisir prolongé » menée sur 33 communes de l'Est de la Belgique, en collaboration avec le label « Made in Ostbelgien »,

la Fondation rurale de Wallonie et l'ASBL « Pays de Herve Futur ». Près de 60 actions furent réalisées par des associations, groupes citoyens, Horeca, écoles...

- **Promotion des produits du terroir**

Réalisation de « fiches producteurs », élargissement de la gamme de produits du terroir à La Boutique de la Maison du Parc. Au cours des week-ends du Marché de Noël 2014, 12 producteurs ont vendu leurs produits aux visiteurs.

- **Collecte de laine**

Quarante-cinq éleveurs et/ou tondeurs amateurs ou professionnels (30% d'augmentation) ont participé à la collecte en 2014. Les entreprises DBC-Wool et Toiture Zanzen ont remporté le marché.

■ Aménagement du territoire et orientation de la gestion des paysages

- **La charte paysagère**

Outil d'aide à la décision des communes, élaboré par le Parc naturel en concertation continue avec les différents acteurs responsables de la gestion du paysage, la charte fait partie intégrante du plan de gestion, son analyse descriptive et évolutive est en phase de finalisation.

- **Projet Leader « Charte paysagère et Système d'Information Géographique »** (Groupe d'Action Local « 100 villages – 1 avenir »).

L'étude paysagère de l'Eifel belge et analyse détaillée de l'aire paysagère d'Amblève sont disponibles sur le site: <http://wfg.mine.nu/lag/leader-projekte/landschaftsstudie/>

Quatre analyses supplémentaires pour les autres communes du GAL sont en cours de réalisation. Une brochure intitulée « Construire le paysage de demain » a été réalisée. Le Parc naturel s'est engagé à réaliser la mise à jour et le suivi de la base de données relative au système d'information géographique trans-communal, selon une convention avec le GAL. Site SIG <http://botrange.no-ip.org>

- **Accompagnement du groupe de travail «Protection des paysages & aménagement du territoire »** de la commune de **Waimès**.

- **Remise d'avis urbanistiques**

En 2014, 78 avis ont été remis au travers desquels la population est sensibilisée à une utilisation parcimonieuse de l'espace, la plantation d'arbres indigènes, l'aménagement de mares écologiques, l'utilisation de bois d'une essence locale.

- **Mise à jour de l'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et de point de vue remarquable** dans le parc naturel.

■ Dynamique socio-économique et Développement du tourisme respectueux de l'environnement

Découverte du Parc naturel par le sport

Objectif : développer les activités de sensibilisation au patrimoine naturel et rural du Parc naturel, par des moyens de locomotion écologiques, novateurs et ludiques

- **Trottinettes tout-terrain (TTT)** – animation encadrée et guidée

2.904 participants dont 432 participants gratuits en 2014 contre 3.194 participants dont 292 participants gratuits en 2013. L'offre TTT fut reconcentrée sur les groupes scolaires afin de limiter les prestations en week-end.

- **Location E-bikes (6 vélos)** – location uniquement à la journée depuis 2014

168 locations (7.368 km) en 2014 contre 208 locations (91 J + 116 1/2J) en 2013 (7.270 km).

- **Ski de fond** (nombre de locations)

Ski	Janvier	Février	Mars	Décembre	Total
2013	0	1.150	303	0	1.453
2014	0	0	0	184	184

■ **Accueil, éducation et information au public**

Promenades guidées (hors classes vertes)

De janvier à décembre 2014, 4.577 personnes (5.463 en 2013).

Classes vertes et animations d'un jour (y compris le DPPP)

Nouveautés en 2014 :

- Robin des Bois : programme classes vertes pour les 3^{ème} et 4^{ème} primaires
- Fania pour les petits (4 à 7 ans): Visite Fania & jeu
- Programme pour les écoles de la Communauté germanophone 5^{ème} et 6^{ème} primaires (Allemand)
- Projekttag (7/8/9/05/2014) – projet d'école (Pater Damian Schule de Eupen)

De janvier à décembre 2014, **7.924** enfants accueillis (5.651 en 2013).

Visites du Parc naturel en char à bancs

De mars à novembre 2014, 2.830 personnes (2.438 en 2013)

Exposition permanente FANIA (NEEGAN Interreg IV)

Fania	2013	2014
Janvier	0	438
Février	0	439
Mars	321	537
Avril	994	575
Mai	757	836
Juin	968	616
Juillet	372	517
Août	501	529
Septembre	819	581
Octobre	620	748
Novembre	333	307
Décembre	143	167
Total	5.828	6.292

Ces chiffres comprennent les visites réalisées dans le cadre des animations pédagogiques.

Exposition temporaire « Plantes médicinales et Remèdes de Sorcières », en collaboration avec l'ASBL Promo Art de Bruxelles et l'ASBL CRHEHA de Waimes.

EXPO	Juin	Juillet	Août	Sept	Total
2014	144	513	596	383	1.636

Manifestations organisées par le Parc

7 événements (Fête de la Maison du Parc, W-E champignons...) entre avril et décembre 2014 (environ 30.000 visiteurs, dont 25.000 pour le Marché de Noël)

Journal du Parc (3 éditions/an ; outil de communication avec les habitants du Parc naturel)

Création d'une nouvelle ligne graphique pour le Journal du Parc : maquette, rubriques...



Province
de Liège

Rapport d'activités

GRANDS EVENEMENTS

1. HISTORIQUE ET EVOLUTION DE LA STRUCTURE

Création

Par sa résolution du 28 janvier 1999, le Conseil provincial a décidé de la création d'une Cellule de Coordination des Grands événements.

Objectifs

- S'inscrire dans une logique de l'accentuation d'une réelle politique de développement, d'encouragement et de soutien aux grands événements à caractère international qui figurait, tout d'abord, dans la déclaration de politique générale pour la législature 2001-2006, ensuite dans celle pour la législature 2006-2012, pour se proroger à nouveau dans celle de 2012-2018 ;
- Susciter des retombées économiques non négligeables ;
- Améliorer l'image de la Province de Liège sur le plan international ;
- Valoriser les atouts de la Province de Liège ;
- Susciter, grâce à l'expérience en matière d'organisation de manifestations destinées au grand public, une dynamique citoyenne.

Missions

- Collaborer à l'**organisation d'événements prestigieux** en province de Liège, co-organisés ou soutenus par l'Institution provinciale ;
- Coordonner la participation de divers secteurs provinciaux impliqués dans la préparation et le déroulement de chacun des événements concernés.

Actions

L'engagement de la Province est assez diversifié selon que ces **événements sont sportifs, culturels, touristiques, folkloriques ou historiques**.

- La Province de Liège est parfois **seule porteuse du projet**.
Exemples : la Journée de la famille provinciale au Domaine provincial de Wégimont, les « Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois », les Fêtes de Wallonie en province de Liège ou encore le Salon des Langues ;
- Pour d'autres projets, la Province **cogère ou apporte un important soutien aux organisateurs**.
Exemples : « Grands Départs » du Tour de France et du Giro d'Italia, les classiques cyclistes ardennaises, la Coupe du monde de tennis de table, le Festival international du Film Policier de Liège, le Marché des Gourmets...

2. COORDONNEES DU SERVICE

Cellule de Coordination des Grands événements

Rue du Vertbois 13a

4000 Liège

T. : 04/237.91.34

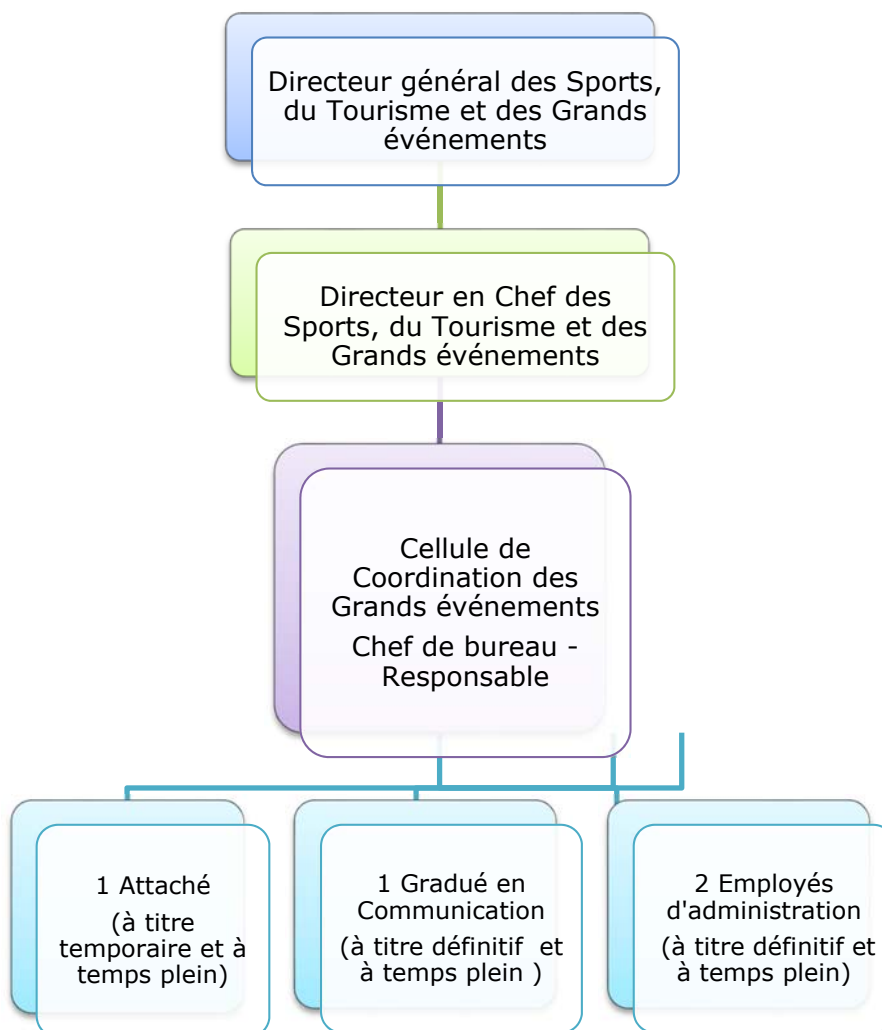
F. : 04/237.91.98

cellule.grandsevenements@provincedeliege.be

3. ORGANIGRAMME

La cellule est intégrée dans le Département « Sports, Tourisme et Grands événements » et est placée sous la direction du Directeur général et du Directeur en Chef ayant en charge le Département précité.

L'organigramme de la Cellule de Coordination des Grands événements se présente comme suit :



4. RAPPORT DE GESTION DU 01/01 AU 31/12/2014

4.1. ASPECTS RELEVANT DU PERSONNEL - Néant

4.2. ASPECTS RELEVANT DE LA GESTION MATERIELLE - Néant

4.3. RAPPORT SUR L'ACTIVITE PROPREMENT DITE DE LA CELLULE

Toutes les activités auxquelles la Cellule de Coordination des Grands Evénements a pris part, que ce soit par un soutien financier, une coordination générale du dossier, un appui administratif, une présence sur le terrain,... sont listées dans le tableau ci-après.

Manifestations	Implication de la Cellule de Coordination des Grands événements				
	Organisation et coordination	Coordination de l'implication provinciale	Soutien financier à l'organisation/ implication financière	Soutien administratif à l'organisation	Présence sur l'événement
Marché des Gourmets 29-30 mars 2014		χ	χ		χ
Flèche Wallonne 23 avril 2014		χ	χ		χ
Liège-Bastogne-Liège 27 avril 2014		χ	χ		χ
Festival International du film policier de Liège 25 au 28 avril 2014		χ	χ		χ
L'exposition « 1892-2014 : 100 Doyennes de légende 15 avril au 15 mai 2014	χ	χ	χ	χ	χ
Election Super Mamie Wallonie 13 avril 2014			χ		
33 ^{ème} Congrès de l'Union des clubs de la presse de France et Francophones 2-3 mai 2014			χ		
Soirée de Lancement des Commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale en Province de Liège 3 juin 2014	χ	χ	χ	χ	χ
Journée de la Famille provinciale 21 juin 2014	χ	χ	χ	χ	χ
Weekend d'animations citoyennes dans le cadre des Commémorations du centenaire de la Première guerre mondiale en Province de Liège 1 au 4 août 2014					

Manifestations	Implication de la Cellule de Coordination des Grands événements				
	Organisation et coordination	Coordination de l'implication provinciale	Soutien financier à l'organisation/ implication financière	Soutien administratif à l'organisation	Présence sur l'événement
Subsides octroyés dans le cadre des Fêtes de Wallonie en Province de Liège Septembre 2014			χ		
Fêtes de Wallonie en Province de Liège Septembre 2014	χ	χ	χ	χ	χ
Festival Culturel Turc 20 Septembre 2014		χ	χ	χ	χ
Les Fêtes forestières 20-21 Septembre 2014			χ		
12 ^{ème} Congrès du Conseil Européen des Confréries Oenogastronomiques 7 au 9 Novembre 2014		χ	χ	χ	χ
Journée d'hommage à «Albert Lemeunier 15 novembre 2014			χ		
Exposition itinérante « PHENIX 21, Morts et Renaissances d'une Région industrielle » dans l'Agora du Campus 2000 de la Haute Ecole de la Province de Liège 21 novembre au 6 décembre 2014	χ	χ	χ	χ	χ
Salon des Langues 2-3 décembre 2014	χ	χ	χ	χ	χ
Année Charlemagne			χ		

PHOTOS DES MANIFESTATIONS 2014



5. SUBVENTIONS OCTROYEES EN 2014

Activité subsidiée	Montant octroyé	Bénéficiaire
Marché des Gourmets	4.600€ <i>(prise en charge directes de factures liées à l'organisation, à charge des crédits de fonctionnement)</i>	Rotary club de Flémalle Chemin du château 1/2 4400 Flemalle
Flèche Wallonne	90.113€ <i>(avec recette de 23.868 de la Ville de départ et recette de 39.747 de la Ville d'arrivée)</i>	Amaury Sport Organisation (ASO) Immeuble Panorama, 253b Quai de la Bataille de Stalingrad 92137 ISSY-LES- MOULINEAUX
Liège-Bastogne-Liège	91.428€ <i>(avec recette de 45.006 de la Ville d'arrivée)</i>	Performance Sport Organisation (PSO) Rue Forgeur, 4 4000 LIEGE
Festival International du film policier de Liège	43.000€	ASBL « Le Festival du Film Policier » Avenue Brugmann, 76 1190 BRUXELLES
33 ^{ème} Congrès de l'Union des clubs de la presse de France et Francophones	9.975€ <i>(prise en charge directes de factures liées à l'organisation, à charge des crédits de fonctionnement)</i>	Asbl OIM (Organisation Internationale des Médias) 9, Ruelle Duhons 4950 Waimes
Festival culturel turque	5.000€	ASBL FLAT Rue de la Basse Marhay 376 à 4100 SERAING
Les Fêtes forestières	7.500€	ASBL Attractions forestières et touristiques Chemin du Ponçay 8 4970 Francorchamps
Année Charlemagne	15.000€	Ville de Herstal 1, Place Jean Jaures 4040 Herstal
Election Super Mamie Wallonie	1.000€	Comité Super Mamie Rue d'Orgemont 14 60500 Chantilly (F)

12 ^{ème} Congrès du Conseil Européen des Confréries Oenogastronomiques (CEUCO)	30.000€	ASBL CEUCO Comité belge Rue du cimetière 12 1341 Ceroux-Mousty
SUBSIDES OCTROYES DANS LE CADRE DE FETES DE WALLONIE 2014		
Activité subsidiée	Montant octroyé	Bénéficiaire
Fêtes de septembre à Amay	500 €	Centre culturel d'Amay Rue Entre Deux Tours 3 4540 Amay
20e anniversaire du concours gastronomique	1.000 €	Union du Folklore gastronomique de la Province de Liège Place de la République Française 1- 4000 Liège
Lim'on Rock Festival	250 €	Asbl Lime'On Rock Rue des Combattants 15 4357 Donceel
Village Gastronomie italienne	250 €	Agence de Développement local Rue de l'Hôtel Communal 2 4460 Grace Hollogne
23 ^e Folk Festival	250 €	Asbl Musiques et Traditions Rue de la Medaille 18 4218 Couthuin Heron
International de Pétanque de Herstal	250 €	Ville de Herstal Pl.Jean Jaures 1 4040 Hertsal
"Théâtre pour tous en Wallonie malmedienne"	1.500 €	AMAPAC Petit Vinave 7 4960 Malmedy
Trophée de Wallonie-International de Malmedy	1.500 €	ASBL Club de Petanque de Malmedy Sous Bernister 26 4960 Malmedy
Nuits de Septembre	1.000 €	ASBL Festival de Liège Rue des Mineurs 17 4000 Liège

Art'street festival	250 €	Asbl Château d'Oupeye Rue des Ecoles 4 4684 Haccourt
Plomb'hier a bonnes mines	1.200 €	Asbl Espace Culture Place Communale 7 4850 Montzen
Jean Brankart classic	1.000 €	Club Cyclo de Momalle Rue de la Station 73 4350 Momalle
Fêtes de Wallonie	1.200 €	Centre culturel de Wanze Place Faniel 8 4520 Wanze
Ouverture officielle des Fêtes de Wallonie en PLG	5.000 €	Commune de Blegny Rue Troisfontaines 11 4670 Blegny
Coup d'Envoi des Fêtes de Wallonie	7.000 €	Asbl Coup d'Envoi Liège Place St Jacques 13 4000 Liège
Fêtes de Wallonie à Seraing	25.000 €	Asbl Fêtes de Wallonie à Seraing Rue du Val St Lambert 243 4100 Seraing
Lake's Music	1.500 €	Syndicat d'Initiative de Robertville Rue Centrale 53 4950 Robertville
Weekend festif	1.500 €	Administration communale de Trois-Ponts Route de Coö 58 4980 Trois ponts

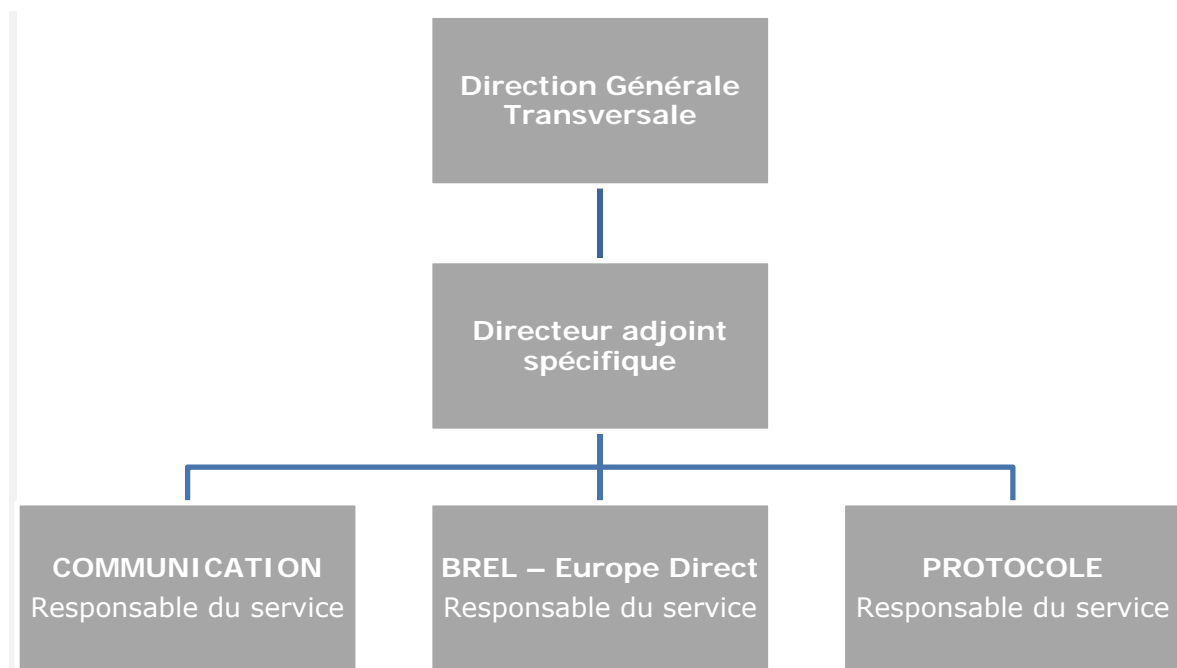


Province
de Liège

Rapport d'activités

**COMMUNICATION,
PROTOCOLE ET RELATIONS
EXTERIEURES**

1. PRESENTATION DE LA DIRECTION COMMUNICATION, PROTOCOLE ET DES RELATIONS EXTERIEURES



■ Communication

Ce service est composé d'un Premier Attaché – Responsable du Service et de 41 collaborateurs.

Bâtiment Charlemagne
Place de la République française, 1 - 4000 Liège
Tél : 04/237.26.00 – Fax : 04/237.26.15

+ 4 Antennes d' Informations situées à Eupen, Huy, Verviers et Waremme

■ Protocole

Composé d'un Premier Attaché, d'un Chef de Service administratif et de 11 collaborateurs, ce service est installé au Palais provincial :

Place Saint Lambert, 18a - 4000 Liège
Tél : 04/232.32.45/50/53/79 - Fax : 04/232.33.22

■ Relations extérieures

Composé d'un Chef de Division et de 5 collaborateurs, le Service des Relations extérieures/Cellule Europe Direct est situé :

Bureau des Relations Extérieures - Europe Direct (B.R.E.L.)
Boulevard d'Avroy, 28-30 - 4000 LIEGE
Tél.: 04/237.24.90 - Fax : 04/237.24.99

www.provincedeliege.be (rubrique : *Nous découvrir*) ▪ brel@provincedeliege.be
www.provincedeliege.be/fr/europedirect ▪ europedirect@provincedeliege.be

2. COMMUNICATION

NOTRE BOITE A OUTILS DE COMMUNICATION

2.1. NOS MISSIONS, NOTRE EQUIPE

- **Cellule presse** : elle se charge essentiellement:
 - des relations presse de la Province et de ses services avec les différents médias (quotidiens, télévisions, radios, toutes-boîtes, Internet) tant francophones que germanophones. Citons entre autres :
 - la gestion des conférences de presse : **61** en 2014 ;
 - la communication institutionnelle : communiqués du Collège ou du Conseil provincial
 - les Grands Evénements : accueil des journalistes lors d'importants évènements tels que la venue des autorités étrangères à l'occasion des Commémorations du Centenaire de la guerre 1914-1918 ou à l'occasion de la course Liège-Bastogne-Liège (100^{ème} édition) ;
 - de la rédaction d'articles divers dans les périodiques « Notre Province », « Entre Nous », pour le site web provincial ou à la demande d'autres services provinciaux ;
 - de réaliser, chaque jour ouvrable, une revue de presse électronique.
- **Cellule administration** : elle assure l'entièreté de la gestion administrative, financière et du personnel des Services Communication et Protocole, via les logiciels GED (gestion des rapports soumis au Collège), SAP (comptabilité), Ulisweb (gestion du personnel), Caddie (bons de commande) et Gesti (inventaire du matériel et mobilier). Elle se charge également d'assurer le suivi des mails reçus (**3.598** en 2014) à l'adresse info@provincedeliege.be.
- **Cellule promotion** : elle est chargée de la promotion générale de la Province de Liège et de sa visibilité à l'occasion des événements et manifestations dont elle est sponsor ou partenaire. Elle conçoit des plans de promotion et de communication pour les différents services provinciaux. Elle gère le stock de gadgets et de matériel promotionnel et apporte son soutien à la rédaction d'articles du trimestriel « Notre Province », du bimestriel « Entre-Nous » et du site web.
- **Cellule graphique** : elle se charge de la réalisation d'encarts, d'affiches, d'invitations, de visuels de promotion, d'enseignes de bâtiments et de documents divers (papeterie provinciale, documents types, brochures...) pour les différents Services provinciaux.

Elle veille au respect de la charte graphique (et du logo provincial) par tous les Services provinciaux.
- **Cellule photo** : elle réalise des reportages pour tous les services de la Province de Liège. Elle gère l'album de l'Institution à travers la galerie photo disponible sur l'intranet. Son travail permet ainsi d'illustrer les nombreux supports de communication des services. En 2014, **63.243** photos ont été réalisées.
- **Cellule vidéo** : elle réalise des travaux de régie son et lumière, ainsi que des reportages vidéo destinés à la Web TV Province de Liège TV (disponible sur Youtube). Elle apporte une aide technique et logistique lors d'évènements organisés par la Province de Liège où auxquels la Province collabore. **49** reportages vidéo ont été réalisés en 2014.
- **Les Antennes d'informations** : basées à Eupen, Huy, Verviers et Waremme, elles constituent des relais entre l'Institution provinciale (comme par exemple en tant que relais pour le

guichet du sport) et le public. Chacune d'elles participe à sa manière à la présentation des services provinciaux ainsi qu'à la promotion des événements provinciaux via, entre autres, la fourniture de brochures et de renseignements. Elles renforcent également de manière régulière les différentes cellules basées à Liège lors d'événements. Les Antennes d'informations de Huy, Verviers et Waremme servent également de relais pour « Europe Direct - Province de Liège ». Leur mission est d'informer le citoyen sur les politiques européennes.

La fréquentation moyenne en 2014 est de **3.228** visiteurs et **4.706** demandes.

A noter que celle d'Eupen constitue également un bureau de traduction français <-> allemand. En 2014, environ **2.289** pages ont ainsi été traduites.

2.2. LA COMMUNICATION INTERNE VERS LES COLLABORATEURS

■ **Revue de presse électronique** : consultable, au format pdf au départ de l'Intranet provincial via un login et un mot de passe par **232** utilisateurs (autorités provinciales, responsables de services, délégués communication...). **5.723** articles ont été mis en ligne en 2014 pour un total de **54.344** lectures.

■ **« Entre-Nous » : la lettre d'information aux collaborateurs** : bimestriel, tiré à **11.000** exemplaires. Il est destiné à tous les collaborateurs provinciaux actifs et retraités, de même qu'aux Conseillers provinciaux et membres des Collèges communaux.

Cinq numéros sont parus en 2014 :

Entre-Nous 33 : Nouvelle année, nouvelles résolutions, nouvelles activités sportives entre collègues...



- Nouvelle année, nouvelles résolutions, nouvelles activités sportives entre collègues...
- Gestion des ressources humaines: Une série d'expositions à la Province
- Informatique: Des outils à votre service
- Environnement: Le conseil du Département Développement durable
- Jeunesse: L'ESPACE BELVAUX, un outil privilégié pour le secteur associatif
- "Collaborateurs, partagez vos passions!"

Entre-Nous 34 : Samedi 21 juin 2014 : fêtons le retour de l'été en famille !



- Samedi 21 juin 2014 : fêtons le retour de l'été en famille !
- Les 12-16 ans vont adorer l'Académie des sports pour ADOS
- Musée de la Vie wallonne : le salon des Microclassiques légères vous attend les 5, 6 et 7 avril prochains !
- Environnement - le conseil du Département Développement durable
- Direction des ressources humaines - les statuts régissent votre carrière - informez-vous !
- Notre savoir-faire : Achetez local dans votre supermarché !
- "Collaborateurs, partagez vos passions!"

Entre-Nous 35 : Journée de la Famille provinciale : fêtons le retour de l'été !



- Journée de la Famille provinciale : fêtons le retour de l'été !
- Réservations : 365 nouvelles nominations
- Communication : sur Facebook la Province est là aussi !
- Environnement : le conseil du Département Développement durable
- Merco : Départ de la Dooyne avec le Roi, les cyclistes, la foule et VOUS.
- "Collaborateurs, partagez vos passions!"
- Journée de la Famille provinciale : Comment s'inscrire ? Comment venir ?

Entre-Nous 36 : Un Centenaire 14-18 réussi grâce à VOUS : notre savoir-faire est connu et reconnu



- Un Centenaire 14-18 réussi grâce à VOUS : notre savoir-faire est connu et reconnu
- Merco : Journée de la famille provinciale à Virgimont
- Environnement - le conseil du Département Développement durable
- L'Amicale L'Espérance fait sa rentrée et le plein d'idées !
- Notre savoir-faire : l'École provinciale d'Administration
- "Collaborateurs, partagez vos passions!"

Entre-Nous 37 : Séniors et Technologies numériques : Le MobiTIC se lance sur les routes !



- Séniors et Technologies numériques : Le MobiTIC se lance sur les routes !
- Environnement : le conseil du Département Développement durable
- Province de Liège : Budget 2015
- La DSI vous informe : votre règlement de travail arrive !
- Notre savoir-faire : OPMA - L'Office provincial des MObiC d'Art
- "Collaborateurs, partagez vos passions!"

■ **La newsletter** permet d'informer les collaborateurs des différentes manifestations provinciales ou de les faire participer à des actions promotionnelles. En 2014, **76** lettres ont été envoyées.

■ **L'accueil des nouveaux collaborateurs**

Le Service Communication a apporté sa collaboration à la cellule GRH à plusieurs points de vue, notamment par la présentation dynamique du Service Communication et des différents outils qu'il propose aux Services provinciaux. En 2014, ces accueils se sont déroulés le 6 juin (**99** collaborateurs) et le 5 décembre (**187** collaborateurs), au Palais provincial et au Campus 2000 de la Haute Ecole de la Province.

■ **La fête du personnel** : s'est déroulée le 19 décembre 2014 au Country Hall de Liège. Environ **1.600** collaborateurs ont pris part à cette manifestation.

■ **La fête des retraités** : a eu lieu le 19 novembre 2014 sur le site de Blegny-Mine. Environ **370** collaborateurs ont été mis à l'honneur à cette occasion.

■ **Formation « Management et Communication »** : le Service Communication y a participé dans le cadre des cours de communication qu'il a dispensé lors de ces sessions de séminaires organisées au Domaine de Wégimont.

De l'avis de nombreux participants les cours ont apporté une plus-value dans la perception du travail du Service et dans la manière de pouvoir mieux collaborer ensemble.

2.3. LA COMMUNICATION EXTERNE VERS LE PUBLIC

2.3.1. LE TRIMESTRIEL « NOTRE PROVINCE » - « UNSERE PROVINZ » (+/- 548.000 EXEMPLAIRES)

Réalisé par le Service Communication depuis 20 ans, il est distribué par Bpost dans toutes les boîtes aux lettres de la Province. Il peut aussi être consulté ou téléchargé dans ses deux versions, via le site web de la Province de Liège.



Notre Province n°65 - Avril 2014

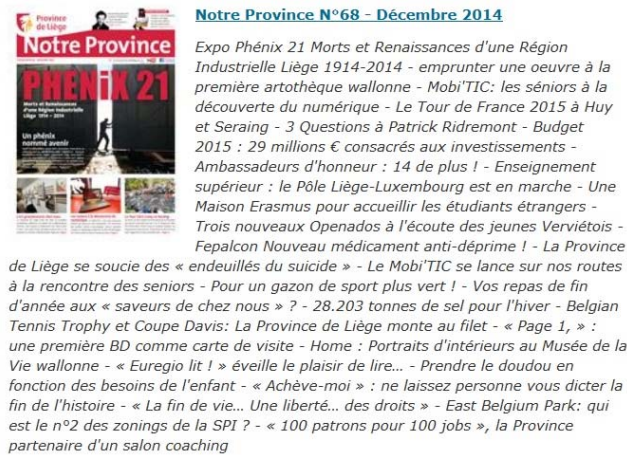
Centenaire 14-18 – Deux provinces unissent leur savoir-faire – La Province déclenche l'étincelle électrique – Be-Alert : pour vous avertir – Liège Europe métropole : c'est parti ! – Salon du Volontariat – 7ème Journée des cadets – Entraînement Pol-Hanta – Du meilleur gazon sur nos terrains de sport – Académie provinciale – Liège-Bastogne-Liège la 100ème – Nos écoles au cœur de changement à Huy – Circuit-court – La recherche scientifique – Les négociations – Val-Benoit : une nouvelle cité dans la cité – Spirale – Elections du 25 mai 2014 – Concours



Notre Province n°66 - Juin 2014

Centenaire de 14-18 en Province de Liège: le programme - Formation et immersion en langues - rentrée scolaire dans les écoles de la Province de Liège - Giovanni Bozzi à la tête de la nouvelle section basket - Nouvel accord entre la Province et la Communauté germanophone - Projets FEDER FSE - Arts et métaux à Jehay - Le Centre d'Enseignement Provincial de Huy prépare sa rentrée - la Province sur Facebook - activités de l'été - concours





2.3.2. LE SITE WEB : WWW.PROVINCEDELIEGE.BE ET WWW.PROVINZLUTTICH.BE

Ce site, qui a vu le jour dans sa version actuelle, pour rappel, le 28 mai 2013, est géré par les Services Informatique et Communication. Il bénéficie de la collaboration de 74 web-rédacteurs issus de tous les services provinciaux.

Il repose sur cinq rubriques principales : nous découvrir, apprendre, se cultiver et se détendre, vivre mieux, créer et entreprendre.



La Une du site, gérée par le Service Communication et mise à jour au moins une fois par semaine, permet à l'internaute de prendre connaissance des principales actualités des services provinciaux en un coup d'œil.

En 2014, le nombre de news mises en ligne sur l'ensemble du site est de 713, dont 105 ont été « épinglées » à la Une.



En 2014, le site a comptabilisé **1.487.488** visites.

2.3.3. PROVINCE DE LIÈGE TV, LA WEB TV DE LA PROVINCE DE LIÈGE



En même temps que son nouveau site web, la Province de Liège a mis en ligne une web TV qui héberge dorénavant tous les reportages vidéos réalisés par le Service Communication. Elle est disponible à l'adresse <http://www.youtube.com/ProvincialedeLiègeTV>.

Ces vidéos sont également disponibles sur le site web www.provincialedeleliege.be où elles prolongent les différentes actualités. **47** reportages ont été mis en ligne en 2014. Province de Liège TV a enregistré **37.215** vues qui correspondent à **53.284** minutes regardées. Au cours de la même période, **73** personnes se sont abonnées à notre web TV, qui en compte **183** au total.

2.3.4. FACEBOOK



Début 2014, les Services Communication et Informatique ont défini une stratégie globale de communication afin d'assurer la visibilité de la Province de Liège et de ses services sur Facebook.

Actuellement, la Province de Liège compte **13 pages Facebook** reconnues comme étant officielles. Elles rassemblent **26.020 fans**.

2.3.5. LE GUICHET ÉLECTRONIQUE

Le guichet électronique info@provincedeliege.be est utilisé par les citoyens souhaitant poser des questions sur les Services provinciaux, événements, actualités et informations diverses sur la Province de Liège. En 2014, **3.598** mails ont été reçus et traités par le Service de la Communication.

2.3.6. « PROVINCE SPORTS » SUR RTC TÉLÉ-LIÈGE



Depuis le 13 septembre 2014, RTC Télé-Liège diffuse chaque semaine la séquence « Province Sports » dans son émission dominicale RTC Sports. Il s'agit d'une séquence de 3-4 minutes entièrement dédiées aux actions et à la politique sportive menées par la Province de Liège.

Elle est coprésentée par Olivier DOLL, ancien joueur professionnel de football et collaborateur au Service des Sports, et une collaboratrice du Service Communication. L'émission est également présente sur Youtube – provincedeliegeTV.

2.4. PRESENCE ET ACTIONS DU SERVICE COMMUNICATION, A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS SPECIFIQUES.

Le Service a prêté son concours à de nombreux événements, par la préparation de dossiers de promotion/de presse, la tenue de stands, une aide logistique et la collaboration avec différents Services. En 2014, il a notamment été impliqué dans le cadre des commémorations du Centenaire de la guerre 1914-1918.

Le Service Communication a apporté son soutien à cet événement à de nombreux points de vue :



■ Logo :

Un logo spécifique au Centenaire a été créé au sein du Service Communication de la Province. Ce logo reprend des symboles de la Première Guerre mondiale en Province de Liège : la silhouette du Cavalier Fonck, le Mémorial Interallié, et l'inscription « Liège 1914-2014-18 »

■ Brochure-programme :

Le Service Communication a intégralement rédigé et réalisé la brochure-programme officielle des commémorations et activités du Centenaire. Cette publication de 42 pages a été éditée à plus de **30.000** exemplaires.



Un dépliant spécifique reprenant les principales activités du week-end d'animations citoyennes (1-4 août) a en outre été tiré à **50.000** exemplaires.

■ **Site internet www.liege1418.be** : toujours en ligne actuellement, le Service Communication a intégralement rédigé et mis à jour le site internet, réalisé et maintenu par le Service Informatique, consacré au Centenaire de 14-18.

Ce site reprend intégralement le contenu de la brochure programme officielle, tout en permettant des mises à jour et ajouts en fonction de l'actualité et de l'évolution du programme. Le site inclut **27** pages ainsi qu'un agenda de **176** événements.



■ **Soirée de présentation** du programme officiel du 3 juin 2014 au Théâtre de Liège : le Service Communication, en coordination avec plusieurs services provinciaux, a mis sur pied la soirée du 3 juin au Théâtre de Liège. Celle-ci consistait à présenter le programme général des commémorations au grand public. Une soirée basée à la fois sur une séance académique et une émission diffusée en direct sur RTC Télé-Liège présentée par Jacques Bredael (ex-RTBF) et Françoise Bonivert (RTC). Cette émission mélangeait des séquences d'informations, d'histoires (diffusion d'extraits du film « Les trois Serments ») et d'interviews.

■ **Suppléments thématiques dans les médias** : plusieurs médias ont sollicité et obtenu la collaboration (rédactionnels, documents photographiques, ressources historiques) du Service Communication pour la réalisation de suppléments spéciaux consacrés au Centenaire.

Le service a participé aux différentes réunions techniques avec la RTBF et RTC pour la préparation des émissions (directs, JT et séquences « capsules ») dans le cadre des activités du Week-end citoyen et des cérémonies du 4 août.

■ **Trivial Pursuit « Liège 14-18 »** : le Service Communication a rédigé une bonne partie des 300 questions du jeu « Trivial Pursuit sur la Grande Guerre » qui a été, lors du Week-end Citoyen (du 1^{er} au 4 août), adapté en Trivial Pursuit géant (20 mètres sur 20 mètres) et ainsi homologué comme le plus grand Trivial du monde.

■ **Coordination des cérémonies et accueil presse** le 4 août 2014 : durant le premier semestre 2014, le Service Communication, comme d'autres services provinciaux, a participé à de nombreuses réunions de coordination avec les services de la Chancellerie du 1^{er} Ministre, le Palais royal, les départements de l'Armée et de l'Intérieur pour la mise sur pied des cérémonies du 4 août (83 délégations étrangères invitées). Le centre de presse, installé dans les amphithéâtres « Opéra » de l'ULg, a accueilli près de **530** journalistes venant des quatre coins du monde. Le Service Communication a participé à l'encadrement des journalistes étrangers tout au long du week-end d'activités citoyennes.

■ **« Liège Expo 14-18 »** : le Service Communication a également encadré les différents médias lors de la présentation à la presse de la double exposition « Liège Expo 14-18 » / « Liège dans la tourmente » au Musée de la Vie Wallonne et « J'avais 20 ans en 14 » à la gare des Guillemins.

■ **Concours photo « Zoom sur Liège 14-18 »** : le Service Communication a organisé un concours photos, ouvert à tous, sur le thème du Centenaire de 14-18 en Province à Liège. Il a enregistré 70 participations. Les 5 lauréats ont été mis à l'honneur au Palais provincial lors du week-end des Fêtes de Wallonie à Liège. Les prix consistaient notamment en des chèques-cadeau d'une valeur de 500 € (offert par le magasin Photogalerie) et 250 € (offert par la Province de Liège) ainsi qu'une sélection de livres consacrés au Centenaire. 20 photos ont



été imprimées et encadrées et constituent une « mini-expo » disponible gratuitement.

Toujours dans le cadre des Fêtes de Wallonie, le service a prêté son concours à l'élaboration du cortège par la recherche et l'engagement de sociétés folkloriques évoquant le thème de 14-18.

■ **« Notre Province », trimestriel** : le 66^{ème} numéro de « Notre Province », juin 2014, était une édition spéciale puisque la moitié du magazine (diffusé à plus de 545.000 exemplaires) était consacrée (dans une version en sépia) au programme des commémorations.

■ **« PHENIX 21, Morts et Renaissances d'une Région Industrielle »** : le Service Communication a œuvré à la conception graphique de cette exposition itinérante en collaboration avec la Cellule de Coordination des Grands Evénements et le Département de l'Enseignement. Il a également organisé la conférence de presse et permis la diffusion en direct d'émissions de radio lors de l'inauguration, le 21 novembre, dans l'Agora du Campus 2000 de la Haute Ecole de la Province de Liège.

3. PROTOCOLE

Il est impératif de pouvoir travailler en équipe
et de s'assurer de la communication maximum entre tous.

Les tâches confiées aux agents administratifs sont de préparer les dossiers qui sont présentés au Collège provincial et d'assurer la mise en place pratique visant au bon déroulement des réceptions, déjeuners, dîners ainsi que lors de grands événements et ce, quel que soit le secteur organisateur dès qu'un aspect protocolaire est requis.

Le service administratif assure également la gestion et l'encodage du fichier PIPL (fichier informatique de partage des données de la Province de Liège) et les accueils lors des manifestations.

Les tâches (non exhaustives) confiées au staff des huissiers :

- Accueil et service en salle ;
- Gestion et mise en place des drapeaux ;
- Elaboration et tenue des fiches de travail ;
- Gestion de l'intendance inhérente aux activités protocolaires ;
- Préparation du matériel informatique pour les commissions et réunions ;
- Les transports de matériel ;
- Mise en place des visuels promotionnels ;
- Gestion de la cave à vin.

Il faut distinguer deux grandes catégories d'activités auxquelles le Service du Protocole participe : les activités-manifestations qui sont portées ab initio par le Service et celles auxquelles le Service apporte une collaboration. Une centaine de rapports GED sont générés par année.

3.1. ACTIVITES PORTEES AB INITIO PAR LE SERVICE

Il y a dans cette rubrique, trois sous catégories : la gestion des salles de réception du Palais, la mise en place des réceptions confiées par le Collège provincial ou le Gouverneur et les visites du Palais provincial.

3.1.1. LA GESTION DES SALLES DE RÉCEPTION DU PALAIS PROVINCIAL

Préalablement, il faut savoir que c'est le Service du Protocole qui est habilité à gérer l'occupation des salles du Palais. Cette mission vise à gérer les différentes demandes d'occupation des salles. Ces demandes émanent soit de services provinciaux, soit d'associations extérieures. Cette gestion repose sur la rédaction hebdomadaire d'une note d'orientation reprenant l'ensemble des demandes parvenues au Service du Protocole (annexes). Cette note est soumise au Collège provincial afin que ce dernier autorise ou non les demandes parvenues.

En fonction de la réponse donnée par le Collège provincial, le Service du Protocole avertira, par un courrier motivé, l'organisateur du refus ou présentera, dans le cas contraire, un rapport complémentaire au Collège précisant les modalités pratiques de la visite. Dans cette note d'orientation figurent également les diverses réceptions confiées par le Collège provincial ou le Gouverneur.

3.1.2. LA MISE EN PLACE DE RECEPTIONS

Tout d'abord, nous utiliserons le terme « réception » d'une façon globale : il peut recouvrir des déjeuners, dîners ou réceptions sans repas.

Parmi les tâches dévolues au Service, il y a la mise sur pieds des réceptions initiées par le Collège provincial, le Gouverneur ou par les diverses associations extérieures qui ont sollicité l'occupation d'une salle du Palais. Nous avons inclus dans cette sous-catégorie, l'ensemble des demandes émises par les services provinciaux visant à occuper une salle du palais.

3.1.3. VISITES DU PALAIS PROVINCIAL

Des visites du Palais provincial sont organisées. Ces visites sont à caractère culturel ou institutionnel et sollicitées par des groupes ou associations diverses.

Ce sont les agents du staff administratif qui en assurent l'accueil et parfois ils se chargent des visites guidées si les guides de l'Office du Tourisme ne sont pas requis par le demandeur.

3.2. RECEPTIONS INITIEES PAR LE COLLEGE

Il faut distinguer ici, les visites de courtoisie, les réceptions officielles, les visites d'Etat ou les visites royales.

3.2.1. VISITES DE COURTOISIE

Il s'agit le plus souvent de visite sollicitée par un Ambassadeur ou un Consul en vue d'être reçu par le Gouverneur. Il s'agit souvent d'Ambassadeurs ou de Consuls de carrière fraîchement nommés et qui souhaitent être présentés au Gouverneur et au Collège provincial. Parfois, ces visites sont également initiées en vue de préparer une visite d'un Chef d'Etat.

3.2.2. RECEPTIONS OFFICIELLES

Ce sont des réceptions initiées le plus souvent par le Collège en vue de recevoir les représentants diplomatiques de pays avec lesquels la Province entend créer ou renforcer des liens. Il s'agit également des réceptions se déroulant en amont ou en aval d'une manifestation auquel la Province de Liège collabore. Ce sont notamment les déjeuners-dîners organisés dans le cadre de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège. Il faut noter qu'à ce stade, nombre de réceptions ont été organisées en collaboration avec le BREL.

Visites d'Etat

Il s'agit ici de la réception de Chefs d'Etat. Ces visites sont initiées par le Ministère belge des Affaires étrangères. Lors de ces visites, le Service du Protocole intègre une organisation plus vaste aux côtés des Villes, de l'Université de Liège ou encore aux côtés d'associations issues du monde socio-économique. Enfin, à chaque visite d'Etat, un membre de la Famille royale est présent.

Visites royales

Il s'agit d'une visite d'un membre de la Famille royale. Tout comme la visite d'un Chef d'Etat, il s'agit d'une visite initiée par le Palais Royal et qui regroupe plusieurs partenaires : Villes, Université de Liège ou encore associations issues du monde socio-économique.

Récapitulatif de l'année 2014	
Nombre de manifestations	831
Nombre de personnes	27.740

4. BUREAU DES RELATIONS EXTERIEURES

Le BREL est **Fédérateur et Centralisateur** des relations internationales de la Province de Liège. Il gère et coordonne, au sein de l'administration provinciale, cette action de relations extérieures.

4.1. LES OBJECTIFS DU BUREAU DES RELATIONS EXTERIEURES

- Promouvoir la visibilité et la notoriété de la Province et de ses composantes à l'étranger grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qui se créent et se développent dans le cadre de ces relations internationales et notamment dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration ;
- Soutenir, favoriser et optimiser les échanges internationaux entrepris par les autres Services provinciaux et opérateurs liégeois, notamment les Communes ;
- Permettre aux opérateurs liégeois de terrain de valoriser leur savoir-faire à l'étranger et d'y établir des contacts privilégiés au travers des relations officielles nouées par la Province ;
- Expliquer l'Europe au citoyen au travers de la cellule Europe Direct Province de Liège.

4.2. LES PRIORITÉS

- La Province de Liège poursuit et accentue encore **les échanges bilatéraux avec ses partenaires étrangers** (européens en particulier) :

La priorité est donnée aux actions « européennes », menées notamment dans le cadre de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires) et dans le cadre du réseau « Partenalia », qui est une association de Provinces (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales ».



Exemples :

- Participation aux « Open Days » 2014 ;
- Accueil de la délégation officielle du Conseil général des Deux-Sèvres, du 23 au 26 avril 2014 ;
- Participation au réseau PARTENALIA.

- **Soutiens logistiques et financiers aux opérateurs liégeois** afin de développer leurs projets avec l'étranger

Notamment :

- Les échanges d'étudiants ;
- Les ASBL ;
- Les Communes qui ont des jumelages avec des Communes étrangères ;
- Les projets à l'exportation initiés par des entreprises liégeoises, en collaboration avec l'AWEX ou avec Wallonie Bruxelles International.

Exemples :

- Organisation d'une réception, au Palais provincial, à l'attention des étudiants d'échange du ROTARY D1630 et des étudiants d'échange ERASMUS de la Haute Ecole de la province de Liège – Mars 2014 ;
- Accueil du groupe catalan, les « Castellers de Vilafranca » bâtisseurs de tour humaine, au Palais provincial - 7 juin 2014 ;
- Soutiens octroyés aux Communes dans le cadre de leurs relations de jumelage et accueils de visiteurs étrangers ayant pour but de faire découvrir notre région ;
- Participation à la Coopération Wallonie – Champagne Ardenne ;
- Soutien à l'organisation de la « Giornata Italiana » au Domaine Touristique de Blegny-Mine.

- **Soutiens aux actions d'envergure internationale menées par des tiers** et qui sont une carte de visite à l'étranger pour la Province de Liège

Le Brél est acteur de la valorisation de la Province de Liège sur la scène internationale, il est également partenaire des opérateurs liégeois qui mettent en place des actions d'envergure internationale et qui dès lors permettent à la Province et ses composantes d'être mises en valeur à l'étranger et/ou d'attirer un public international.

Exemples :

- Soutien de la Province de Liège à l'ASBL « Idée Fixe », dans le cadre de l'organisation du Festival International du Film Policier de Liège, du 24 au 27 avril 2014.
- Soutien accordé dans le cadre de la 21^{ème} organisation du Festival des « Francofolies de Spa »



■ **Gestion du réseau des « Ambassadeurs de la province de Liège »**

Exemples :

- Intronisation de Mademoiselle Emmanuelle BEART et du Professeur Philippe KOLH comme « ambassadeurs de la province de Liège » ;
- Organisation d'une cérémonie d'intronisation de Monsieur Elvis POMPILO au titre d'« ambassadeur d'honneur de la province de Liège », dans le cadre des représentations en plein air, dans la Cour du Palais des Princes-Evêques de Liège, de l'Opéra « La Bohème » - août 2014 ;
- Organisation d'une Cérémonie d'intronisation de Monsieur Axel WITZEL au titre d'« ambassadeur d'honneur de la province de Liège » - 18 mai 2014.

■ **Expliquer l'Europe au citoyen au travers de la cellule « Europe Direct Province de Liège »**

Le réseau européen des centres d'information Europe Direct est l'un des principaux outils de l'Union européenne pour informer les citoyens européens sur l'Union européenne, et en particulier sur les droits des citoyens européens et les priorités de l'Union européenne (notamment la stratégie de croissance Europe 2020) et promouvoir la citoyenneté participative au niveau local et régional.

L'objectif général est donc de permettre aux citoyens d'accéder facilement à l'information européenne et de leur donner la possibilité de faire connaître et d'échanger leurs opinions sur tous les domaines d'intervention de l'Union européenne, en particulier sur les actions ayant une incidence sur leur vie quotidienne.

Le centre d'information Europe Direct Province de Liège est donc un relais de proximité en Province de Liège pour l'ensemble des institutions de l'Union européenne.

Alors qu'elle est régulièrement accusée de tous les maux, l'Europe, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de se faire mieux comprendre par le citoyen pour qu'il sache comment elle interagit dans sa vie de tous les jours et quelles sont pour lui les retombées concrètes des mesures qu'elle prend.

La Province de Liège en tant que service public local et proche des citoyens est donc l'échelon intermédiaire adéquat pour remplir cette mission sur le terrain.

Il s'agit de communiquer sur les priorités de la Commission européenne, en adaptant bien entendu le propos aux réalités du terrain où l'on s'exprime.

Pour rappel, la mission Europe Direct implique de nombreuses tâches telles que prévues dans les conventions conclues avec la Commission européenne, et notamment :

- La commande de documentation auprès de la Commission européenne ;
- Le traitement journalier des demandes des citoyens : répondre aux questions, distribution de documentation, etc. ;
- Un service d'information de base à l'adresse du grand public ;

- La gestion journalière du site internet ;
- La rédaction d'un bulletin d'information périodique (de type Newsletter) ;
- L'organisation de manifestations liées à l'Europe ;
- La participation à des manifestations extérieures via la présence du stand Europe Direct ;
- L'organisation de visites des Institutions européennes ;
- L'organisation de formations sur l'Europe (notamment à destination des milieux scolaires).

Exemples :

- Présence du Centre d'Information Europe Direct de la Province de Liège lors du salon « 100 Patrons pour 100 Jobs » le samedi 8 février 2014 au Cercle de Wallonie à Seraing ;
- Séance d'information sur les programmes Erasmus + au Palais provincial le mercredi 12 mars 2014 et le mercredi 19 novembre 2014 ;
- Débat sur les enjeux des élections européennes à l'Université de Liège, le 25 mars 2014 ;
- Organisation d'une soirée « Europe » avec projection d'un film suivie d'une conférence-débat menée par le professeur Philippe Raxhon sur la thématique : « Europe, exemple de pacification » lors du Festival International du Film Policier de Liège ;
- Participation du Bureau Europe Direct Province de Liège à la journée «portes ouvertes» des institutions européennes le 17 mai, à Bruxelles.



4.3. CONCLUSION DU RAPPORT DU BUREAU DES RELATIONS EXTERIEURES

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les Communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent connaître ce qui se passe en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnement administratif des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque Province belge mais également dans tous les pays européens.

D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion de son territoire et de l'ensemble de ses composantes.



Province
de Liège

Rapport d'activités

**GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES**

1. PRESENTATION DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur la création d'une Cellule de Gestion des Ressources Humaines et sur sa structure provisoire.

Ce service intitulé Service de Gestion des Ressources Humaines (GRH), qui comprend d'une part la Cellule « processus RH » et d'autre part la Cellule « recrutement et sélection », travaille au sein de la Direction des Ressources Humaines (DRH) dont il fait partie et avec les Directions générales et ce, en conformité avec les décisions des Autorités provinciales.

Au 31 décembre 2014, les données statistiques du personnel provincial (non enseignant et enseignant non-subventionné) dont la DRH assure la gestion complète des carrières administrative et pécuniaire sont les suivantes : nombre d'agents : 3.217 - ETP de désignation : 3.096,86 - ETP payé : 2.846,58.

Parmi les 3.217 agents provinciaux, on comptabilise 177 membres du personnel enseignant ou assimilé.

Le personnel statutaire représente 61,89 % de l'effectif désigné.

La DRH établit en outre, en principe avec la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL), tous les actes individuels de désignation, nomination, promotion, congés et disponibilités du personnel enseignant subventionné (2.918 enseignants correspondant à 2.490 ETP de désignation).

A noter qu'en 2014, 1.769 collaborateurs occasionnels ont presté dans différents secteurs d'activité, dont 409 professeurs invités à la haute Ecole de la Province de Liège.

La masse salariale réelle 2014 (arrêtée à la date du 31 décembre 2014) s'élève à 163.418.919,84 € (traitements, pécules de vacances, cotisations patronales, cotisations patronales pensions, frais de transport).

A la date du 31 décembre 2014, les recettes liées au personnel (subventions, remboursement de personnel détaché) se sont élevées à 10.069.349,51 €.

A préciser également qu'une moyenne de plus de 3.600 dossiers d'agents provinciaux retraités est actuellement gérée par la Cellule spécialisée de la DRH.

2. ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFERENTS PROJETS

Votre Assemblée trouvera ci-après une synthèse de l'état d'avancement des différents projets menés en 2014 par la Direction des Ressources Humaines, principalement par le Service GRH mais aussi par d'autres Services de la DRH (Service de gestion pécuniaire du personnel retraité et Cellule Statuts-Cadres-Projets).

2.1. REGLEMENT DE TRAVAIL

Un groupe de travail, présidé par Madame la Directrice générale, composé de deux de ses proches collaborateurs et de membres de la Cellule Statuts-Cadres-Projets de la Direction des Ressources Humaines (DRH) a été mis en place pour élaborer le Règlement de travail du personnel provincial non enseignant.

L'objectif consistait à répondre à une obligation légale mais aussi à proposer un réel outil de gestion du personnel à disposition des directions et secrétariats d'établissement. En outre, ce texte remplit un objectif d'information des membres du personnel portant sur les conditions d'exécution de leur travail. Cet outil permettra une application uniforme des règles à l'ensemble du personnel concerné et ce dans un souci d'équité.

A l'issue de plusieurs réunions relatives au Règlement de travail qui se sont tenues fin 2013 avec les trois organisations syndicales représentatives du personnel, la Cellule Statuts-Cadres-Projets a finalisé le texte pour aboutir à la signature unanime d'un protocole d'accord le 8 avril 2014.

Le texte, ainsi que les modifications statutaires en découlant, a été adopté par le Conseil provincial de Liège le 30 avril 2014 et a reçu l'approbation de l'Autorité de tutelle le 5 juin 2014.



En vue de préparer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, la DRH a mis en place un plan de communication : articles dans l'« Entre-nous », information au Collège de Direction, notes de service et séances d'information. Dans un premier temps, deux séances ont été organisées à destination des agents de la DRH tous services confondus. Ensuite, trois séances décentralisées (Huy, Herstal et Seraing) ont été mises en place les 19, 24 et 26 novembre 2014 à l'attention des directions et des secrétariats d'établissements. Ceux-ci ont été invités à informer leurs services respectifs. 261 collaborateurs ont participé auxdites séances.

Un exemplaire du Règlement de travail a été remis, contre accusé de réception, à chaque membre du personnel provincial non enseignant.

2.2. DESCRIPTIFS DE FONCTION

Le Service GRH a réalisé une note méthodologique concernant l'élaboration des descriptifs de fonction, note qui a été approuvée par le Collège provincial en séance du 17 décembre 2009. Il est important de préciser que les agents ainsi que la ligne hiérarchique sont directement impliqués dans l'élaboration de ces descriptifs de fonctions, qui sont validés par les représentants syndicaux et in fine par le Collège provincial.

Les descriptifs de fonction sont des outils incontournables pour une gestion efficace des ressources humaines.

Un descriptif de fonction est transversal et est donc valable pour l'ensemble des agents provinciaux non-enseignants occupant une même fonction.

Toute une série de descriptifs de fonction ont été réalisés par la Cellule processus RH dans le courant de l'année 2014. Septante-deux descriptifs de fonction sont finalisés au 31 décembre 2014, couvrant environ 88 % du personnel provincial (non-enseignant).

Descriptifs de fonction créés selon la méthodologie et approuvés par les différents intervenants	
Personnel administratif	Gradué, ordonnateur des fêtes et cérémonies, attaché (coordinateur pédagogique), directeur adjoint et directeur coordinateur de la Maison des langues
Personnel ouvrier	Ouvrier qualifié D1 et D4 (modification du descriptif), inspecteur des véhicules provinciaux, brigadier (régime général et régime particulier) et contremaître
Personnel technique	Chef de bureau technique, chef de division technique, premier attaché et directeur coordinateur
Personnel de soins et d'assistance	Auxiliaire diplômé, infirmier gradué, ergothérapeute, placeur au CRT, laborantin et assistant social en chef
Personnel culture, jeunesse et sport	Bibliothécaire-documentaliste (modification du descriptif), photographe, restaurateur gradué et conservateur
Descriptifs de fonction en cours de finalisation :	
Personnel administratif	Formateur non gradué, formateur gradué, formateur universitaire, chef de bureau spécifique communication, premier attaché-coordinateur administratif et technique, directeur et premier directeur
Personnel ouvrier	Contremaître en chef
Personnel technique	Premier directeur
Personnel de soins et d'assistance	Assistant de laboratoire clinique, assistant social, diététicien et kinésithérapeute
Personnel culture, jeunesse et sport	gradué en tourisme, technicien de studio et chef de bureau spécifique

2.3. ORGANISATION DES EXAMENS DE RECRUTEMENT

Dans le contexte de la mise en œuvre progressive du nouveau cadre du personnel approuvé par le Conseil provincial en date du 25 février 2010, le Collège provincial a décidé, d'une part en vue d'atteindre les objectifs de maintien du nombre d'emplois statutaires et d'autre part, afin de faire face aux besoins fonctionnels, d'organiser toute une série d'examens par appel public et par promotion en vue du recrutement et de la constitution de réserves de recrutement de personnel dans diverses catégories.

Voici un aperçu des examens réalisés durant l'année 2014 :

- **Personnel ouvrier**
 - ouvrier qualifié D4 dans 10 spécialités à savoir : construction/gros œuvre, chauffage, électricité, entretien de bâtiment, horticulture, imprimerie, magasinier, menuiserie, peinture/revêtement de sols et sanitaire ;
 - ouvrier qualifié D1 dans 13 spécialités à savoir : agriculture, couture, cuisine, construction/gros œuvre, chauffage, électricité, jardinage/horticulture, imprimerie, magasinier, menuiserie, peinture/revêtements de sols, sanitaire et transport ;
- **Personnel technique** : agent technique infographie ;

- **personnel de soins et d'assistance** : assistant social en chef ;
- **Personnel culture, jeunesse et sport** : bibliothécaire documentaliste.

Il est à noter que le service « Processus RH » prend en charge l'accompagnement des membres du jury dans l'objectivation des systèmes d'évaluation des épreuves.

Le principe de cet accompagnement est de proposer des outils permettant de :

- vérifier l'adéquation entre les questions, les exigences des statuts et le descriptif de fonction ;
- objectiver la manière d'évaluer les candidats quels que soient le nombre et l'origine des membres du jury (créer de grilles d'évaluation tendant vers plus d'objectivité, aider à la rédaction de questions claires, ...).

2.4. ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS

L'accueil du nouvel agent est très important et doit être réalisé selon un processus complet et uniformisé. Ce projet est d'ailleurs prioritaire dans le cadre de la mission ENVOL.

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur le programme relatif à la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents provinciaux qui s'adresse, d'une part, aux nouveaux agents et d'autre part, aux personnes chargées de les accueillir. Le processus d'accueil des nouveaux agents provinciaux a été initié par l'organisation de séances d'accueil à l'attention du nouvel agent (enseignant et non enseignant), la mise à disposition d'un guide d'accueil pour le nouvel agent (enseignant et non enseignant) et la mise en place d'un accueil plus professionnel du nouvel agent non enseignant au moment de la signature du contrat de travail à la Direction Générale Transversale (DGT).

Deux nouvelles **séances d'accueil** ont eu lieu en 2014 : une le 6 juin au Palais provincial réunissant 99 nouveaux agents (non-enseignants) et une le 5 décembre au Campus 2000 réunissant 187 nouveaux agents (enseignants et non-enseignants), ce qui porte à 2.000 le nombre de nouveaux agents ayant déjà bénéficié de cette séance d'accueil depuis 2008. Ces journées d'accueil, très appréciées des participants et désormais bien rodées, constituent une étape importante dans le processus et continueront à être organisées régulièrement dans le futur.

Le **guide d'accueil du nouvel agent** a été actualisé en 2014 compte tenu du contexte de la nouvelle législature et de l'entrée en vigueur du Décret du 18 avril 2013 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (réforme des grades légaux). Le guide est désormais disponible sur l'Intranet de la Province de Liège.

Depuis le début de l'application de cette procédure en mars 2011, 763 nouveaux collaborateurs non enseignants, très satisfaits de recevoir toute une série d'informations utiles, ont bénéficié d'un **accueil personnalisé** au moment de la signature de leur contrat de travail à la DGT dont 211 en 2014.

Soulignons qu'accueillir le nouveau travailleur est une obligation découlant à la fois de la législation sur le contrat de travail et de celle en matière de bien-être au travail.

En date du 9 décembre 2013, le Service public fédéral, Emploi, Travail et Concertation sociale, par l'intermédiaire du Contrôle du Bien-être au travail - Direction de Liège, a réalisé une évaluation du système de gestion dynamique des risques de toute l'administration provinciale par une vérification administrative des documents sociaux relatifs au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Dans un second temps, les 22 et 28 janvier 2014, ce Service de Contrôle a réalisé une visite des postes de travail de l'Institut provincial E. Malvoz, en compagnie de la ligne hiérarchique du site, d'un représentant des travailleurs et de deux conseillers en prévention du SIPP.

Une des remarques formulées par ce Service suite à sa visite concernait les devoirs et les responsabilités de la ligne hiérarchique dont notamment **l'organisation de l'accueil et de l'accompagnement de chaque travailleur débutant qui doivent être mis en place de manière systématique au sein de l'Institution provinciale dans le respect des prescrits légaux et réglementaires** en la matière, ce que la Province de Liège s'est engagée à faire par courrier du 20 mars 2014.

Par ailleurs, la Cellule processus RH réalise régulièrement des évaluations concernant la qualité de l'accueil des nouveaux agents provinciaux non enseignants tant au niveau de la Direction Générale Transversale qu'au niveau des établissements dans lesquels ceux-ci sont incorporés.

Il ressortait de l'analyse des évaluations retournées par les nouveaux agents des résultats très positifs. Il subsistait cependant quelques points à améliorer davantage en ce qui concerne l'accueil dans l'établissement. En effet, si certains responsables hiérarchiques avaient déjà de très bonnes pratiques en la matière, le but était d'étendre ce modus operandi à l'ensemble des services provinciaux.

En date du 2 octobre 2014, le Collège provincial a marqué son accord sur les propositions émises par la Cellule processus RH visant à la mise en œuvre d'un **processus d'accueil et d'accompagnement complet et uniformisé du nouveau collaborateur (non enseignant) au sein de son service**.

En synthèse, cette procédure se présente comme suit :

- la ligne hiérarchique doit planifier cet accueil que ce soit au niveau du poste de travail en prenant les dispositions requises dans des délais raisonnables mais également au niveau de l'équipe en l'informant de l'arrivée du nouveau collaborateur afin qu'il se sente attendu.
- le Chef de secteur, en concertation avec sa ligne hiérarchique, doit identifier un travailleur expérimenté (un « parrain ») chargé d'accompagner le nouveau collaborateur dans ses premiers pas afin de l'aider dans l'apprentissage de sa nouvelle fonction et de faciliter son intégration au sein de l'équipe.
- le membre de la ligne hiérarchique chargé de l'accueil doit attester par écrit avoir pris les mesures appropriées pour accueillir et accompagner le nouveau collaborateur et lui avoir fourni toutes les informations requises en matière de bien-être au travail. Pour ce faire, il doit compléter et signer, en deux exemplaires, le formulaire d'accueil et d'accompagnement du nouveau collaborateur dressé à cet effet, l'un destiné au SIPP, l'autre devant se trouver dans le dossier du collaborateur au sein de l'établissement où il fonctionne.

La Cellule processus RH, afin de faciliter la mise en œuvre de cette procédure, a créé une série d'outils validés par le Comité de Direction et disponibles sur le site Intranet de la Province de Liège :

- Un **tableau récapitulatif des entrées en fonction** qui reprend toutes les données utiles aux différents acteurs concernés par l'accueil du nouvel agent non enseignant (date de désignation par le Collège provincial, grade, incorporation, date d'entrée en fonction, agents traitants, photo pour les newsletters, réussite d'examens de recrutement, documents prescrits par la réglementation sur le bien-être au travail, nom du parrain, évaluation de l'accueil,...). Il permet donc de suivre l'évolution des démarches relatives à l'entrée en fonction du nouvel agent et de s'assurer que chacune d'entre elles a bien été réalisée.
- Un **guide relatif à l'accueil et à l'intégration du nouveau collaborateur destiné aux supérieurs hiérarchiques** qui décrit de manière pratique les étapes clés du processus d'accueil du nouveau collaborateur non enseignant afin que celui-ci se déroule de manière complète et uniformisée dans l'ensemble des services provinciaux.

- Une « **charte du parrain** » destinée aux agents provinciaux désignés par leur ligne hiérarchique pour accompagner un nouveau collaborateur afin de leur présenter en quelques lignes leur mission.
- Un **formulaire d'évaluation** de l'accueil et de l'accompagnement destiné au nouvel agent provincial qui reprend les phases principales de l'accueil à savoir : l'accueil à la Direction des Ressources Humaines de la Direction Générale Transversale, l'accueil au sein du service où il a été affecté et l'accompagnement par le parrain. Il prévoit également une rubrique pour des commentaires divers. Il est demandé au nouvel agent de le retourner à la Cellule processus RH trois mois après son entrée en fonction. Les données récoltées sont encodées dans le tableau récapitulatif des entrées en fonction, les chefs de secteur ayant manifesté le souhait d'avoir un retour par rapport aux évaluations de leur secteur.
- Un **formulaire d'accueil et d'accompagnement du nouveau collaborateur** visant à attester que les informations et les instructions concernant le bien-être au travail lui ont bien été fournies et que son accueil et son accompagnement ont bien été réalisés.

2.5. FORMATIONS CONTINUEES

■ Uniformisation et professionnalisation des compétences managériales

C'est dans le cadre de la Mission Envol qu'a été mise en lumière la nécessité de « former les managers aux techniques de management humain et à la communication ».

En effet, l'amélioration des performances de l'administration passe également par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres moyens et supérieurs. En séance du 19 août 2010, le Collège provincial marquait son accord de principe sur la mise en place d'une nouvelle formation aux techniques de management humain et de communication à destination des cadres moyens et supérieurs de l'Administration provinciale.

Un groupe de travail transversal a été mis sur pied afin de déterminer le contenu de cette formation pour chacun des deux groupes-cible définis.

Les 4 séminaires destinés aux cadres supérieurs se sont déroulés au Château de Harzé les 17 novembre 2010, 17 janvier, 7 février et 17 mars 2011 et se sont clôturés par un débriefing. Ces séminaires ont répondu aux attentes des participants en positionnant chaque thème par rapport à la Mission « ENVOL ».

Les douze sessions, destinées aux cadres moyens de l'Administration provinciale, consistant en une formation continue de 5 jours au Domaine provincial de Wégimont par groupes de ± 15 personnes constitués de manière hétérogène et transversale, se sont déroulées entre septembre 2011 et mars 2012. Au terme de chaque session, une évaluation a été demandée aux participants afin d'en améliorer le contenu d'une fois à l'autre. Les attestations de réussite et une boîte à outils du manager sous forme de fiches récapitulatives furent distribuées aux participants à l'occasion d'une clôture sous forme d'un après-midi convivial au Domaine provincial de Wégimont le 24 septembre 2012. A la suite des présentations de l'évaluation de cette formation, des projets ENVOL et des interviews de chefs de projets, un débat questions/réponses fut ouvert et suivi d'un cocktail dînatoire.

Au regard des remarques constructives et des attentes émises par les participants lors des séances de débriefing, la reconduction de ce type de formations pour les cadres provinciaux apparaissait pertinente. C'est la raison pour laquelle, en date du 26 juin 2013, le Collège provincial a marqué son accord sur la mise en place de trois nouvelles sessions de formation de 5 jours au Domaine provincial de Wégimont à l'intention d'une cinquantaine d'agents provinciaux qui n'avaient pas eu l'occasion de suivre le premier cycle (agents nouvellement recrutés ou nouvellement promus).

Eu égard à l'importance d'une gestion performante des ressources humaines face aux défis à venir, le groupe de travail transversal en charge du projet s'est penché très activement sur la mise en place d'un **deuxième cycle de formations** sur les techniques de management et de communication à destination des cadres provinciaux davantage ancré dans la réalité provinciale que ce soit par les thématiques retenues ou par les formateurs proposés. Le deuxième cycle de formation se déroule en **5 journées au domaine Provincial de Wégimont**, cette formule ayant donné pleine satisfaction aux participants du premier cycle et 17 sessions sont prévues. Les thèmes proposés par le groupe de travail transversal et validés par le Collège provincial en date du 16 janvier 2014 sont les suivants :

- 1,5 jour : Réflexions autour du « mieux être au travail » (formation dispensée par CRIPTOS accompagné de référents internes tels que les personnes de confiance et des agents provinciaux de la Cellule processus RH et de la Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales) ;
- 0,5 jour : Evaluation du personnel (formation dispensée par l'Ecole Provinciale d'Administration) ;
- 1 jour : Gestion de projets (formation dispensée par BSB Management Consulting en collaboration avec la Direction des systèmes d'information) ;
- 1 jour : Management transversal, décloisonner son esprit et sa façon de travailler (formation dispensée par CRIPTOS en collaboration avec le service provincial de la Culture) ;
- 0,5 jour : Quelques clés pour mieux communiquer autour de son projet (formation dispensée IFE Benelux avec la collaboration du service provincial de la Communication) ;
- 0,5 jour : Réflexions transversales (formation dispensée par CRIPTOS avec la collaboration de la Cellule Management et Organisation).

Comme pour le cycle précédent, la première session fut réalisée en tant que « session test » avec le groupe de travail, ce qui a déjà permis d'en adapter le contenu. De plus au terme de chaque session, une évaluation est demandée aux participants afin d'en améliorer le contenu d'une fois à l'autre. 88 agents provinciaux ont pu bénéficier de cette formation en 2014 et il est prévu que 78 autres y participent en 2015. La Cellule Management et Organisation s'est à nouveau chargée de la répartition des participants entre les différents groupes de formation de manière à assurer la continuité des services mais aussi de permettre d'accentuer la richesse et la diversité des échanges en constituant des groupes hétérogènes de +- 15 personnes.

■ **Certificat d'aptitude professionnelle des chauffeurs poids lourds**

Depuis l'entrée en vigueur de l'AR du 4 mai 2007, les conducteurs professionnels de véhicules destinés au transport de marchandises et de personnes, en ce compris les chauffeurs occasionnels, doivent obligatoirement être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle qui prouve que le conducteur a réussi l'examen de qualification initiale et/ou qu'il a suivi la formation continue requise d'au moins 35 heures réparties en 5 modules de 7 heures chacun auprès d'un centre de formation agréé. Ce certificat a une durée de validité de 5 ans et est renouvelable par le biais de la formation continue.

En 2011, afin d'évaluer les besoins en formation résultant de la mise en conformité avec ces nouvelles exigences réglementaires, la Cellule processus RH a dressé un fichier contenant la liste complète des agents provinciaux concernés par ces nouvelles dispositions ainsi que la situation de chacun d'entre eux en regard desdites dispositions. Les données ainsi récoltées ont été encodées dans un module spécifique développé dans le logiciel de gestion du personnel ULIS-CS à cet effet, en vue de permettre par la suite de dresser un plan de formation continue pour ces chauffeurs et de tenir compte des échéances de validité des permis de conduire.

Par ailleurs, au vu du coût élevé des offres de formation existant sur le marché à l'heure actuelle, il a été proposé que celle-ci soient mises en place en interne et rendues accessibles à l'ensemble des pouvoirs locaux.

Pour ce faire, un groupe de travail transversal a été constitué, regroupant des agents provinciaux du Département de l'Enseignement et de la Formation (Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme, Ecole provinciale d'Administration, Ecole du feu, Ecole de police, EPAMU) et du Service GRH.

Le premier module de formation élaboré par le groupe de travail porte sur le thème : « Comment réagir en cas d'accident et éviter le sur-accident ». Il consiste en une demi-journée de théorie avec ateliers de jeux de rôles et une demi-journée de mise en situation réelle basée sur un exercice interdisciplinaire. 7 agents provinciaux ont suivi ce premier module de formation en 2014 (81 en 2013).

Le deuxième module de formation est maintenant opérationnel et porte sur le thème « Importance de l'aptitude physique et psychique – temps de conduite et temps de repos ». Il consiste en une demi-journée de théorie sur les principes d'une alimentation saine, les dépenses énergétiques et l'activité physique et une demi-journée de théorie et d'exercices sur les temps de conduite et de pause. 98 agents provinciaux ont suivi ce deuxième module de formation en 2014.

■ **Manœuvres pour travaux lourds – Organisation d'une formation sur la prévention des troubles musculosquelettiques au travail**

Promouvoir le bien-être au sein de l'Institution est non seulement une obligation mais également un levier essentiel d'efficacité au travail.

C'est dans ce contexte que l'Ecole provinciale a conçu une formation spécifique courte visant, dans un premier temps, les agents provinciaux effectuant la fonction de manœuvres pour travaux lourds. Cette formation a pour objet de sensibiliser ces agents aux techniques de manutention de charges inertes et aux facteurs de risques liés à leur tâche. A l'issue d'une journée, l'objectif final est de promouvoir des attitudes responsables en matière de santé et de sécurité.

Dans ce cadre, la cellule processus RH a réalisé, en collaboration avec les différentes Directions, le relevé des agents concernés par cette formation ce qui a permis à 61 agents provinciaux d'en bénéficier.

2.6. EVALUATION DU PERSONNEL

Le projet 3.6 de la mission ENVOL propose d'optimiser le système d'évaluation des agents pour tous les niveaux hiérarchiques.

Même si certains évaluateurs menaient déjà très bien le **processus de l'évaluation**, il était nécessaire d'harmoniser le modus operandi de l'évaluation afin de tendre vers une certaine égalité de traitement. En effet, chaque agent doit pouvoir être évalué d'une manière uniforme quel que soit l'endroit où il fonctionne. Outre le but de déterminer les aptitudes professionnelles de l'agent, l'évaluation est un outil important pour une gestion efficace des ressources humaines. En éclairant l'agent sur ses points forts et ses points à améliorer, celle-ci permet de le faire progresser.

Par ailleurs, à l'instar de ce qui est d'application à la Région Wallonne et dans les pouvoirs locaux qui ont adhéré au pacte, il a été proposé d'instaurer une procédure permettant la démission d'office des agents provinciaux statutaires pour **inaptitude professionnelle**, comme conséquence négative de l'évaluation.

C'est ainsi que par résolution du 30 avril 2014, approuvée par Arrêté ministériel du 5 juin 2014, le Conseil Provincial de Liège a marqué son accord sur la modification des dispositions du titre VII « de l'évaluation » et de l'annexe 3 « Bulletin d'évaluation » du statut administratif du personnel

provincial non enseignant et sur l'insertion d'un titre VII bis » de la démission d'office des agents provinciaux statutaires pour inaptitude professionnelle » audit statut.

Dorénavant, l'évaluation se base sur le **descriptif de fonction et/ou de la fiche de poste** en vue de permettre à l'agent de faire son bilan professionnel de manière continuée dans une perspective de motivation, le but final étant d'assurer la qualité du service public.

Si les critères restent identiques, le nouveau système prévoit **quatre mentions** (Insuffisant, A Améliorer, Positif et Très Positif) au lieu de trois (Réservé, Positif et Très Positif) antérieurement et ces mentions sont dorénavant définies :

- **Très positif** : l'agent fait preuve de **proactivité**, prend des initiatives pertinentes et utiles, fait des recherches supplémentaires ; il fait **davantage que ce qui lui est demandé** ;
- **Positif** : l'agent fait ce qui est demandé par rapport aux critères définis dans la grille d'évaluation. L'agent répond de manière satisfaisante aux attentes et atteint les objectifs ;
- **A améliorer** : l'agent fait **partiellement** ce qui lui est demandé par rapport aux critères d'évaluation. L'évaluateur estime que l'évalué **pourrait atteindre la mention « Positif » en fournissant un effort spécifique** ;
- **Insuffisant** : l'agent a, de **manière répétitive et nonobstant les remarques et conseils lui formulés et consignés dans la fiche individuelle**, des lacunes par rapport aux critères définis dans la grille d'évaluation.

L'ajout de la mention à améliorer, se justifie par le fait que le travail de certains agents ne peut être considéré ni comme insuffisant et ni comme positif, l'agent ne faisant que partiellement ce qui lui est demandé par rapport à la mission de service public qu'il doit accomplir. L'évaluateur estime que l'évalué pourrait atteindre la mention « Positif » en fournissant un effort spécifique. Dans ce cas, la mention « à améliorer » permettrait à la fois à l'évaluateur d'être plus juste par rapport à l'évalué et à l'évalué d'être conscientisé par rapport à ses lacunes professionnelles afin de s'améliorer dans son travail.

La **mention globale** de l'évaluation est attribuée en fonction de règles de pondération qui tiennent compte des 4 mentions suivant la même logique que l'ancien système en vigueur.

Comme auparavant, il est nécessaire, toutes autres conditions statutaires étant réunies, que la mention globale de l'évaluation d'un agent soit au moins positive pour qu'il puisse bénéficier d'un avancement barémique, d'une nomination ou d'une promotion. Mais désormais deux évaluations globales insuffisantes consécutives permettent d'enclencher la procédure d'inaptitude professionnelle.

Par ailleurs, **trois types d'entretien** font désormais partie intrinsèque du processus d'évaluation, à savoir l'entretien de fonction, l'entretien de fonctionnement et l'entretien d'évaluation. En effet, même si certains évaluateurs pratiquaient déjà ces différents entretiens, le but du nouveau système d'évaluation est aussi d'uniformiser et d'objectiver la procédure d'évaluation.

- 1 **L'entretien de fonction** est celui qui a lieu **au début de l'entrée en fonction** et par lequel, sur base du descriptif de fonction et/ou de la fiche de poste, on explique à l'agent ce qu'on attend de lui.
- 2 **L'entretien de fonctionnement** permet de **soutenir et/ou de réorienter l'agent dans la réalisation de ses actions**. Il est formatif. Il s'agit d'un **outil** entre l'agent et son/ses évaluateur(s). Chaque entretien de fonctionnement fait l'objet d'un **compte-rendu** que les intéressés doivent **cosigner** pour attester de la prise de connaissance. Cet(s) entretien(s) de fonctionnement doit(ven)t être **joint(s) au bulletin d'évaluation**.
Lorsque l'évaluation globale de l'agent est « A améliorer » ou « Insuffisante », l'agent pourra être **accompagné** d'une personne de son choix lors des entretiens de fonctionnement. Un entretien de fonctionnement a lieu après un an en cas d'évaluation globale au moins « Positive ». L'évaluation globale « A améliorer » conduit à un entretien de fonctionnement

tous les six mois et l'évaluation globale « Insuffisante » conduit à un entretien de fonctionnement tous les trois mois.

- 3 **L'entretien d'évaluation doit avoir lieu** entre les évaluateurs et l'évalué avant la notification de l'évaluation. En effet, il arrivait que certains évaluateurs notifient l'évaluation sans réaliser un entretien d'évaluation avec l'évalué. Le but est d'instaurer un dialogue entre les parties concernées.

Ce processus d'évaluation nécessite une **formation des évaluateurs**. Les sessions de formation en « Management humain et Communication » destinées au personnel d'encadrement abordent ce thème. Une formation plus pratique avec mises en situation sera organisée en 2015 par l'Ecole Provinciale d'Administration pour les évaluateurs provinciaux.

En vue de préparer l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 de ces nouvelles dispositions ainsi que du nouveau Règlement de travail, la Direction des Ressources Humaines (DRH) a mis en place un **plan de communication** : articles dans l'Entre-Nous, information au Collège de Direction, notes de service et séances d'information.

Dans un premier temps, deux séances ont été organisées à destination des agents de la DRH tous services confondus. Ensuite, trois séances décentralisées (Huy, Herstal et Seraing) ont été mises en place les 19, 24 et 26 novembre 2014 à l'attention des directions et des secrétariats d'établissements. Ceux-ci ont été invités à informer leurs services respectifs. 261 collaborateurs ont participé aux dites séances.

2.7. BIEN-ETRE AU TRAVAIL

■ Demande de réorientation professionnelle et/ou de transfert

En collaboration avec le Service de gestion administrative du personnel, la Cellule « processus RH » s'est intéressée à la problématique de la réaffectation des agents provinciaux dans des postes de « travail léger » suite à des recommandations médicales. Un modus operandi a été instauré au sein de la DRH. La cellule processus RH rencontre les agents provinciaux qui le souhaitent et procède, en collaboration avec les services concernés (directions, AWIPH,...) à l'évaluation de l'adéquation entre les postes de travail disponibles et/ou l'adaptation desdits postes et les compétences et/ou les contraintes liées à la situation de handicap des agents bénéficiant de recommandations médicales.

Par ailleurs, la Cellule processus RH rencontre des agents qui le souhaitent afin de les aider dans une éventuelle réorientation de leur carrière dans la mesure des possibilités qui s'offrent en interne et, dans le cadre d'une collaboration avec les Directions concernées et avec le Service de gestion administrative du personnel, émet des avis circonstanciés sur les demandes de changement de poste de travail.

Au cours de l'année 2014, **64** agents provinciaux ont été reçus afin d'évaluer leurs motivations et leurs aspirations dans le cadre de leur demande de transfert et/ou de changement de grade et **106** agents ont pu bénéficier d'un changement d'incorporation ou de poste de travail. A noter également que la Cellule processus RH est intervenue à **4** reprises sur le lieu de travail pour faciliter l'intégration d'agents provinciaux en situation difficile à l'occasion de la prise de leurs nouvelles fonctions dans un établissement provincial.

■ Charge psychosociale occasionnée par le travail

Outre les entretiens effectués dans le cadre des demandes de transfert, de reclassement médical ou d'adaptation de postes de travail, la cellule processus RH est également amenée à rencontrer des agents vivant des situations professionnelles psychologiquement compliquées.

Au total, au cours de l'année 2014, **40** entretiens qui ne concernaient ni un transfert ni un reclassement pour raisons médicales ni une adaptation de poste de travail ont été réalisés auprès d'agents présentant des difficultés psychologiques (alcool, mal-être au travail, idées suicidaires, état psychiatrique...) et ce, en lien avec leur cadre professionnel. En effet, des agents vivant des situations professionnelles psychologiquement compliquées comme une situation conflictuelle sur le lieu de travail ou des attributions ne correspondant pas à leur profil se sont adressés à la Cellule processus RH qui a essayé de dégager des pistes de solution toujours en concertation avec les Directions concernées et le Service de gestion administrative du personnel provincial.

La Cellule processus RH s'est déplacée à **13** reprises pour rencontrer les agents et/ou leur Direction sur leur lieu de travail afin de faire le point sur la situation.

A la demande de la ligne hiérarchique, **2** médiations de conflit ont été mises en place, l'une entre deux agents et l'autre entre un agent et sa ligne hiérarchique directe.

De plus, **10** interventions ont eu lieu avec la ligne hiérarchique afin d'évoquer les difficultés professionnelles de leurs agents et les stratégies pour essayer d'y remédier.

Différents contacts par mail et par téléphone ont été pris avec l'ASBL SPMT-ARISTA pour s'entretenir avec le conseiller en prévention-médecin ou psychologue du travail de la situation de certains agents à propos de problèmes de santé mentale et/ou d'alcoolisme et tenter de dégager les solutions les plus appropriées à leur situation professionnelle.

D'autres prises en charge ont été effectuées en collaboration avec le SSAPL et notamment un déplacement au domicile d'un agent provincial dans le cadre d'une conciergerie.

■ Prévention du suicide

Le suicide est une réalité qui émeut l'opinion publique. Depuis une dizaine d'années, des cas fortement médiatisés mettent en évidence l'importance du phénomène. Le travail peut être un facteur de risque. Le suicide ou la tentative de suicide est un événement extrême qui porte atteinte à la vie humaine. Il n'y a pas de portrait-type de la personne suicidaire. Le geste suicidaire résulte de la rencontre entre une personnalité, des facteurs extérieurs (affectifs, environnementaux, socio-professionnels...) et éventuellement, un événement déclenchant. La personne qui adopte ce comportement présente toujours un état de souffrance et le geste, à l'instant où il est posé, représente, pour elle, la seule porte de sortie. Ce geste n'est jamais anodin. Il est interpellant pour autrui et peut provoquer pour l'entourage des réactions post-traumatiques et générer des souffrances.

Dans le contexte professionnel, les risques psycho-sociaux qui pourraient en découler (stress, épuisement,...) ont des effets sur les collègues et peuvent se traduire par de l'absentéisme, de la démotivation, voire même une désorganisation du travail. La prise en considération desdits risques psycho-sociaux s'inscrit dans la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. L'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail précise les obligations de l'employeur en la matière. Dans le cadre du système dynamique de gestion des risques, l'employeur, avec l'aide du conseiller en prévention, identifie les situations qui peuvent engendrer une charge psychosociale. Sur base de cette analyse des risques, il détermine les mesures à prendre pour la prévenir et la gérer.

La Province de Liège soucieuse depuis longtemps de cette problématique n'a pas attendu pour mettre sur pied, dès 1992, la Commission provinciale de prévention du suicide (Département des Affaires Sociales).

En 2000, elle mettait en place une équipe de première intervention (E.P.I.), pour les écoles de tous les réseaux confondus et puis étendait l'action de l'E.P.I. aux entreprises, en collaboration avec le CITES-Clinique du stress.

Dans cette continuité, le Collège provincial, attentif au bien-être au travail, décidait en séance du 22 décembre 2011 de mettre en place une procédure interne à appliquer face à une situation de suicide.

En séance du 11 juillet 2013, le collège provincial a marqué son accord sur le projet de procédure interne d'intervention face à une situation de suicide, fruit d'un groupe de travail transversal composé d'un médecin psychiatre, d'un conseiller en prévention spécialisé du SPMT, des 2 personnes de confiance, du SIPP, de représentants du SSAPL, du Département des Affaires Sociales et du service GRH. Cette procédure a été élaborée dans le but d'aider la ligne hiérarchique à agir avec rapidité et pertinence et ainsi de prévenir au mieux les effets dommageables. La Directrice générale provinciale, chef du personnel provincial et l'Equipe de Première Intervention à destination du personnel provincial, placée sous la supervision médicale d'un psychiatre, sont des acteurs clés dans le déroulement de la procédure. La présentation de la Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales permet de mettre en évidence les missions de prévention de ladite Cellule.

La procédure interne d'intervention face à une situation de suicide a été transmise aux chefs de secteur via un courrier à la signature de Madame la Directrice générale provinciale à charge pour eux de communiquer l'information vers la ligne hiérarchique placée sous leur autorité. Elle a également été mise en ligne sur l'Intranet provincial. Un article dans l'«Entre nous» n°31 de septembre 2013 était consacré à la présentation de de la Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales et aux missions des agents provinciaux qui y fonctionnent.

Lors de la deuxième session de formation en management humain et communication à l'intention du personnel d'encadrement de l'Administration provinciale qui a débuté en 2014 (voir point formations continuées supra), la Cellule de Prévention du suicide présente ses différentes missions (prévention, postvention, réseau « sentinelles », ...) et la procédure à mettre en place face à une situation de suicide, de tentative ou de menace de suicide sur le lieu de travail ou en dehors du lieu de travail. Par ailleurs, en juin 2014, un article similaire à celui paru dans l'«Entre-nous» n°31 de septembre 2013, a été publié dans l'«Echotier», journal interne destiné au personnel provincial enseignant, afin de présenter l'EPI et de sensibiliser ce personnel à la prévention du suicide.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la procédure, en 2014, il y a eu **23** interventions de l'EPI auprès d'agents provinciaux dont **14** à la demande du supérieur hiérarchique et **6** de ces interventions ont été faites en collaboration avec la Cellule processus RH.

■ Lutte contre les assuétudes

En séance du 10 juillet 2008, le Collège provincial décidait de mettre en place une politique préventive en matière d'alcool et de drogues sur les lieux de travail et de constituer un groupe de travail transversal à cet effet.

En séance du 9 septembre 2010, le Collège provincial marquait son accord de principe sur un **Plan de Prévention et de Gestion des dysfonctionnements professionnels ponctuels ou chroniques liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail**. Ce plan impliquait des modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au Règlement général organique des Services provinciaux qui

ont été intégrés au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux par résolution du Conseil provincial du 26 mai 2011.

Afin de soutenir ledit Plan, différentes **actions de sensibilisation** spécifiques en fonction des différents publics cibles à savoir les agents provinciaux occupant un poste à responsabilité, le personnel provincial et les représentants syndicaux, ont été menées (séance d'information, campagne d'affichage dans tous les établissements provinciaux, newsletter, articles dans l'«Entre-nous»). De plus, les responsables d'établissement ou de service ont été invités, suite à la séance d'information du 30 novembre 2012, à organiser une réunion de service avec l'ensemble des agents placés sous leur autorité afin de les informer sur la nouvelle ligne de conduite par rapport aux dysfonctionnements professionnels liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail.

Enfin, le personnel d'encadrement a été invité, sur base volontaire, à participer à une **formation pratique** complémentaire en groupes restreints, organisée par le SPMT, en vue de lui permettre de s'exercer à la mise en application de la procédure, plus spécifiquement à la phase d'entretien avec la personne présentant des dysfonctionnements identifiés.

En 2014, outre les demandes de renseignements complémentaires, la Cellule processus RH a assisté la ligne hiérarchique dans l'information et/ou la mise en œuvre de cette procédure (**15** interventions).

Par ailleurs, l'attaché psychologue de la Cellule processus RH participe activement au 2ème cycle de formation en management et communication destinée au personnel d'encadrement (voir point *formations continuées* supra) pour présenter le Plan interne de prévention et gestion des dysfonctionnements professionnels liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail.

Enfin, le chapitre XI du nouveau règlement de travail du personnel provincial non enseignant adopté par le Conseil provincial en séance du 30 avril 2014 est consacré aux interdictions et à la gestion des dysfonctionnements professionnels liés à la consommation d'alcool et de drogues.

■ **Système dynamique d'évaluation et de gestion des risques**

Une des remarques formulées par l'Inspection du Contrôle du Bien-être au travail suite à sa visite réalisée en décembre 2013 et janvier 2014 (voir point accueil des nouveaux agents supra) concernait le système dynamique d'évaluation et de gestion des risques et plus spécialement, le fait que certaines analyses de risques des postes de travail présents au sein de l'Institution provinciale n'ont pas été réalisées alors qu'il s'agit d'une responsabilité de l'employeur et de la ligne hiérarchique. Par conséquent, la Province de Liège a été invitée et s'est engagée à prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent en application des dispositions réglementaires en la matière (articles 7, 8 et 9 de l'Arrêté royal du 27 mars 1998 relatif à la politique de bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail).

Pour réaliser l'analyse des risques et les mesures de prévention de chaque poste de travail occupé par les collaborateurs provinciaux non enseignants au sein de l'Institution provinciale, la Cellule Processus RH et la Direction de SPMT-ARISTA (ex-SPMT) et du SIPP ont collaboré à asseoir une méthodologie de travail.

Sur base des dispositions de l'AR du 28 mai 2003 relatif à la surveillance de santé des travailleurs et de l'AR du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, la cellule processus RH, en accord avec le SIPP, a élaboré une fiche sécurité type qui s'appliquerait à toutes les fonctions présentes à la Province de Liège. Cette fiche est composée de deux parties, à savoir l'analyse des risques et les mesures de prévention et de protection à prendre

en fonction de l'analyse de risques et se clôture par différents cadres réservés aux supérieurs hiérarchiques du travailleur (N+1 et N+2), au responsable de l'établissement, au conseiller en prévention-médecin du travail et au responsable du SIPP.

Ensuite, 55 « métiers risques » ont été identifiés sur base des 200 fonctions reprises dans le statut administratif du personnel non enseignant. A titre d'exemple, le « métier risque » agent administratif reprend 72 grades provinciaux allant de celui d'auxiliaire d'administration à celui de Directeur Général, fonctions qui sont soumises aux mêmes risques de maladies professionnelles et donc reprises dans un seul et même « métier-risque ».

Suite à l'identification des 55 métiers, ont été définis les risques de maladies professionnelles encourus pour chacun de ces métiers dans des conditions normales de fonctionnement. Ce travail a pu être réalisé grâce à la collaboration du SPMT. Les risques ainsi définis sont les risques minimum communs à tous les collaborateurs exerçant le même « métier-risque ». Ce travail a permis de compléter la 1ère partie (analyse de risques) de la fiche sécurité pour les 55 « métiers risques ». Ces 55 fiches ont ensuite été envoyées au responsable du SIPP afin qu'il complète la deuxième partie (mesures de prévention et protection) de chaque « fiche sécurité » au regard des risques d'accidents professionnels.

En séance du 25 septembre 2014, le Collège provincial a pris connaissance du rapport de la Cellule processus RH concernant l'élaboration de « fiches sécurité » pour l'ensemble des collaborateurs provinciaux (personnel non enseignant), comprenant l'analyse des risques et les mesures de prévention de chaque poste de travail et a marqué son accord sur la méthodologie proposée.

Afin de répondre aux prescrits réglementaires en la matière, les 55 « fiches-sécurité » ont été validées et visées par la Directions des services interne et externe pour la prévention et la protection au travail et soumises au Comité spécial de concertation exerçant les missions confiées, dans les entreprises privées, aux Comités pour la Prévention et la Protection au Travail.

Par le biais d'un courrier adressé aux Chefs de secteur, il a été demandé à la ligne hiérarchique de réaliser l'analyse des risques de chaque poste de travail. Dans un souci de bonne gestion des finances provinciales, les différents documents techniques (le relevé des métiers par rapport aux risques encourus, le tableau récapitulatif des risques de maladies professionnelles par métier et les 55 fiches sécurité de base) ont été mis à disposition de la ligne hiérarchique par le biais de l'Intranet provincial.

Le travail qui a été effectué préalablement avec la collaboration des services pour la prévention et la protection au travail permet à la ligne hiérarchique de disposer d'une base qu'elle doit adapter si nécessaire en fonction de risques particuliers dans les conditions habituelles de fonctionnement. La ligne hiérarchique doit compléter et signer une « fiche sécurité » en deux exemplaires pour chaque collaborateur placé sous sa responsabilité et quand cela n'a pas déjà été fait, l'informer des risques et des mesures de prévention liés à son poste de travail. En cas d'adaptation de la « fiche sécurité » de base par la ligne hiérarchique, celle-ci devra être à nouveau validée. A noter également que cette « fiche sécurité » devra être mise à jour et les instructions requises fournies quand besoin est (nouveau collaborateur, nouveau risque, ...).

Un exemplaire de la « fiche sécurité » devra se trouver dans le dossier personnel du collaborateur au sein de l'Etablissement où il fonctionne, l'autre étant communiqué au SIPP en transitant par la Cellule processus RH quand il s'agit d'un nouvel agent provincial non enseignant.

Par ailleurs, le Chef de secteur devra veiller à disposer à tout moment d'une liste actualisée de son effectif sur base des résultats de l'analyse permanente des risques. Pour ce faire devra être annexée à chaque « métier risque » présent dans son secteur la liste nominative des collaborateurs concernés.

2.8. POLITIQUE DE DIVERSITE

■ **Présentation générale**

En séance du 9 octobre 2008, le Collège provincial marquait son accord sur la mise en place et le développement d'une politique de gestion de la diversité des ressources humaines au sein de la Province de Liège.

En séance du 1er juillet 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur un plan d'actions de gestion de la diversité des ressources humaines, les 4 critères principaux retenus suite à une enquête réalisée en collaboration avec le Centre de Recherche EGID de l'Université de Liège étant : l'âge, le genre, l'origine et le handicap, auxquels s'ajoutent ponctuellement d'autres critères comme la lutte contre l'homophobie.

La 1^{ère} action menée a consisté en une campagne de communication interne sous forme d'affiches et par le biais de l'«Entre-nous » afin de sensibiliser l'ensemble du personnel provincial à la diversité.

■ **Axe intégration des travailleurs handicapés**

Un des axes du plan d'actions est l'intégration des agents provinciaux en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante. En effet, lors de l'enquête « diversité » menée auprès de l'ensemble du personnel provincial, 83 agents (sur les 1900 questionnaires récoltés) avaient déclaré, sous le sceau de la confidentialité, souffrir d'un handicap.

Les actions menées depuis 2011 en matière de politique d'emploi des travailleurs handicapés ont largement contribué à favoriser l'intégration socio-professionnelle de la personne en situation de handicap au sein de l'Institution provinciale avec deux campagnes de sensibilisation menées avec tact, la désignation d'un agent relais au sein du service GRH, des contacts approfondis avec l'AWIPH et une synergie avec le Centre provincial de Réadaptation au Travail de Tinlot. Il en résulte que le nombre de postes de travail (exprimé en équivalents temps plein) occupés par des travailleurs handicapés est passé de 27 en 2010 à 68,50 en 2012.

A noter que le plan d'action diversité rencontrait en ce qui concerne l'intégration et l'occupation des personnes en situation de handicap les préoccupations du Gouvernement wallon qui, par arrêté du 27 mai 2009, imposait aux pouvoirs locaux (provinces, communes et associations de communes) un quota d'occupation de travailleurs handicapés de 0,5 ETP/20 ETP prévu au cadre du personnel (hors personnel enseignant, des services d'incendie, médical et soignant).

Le 26 février 2013 paraissait au Moniteur belge l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics. Ce nouvel AGW, entré en vigueur le 1er avril 2013, abroge et remplace notamment celui du 27 mai 2009 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, communes et associations de communes.

En séance du 19 décembre 2013, le Collège provincial prenait acte de ces nouvelles dispositions réglementaires en matière d'occupation des travailleurs handicapés dans les pouvoirs locaux.

Certains points de cette nouvelle réglementation en ce qu'elle s'applique à la Province de Liège sont à souligner.

Sont concernés par ces nouvelles dispositions :

- le personnel enseignant non subventionné ;
- le personnel non-enseignant à l'exception du personnel médical et soignant.

Une nouvelle catégorie importante de travailleurs est prise en considération pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Il s'agit des agents qui bénéficient à leur demande d'un **aménagement raisonnable** des conditions de travail en raison d'une situation de handicap qu'ils soient ou non reconnus par l'AWIPH. Les aménagements raisonnables sont des mesures concrètes prises par l'employeur pour permettre à un travailleur en situation de handicap de participer de façon égale à une activité de la sphère professionnelle. Ces aménagements peuvent être de nature matérielle (fourniture de matériel spécifique, adaptation des outils et/ou du lieu de travail) ou organisationnelle (ex : révision de la définition de fonction, soutien lors de l'accomplissement des tâches, aménagement des horaires,...). Ces dispositions peuvent avoir été financées sur fonds propres ou avec l'aide de l'AWIPH ou d'un organisme assimilé. Elles doivent avoir fait l'objet d'une demande explicite de la part des travailleurs en raison d'une situation de handicap.

La base de calcul de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés est modifiée.

L'ancien AGW du 27 mai 2009 imposait aux pouvoirs locaux (provinces, communes et associations de communes) un quota d'occupation de travailleurs handicapés de 0,5 ETP/20 ETP prévu au cadre du personnel (hors personnel enseignant, des services d'incendie, médical et soignant). En application de ces anciennes dispositions, la Province de Liège avait l'obligation d'occuper des travailleurs handicapés à raison de 62 ETP et en occupait 68,50 en ETP, sur base du dernier relevé communiqué à l'AWIPH en juin 2012.

L'AGW du 7 février 2013 impose un **taux (minimum) d'occupation de travailleurs handicapés correspondant à 2,5% de l'effectif déclaré à l'ONSS-APL**, en termes de nombre d'ETP. Le personnel médical et soignant continue à être exclu de ce calcul. Par contre le personnel enseignant déclaré à l'ONSS-APL (personnel non subventionné) doit être pris en considération.

Par ailleurs, les **agents provinciaux** concernés (personnel enseignant non-subventionné et personnel non enseignant hors personnel médical et soignant) **doivent désormais être informés de l'obligation pour la Province de Liège d'employer un nombre de travailleurs handicapés fixé à 2,5 % de son effectif et des dispositions dont ils peuvent bénéficier, notamment en termes d'aménagements raisonnables des conditions de travail.**

A cet effet, un courrier d'information qui rappelle en sus la collaboration mise en place avec l'AWIPH depuis 2010 leur a été transmis par la Direction des Ressources Humaines en date du 23 décembre 2013 via les différentes Directions qui doivent le leur communiquer contre accusé de réception.

En ce qui concerne les nouveaux agents provinciaux non-enseignants, ce courrier leur est remis à la signature de leur contrat de travail à la Direction Générale Transversale contre accusé de réception et en ce qui concerne les enseignants non subventionnés, il a été demandé à la Direction Générale de l'Enseignement de le leur communiquer.

Enfin, **un point de la situation** en matière d'occupation des travailleurs handicapés **doit être établi tous les deux ans et communiqué à l'AWIPH** pour le 31 mars au plus tard et au Conseil provincial sur base de la situation au 31 décembre de l'année prise en considération. Par résolution du 30 avril 2014, le Conseil provincial de Liège prenait connaissance du **rapport périodique** en matière d'occupation des travailleurs handicapés basé sur la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2013 récapitulée ci-après.

Au 31 décembre 2013, l'effectif du personnel de la Province de Liège à prendre en considération (effectif déclaré à l'ONSS-APL, en termes de nombre d'ETP, hors personnel médical et soignant) était de 2.734,12 ETP. Sur base de cet effectif, le **quota réglementaire d'occupation de travailleurs handicapés, soit 2,5 % de cet effectif, s'élève à 68,35 ETP**. A cette même date, **avec 132,77 postes de travail (en ETP) occupés par des travailleurs handicapés et catégories assimilées, la Province de Liège satisfait au quota réglementaire imposé** par le nouvel AGW du 7 février 2013. A noter que le prochain rapport périodique devra être établi pour le 31 mars 2016 au plus tard, sur base de la situation de la Province de Liège au 31 décembre 2015.

En 2014, la Cellule Processus RH a continué à être active dans les nombreux rendez-vous « Analyse-Ecoute » et les rendez-vous avec l'ergonome de l'AWIPH pour l'amélioration du poste de travail d'agents provinciaux en situation de handicap (± 160 rencontres dans ce contexte).

Quatre stagiaires ont fonctionné sous contrat d'adaptation professionnelle dans divers services provinciaux et un d'entre eux a été engagé à la Province dans les liens d'un contrat de travail à l'issue de son stage.

Par ailleurs, une jeune personne en situation de handicap, avec l'appui de deux organismes agréés par l'AWIPH avait manifesté, auprès de la Cellule processus RH, le vif souhait de pouvoir effectuer bénévolement une activité valorisante et socialement utile au sein des services provinciaux. Dès lors, en séance du 13 novembre 2014, le Collège provincial a marqué son accord sur sa désignation pour fonctionner à titre purement volontaire au sein du Département des Systèmes d'Information, dans le cadre de la loi du 3 juillet 2005 relative au volontariat, afin de lui permettre de faire une expérience d'intégration en milieu professionnel sans les contraintes d'horaire ni de rendement qui y sont liées eu égard à sa situation de handicap.

Enfin, deux candidats ont pu bénéficier d'une adaptation des épreuves aux contraintes liées à leur handicap lors d'un examen de recrutement par appel public organisé par la Province.

A noter que le montant global des subsides AWIPH perçus en 2014 par la Province de Liège à titre de primes d'intégration et/ou de compensation et à titre d'intervention dans les indemnités de formation versées aux stagiaires fonctionnant sous contrat d'adaptation professionnelle s'élève à 571.462,25 €.

■ **Axe genre**

L'exposition « La lutte contre l'homophobie, un engagement provincial pour un combat mondial », ludique et didactique, réalisée en 2011 par LaLucarne.org asbl en collaboration avec la Cellule processus RH, avait pour objectif de lutter contre l'homophobie en démystifiant l'homosexualité. Le contenu, décliné sur 5 Banner-up, expliquait en langage clair et accessible ce qu'est vraiment l'homosexualité. En 2014, l'exposition a été utilisée lors des séances d'accueil des nouveaux agents provinciaux (voir point accueil des nouveaux agents supra) et par LaLucarne.org lors d'un événement programmé la veille de la Journée nationale contre l'homophobie du 17 mai.

Par ailleurs, la Cellule processus RH est à l'origine d'une autre action concernant l'axe genre. Il s'agit de l'élaboration d'une newsletter reprenant le relevé de tous les stages organisés par la Province et plus particulièrement par les Services provinciaux des Sports et de la Jeunesse et par le Musée de la Vie Wallonne pendant les vacances scolaires. Grâce à cette newsletter, les agents provinciaux reçoivent une information complète et ce, avant la diffusion au public.

Enfin, comme chaque année, le Service Provincial d'Égalité des Chances a répondu en 2014 à un appel à projet émanant de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin d'organiser comme en 2013 le projet « Girls Day, Boys Day – choisis ton métier sans préjugé ! ». Ce projet, coordonné entièrement par ce service, est destiné aux élèves

de l'enseignement secondaire de la province de Liège, tous types de réseaux confondus et a pour objectif d'élargir les horizons professionnels des jeunes et de lutter contre les idées préconçues quant à l'exercice de certains métiers. Il s'agit de démontrer, par exemple, que les hommes peuvent s'épanouir dans des métiers de la petite enfance ou que les femmes peuvent mener leur carrière dans la construction. Dans ce cadre, en collaboration avec le Centre d'Education et de Formation en Alternance de Verviers la Cellule processus RH a mis sur pied et mené l'animation sur les stéréotypes liés au genre destinée à des élèves de ce Centre qui s'est déroulée les 25 mars et 1er avril 2014.

■ Axe âge

Comme en 2013, cet axe a, cette année encore, été plus particulièrement porté par le Service de gestion pécuniaire du personnel retraité. En effet, suite aux importants changements apportés par les lois du 28 novembre 2011 et du 13 décembre 2011 concernant les pensions du secteur publics, ce service avait organisé en 2013 des séances d'informations à destination des agents statutaires de 50 ans et plus afin de tenter de répondre à toutes les questions que ceux-ci pouvaient se poser quant à leur future pension. Dans la continuité de la démarche ainsi entamée et vu le succès rencontré par ces premières séances d'informations, **8** nouvelles séances ont été organisées en 2014 à l'attention des futurs pensionnés provinciaux mais également des membres des secrétariats d'établissements provinciaux en charge des dossiers du personnel provincial. Ces dernières, auxquelles ont participé plus de **260** agents, ont eu lieu au cours du mois de mai dernier au sein de divers Instituts provinciaux à Huy, Seraing et Verviers et d'autres séances seront organisées durant l'année 2015.

2.9. MISE EN ŒUVRE D'UN POINTAGE INFORMATISE

Lors du dernier trimestre 2012, la Cellule Processus RH a intégré le groupe de travail en charge de la mise en œuvre d'un système de pointage informatisé au sein de l'ensemble des établissements de la Province et destiné aux agents provinciaux non enseignants.

Ce projet porté par Madame la Directrice générale provinciale a été élargi au cours de l'année 2013 à un projet de la gestion du temps dans sa globalité. En effet, il ne se réduit pas à l'enregistrement des prestations mais englobe également la gestion des présences et absences de l'ensemble des agents provinciaux.

Le groupe de travail est constitué d'agents de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Systèmes d'Information et co-dirigé par les deux Directeurs.

Il s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Collège provincial en matière de simplification administrative puisque son objectif est de mettre en place une gestion du temps cohérente et harmonieuse pour l'ensemble des agents provinciaux.

Il ne s'agit pas ici d'imposer de manière radicale un seul et même horaire pour l'ensemble des agents provinciaux mais bien d'implémenter un outil de gestion adapté aux réalités de chaque établissement dans une même logique, une même cohérence.

C'est la raison pour laquelle le groupe de travail rencontre les établissements un à un afin d'analyser les horaires pratiqués au regard des postes de travail existants et des besoins des services. Ce travail est effectué en parfaite collaboration avec chaque direction et l'aide de leur secrétariat.

Parallèlement à cet objectif global de cohérence à tous les établissements, le projet poursuit un objectif plus concret qui est de mettre à disposition de chaque agent un outil lui permettant de gérer de manière responsable ses présences et absences à la Province.

En ce qui concerne les chefs d'équipe, cet outil leur permet également de gérer les présences et absences de leur équipe.

Quant aux directions d'établissement, elles ont la charge de déterminer de manière globale les horaires et dérogations à affecter à chacun des postes occupés par leurs agents.

Enfin du point de vue technique, cet outil est régi par 3 systèmes d'information qui communiquent entre eux : *Ulisweb* qui reprend notamment l'organigramme utilisé pour la GED, *UlisCS* qui reprend l'ensemble des données administratives des données personnelles et enfin *Mon Intranet*. Seul Mon Intranet est accessible aux agents et à leur responsable hiérarchique.

A noter que l'introduction du pointage informatique donne la possibilité de répondre aux demandes d'informations par des organismes tels que l'ONSS-APL ce qui ne pouvait être fait jusqu'à présent.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a apporté sa contribution dès l'entame du projet de pointage informatisé. La Cellule cadres-statut-projets a analysé et fourni à la Direction des Systèmes d'Information et au Service Général d'Informatique de l'Université de Liège (SEGI) tous les éléments statutaires et légaux portant sur la gestion du temps de travail en vue de construire l'application dans Mon Intranet et les développements ULIS. Elle a ensuite rendu divers avis techniques au cours de l'élaboration desdits outils. En effet, ceux-ci doivent permettre une application rigoureuse des dispositions statutaires et légales. Par ailleurs, en fonction du déploiement du pointage informatisé dans les différents services, la Cellule cadres-statut-projets est consultée pour définir ou préciser les modalités d'application des règles aux situations spécifiques rencontrées auprès des services. La contribution de la Cellule Processus RH quant à elle consiste en un rôle de coordinateur et de facilitateur dans la mise en place de ce système.

En 2013, l'application avait été développée au Musée de la Vie Wallonne, au Service provincial des Bâtiments, dans les services incorporés au Charlemagne (à l'exception de la FTPL), au Complexe provincial des Hauts-Sarts, au Palais provincial, dans tous les services dépendant du Greffe provincial, au Bureau des Relations Extérieures de Liège, à la Maison des Langues, au Département des Systèmes d'Information et à la Direction des Ressources Humaines.

En 2014, elle a été développée à l'ensemble des services de la Direction Générale Transversale, de l'espace Beeckman, de l'Institut provincial Ernest Malvoz, à la Cellule supracommunauté ainsi qu'à la Direction Générale de l'Infrastructure et de l'Environnement. Parallèlement aux implantations pratiques dans les bâtiments, une formation accompagnée d'un guide pratique a été dispensée au service de gestion administrative du personnel afin de transférer l'encodage de données RH de la DSI vers la DRH. Un travail a été également réalisé pour développer un ensemble de rapports destinés aux responsables hiérarchiques afin de compléter leurs outils managériaux (les rapports relatifs aux absences, aux récupérations et aux arrivées tardives).

886 agents sont soumis à la gestion informatisée au 31 décembre 2014. Ce projet se poursuivra en 2015 de manière à tendre vers les nouveaux objectifs du règlement de travail à savoir l'harmonisation des règles dans un souci d'équité.

2.10. DEVELOPPEMENT D'UN ESPRIT D'ENTREPRISE PROPRE AU SERVICE PUBLIC

En séance du 21 octobre 2010, le Collège provincial avait marqué son accord sur la mise en place d'un **partenariat avec l'Opéra Royal de Wallonie (ORW)**, pour la saison 2010-2011, au profit des agents et retraités provinciaux (enseignants et non-enseignants). Cette collaboration a permis de proposer au personnel 1.200 places à des tarifs préférentiels pour quatre spectacles d'opéra parmi les plus populaires du répertoire.

Cette initiative avait pour objectif de stimuler un esprit d'entreprise propre à notre Institution. En effet, ces spectacles d'opéra ont permis aux agents provinciaux d'une part, de découvrir ou de retrouver le monde magique de l'Opéra dans le cadre unique du Palais-Opéra de Liège et de favoriser leur accès à la culture et donc au monde qui les entoure et d'autre part, de se rencontrer dans un contexte autre que le milieu du travail ce qui a permis de créer ou resserrer les liens entre eux. Ces spectacles d'opéra ont rencontré un vif succès.

Par conséquent, le Collège provincial a réitéré le partenariat avec l'Opéra Royal de Wallonie pour la saison 2011-2012 et pour la saison 2012-2013. En 2013, la Collège provincial a reconduit la collaboration avec l'Opéra Royal de Wallonie pour la saison 2013-2014 et étendu celle-ci au monde théâtral et musical que la Province de Liège soutient depuis de nombreuses années, en l'occurrence avec l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège (OPRL) et avec le Théâtre de Liège.

De plus, afin d'élargir encore le panel des spectacles culturels proposés aux agents et retraités provinciaux, il a décidé de mettre à leur disposition 250 places à prix réduit pour 5 spectacles humoristiques de la saison 2013-2014 qui se dérouleront au Forum de Liège.

Le panel des spectacles proposés ayant été élargi, si certains spectacles de la saison 2013-2014 ont rencontré un vif succès, d'autres ont connu un succès plus mitigé. Néanmoins, la mise à disposition de ces places a permis aux agents provinciaux d'approcher le monde culturel sous différentes facettes et de se rencontrer dans un contexte autre que le milieu de travail ce qui permet de créer ou de resserrer les liens entre eux. Ces initiatives s'inscrivent donc parfaitement dans la stimulation d'une culture d'entreprise. Par conséquent, le Collège provincial a marqué son accord sur la reconduction de la collaboration avec l'ORW, l'OPRL, le Théâtre de Liège et le Forum de Liège pour la saison 2014-2015 et 1.150 places de spectacle à prix réduit ont été mises à disposition des agents et retraités provinciaux.

Dans le cadre des fêtes de Wallonie, le Service des Sports de la Province de Liège en collaboration avec BNP Paribas Fortis organisait le **jogging « La Forme du Cœur »** qui s'était déroulé le 19 septembre 2010 dans les rues de Liège. A cette occasion, la Direction des Ressources Humaines avait eu l'idée que soit mis sur pied un **programme d'entraînement de préparation au jogging** pour les personnes désireuses d'y participer (agents provinciaux et membres du personnel de chez BNP Paribas Fortis). Celui-ci s'est déroulé du 17 mai au 15 novembre 2010 au Complexe sportif de Naimette-Xhovémont. De plus, les membres du personnel provincial qui s'entraînaient pour ce jogging pouvaient bénéficier gratuitement d'examens médicaux d'aptitude sportive effectués par le Service des Consultations de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Cette initiative a rencontré un vif succès et permis aux différents participants de tisser des liens entre eux, d'apprendre à se connaître tout en améliorant leur bien-être par la pratique d'un sport, ce qui s'inscrit parfaitement dans le développement d'un esprit d'entreprise par le sport. Dès lors, le Collège provincial a marqué son accord sur la poursuite des séances d'entraînement.

Quatre années après le lancement du projet et suite à la mise en place du « Guichet du Sport de la Province de Liège » en septembre 2013, la Direction des Ressources Humaines a estimé utile de revoir la formule et de proposer une offre différente aux agents provinciaux de manière à attirer de nouveaux participants. L'année 2014 a donc été marquée par le passage de cette organisation

de la Direction des Ressources Humaines qui avait impulsé ce projet au Service des Sports qui a amené d'autres perspectives. Et depuis le mois de janvier 2014, trois activités sportives sont proposées aux agents provinciaux en l'occurrence un accès gratuit à une initiation au Golf de Liège-Bernalmont encadré par un moniteur spécialisé, un accès gratuit de 3 x 1 heure avec un partenaire au choix au Centre Provincial de Formation de Tennis de Huy et un entraînement gratuit hebdomadaire au jogging pour coureurs débutants ou chevronnés, encadré par des moniteurs au Parc de la Boverie à Liège.

CONCLUSIONS

Voici un aperçu non exhaustif des projets menés par la Direction des Ressources Humaines dans le courant de cette année 2014.

Soulignons que de nombreux projets sont réalisés avec la collaboration de différents services provinciaux en fonction des thématiques développées mais aussi que la Direction des Ressources Humaines participe régulièrement à des groupes de travail interprovinciaux (groupe de travail RH de l'Association des Provinces Wallonnes) afin d'enrichir la qualité de ses projets.

L'amélioration des performances de l'administration passe par l'implication des agents provinciaux et la Province de Liège continue à développer une gestion des Ressources Humaines dynamique et constructive.

*« On ne peut agir efficacement qu'en travaillant de concert. »
(Edmund Burke)*



Province
de Liège

Rapport d'activités

**CELLULE FONDS
EUROPEENS**

1. INTRODUCTION

En sa séance du 25 octobre 2012, le Collège provincial a décidé de créer la Cellule « Fonds Structurels Européens » en vue de développer une politique structurée de recherche de subsides européens et permettre ainsi d'alléger le budget provincial dans la concrétisation de projets d'envergure.

Composée de 7 agents dont un détaché à la Région Wallonne et un partiellement détaché à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin, la Cellule Fonds Européens centre ses missions sur :

- l'analyse des programmes de financements européens ;
- un rôle de veille active et dynamique ;
- l'identification des programmes pertinents pour la Province de Liège ;
- le soutien technique aux services provinciaux au niveau du montage de projets ;
- le développement et le maintien du lien avec la Fondation Eurégio Meuse-Rhin.

Formation continue


Pour mener à bien les missions telles que décrites ci-dessus, les agents de la Cellule ont suivi une formation spécifique à Paris, dispensée par « Welcome Europe ».

Outre ces formations spécifiques, la participation régulière aux « Infodays » organisés par la Commission Européenne, aux présentations de la Région Wallonne et du S.P.W., au Comité de suivi de l'asbl Partenalia, aux divers colloques et séminaires dans des domaines aussi variés que complexes sont autant d'outils nécessaires à la formation continue des agents de la Cellule.

C'est d'autant plus utile dans le cadre de la nouvelle période de programmation des financements européens qui s'étend de 2014 à 2020.

2. EUREGIO MEUSE-RHIN

2.1. STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

Statut	Stichting (Fondation) créée en 1978	
Siège	Postbus 1310 – 6201 Maastricht (Pays-Bas)	
Objet	Supprimer les entraves douanières, établir et favoriser des contacts entre citoyens, améliorer la relation entre les institutions, entreprises et organisations	
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Province du Limbourg Néerlandais ▪ la Province du Limbourg Belge ▪ la Province de Liège ▪ la Régio Aachen ▪ Communauté germanophone de Belgique. 	
Comité Directeur	20 membres issus des différentes régions partenaires, dont le Gouverneur de la Province de Liège et le Député provincial Paul-Emile Mottard - 4 réunions par an.	
Présidence	Présidence tournante tous les 3 ans, la période actuelle est présidée par la Communauté Germanophone de Belgique.	

2.2. ACTIVITES 2014

■ **EMR 2020**

Le projet « EMR 2020 » a pour objectif de concevoir un plan de développement eurégional à l'horizon 2020. Il vise à renforcer la coopération transfrontalière et à rendre optimales les conditions de vie et de travail des citoyens et des entreprises en termes d'économie et d'innovation, de santé, d'emploi, d'éducation, de sécurité, de mobilité, de culture, de tourisme, etc.



■ **BIOMEDICA 2014**

Le salon « Biomedica » a pour ambition de devenir l'un des événements phare consacrés aux biotechnologies et aux sciences du vivant en Europe. Il s'agit d'un congrès annuel qui se distingue par la qualité de ses conférences, son caractère international et les nombreuses opportunités de réseaux qu'il offre. Il est le résultat d'une collaboration eurégionale fructueuse entre BioLiège-Ulg, LifeTec Aachen-Juelich, LifeTecZone Nederland et LifetechLimburg.be.

Ce salon s'organise conjointement et prend place successivement à Aachen, Maastricht et Liège. Les 17 et 18 juin 2014, la 8^{ème} édition du salon a eu lieu au MECC de Maastricht.



3. FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

3.1. FEDER (FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL)

La mission principale du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) est de participer au financement des programmes de développement local présentés par les Etats membres à la Commission européenne. Ce fonds vise en particulier à réduire les déséquilibres régionaux et l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions qui composent l'Union Européenne.

■ **Appel à projets 2014**

L'appel à projets s'est déroulé du 14 mars au 15 mai 2014 et la Cellule Fonds Européens a contribué au dépôt de deux projets, issus de services provinciaux et intégrés dans deux portefeuilles de projets distincts : le projet FOOD HUB initié par l'Ecole Provinciale Postsecondaire d'Agriculture, dans le portefeuille « Requalification 2020 de la Vallée Sérésienne », et le projet Pôle de développement Culturel, dans le portefeuille « Requalification du Quartier d'Outremeuse et du Site de Bavière ».

■ **Urbact III**

URBACT est un programme européen d'échanges pour un développement urbain durable. Il existe depuis 2002 et ses projets bénéficient d'un cofinancement de la part de la Commission européenne à travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

3.2. FEDER - COOPERATION TRANSFRONTALIERE (INTERREG)

La coopération territoriale européenne joue un rôle central dans la construction d'un espace européen commun et le programme INTERREG de l'Eurégio Meuse-Rhin est un programme d'initiative de la Commission européenne financé par le FEDER (le Fonds Européen de Développement Régional). Les projets soutenus par les fonds INTERREG servent à renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union Européenne grâce à la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale.

Pour les programmes INTERREG, il faut distinguer trois types de programmations :

- 1) INTERREG-A : Coopération transfrontalière
 - EMR : au niveau du territoire eurégional
 - Grande Région : au niveau du territoire de la Grande Région (FR-BE-LU-DE)
- 2) INTERREG-B : Coopération transnationale des régions frontalières
- 3) INTERREG-C : Coopération interrégionale au sein de l'UE (Suisse + Norvège)

■ Interreg IV-A - EMR

Depuis 1991, toute une série de projets transfrontaliers ont été mis en œuvre sur le territoire de l'Euregio Meuse-Rhin grâce à l'aide des fonds INTERREG.



La Fondation Eurégio Meuse-Rhin, située à Eupen, est chargée de la gestion de ce programme. Pour la période de programmation 2007-2013, la Commission européenne a attribué à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin un budget de 72 millions d'euros pour le montage de projets transfrontaliers.

La réalisation de ces projets contribue au renforcement durable des structures socioéconomiques et socioculturelles de l'Eurégio Meuse-Rhin et améliore sa capacité concurrentielle tout en contribuant de manière importante à la qualité de vie d'environ 4 millions de citoyens dans l'Eurégio.

Les résultats (toujours provisoires) d'INTERREG IV-A de l'Eurégio Meuse-Rhin montrent que les défis que ce programme s'était lancés à l'époque ont été en grande partie relevés. On peut donc en conclure que la mise en œuvre des objectifs au niveau du contenu a dépassé les attentes.

■ Interreg IV-A – Grande Région

Le programme vise à renforcer la coopération transfrontalière par la réalisation de projets locaux et régionaux entre opérateurs issus des territoires qui composent la Grande Région : Wallonie-Lorraine-Luxembourg, Allemagne-Luxembourg-Communauté germanophone de Belgique, Sarre-Moselle-Lorraine-Palatina Occidentale.

Les champs d'action couverts par le programme INTERREG IV-A- Grande Région comprennent une multitude de thématiques : l'économie, l'aménagement du territoire, la culture et le tourisme, l'environnement, ou la santé pour n'en nommer que quelques-unes.



En avril 2014, le projet INTERREG IV-A Grande Région « De Charbon, d'Acier, de Sueur et de Feu – Opération de mise en culture événementielle du patrimoine industriel commun de la Grande Région », dont l'ASBL Moselle Arts Vivants est premier bénéficiaire et le Département Culture de

la Province de Liège, opérateur partenaire, a été officiellement approuvé par le Comité de Sélection du programme INTERREG IV-A Grande Région.

■ **Interreg V-A – EMR (2014-2020)**

Dans le cadre de la prochaine programmation INTERREG V-A (Euregio Meuse-Rhin) 2014-2020, une « Task Force » composée des représentants des Etats membres et des régions partenaires s'est réunie bimensuellement depuis près de trois ans afin d'élaborer les fondements de cette programmation pour les sept prochaines années.

Sa mission première est la préparation du nouveau programme de coopération qui reprend les cadres de la coopération transfrontalière au sein de l'Euregio Meuse-Rhin dans le contexte de la politique de cohésion de l'Union Européenne.

Pendant la période 2014-2020, le programme Interreg V-A investira près de 193.000.000 € (-> 96 M € de part INTERREG [50%]) dans les régions et les villes de l'Eurégio Meuse-Rhin ainsi que dans l'économie réelle.

Les appels à projets devraient débiter à l'automne 2015 et la Province de Liège se doit d'être attentive aux opportunités concrètes que représente le programme de coopération INTERREG de l'EMR au regard des orientations thématiques qu'il couvre.

3.3. FSE - FONDS SOCIAL EUROPEEN

Le Fonds Social Européen (FSE) est l'un des Fonds structurels de l'Union Européenne. Il a pour objectif de réduire les écarts de richesse et de niveaux de vie entre les Etats membres de l'UE et leurs régions, et de promouvoir la cohésion économique et sociale.

Les aides communautaires sont accordées selon le principe du cofinancement. Cela signifie que toute action soutenue par le FSE doit l'être également par des financements publics de l'Etat-membre.

■ **Appel à projets 2014**

Comme pour le FEDER, l'appel à projets s'est déroulé du 14 mars au 15 mai 2014 et la Cellule Fonds Européens a contribué activement à l'élaboration et à la rédaction de deux portefeuilles de projets déposés par la Province de Liège ; le premier portefeuille « Inclusion socioprofessionnelle, solidarité et proximité » porté par l'Espace Qualité Formation (EQF) et le deuxième portefeuille « CAP Emploi en Province de Liège » porté par l'Ecole Provinciale Postscolaire d'Agriculture (EPPA).

4. AIDES DIRECTES DE LA COMMISSION EUROPEENNE

Complémentaire aux Fonds structurels, la Cellule Fonds Européens accorde une attention particulière aux programmes de financement intra-communautaires aussi appelées aides directes. Ces programmes sont pluriannuels et thématiques et concerne des domaines d'activités très variés rencontrant les compétences de notre Institution (Formation, Enseignement, Energie, Environnement, Mobilité, Santé, Affaires Sociales, Culture, etc...).

Un Programme Intra-communautaire est donc un instrument financier mis en place pour promouvoir un domaine d'activité sur le territoire des Etats membres. L'aide financière est directement versée aux différents acteurs qui répondent aux appels à projets lancés tout au long de la période de programmation.

Parmi les programmes communautaires significatifs eu égard aux activités de la Province de Liège, on retrouve, pour la période 2014-2020, les programmes suivants :

■ Principaux programmes

- **HORIZON 2020** : programme visant à financer des activités de recherche, de développement et d'innovation ;
- **ERASMUS +** : nouveau programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport ;
- **Europe créative** : programme favorisant le renforcement des capacités et la circulation transnationale des œuvres culturelles et la promotion de la diversité culturelle et linguistique en Europe ;
- **Droits et citoyenneté** : programme promouvant les droits découlant de la citoyenneté européenne, les principes de non-discrimination, d'égalité entre les femmes et les hommes et les droits de l'enfant ;
- **LIFE** : nouveau programme pour l'Environnement (et notamment la biodiversité) et l'Action pour le climat ;
- **EaSI-Emploi et Innovation Sociale** (intègre notamment les anciens programmes Progress et EURES) : subventions pour des projets visant notamment à soutenir l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique sociale et de l'emploi.

■ Collaboration avec l'asbl « PARTENALIA »

Depuis 2011, la Province de Liège est membre de l'asbl « PARTENALIA » dont l'objet est de faciliter la coopération territoriale entre les Autorités Locales Intermédiaires que sont par exemple les départements en France ou les Provinces en Belgique, Italie, Espagne...



Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Promouvoir auprès des membres des échanges, des actions et des méthodologies au niveau des politiques locales européennes dans des domaines d'intérêt communs ;
- Favoriser la participation de ses membres à des projets bénéficiant de financements européens et abordant des thématiques prioritaires communes.

■ 7° Programme Cadre – Recherche et Développement (PCRD)

Dans le cadre du 7° Programme-Cadre Recherche et Développement (PCRD), la Cellule Fonds Européens a été amenée à collaborer à plusieurs reprises avec la Direction Générale des Infrastructures.



Projet « BRICKER »



Le projet européen « BRICKER » a été accepté par la Commission Européenne et a débuté officiellement le 1^{er} octobre 2013. Il s'inscrit dans le 7° PCRD, « Intelligent Energy Europe » et plus spécialement dans l'axe visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics au moyen de techniques innovantes.

La Cellule Fonds Européens est chargée de la coordination administrative et financière de ce projet dont la durée est de 4 ans et qui requière rigueur et vigilance afin de percevoir le financement escompté.



Province
de Liège

Rapport d'activités

**SANCTIONS
ADMINISTRATIVES
COMMUNALES**

1. DESCRIPTIONS DES TACHES DU SERVICE

1.1. HISTORIQUE ET FONDEMENTS LEGAUX

■ **Création des sanctions administratives communales**

La loi du 13 mai 1999 a donné aux communes la capacité d'infliger des sanctions administratives visant à réprimer tout acte portant **atteinte à l'ordre public** ou constitutif d'un **dérangement public** (article 119bis de la Nouvelle loi communale).

La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (ci-après loi SAC) a opéré une réforme profonde des sanctions administratives communales (SAC). Elle est **entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014**. Sa mise en œuvre a nécessité de nombreuses adaptations pour les communes qui ont dû notamment effectuer une série de choix et, en fonction de ceux-ci, un ajustement des règlements généraux de police.

Actuellement, toutes les communes partenaires ne se sont pas encore positionnées sur ces choix qui définiront en partie le cadre des procédures applicables.

■ **Mise en place d'un régime de sanctions administratives pour les infractions environnementales**

En 2008, la Région wallonne a créé un régime de sanctions administratives, analogue à celui du 119bis mis en place précédemment, pour les infractions environnementales qu'elle a réparties en 4 catégories, classées en fonction de leur degré de gravité.

■ **Mise en place d'un régime de sanctions administratives pour les infractions de voirie**

Début 2014, la Région wallonne a mis en place un troisième régime de sanctions administratives dans le cadre du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale. Il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014. Ce régime crée de nouvelles infractions punissables par voie d'amende administrative (par exemple, la dégradation de voirie). Il intègre également dans son champ d'application un certain nombre d'infractions précédemment traitées exclusivement de manière administrative dans le cadre de la loi SAC et les transforme dès lors en infractions mixtes (par exemple, l'occupation privative de la voie publique ou l'affichage illicite).

1.2. LE RECOURS AU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL ET SES AVANTAGES

Soucieux du bien-être de ses habitants et désireux de répondre à une volonté de combattre le phénomène des incivilités, le Conseil provincial de Liège a décidé de mettre à la disposition des communes qui en font la demande un agent provincial afin d'exercer la mission de fonctionnaire sanctionnateur pour le compte de ces communes.

Le recours à un fonctionnaire sanctionnateur provincial offre les avantages suivants :

- le Fonctionnaire sanctionnateur provincial (ci-après FSP) est extérieur à la commune, ce qui garantit son **indépendance** et son **impartialité**, tant à l'égard de la population qu'à l'égard des Autorités.
- Il est un facteur d'**harmonisation**, tout en tenant compte de l'autonomie communale.

- Il est un expert qui **assiste et accompagne les communes** dans tous les aspects de la mise en œuvre des sanctions administratives (formation et information des agents de terrain, relecture des règlements communaux, etc.).
- Les **coûts** assumés par la commune sont **limités** puisque la mise à disposition du fonctionnaire provincial est facturée 12,50€ par procédure introduite, majorée de 30% du montant de l'amende **effectivement perçue par la commune** (il est évident que cette somme ne représente qu'une participation infime, compte tenu des frais salariaux et de fonctionnement engagés par la Province).
- A la clôture de l'année 2014, 45 communes recourent au Service des Sanctions administratives communales de la Province de Liège, tant pour les SAC que pour les infractions environnementales. Plus de la moitié d'entre elles ont accompli/entamé les démarches nécessaires en matière d'infractions de voirie.
- Cette compétence dote la Province de Liège d'une image **moderne et dynamique**, en rapport avec son temps et les préoccupations de sa population. Sa mise en place constitue un véritable **service rendu aux communes** qui ont de plus en plus de mal à appréhender la multitude de législations en vigueur et de procédures applicables. Elle participe à la **concrétisation de la supracommunalité**.

1.3. LE SYSTEME DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

Il faut désormais compter avec trois législations différentes qui se chevauchent et se ressemblent, sans toutefois être identiques. Une synthèse transversale permettra de clarifier la situation.

■ Les différentes catégories d'infractions

Les infractions traitables par les FS peuvent être classées en quatre grands ensembles :

- 1) **Les infractions purement administratives**, visées uniquement dans un règlement communal, telles que : divagation de chiens, non entretien de terrain, etc.
Ces infractions sont portées à la seule connaissance du FS pour traitement administratif.
- 2) **Les infractions mixtes**, étant à la fois des infractions pénales et des infractions administratives. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les infractions mixtes sont divisées en 3 sous-catégories :
 - Les infractions mixtes lourdes : coups et blessures volontaire, destruction de véhicule et injures publiques.
 - Les infractions mixtes légères : tapages nocturnes, voies de faits et violences légères, dégradations mobilière ou immobilières, etc.
 - Les infractions à l'arrêt et au stationnement.La procédure à suivre dépendra, d'une part, de l'infraction concernée et, d'autre part, de la conclusion ou non d'un protocole d'accord entre le Procureur du Roi et la commune.
- 3) **Les infractions environnementales**, infractions mixtes créées par le Code wallon de l'Environnement, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.
- 4) **Les infractions de voirie**, infractions mixtes créées par le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, telles que les dégradations de voirie, l'utilisation privative de la voie publique, l'affichage illicite, etc.

■ Types de sanctions administratives

Les **infractions purement administratives** et les **infractions mixtes** peuvent, aux termes de la loi SAC, donner lieu à 4 sanctions administratives :

- 1 L'amende administrative (maximum 350 €, 175 € pour les mineurs à partir de 14 ans) ;
- 2 La suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ;
- 3 Le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ;
- 4 La fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Seule l'amende administrative peut être infligée par le FS ; les 3 autres sanctions sont réservées au Collège communal (ou au Bourgmestre dans l'urgence).

Outre ces sanctions, il existe des mesures alternatives à l'amende administrative :

- La **médiation locale** définie comme une mesure permettant au contrevenant, grâce à l'intervention d'un médiateur, de réparer ou d'indemniser le dommage causé ou d'apaiser le conflit.
- La **prestation citoyenne** définie comme étant une prestation d'intérêt général effectuée par le contrevenant au profit de la collectivité.

La sanction administrative des **infractions environnementales** consiste en une amende. Une remise en état des lieux peut, le cas échéant, être prononcée par le FS.

Les minima et maxima de l'amende, tels que prévus par le législateur wallon, dépendent de la catégorie dans laquelle ce dernier a placé le comportement incriminé. Cette classification a été opérée en fonction de la gravité des faits. Ainsi, sans entrer dans les détails, et pour les seules amendes administratives « communales » :

- les infractions de 1^{ère} catégorie ne peuvent faire l'objet que de sanctions pénales ;
- les infractions de 2^{ème} catégorie, dont font partie les abandons de déchets, sont punissables d'une amende administrative de 50 à 100.000 € ;
- les infractions de 3^{ème} catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 50 à 10.000 € ;
- les infractions de 4^{ème} catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 1 à 1.000 €.

Enfin, les **infractions de voirie** sont séparées en deux groupes. Certaines sont punissables d'une amende administrative de 50 à 10.000 €, les autres d'une amende administrative de 50 à 1.000 €.

■ La procédure de sanction

Le FS n'a aucun pouvoir d'injonction, mais travaille en collaboration avec les différents acteurs de terrain (police, agents communaux, parquets, etc.).

Le FS est investi d'un pouvoir décisionnaire qui s'exerce à deux niveaux :

- 1^{er} niveau : Les verbalisants envoient leurs procès-verbaux/constats au FSP lequel, une fois en possession de ceux-ci, décide de l'opportunité des poursuites.
- 2^{ème} niveau : Le FSP décide, en tenant compte des éventuels moyens de défense fournis, de sanctionner ou non l'auteur de l'infraction.

1.4. AUTRES ACTIVITES DU FSP

La mission du FSP ne se limite pas au traitement des dossiers ; celui-ci informe, conseille et accompagne les communes dans l'exercice de leur fonction de police.

Il participe à l'élaboration et à la révision des règlements existants, à la demande.

Il entretient une collaboration efficace et assure le lien entre les différents intervenants de la sanction administrative : Communes, Parquets, Zones de police, etc.

1.5. QUELQUES DONNEES CHIFFREES

Le territoire de la Province de Liège se compose de 84 communes comprenant 1.082.334 habitants¹. 75 d'entre elles appliquent le système des sanctions administratives communales. Ceci représente 89 % des communes de la Province de Liège et 97 % de sa population (soit 1.044.945 habitants).

A l'heure actuelle, sur ces 75 communes, 45 ont fait appel au FSP. Ceci concerne, en termes de population, 328.596 personnes.

La proportion de communes qui font appel à un agent provincial (60 %) est importante, alors que celle de la population concernée est relativement faible (30 %). Ces chiffres confirment la tendance selon laquelle **ce sont principalement les communes à faible densité de population qui font appel à la Province de Liège pour mettre en œuvre les sanctions administratives communales** (36 des 45 communes concernées comptent moins de 10.000 habitants et seulement 3 communes ont une densité de population supérieure à 500 habitants par km²). Le principe de supracommunalité trouve donc sa pleine application dans le partenariat qui lie ces communes à la Province de Liège.

2. COORDONNEES DU SERVICE

Service des Sanctions administratives communales

Greffe provincial,
Place Saint-Lambert, 18A
B-4000 LIEGE
Téléphones : 04/232.32.21 - 04/232.32.29
Fax : 04/232.32.69
greffe.sanctionnateur@provincedeliege.be

Le Service est placé sous l'autorité directe de Madame la Directrice générale provinciale. A ce jour, il comprend 5 personnes :

- 2 attachés, agents définitifs au cadre à temps plein ;
- 1 attaché, agent temporaire hors cadre à temps plein ;
- 1 employé d'administration, agent définitif au cadre à temps plein ;
- 1 auxiliaire d'administration, agent temporaire hors cadre à temps plein.

¹ Le calcul de la population provient des chiffres arrêtés au 01/01/2012 et publiés sur le site de l'Union des Villes et des Communes Wallonnes sur son site internet www.uvcw.be/communes/.

3. RAPPORT SUR LA GESTION DU 01/01 AU 31/12/2014

3.1. ACTIVITES DU SERVICE

Les FSP sont secondés par un secrétariat indépendant, lequel exécute les nombreuses tâches administratives quotidiennes.

Au-delà du traitement des infractions administratives, les FS participent à de nombreuses réunions de coordinations. Dans le but de rendre un **service complet aux communes**, les FSP tentent à promouvoir la collaboration et l'efficacité avec TOUS les acteurs de terrain (police, parquets, législateurs, service régionaux, agents communaux).

Le Service gère aussi la préparation des rapports GED et des résolutions du Conseil, notamment lorsqu'une commune sollicite la mise à disposition d'un FSP.

En conclusion, le Service des Sanctions administratives communales est un service autonome qui s'inscrit pleinement dans l'accomplissement des axes prioritaires de notre Institution, la **supracommunalité**.

3.2. ACTUALITES

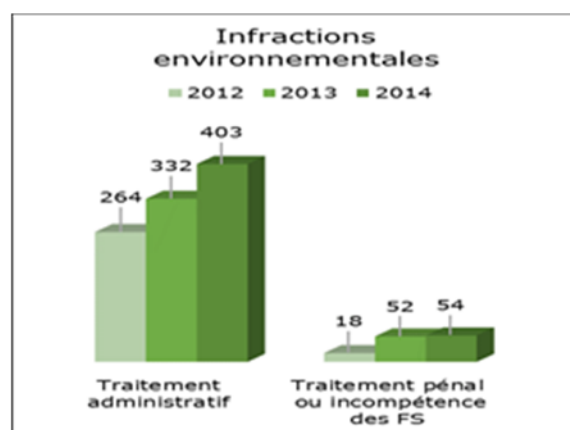
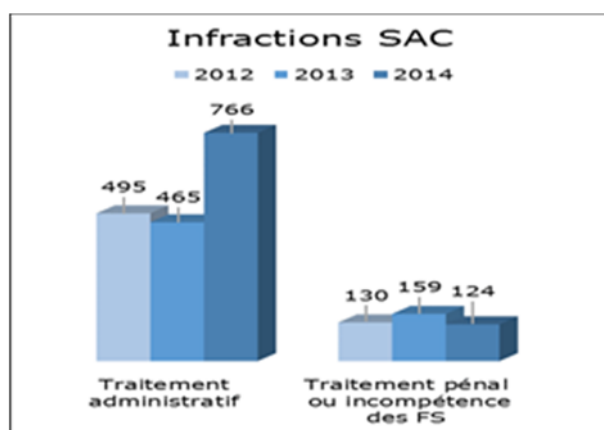
Le Service SAC a été fortement mobilisé par la mise en œuvre de la loi SAC et du décret relatif à la voirie communale, notamment :

- Conseils aux communes pour l'adaptation de leurs règlements aux nouvelles législations ;
- Mise en place, avec l'Ecole de police et l'Ecole provinciale d'administration, des nouvelles formations obligatoires ;
- Délégation par la Région wallonne de l'organisation des formations « Agent constatateur environnement » à l'Ecole de police ;
- Adaptation et gestion de la plateforme « EPAWEB » à destination de tous les acteurs concernés par les SAC et des participants aux formations précitées ;

La volonté de recourir aux sanctions administratives communales est exprimée de plus en plus souvent et dans des matières très variées.

Ce mécanisme de traitement des incivilités et des atteintes à la qualité de vie (au sens large) est visiblement idéalisé en raison de sa célérité et de la proximité des communes avec le citoyen.

3.3. BILAN GLOBAL DES DOSSIERS TRAITES EN 2014



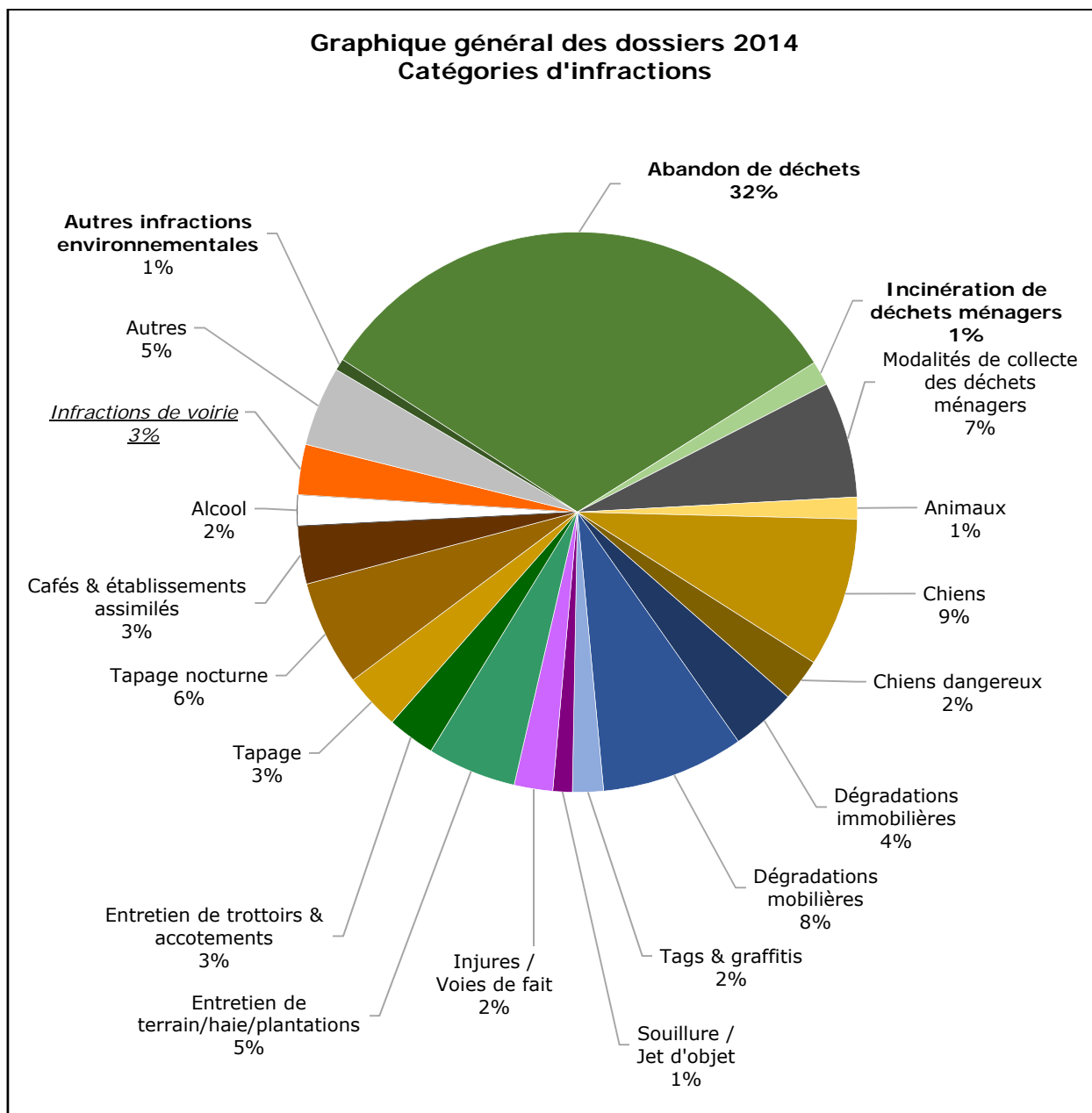
INFRACTIONS ADMINISTRATIVES CLASSIQUES (LOI SAC)	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Incompétence : (irrégularités dans la rédaction / transmission des PV/const.)	57
Extinction de l'action administrative : (information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)	67
Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :	124
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	381 (+5 joints)
Avertissements :	112 (+2 joints)
Non-lieux :	62 (+1 joint)
Classements sans suite :	198 (+5 joints)
Prescription :	0
Total des décisions :	766
Total des dossiers 119bis :	890

INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Incompétence : (irrégularités dans la rédaction / transmission des PV/const.)	32
Extinction de l'action administrative : (information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)	22
Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :	54
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	204
Avertissements :	31+1
Non-lieux :	106
Classements sans suite :	59+1
Prescription :	0
Total des décisions :	402
Total des dossiers environnement :	456

Total général des dossiers 2014 :	1.346
--	--------------

En cours – Loi SAC :	227
En cours – Environnement :	174
En cours – Voirie :	19

Graphique général des dossiers 2014
Catégories d'infractions



Droits constatés

Facturation pour l'exercice 2014 :	
Forfaits	11.775,00 €
Suppléments ²	7.615,50 €
Total facturé :	19.390,50 €

² * Un « effet retard » intervient dans la réclamation des suppléments, puisque ceux-ci ne sont exigibles, aux termes de la convention de collaboration, que lorsque la commune a perçu l'amende infligée.

3.4. QUELQUES ILLUSTRATIONS D'INFRACTIONS RENCONTREES

■ A la loi du 24 juin 2013



Divagation de chien



Modalités de collecte des déchets ménagers

■ Au décret environnement



Dépôt illicite



Feu de déchets ménagers

■ Au décret relatif à la voirie communale



Utilisation privative de la voie publique



Dégradations de la voirie



Province
de Liège

Rapport d'activités

SUPRACOMMUNALITE

1. HISTORIQUE

Création de la Cellule supracommunalité et contexte

Au cours de la législature 2006-2012, la Province est allée à la rencontre des élus communaux à l'occasion de Collèges communs qui ont permis tant à la Province de présenter son action qu'aux communes d'exprimer leurs préoccupations et besoins spécifiques.

Dans sa déclaration de politique générale 2012-2018, le Collège provincial réaffirme son ambition de devenir LE partenaire premier des communes.

A cette fin, une **Cellule Supracommunalité** a été constituée au sein du Greffe provincial (décision du 13 décembre 2012 – rapport GED 2012-16607) afin notamment de coordonner et de promouvoir l'ensemble des services et appuis que la Province peut apporter aux communes.

Les rôles et les missions évolueront en fonction des attentes des communes vis-à-vis de l'institution provinciale et peuvent être décrites comme suit :

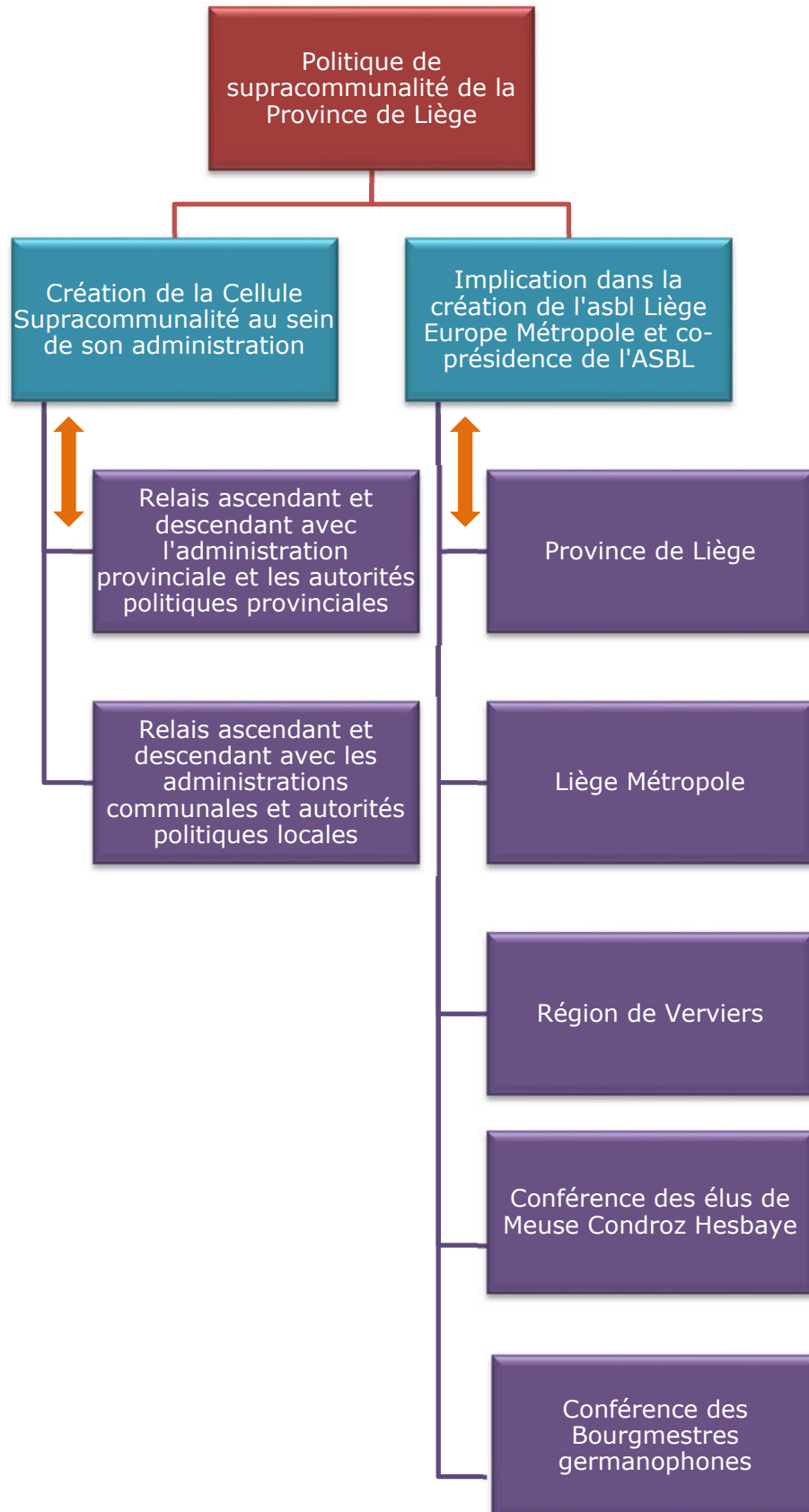
- porter l'ensemble des projets de soutien aux communes ou de supracommunalité ;
- pouvoir traiter l'ensemble des projets grâce à l'hétérogénéité des agents qui la composent mais surtout y associer les services, les associations et les niveaux de pouvoirs qui sont déjà concernés par les matières développées ;
- être le relais entre l'ensemble des services provinciaux, qui sont déjà clairement aptes à répondre à ces besoins, et les pouvoirs locaux.
→ Les rapports d'activités des services provinciaux reprennent chacun en détail les différentes actions supracommunales menées par leurs soins.
- la mise en place d'une information à destination des services provinciaux ;
- le recensement, la valorisation et le développement des actions supracommunales des services provinciaux ;
- la promotion de ces actions auprès des communes ;
- le suivi des dossiers portés par les conférences d'arrondissement ou de Liège Europe Métropole (cf. ci-dessous) dans le cadre de la réorientation, toutes choses restant égales, des 20% de sa dotation du Fonds des Provinces vers des projets supracommunaux concrets et reconnus par les instances supralocales comme étant d'intérêt supracommunal.

La supracommunalité en marche : un projet fort et structuré en province de Liège

Dans un souci de cohérence globale et de collaboration avec l'institution provinciale, la **Coordination provinciale des Pouvoirs locaux** a été créée réunissant le Collège provincial et des délégations des instances supracommunales existantes au niveau des arrondissements. En février 2014, les instances de l'ASBL Coordination provinciale des Pouvoirs locaux se sont réunies pour modifier sa dénomination, devenant ainsi Liège Europe Métropole.

Afin de concrétiser le projet de supracommunalité en province de Liège, le Conseil provincial s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur d'une dotation de moyens de fonctionnement à Liège Europe Métropole par le biais d'un contrat de gestion.

Action de la Province de Liège en matière de supracommunalité :



2. PRESENTATION DES COORDONNEES DE LA CELLULE

Cellule Supracommunalité

Boulevard de la Sauvenière, 77
4000 LIEGE

Téléphone : 04/237.30.41

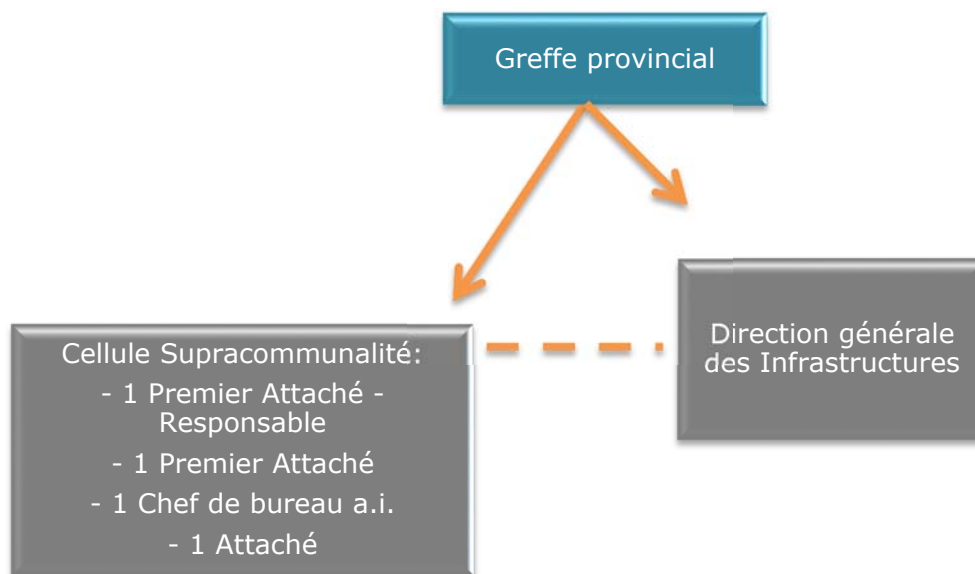
supracommunalite@provincedeliege.be

Organigramme

La cellule est intégrée au Greffe provincial et est placée sous la direction de la Directrice générale provinciale.

La Direction générale des Infrastructures vient, quant à elle, appuyer la cellule pour des avis techniques et la gestion de dossiers.

Ainsi, l'organigramme de la Cellule Supracommunalité est le suivant :



3. RAPPORT DE GESTION DU 01/01 AU 31/12/2014

3.1. ASPECTS RELEVANT DU PERSONNEL

Composition de la Cellule :

- un Premier Attaché - Responsable (à titre contractuel et à mi-temps) ;
- un Premier Attaché (à titre définitif et à temps plein) ;
- un Chef de bureau a.i. (à titre définitif et à temps plein) ;
- un Attaché (à titre contractuel et à temps plein).

Nouveautés/modifications :

- Premier Attaché – Responsable : mise en congé politique d'office pour exercer un mandat de Député régional, à partir du 23 juillet 2014 jusqu'au 30 novembre 2018 ;
- Premier Attaché : congé parental à raison d'1/5 temps, à partir du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 janvier 2015 ;
- Attaché : suspension totale de contrat à durée indéterminée, à partir du 1^{er} octobre 2014.

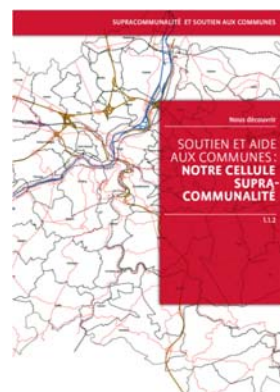
3.2. ASPECTS RELEVANT DE LA GESTION MATERIELLE

Le 25 juin 2014, la Cellule Supracommunalité et le personnel administratif de l'ASBL Liège Europe Métropole ont quitté les locaux de l'Ilot Saint Michel pour emménager dans leurs nouveaux locaux (cf. coordonnées au point 2.).

3.3. RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA CELLULE

- **Réalisation d'une documentation actualisable à l'attention de l'ensemble des élus de la province de Liège, tous niveaux de pouvoirs confondus.**

Le travail, débuté en 2013, relatif à la réalisation d'une documentation à l'intention des Elus communaux, provinciaux, européens, fédéraux, régionaux, communautaires de la province de Liège a continué. La Cellule a suivi l'actualité politique et en collaboration avec les communes a intégré les modifications et remplacements d'élus intervenus à tous les niveaux de pouvoirs.



La partie composée de fiches reprenant les actions provinciales en matière de supracommunalité, secteur par secteur d'activités, l'échantillon des actions provinciales s'est étoffé. Ce travail s'est déroulé en collaboration avec tous les services provinciaux par l'intermédiaire des Directions générales et la mise en page a été arrêtée et finalisée.

- **Exposé sur la Supracommunalité et le Soutien aux communes durant la session de mars du Conseil provincial – le 26 mars 2014.**

Lors de la session du Conseil provincial de mars, un exposé ayant pour thème « la supracommunalité et le soutien aux communes » a été présenté aux Conseillers provinciaux. Divers intervenants sont venus exposer l'état d'avancement des dossiers en matière de supracommunalité.

■ **Participation d'un agent de la Cellule à la journée de présentation du « Projet Numericanal » organisée à Eijsden-Margraten (Pays-Bas) – le 3 septembre 2014.**

Le 3 septembre 2014, un agent de la Cellule a participé à Eijsden-Margraten à la journée dédiée au projet Numericanal auquel la Ville de Visé prend part avec la commune néerlandaise d'Eijsden-Margraten, en vue d'un projet porté à la connaissance de Liège Europe Métropole dans le cadre du subventionnement de projets supracommunaux par l'ASBL.

■ **Participation des agents de la Cellule au colloque « Quelle place des Provinces dans la Supracommunalité ? » organisé par l'Association des Provinces wallonnes – le 3 décembre 2014.**

La Cellule Supracommunalité a participé au colloque ayant pour thème « Quelle place des Provinces dans la Supracommunalité ? » organisé par l'Association des Provinces wallonnes à Namur, le 3 décembre 2014. Ils ont ainsi pu élargir leurs connaissances et s'informer sur l'état d'avancement et les perspectives en matière de supracommunalité dans d'autres institutions.

3.4. RELATIONS AVEC LES ORGANES DE LA SUPRACOMMUNALITE

La supracommunalité est, nous l'avons expliqué plus en détails en guise d'introduction, un axe central de l'action de notre institution provinciale.

La nécessité de tisser des liens avec l'ensemble des acteurs de la supracommunalité, comme base de travail pour les actions qui allaient être menées, constituait donc la tâche initiale essentielle de la Cellule Supracommunalité.

À cette fin de nombreuses prises de contacts avec les acteurs de la supracommunalité (les élus (communaux, provinciaux, régionaux, fédéraux et européens), les associations volontaires de la supracommunalité (les conférences d'arrondissements, Liège Europe Métropole), les communes, les services administratifs communaux, les services administratifs provinciaux) ont été réalisées et ont abouti à de multiples collaborations avec la Cellule Supracommunalité.

■ **Les associations volontaires de la Supracommunalité (conférences d'arrondissements, Liège Europe Métropole)**

La Cellule Supracommunalité suit l'activité des conférences d'arrondissement et de Liège Europe Métropole et s'assure du bon suivi du contrat de gestion qu'elles ont signé avec la Province.

■ **Liège Europe Métropole**

La Cellule Supracommunalité s'est chargée d'organiser et de préparer les dossiers pour la tenue des Assemblées générales et des Conseils d'administration de l'ASBL Liège Europe Métropole.

Trois assemblées générales se sont tenues :

- Le 20 février 2014 : pour approuver les statuts de la nouvelle ASBL et désignés les membres du Conseil d'Administration.
- Le 2 juillet 2014 : pour l'approbation des comptes 2013, du budget 2014 et du rapport d'activité 2013. Ensuite, l'étude finalisée par COMASE sur le coût de la réforme des Services

d'Incendie dans le cadre de la mise en place des zones de secours a été présentée à l'Assemblée à laquelle été venu se joindre les chefs de corps des services d'incendie de la province de Liège.

- Le 5 décembre 2014 : pour la sélection d'une première série de projets supracommunaux et l'attribution des subsides y afférents dans le cadre du plan triennal 2013-2015 et les modalités d'intervention de la Province au profit des communes pour l'année 2015 dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la sécurité civile.

Huit réunions du Conseil d'Administration se sont tenues. Lors de ces réunions, outre les points de gestion courante, ont été abordés : le marché relatif au Schéma provincial de Développement territorial et le plan provincial de Mobilité ; le projet de règlement provincial relatif à l'octroi d'une aide aux communes pour l'année 2015 en vue de la prise en charge partielle des dépenses liées à la réforme des services d'incendie ; la sélection d'une première série de projets supracommunaux et attribution de subsides dans le cadre du plan triennal 2013-2015.

Les agents de la Cellule ont été amenés à participer à d'autres réunions, notamment dans le cadre du montage de projets faisant l'objet d'une demande de subside supracommunal auprès de Liège Europe Métropole.

■ Les services administratifs provinciaux

Leurs échanges privilégiés avec les communes et autres partenaires locaux constituent une source d'information et de bonnes pratiques à l'égard des acteurs supracommunaux. C'est dans ce contexte qu'un travail est en cours de finalisation par la constitution d'une documentation actualisable « La Province de Liège, mon partenaire » (cf. point 3.3. ci-avant).